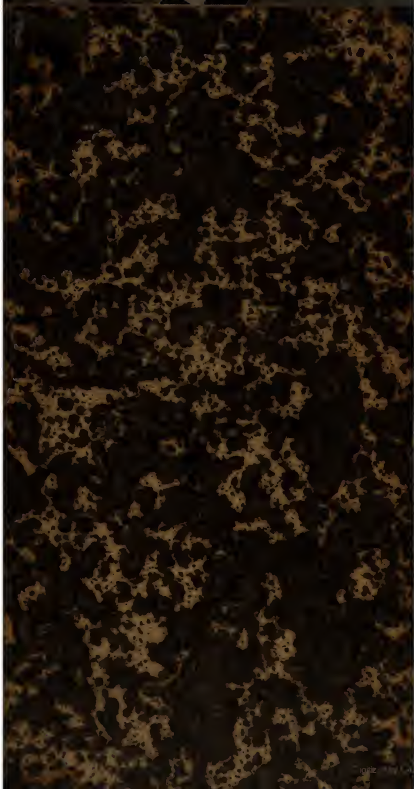








COLLECTION DE MÉMOIRES

relatifs

A L'HISTOIRE DE BELGIQUE

MÉMOIRES ANONYMES SUR LES TROUBLES DES PAYS-BAS. — 1565-1580

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE BELGIQUE

PUBLICATION N° 7.

EXEMPLAIRE DE SOCIÉTAIRE

N° 27 M.r Van sehoor

Le Secrétaire,

Ch. M. Campan

XVIe SIÈCLE

MÉMOIRES ANONYMES

SUR LES

TROUBLES DES PAYS-BAS

1565-1580

AVEC NOTICE ET ANNOTATIONS

PAR

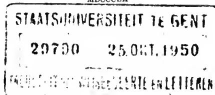
J. B. BLAES

TOME DEUXIÈME



BRUXELLES
PAR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE BELGIQUE
7, rue du Musée

MDCCCLX



MÉMOIRES ANONYMES

SUR

LES TROUBLES DES PAYS-BAS

(1565-1580)

Ce pendant lesdicts sieurs des Estatz donnarent commission audict sieur président Sasboult pour aller en Hollande traicter avecq ceulx d'Amsterdam, qui ne se vouloient submectre soubz le gouvernement dudict seigneur prince; et le conseillier Micault, avecq aultre commission, fut envoyé en Frize, où l'on ne vouloit recevoir aultre gouverneur que monsieur de Ville[1], y ayant esté estably par Sa Majesté et Estatz généraulx; par lesdicts envoyz, desdicts sieurs président et conseillier Micault èsdictes commissions, n'y avoit conseillier plus proche que le conseillier d'Assonleville, mal réputé dudict commun pour avoir le scel du Roy, si est-ce, disoient-

[1] Georges de Lalaing, comte de Rennebourg ou Renneberg, baron, puis marquis de Ville, gouverneur de Frise pour les États généraux, dont plus tard il trahit la cause. Il était le second fils de Philippe, comte de Lalaing, et d'Anne de Rennebourg. Il mourut à Groningue, le 22 juillet 1581.

ilz, que ledict président l'auroit trop légièrement laissé ès mains d'icelluy d'Assonleville[1].

Durant lesquelles manières de faire, lesdicts lieux de Louvain, Mallines, Liere et Vilvoorde, ensamble ledict chasteau de la ville d'Anvers, refusoient recevoir garnisons, démonstrans estre plus affectionnez les habitans d'iceulx lieux vers ledict don Jan que pour la patrie, et signament ceulx dudict chasteau d'Anvers, où estoit mis de par ledict don Jan le sieur Trélon[2], lequel avoit promis et juré fidélité d'union

[1] Don Juan avait emporté avec lui, au château de Namur, le sceau du Roi, ce qui génait fort les États-généraux et les empêchait d'expédier les affaires avec toute la célérité qu'elles comportaient. Plus tard, ils eurent recours au sceau du grand conseil de Malines; voici la dépêche qu'ils adressèrent à cet effet, à cette assemblée, le 13 décembre 1577:

« Messeigneurs, comme le sceau du Roi nostre Sire, ayant reposé dessoubz le président du conseil privé, n'est devant la main, ains hors du povoir dudict S^r président, par où pluisieurs dépesches se postposent au grand détriment et intérest des parties et retardement de la justice, et que ne sommes résoluz de encoires faire ung sceau nouveau, vous avons bien voulu requérir de vouloir tant faire en faveur de justice et advancement des parties, ou nous prester celuy reposant lez vous et faire apposer iceluy aux enseignemens, commissions et aultres lettraiges que doresenavant recepvrez de nous par billet ou autrement, soubz la signature de Cornélius Weeliemans, nostre greffier. En quoy nous ferez singulier plaisir et grand advancement à la justice, et nous confians que ne ferez difficulté en chose sy raisonnable, finirons ceste avec noz très-affectueuses recommandations, après avoir pryé le Créateur vous octroyer, messeigneurs, en santé bonne et heureuse vye. De Bruxelles, le xiij^e de décembre 1577. » — Archives du Royaume, *Dépêches des rebelles*. t. I.

[2] Louis de Blois, chevalier, seigneur de Trélon, maître de l'artillerie. Par commission du 5 septembre 1566, un seigneur de Trélon, le même sans doute que celui-ci, reçut le commandement de cent arquebusiers à cheval que Marguerite de Parme

avec lesdicts Estatz généraulx, n'ayant icelluy don Jan esté content du gouverneur mis par iceulx des Estatz de la personne du seigneur de Willerval[1]; par où lesdicts des Pays-Bas en furent fort troublez et eu grande perplexité, et mesmement ceulx dudict Bruxelles, lesquels estoient journellement menachez de ny laisser pierre sur pierre, pour ce qu'iceulx de Bruxelles ne vouloient (ayant l'exemple d'aultres villes voysines) mectre les armes bas sur la demande et menaches dudict don Jan, veullant entrer audict Bruxelles avec trois cens mousquetères, choze trop barbare de user de telles fachons de faire contre sesdictes promesses et juremens, y estant venu tant doulcement, démonstrans faire grand service ausdicts Pays-Bas et de les maintenir en leurs droictz et privilèges susdictz.

Mais aucuns que l'on estimoit estre bons seigneurs à la patrie, si comme les comtes de Lallaing et d'Egmont, les seigneurs de Hèze et de Bersele, ensamble le seigneur de Cappres, cerchèrent moyens pour résister à la malicieuse entreprinse de Son Altèze, qu'estoit d'entretenir par lettres et dons pluisieurs seigneurs et capitaines de tenir de son costé pour Sa

faisait lever pour sa garde. Il ne faut pas le confondre avec Guiliaume de Biois, dit Trélon, qui figura parmi les gentilshommes confédérés et devint par la suite amiral de Hollande.

[1] Adrien d'Ongnies, ou plutôt d'Ongnyes, comme il signait, chevalier, seigneur de Willerval, ancien confédéré, se montrait alors l'ennemi acharné du despotisme espagnol; le prince d'Orange le fit entrer au nouveau conseil d'État. En 1579, il s'unit aux mécontents et, plus tard, se rallia au prince de Parme. Il mourut en 1603. Il avait été gouverneur de Tournay pour les États-généraux.

Majesté[1], sans recevoir aucune garnison de la part desdicts Estatz généraulx, ayant faict présent à ceulx dudict chasteau d'Anvers de six mois de gaiges,

[1] Don Juan, qui d'après ses écrits semblait être plein d'intentions conciliantes et pacifiques, ne négligeait aucun moyen de faire tomber en discrédit l'autorité des États-généraux. En voici un exemple. Dans le courant du mois d'août, les États d'Artois furent invités à se réunir pour donner leur avis sur certaines affaires qui devaient leur être soumises. Don Juan l'ayant appris, adressa aussitôt aux seigneurs de Beaufort, de Bailleul, de Morbecque, de Steenbecque, de Rumenghen, de la Thieulloye, de Cappres et de Beaumont; au vicariat d'Arras, aux chapitres de Notre-Dame-lez-Arras et de Saint-Omer, au prieur de Saint-Vaast, aux abbés d'Anchin et de Mont-Saint-Eloy; aux villes d'Arras, de Saint-Omer, de Béthune, Bapaume, Hesdin et Saint-Pol, une lettre circulaire dont la minute fut rédigée par le secrétaire Berty, et dont voici la teneur :

« Vous sçavez qu'il n'est permis aux vassaulx et subjectz de quelque Estat et pays bien policié et moins à ceulx de pardeçà, de faire quelzques jointes ou assemblées en forme d'Estat ny autrement, que par ordonnance et commandement exprès de Sa Majesté ou du lieutenant et gouverneur général des pays de par deçà, comme icy a esté tousjours usé, et que tout ce qui s'est fait autrement est illicite, contre l'autorité et Majesté du Roy, et que ce que se fait au contraire ne peult estre à quelque bonne fin ny pour bon effect, sinon au déservice de Dieu, de Sadicte Majesté et contre le bien du pays. Par quoy, ayant entendu que l'on vous a appellé de nouveau à comparoir en forme d'Estat d'Arthois avec les autres, nous vous avons bien voulu faire sçavoir que c'est sans nostre sçeu ny ordonnance, meismes contre nostre volunté, et conséquemment que c'est par ceulx qui usurpent ceste auctorité contre la majesté royalle et contre leur debvoir, serment, fidélyté et obéyssance. Vous requérant partant et néantmoins au nom et de la part de Sadicte Majesté ordonnant bien expressément, soubz paine de désobéyssance et d'encourir l'indignation de Sadicte Majesté, que n'ayez à comparoir à telle assemblée illicite en façon que ce soit, comme le meisme escripvons à autres. Et vous requérons aussi que le faites entendre à ceulx qui vous semblera bien convenir d'ainsi le faire, pour ne faire ceste faulte de se trouver aux



comme beaucoup d'aultres estoient gaignez par telles voyes de dons et promesses, de manière que ung nommé Osse[1], aman dudict Bruxelles, avoit faict refuz de recevoir audict chasteau dudict Vilvoorde quelque trois cens d'arquebousiers y envoyez par lesdicts Estatz. Suyvant quoy ledict seigneur de Cappres, monstrant acte de fidélité, déclara audict Osse, qui avoit l'estat de chastellain dudict chasteau de Vilvoorde, que, s'il y contredisoit encoires, luy mesmes en feroit la justice, estant icelluy aman avecq aultres de la loy dudict Bruxelles tenuz, entre ledict commun, pour flateurs et adhérens aux mallins de la patrie.

En ce temps perdit le Roy de France une bataille vers la Rochelle[2], où demeurarent grand nombre de gens d'ung costé et d'aultre, voires des principaulx

Estatz au mand de ceulx qui n'ont ce povoir. Et si le faites ainsi, comme espérons, nous ne fauldrons en avoir la mémoire, en toutes occasions qui se présenteront de recognoistre le service que faites à Sa Majesté et bénéfice au pays. Veu que n'avons cerché et ne cerchons que la pacification, le service de Dieu et de Sa Majesté, et le repoz et tranquillité publique, selon qu'aurez entendu par diverses noz lettres qu'en avons envoyé partout, si tant est toutesfoiz que ces mal intentionnez, procurans la guerre à voz despens, ne les ayent supprimé, comme ilz sont bien coustumiers de faire, en quoy povez recognoistre leur bonne foy et intention de vous celler le vouloir de Sadicte Majesté et le nostre. A tant, etc. Escript à Namur, le xxiij[e] jour d'aoust 1577. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 171.

[1] Messire Antoine Van Oss, seigneur d'Heembeke, Ransbeke, etc. Il avait été nommé châtelain de Vilvorde le 22 novembre 1567. Remplacé le 27 mai 1578, par Philippe-Réné d'Oyenbrugghe, drossard de Grimberghe, il fut rétabli en 1585. — A. Wauters, *Histoire des Environs de Bruxelles*, t. II, p. 481.

[2] *Voy.* Sismondi, *Histoire des Français*, t. XIII, p. 447. Edition de la Société typographique belge.

d'icelluy Roy de France, que refroida et retarda l'entreprinse dudict don Jan.

Et estant le seigneur de Liedekercke[1], lequel s'estoit paravant mal acquitté au gré dudict peuple, envoyé pour gouverneur audict Anvers, assambla quelques soldatz affectionnez au service desdicts Estatz généraulx, et, à l'assistence desdits bourgeois d'Anvers, lesquelz avoient estez tant tourmentez et travaillez, comme dict est, chassèrent et tuèrent aucuns desdicts Allemans y estans encoires en garnison, assçavoir lesdicts portans lesdicts rameaux audict massacre d'Anvers, si qu'ilz prindrent incontinent la fuyte sur le bruit de l'abordement dudict seigneur de Lydekercke et ses gens en petit nombre, par où ledict seigneur de Lydekercke recouvra grand honneur.

Cependant messire Pontus de Noyelle, chevalier, seigneur de Bours, Belval, etc., en ce temps capitaine et chief de trois vielles compaignies ordinaires de gens de piedt, temporisoit attendant soigneusement l'occasion de se faire maistre dudict chasteau d'Anvers au nom du Roy et desdicts Estatz, suyvant la charge qu'il en avoit, estant en garnison avecq aultres compaignies audict chasteau d'Anvers de par lesdicts Estatz. Mais icelluy seigneur de Bours estoit en craincte que la compaignie de monsieur de Wavrou[2] ne se joindit avecq celle dudict seigneur duc d'Arschot ou du seigneur prince de Symey son filz,

[1] Charles de Redelghem dit Hannaert, chevalier, vicomte de Bruxelles et de Lombeke, baron de Liedekercke, Zombeke, etc., chef des finances. *Voy.* t. I, p. 299 et suivantes.

[2] Ne serait-ce pas Robert de Helfault, seigneur d'Havroult ?

appellée audict chasteau la mauvaise compaignie. Pourquoy estoient aucuns soldatz journellement en querelle, les ungz veullans tenir la part dudict don Jan, et les aultres pour lesdictz Estatz généraulx au nom de Sa Majesté. Et finallement, en ayant icelluy seigneur de Bours gaigné quelque partie à sadicte intention, advint le jour Saint-Pierre, premier jour d'aoust dudict an 1577, que ladicte mauvaise compaignie sortoit de garde, estant ladicte compaignie dudict seigneur de Bours et celle du seigneur de Phillomme[1] jointes ensamble pour lesdicts Estatz, se présentirent contre ceulx dudict party de Trélon, gouverneur d'illecq, qui commenchèrent aucuns d'eulx à avaller[2] leurs picques; mais comme ceulx dudict party du seigneur de Bours donnarent dedens par furie telle qu'ilz en abatirent par terre, lors crièrent lesdicts adversaires, du moingz grand partie d'eulx : *Vivent les Estatz.* Et les ayans icelluy seigneurs de Bours vertueusement, en grand vaillantize, vaincu, s'addressa avecq lesdicts siens amys vers ledict gouverneur Trélon et le saisirent prisonnier, le tenant dois lors captyf audict chasteau pour ses sallaires d'avoir contrevenu à ladicte union par luy promise et jurée. Et ledict seigneur de Bours, comme valeureux capitaine, parvint à sadicte intention, demeurant maistre et gouverneur dudict chasteau d'Anvers, au nom de Sa dicte Majesté[3]. Tant que

[1] Nous trouvons mention d'un seigneur de Philomez, fils du seigneur de Willerval, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. VI, p. 237.

[2] *Avaller*, abaisser.

[3] En récompense du service qu'il venait de rendre aux États, Pontus de Noyelles obtint le gouvernement de Malines. Dans la

ausdictz adversaires et ennemys desdictz Estatz, se sauvèrent ceulx povant eschaper, et se retirarent avecq lesdictz Allemans en ladicte nouvelle ville, jusques au lendemain qu'ilz furent constrainct de sortir par le commandement que leur fut faict, sans aultrement les payer de leurs mérites; mais lesdictz bons affectez du costé desdictz Estatz furent payez de six mois de gaiges et eurent chascun deux mois de don de ceulx de ladicte ville d'Anvers.

Le mesme jour, second dudict mois d'aoust 1577, fut appréhendé ledict Osse, aman dudict Bruxelles et chastellain dudict Villevoorde, auquel l'on feist signer lettres à ceulx de la garde d'icelluy chasteau, affin qu'ilz eussent à recevoir ceulx desdictz Estatz, que estoient aucuns bourgeois dudict Bruxelles y estans envoyez, ayant pour leur chief ung bourgeois dudict Bruxelles, ung cordewannier nommé Hubelo[1]

Au mesme temps, furent renvoyez lesdictz seigneurs de Rassenghien et de Boussu, esquelz ledict commun n'avoit trop de confiance, vers ledict don Jan, pour sçavoir absolutement son intention[2]. Et si

suite, il abandonna le parti de l'union et livra la ville dont les Etats lui avaient confié la garde au prince de Parme. Il mourut en 1581 au siége de Tournay.

[1] Jean Hubelo, qui fit partie plus tard du collége des dix-huit et exerça pendant quelque temps un grand ascendant sur le peuple de Bruxelles.

[2] Pour les négociations qui eurent lieu entre les États-généraux et don Juan d'Autriche, après la retraite de ce dernier au château de Namur, on lira avec intérêt le *Mémorial et Recueil, etc., rédigé par escript par le sieur Grobbendoncq,* dans les *Bulletins de la Commission d'histoire,* première série, t. x, p. 172 et suivantes.

Nous ferons observer ici que le seigneur de Rassenghien, por-

furent aussy mandez par lettres aucuns seigneurs estantz près dudict don Jan, affin de eulx purger de leur serment, qu'ilz avoient faict avecq lesdictz des Estatz.

Cependant vindrent quatorze batteaux de guerre avecq gendarmerie devant ladicte ville d'Anvers[1], ayant aussy ledict seigneur prince d'Orenge envoyé le seigneur Saincte-Aldegonde audict Bruxelles avecq aultres seigneurs capitaines de sa part, lesquelz tenoient la main avecq les bons seigneurs des Estatz patriotz, pour parvenir au bien et repos d'iceulx, advisant l'Excellence d'icelluy seigneur prince de ce que se passoit par dechà, pour y estre pourveu convenablement.

Et comme lesdictz de Vilvoorde et Lière différoient encoires recevoir garnison de par lesdictz Estatz, ledict seigneur comte d'Egmont y fut envoyé avecq quelques gens de piedt et de cheval, pour les amener et induire à la bonne intention desdictz Estatz. A quoy ilz s'accordèrent aucunement aprèz se avoir mocquez desdictz soldatz bourgeois dudict Bruxelles, les renvoyant à ceulx de la ville pour avoir entrée, et ceulx de la ville à ceulx dudict chasteau de Villevoorde, plus par craincte que par bonne affection patriale qu'ilz avoient, voyant que lesdictz ville et chasteau d'Anvers estoient assubjectez, par

teur des propositions de don Juan, arriva à Bruxelles le 29 juillet, qu'il repartit aussitôt après avoir exposé aux États l'objet de sa mission, et que le lendemain les États envoyèrent à Namur, avec leur réponse, le comte de Boussu et Adolphe de Meetkercke.

[1] La venue à Anvers de ces bateaux de guerre, conduits par le seigneur de Houtain-le-Val, fit retirer les soldats allemands qui

où ilz n'attendoient estre secouruz, ains de estre rigoreusement traictez s'ilz n'y consentoient, aussy que lesdictz bourgeois de Bruxelles démonstrèrent vouloir mectre le feu à la porte dudict chasteau. Et estantz iceulx bourgeois de Bruxelles entrez dedens ledict chasteau par ordonnance dudict seigneur comte d'Egmont, suyvant la charge qu'il en avoit desdictz Estatz généraulx, fut dict par le curé dudict Villevoorde : *Que dira don Jan?* Et de là en avant couroit ce terme entre le peuple, par mocquerie: *Que dira don Jan?*

Et le lendemain, tiers jour d'aoust 1577, du soir, arrivèrent audict Bruxelles lesdictz seigneurs duc d'Arschot et de Havré[1] avecq les femme et enffans d'icelluy seigneur duc, courant ung bruit entre le peuple qu'iceulx seigneurs estoient eschappez dudict Namur, arrière dudict don Jan, estans poursuyvyz en diligence d'aucuns de la part dudict don Jan à cheval, de sorte que par la grand course desdictz chevaulx se disoit en estre demeurez deux morts, sans qu'iceulx seigneurs duc et Havré furent ratainctz, tenant chemin contraire tant qu'ilz vindrent au lieu de Hévre[2] appartenant audict seigneur duc d'Arschot. Et la dame et espouze dudict seigneur de Havré[3] estoit demeurée ou détenue audict

s'étaient réfugiés dans la nouvelle ville.—*Bor*, liv. XI, fol. 273 *a*. *Mémoires autographes du duc Charles de Croy*, publiés par le baron de Reiffenberg, p. 11.

[1] Le 2 août, à la nouvelle de la réduction du château d'Anvers, ils avaient quitté furtivement Namur, sous prétexte de faire une promenade. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. XLVIII.

[2] Héverlé, près de Louvain.

[3] Diane de Dommartin, comtesse de Fontenoy, fille de Guil-

chasteau de Namur. On disoit qu'icelle dame, douée d'excellente beaulté, plaisante et désirée, ayant coustumièrement les tétins atrayans descouvertz, estre en la grâce d'icelluy don Jan non marié. Et estans iceulx seigneurs audict lieu de Hévre eschapez, comme dessus, le prince de Simey[1], fils dudict seigneur duc, feist demander à ceulx dudict Bruxelles si ledict seigneur duc, sadicte compaigne et seigneur de Havré pouroient retourner en icelle ville; à quoy luy fut respondu par advis desdictes nations que oy, moyennant qu'ilz vinssent pour bien et non pour trahyson. Suyvant quoy, furent ordonnez ledict seigneur comte de Lallaing et ledict seigneur de Capres, lequel s'estoit eschappé dudict Namur des premiers, d'aller à la porte dudict Louvain pour les recevoir et affin que ceulx de la ville dudict Bruxelles estantz de la garde d'icelle porte, n'en fussent troublez, pour ce qu'ilz n'estoient en grâce dudict commun peuple, entre lesquelz se disoient lesdictz eschapemens faictz à poste, pour traicter audict Bruxelles avecq lesdictz Estatz par secrète intelligence et correspondance d'icelluy don Jan; ayant icelluy comun peuple, comme prophètes, dict que ladicte pacification n'estoit que pour abuser ledict seigneur prince d'Orange, et à intention que tous luy feroient la guerre avecq luy.

Le vj[e] dudict mois d'aoust 1577, aprèz que ledict

laume de Dommartin et de Philippine de la Mark. Elle avait épousé en premières noces Jean-Philippe de Daun et de Kirbourg, comte de Salm, tué le 3 octobre 1569, à la bataille de Montcontour, où il commandait les reîtres, au service du roi de France.

[1] Chimay.

Trélon fut amené prisonnier dudict chasteau d'Anvers audict Bruxelles, et mis audict lieu de *Broothuys*, ledict duc d'Arschot fut mandé du matin de venir près desdictz Estatz assamblez sur la maison de ville dudict Bruxelles, accompaigné des seigneurs de Goigniez et de Cappres, qui alloient devant lesdictz seigneurs duc d'Arschot, ledict prince son filz et ledict Havré. Et ayant esté en communication en icelle maison de ville quelque peu de temps, sortirent hors, que lors fut criez par aucuns bourgeois estans sur le marché, près la descente de ladicte maison de ville, ces motz en thiois : *Daer zyn de veraeders !* Qu'est en franchois: *Voylà les terraistres!* Pour quoy iceulx seigneurs estoient en craincte, estans iceulx bourgeois impatientz de tant de menées et communications d'entretenemens abusifz, sans faire fin. Néantmoingz, par la prière d'aucuns seigneurs, iceulx bourgeois s'apaisèrent, sans aultres inconvéniens d'émotion ny aultrement, pour y avoir entre lesdictz bourgeois pluisieurs discrêtes personnes supportans le tout pour ung mieulx soubz espoir de bon succès; demeurant tousjours audict Namur près dudict don Jan, ledict conseillier d'Assonleville avecq ledict scel du Roy à luy délaissé, comme dict est; comme aussy demeuroient lesdictz docteur del Ryo, Foncq et Boosschot[1], tous trois conseilliers nouveaux dudict privé conseil, lesquelz trois conseilliers avoient gracieusement esté eslargyz avecq ledict d'Assonleville, oires qu'ilz fussent mal renommez entre ledict peuple, de tendre par leurs ambi-

[1] Jean-Baptiste Boisschot, ancien avocat fiscal au conseil de Brabant.

tion et avarice, rachines de tous maulx, à plus haultz estatz et honneur à eulx non convenable. En ce temps d'aoust 1577, revint ledict seigneur de Boussu audict Bruxelles dudict Namur, où il avoit paravant esté envoyé de par lesdictz Estatz comme ambassadeur, ayant la résolution dudict don Jan fourée, comme l'on disoit entre ledict peuple.

Ce pendant ledict seigneur comte d'Egmont mist garnison de ses gens, soubz la charge du capitaine Bernard[1], en la ville de Liere, qui longtemps paravant en avoit faict refuz le recevoir par ledict seigneur comte de Lallaing, gouverneur d'Haynaut et capitaine général des Pays-Bas estably par lesdictz Estatz. Et fut lors aussy commis et estably ung conseil de guerres de six ou sept seigneurs appellez patriotz pour ledict faict de guerre, où ne se debvoit trouver plus nulz prélatz et gens d'église, pour n'y estre treuvé convenable, ains seullement pour ordonner avecq aultres desdictz Estatz des deniers appartenans ausdictz gens de guerres et aultres affaires politiques d'iceux pays.

Et le lendemain, vij[e] dudict mois d'aoust 1577, reçeurent ceulx de Nyvelle en Brabant garnison de par les Estatz, ce qu'ils auroient acceptez aprèz pluisieurs difficultez, pour avoir, du moingz les magistratz, charge et intelligence secrète avecq ledict don Jan, comme se disoit, et qu'icelluy don Jan avoit, par ne sçay quelle praticque, proposé d'environner ladicte ville de Bruxelles, se tenant lors asseuré desdictz chasteau et ville d'Anvers, ensamble des villes

[1] Nicolas Bernard, cité dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. 304.

de Mallines, Louvain, Villevoorde, Liere, Nyvelle et Hault; mais par ladicte surprinse dudict chasteau d'Anvers icelle proposition s'arresta, icelles villes ayantz démonstrez tenir le party d'icelluy don Jan en l'obéissance desdictz Estatz, n'estant néantmoings encoires asseurez desdictes villes de Mallines et Louvain.

Au mesme temps, ledict seigneur duc d'Arschot manda aucuns bourgeois dudict Bruxelles près de luy pour faire ses excuses et sçavoir si que l'on l'admetoit. Lesquels bourgeois, oyant ses excuses par grands juremens, luy remonstrèrent comment il avoit voulu faire entrer les gens dudict comte de Roeux audict Bruxelles et aussy faict sortir hors d'icelle ville lesdictz Roda et capitaine Julien[1] avecq ledict seigneur comte de Mansfelt, et aultres faultes, comme dict est, qui les occasionnoit le tenir suspect d'estre contraire à ladicte patrie.

Ledict jour, ledict don Jan manda ausdictz Estatz par le trésorier général Schets[2] son intention et demande, et entre aultres qu'iceulx des Estatz eussent à rendre lesdictz chasteau et ville d'Anvers avecq ledict Trelon prisonnier, en tel estat qu'ilz les avaient trouvez, Liere, Mallines et Vilvoorde, et que lesdictz Estatz se vinssent tenir à Louvain, et de faire la guerre audict seigneur prince d'Oranges[3]; demandant aussy luy estre livré ledict seigneur Sainte-Aldegonde, contraire à ladicte pacification

[1] Le mestre de camp Julien Romero.

[2] Gaspar Schets, seigneur de Grobbendonck, trésorier général des finances.

[3] *Voy.* le *Mémorial et recueil*, etc., dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* 1re série, t. x, p. 184 et suiv.

qu'icelluy don Jan avoit promis et juré de en tous ses poinctz accomplir. Et, en cas de refuz, il mectroit tout au feu et à l'espée, comme il avoit advisé Sadicte Majesté par lettres[1] qu'il n'y voyoit aultre moyen pour chastier les rebelles et héréticques des Pays-Bas, oires qu'iceulx luy eussent monstré tout honneur et obéissance, comme appartient de faire à bons et loyaulx vassaulx et subjectz à leur prince et seigneur, lesquelles lettres furent descouvertes et destroussées en chemin, et apporté le pacquet à ceulx desdictz Estatz; par où se démonstroit de plus en plus estre vray ce que le comun avoit prédict de ladicte paix fourée, tendant à fin vénimeuse, comme par aultres lettres venant d'Espaigne, aussy descouvertes, que Sa Majesté, entre aultres, escripvoit audict don Jan, qu'il avoit entendu que lesdicts pays s'estoient de nouveau révoltez et qu'ilz ne se vouloient renger à la foy catholicque et romaine, dont il s'esmerveilloit veu qu'il estoit envoyé pour les pacifier et y mectre le bien, et que partant icelluy don Jan euist à en faire le mieux, comme il treuveroit convenir; ayant aussy advisé d'exécuter par l'espée pluisieurs seigneurs et nobles des Pays-Bas qui démonstroient estre affectionnez de résister contre ladicte perverse intention, ne veullans estre subjectz et captyfz, voires esclaves, des maranes et barbares gouverneurs et conseilliers estrangers, lesquelz ne tachoient à aultre fin que de tenir à tous le pied sur la gorge, se vantant qu'ilz gouverneroient toute l'Europe.

[1] Les fameuses lettres interceptées en France et publiées par ordre du prince d'Orange.

Au mesme temps, ceulx dudict Anvers commenchèrent à faire ung rampar avecq grand nombre de pionniers, de bourgeois, femmes et enffans, pour clore ladicte ville depuis la porte Saint-Georges jusques au coing dudict chasteau vers Berchem, lequel chasteau estoit ainsy compris en icelle ville, et lesdictz bourgeois se équipoient en armes pour la garder, estans joyeulx d'eulx treuver libres desdictz ennemys mutins.

Le xij^e d'aoust 1577, la ville de Berghes sur le Zoom, occupée et tenue par les Allemans en nombre de iiij enseignes dont estoit chief le collonel Caerle Focre[1], fut mise en obéissance par le seigneur de Hèze et ses gens, assisté du régiment de monsieur de Montigny[2] et aussy du régiment de monsieur de

[1] Charles Foucker, l'un des colonels allemands avec lesquels don Juan avait négocié à Malines, avant de s'emparer du château de Namur. MM. Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick ont confondu ce personnage avec le conseiller Jean Fonck, dans les *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas*, t. II, p. 454.

[2] Philibert-Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, seigneur de Condé, vicomte de Bourbourg et par sa femme, Anne de Croy, marquis de Renty. D'abord partisan de la cause de l'indépendance nationale, il ne tarda pas à changer d'opinion, devint le chef du parti des mécontents et se réconcilia avec le roi d'Espagne par l'entremise du seigneur de la Motte. En 1581, il fut présent au siége de Tournay; l'année suivante il fut nommé grand-bailli de Hainaut, puis amiral de Flandre et créé chevalier de la Toison d'Or. Il contribua pour une large part à la prise de Dunkerque, qui eut lieu le 16 juillet 1583. En 1587, au siége de l'Écluse, il fut blessé au bras d'un coup de mousquet et perdit dans cette affaire son fils unique, Alexandre de Lalaing. Lui-même mourut à Mons, le 27 décembre 1590, laissant une fille, Jeanne de Lalaing, qui épousa Jean de Croy, comte de Solre, chevalier de la Toison d'Or.

Champaigney[1]. Et fut détenu prisonnier ledict Caerle Focre. Lesquelz Allemans, ensamble ceulx de Steenberghe, furent conduictz hors du pays. Et s'en allèrent lesdictz régimentz à la Tolle et à Bréda aussy garnye d'Allemans, d'environ vij enseignes qui le détenoient soubz umbre de leurdict payement, comme dict est, ainsy que faisoient les Allemans de la garnison de Boisleduc avecq aultres de leur suyte, y survenuz pour renforcher leur mutinerie.

Pendant lesquelles menées et entretènement, ledict don Jan se fortiffioit tousjours audict quartier de Namur, y mectant force vivres et munitions dedans le chasteau à son plaisir, sans luy estre donné empeschement comme l'on euist peu faire, veu qu'il se fortiffioit illecq, ayant aussi lors quelques archiers, hallabardiers, chantres et aultres ses gens qui s'en revenoient d'eulx-mesmes, pour ne vouloir le party dudict don Jan, comme ilz disoient.

Audict temps, vindrent deux enseignes d'Allemans devant le lieu de Gibloux de la part dudict don Jan, et y entrèrent par menaches et force, sans que lesdictz Estatz les secourassent, comme ilz debvoient faire, en temps deu, mais se démonstroit en tout et par tout le peu d'affection patrialle qu'il y avoit entre

[1] On lit en marge du manuscrit : « Lequel démonstra loyaux « debvoirs au repoulsement des Allemans estans en garnison « audict Berghes et aultres places de ce quartier; mais quoy! « icellny peuple, plain de deffiance, disoit que ledict seigneur de « Champaigney et aultres seigneurs estoient ainsy en crédit « pour acconduire les affaires à l'intention dudict don Jan, pour « en aprez ainsy tenir icelles places à leur intention, que l'on « disoit contraire à celle dudict seigneur prince et d'aultres ré- « putez bons patriotz. »

aucuns seigneurs en ayans charge. Lors fut aussy faict entreprinse par l'archevesque de Cambray[1], filz dudict Berlaymont, de mectre cincq enseignes d'Espaignolz audict Cambray, et aultres compaignies de Franchois à Saint-Omer, Ayre et Douay, de la part dudict don Jan, faisant ainsy mynes de tous costez. Mais Dieu voulut par sa saincte grâce contremyner, en sorte que le tout fut descouvert, aucuns d'iceulx malveullans prins, et ledict archevesque tant hault monté, comme estoient aussy lesdicts seigneurs d'Hierges, de Floyon[2], celuy estant parvenu au mariaige de la niepce dudict seigneur comte de Meghem trespassé sans hoirs[3], et aultres ses frères, de manière que entre ledict peuple se disoit avoir ledict seigneur Berlaymont faict plus que Dieu, assçavoir sesdictz enffans plus grandz queluy, se sauva icelluy archevesque hors dudict Cambray ; estant icelluy

[1] Louis de Berlaymont, deuxième archevêque de Cambray élu par le chapitre le 5 septembre 1570 et mort à Mons le 15 février 1596.

[2] Florent de Berlaymont, seigneur de Floyon, sixième fils de Charles de Berlaymont. Le 10 avril 1578, il fut nommé chef et colonel de dix enseignes d'infanterie wallonne, et le 20 juin do la même année, le prince de Parme lui fit expédier des patentes do capitaine de la bande d'ordonnance, vacante par la mort de son frère Lancelot.

[3] Lancelot de Berlaymont, seigneur de Beauraing, deuxième fils de Charles de Berlaymont, gratifié, en 1570, d'une commanderie de 1,000 florins de rente sur les revenus des biens confisqués des chevaliers de l'ordre, plus tard capitaine d'une bande d'ordonnances. Il fut quelque temps gouverneur de Charlemont. Il épousa Marie, fille de George de Brimeu et nièce de Charles de Brimeu, dernier comte de Meghem, laquelle lui apporta en dot le comté de ce nom. Devenue veuve, cette dernière épousa en secondes noces, à Aix-la-Chapelle, le 3 septembre 1580, Charles de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay.

don Jan en ce temps appelé entre ledict peuple Jehan de Namur.

Lors vindrent nouvelles que le secours des gens de chevaulx soubz le duc de Brunswyck[1], en nombre de 4,000, levez pour ledict don Jan, furent deffaictz ou destournez par ung sien présent, ce que amoindrissoit peu à peu la force prétendue d'icelluy don Jan contre ses Pays-Bas. Et, le 17 dudict mois d'aoust 1577, fut amené ledict Caerle Focre prisonnier audict Bruxelles, et mis entre ceulx de la garde audict Bruxelles de bon matin, dont le peuple murmuroit que l'on ne l'amenoit publicquement de jour, pour estre veu d'ung chascun à exemple d'aultres, disant aussy que telz prisonniers ne debvoient avoir tant de faveur, ayant esté cause d'ung si horrible et cruel massacre et ruyne que dessus. Lors vindrent autres nouvelles que Morillon avecq aultres de sa suyte avoient esté prins au quartier d'Allost, estans poursuyviz d'aulcuns bourgeois harquebousiers dudict Bruxelles en nombre de cincquante, dont estoit chief ledict Hubelo, par ordonnance dudict seigneur comte de Lallaing. Il y avoit bruit entre le peuple que ledict Morillon faisoit collecte de grand nombre de deniers entre les prélatz et gens d'église, par dispensation et auctorité papale, liguez avecq nostre

[1] Éric II, fils d'Éric Ier, duc de Brunswick-Wolfenbuttel, bien qu'élevé dans la religion luthérienne, avait embrassé le catholicisme. Il prit part à la guerre de Charles-Quint contre les protestants d'Allemagne, assista à la bataille de Mulhberg et fut un de ceux que Philippe II retint à sa solde dès le commencement des troubles. il mourut en 1584, décoré du collier de la Toison d'Or. Il avait reçu en partage les principautés de Calenberg et de Gottingen, et possédait aux Pays-Bas la seigneurie de Woerden.

Roy, l'empereur[1], le roy de France[2], le duc de Savoye[3], le duc de Florence[4], le duc de Mantua[5], le duc de Parma[6] et le prince son filz[7], tous joinctz avecq aultres potentatz et confédérez pour parvenir à leur dicte dévotion tyranyque, au lieu, comme le peuple disoit, qu'icelluy pape[8], appellé Sainct-Père, debvoit, par toutes voyes de clémence et miséricorde, moyenner les troubles à bonne fin.

Le lendemain, ledict comte de Lallaing envoya lettres de par les Estatz que on eslargyt ledict Morillon et les siens prins comme dessus, estant amenez près dudict Bruxelles au lieu dict Bogarde[9],

[1] Rodolphe II, fils et successeur de Maximilien II, né à Vienne en 1552, couronné roi de Hongrie, en 1572, et roi des Romains à Ratisbonne, le 27 octobre 1575; élu empereur en 1576. Il fut détrôné par son frère Mathias en 1611.

[2] Henri III.

[3] Emmanuel-Philibert, ancien gouverneur général des Pays-Bas. *Voy.* t. I, p. 1.

[4] François de Médicis, deuxième grand-duc de Toscane, fils et successeur de Cosme Ier. Il régna de 1574 à 1587 et surpassa son père en tyrannie.

[5] Guillaume de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat, né le 14 avril 1538, de Frédéric II de Gonzague et de Marie Paléologue. Il succéda à son frère aîné François III, sous la tutelle de sa mère et du cardinal Hercule de Gonzague, son oncle. Il mourut le 14 août 1587. Il avait épousé, en 1561, Éléonore d'Autriche, fille puinée de l'empereur Ferdinand Ier, morte le 5 août 1594.

[6] Octave Farnèse, deuxième duc de Parme, fils aîné de Pierre-Louis Farnèse, duc de Parme et de Plaisance.

[7] Alexandre Farnèse, né à Rome en 1544, futur gouverneur général des Pays-Bas.

[8] C'était alors Grégoire XIII, dit *Buoncompagnoni*. Il avait succédé à Pie V en 1572; il mourut en 1585.

[9] Bigard ou Grand-Bigard, localité près de Bruxelles, sur le chemin d'Alost.

dont le peuple ne se contentoit, parce qu'il estoit fort suspecté de tenir plus le party desdictz mutins et ennemys de la patrie, que le bien et advancement d'icelle, disant entre icelluy peuple que ce n'estoit que mocquerie et abusion de ainsy commander de appréhender les gens et les eslargir sans eulx estre purgez convenablement, et disoient aussy qu'icelluy Morillon estoit favorizé comme aultres prisonniers, et qu'il falloit qu'il y eust des affectez audict don Jan entre les seigneurs desdictz Estatz, ayant secrète intelligence avecq lesdictz mutins et rebelles, par dons et aultrement, mectant de costé touttes vertuz de bien et honneur, que doibvent ensuyvre principallement les seigneurs et gens ayans charge de gouvernement ou administration de la républicque, de quelle condition que ce soict.

Ledict jour, fut faicte une proposition et demande d'argent de chascune teste, pour lever gens et les payer; mais lesdictes nations de Bruxelles, avant que de résouldre, demandèrent, comme gens saiges et vertueux, où que l'on employroit lesdictz gens de guerre et argent, puisque les Estatz par ladicte proposition disoient ne sçavoir si don Jan et les siens estoient ennemys, et que partant ilz demandoient sçavoir quelz estoient tenuz pour ennemys et que l'on euist à les déclarer publicquement, et ilz treuveroient argent. Le mesme jour, que l'on attendoit les députez envoyez vers Son Altèze audict Namur, fut accordé sur ladicte proposition d'argent une année de rente, tant des gens d'église que séculiers, pour mener la guerre contre tous les ennemys et invasions desdictz pays, sans aucunement déclairer

iceulx ennemys. Et pour entretenir et affectionner le peuple, vindrent nouvelles que le fort de Charlemont, estant prins et tenu par subtilz moyens et ruse dudict seigneur d'Hierge adjoinct avecq ses père et aultres frères audict don Jan, comme dict est, estoit mis en l'obéissance desdictz Estatz et qu'icelluy seigneur d'Hierge estoit prins de ses gens propres, que aprèz fut treuvé n'estre que vent et nouvelles feyntes aux fins susdictes d'abusion.

Aprèz retournèrent audict Bruxelles lesdictz commissaires de Namur, si comme lesdictz évesque d'Ypre[1] et abbé de Sainct-Ghillin[2] avecq ledict trésorier général Schets, lequel le peuple suspectoit, ayans iceulx députez raporté ausdicts Estatz ne sçay quelles excuses dudict don Jan[3], qu'icelluy ne demandoit la guerre, se veullant accorder avecq lesdictz Estatz; à quoy le peuple ne se vouloit arrester, disant que ce n'estoit que miel pour soy tant mieux apprester audict faict de guerre contre lesdictz pays, comme paravant et depuis son entrée en cesdictz pays il avoit assez démonstré n'y aller de bonne foy, ains par touttes voyes de doulceur et menées tendantes à sadicte dévotion tiranyque, dont il s'estoit

[1] Martin Rythove, ancien professeur au collége de Dillingen, puis doyen de l'église Saint-Pierre à Louvain, créé évêque d'Ypres, lors de l'augmentation du nombre des évêchés. Il mourut à Saint-Omer, le 9 octobre 1583, de la peste, à ce que l'on croit. *Voy.* les *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, p. 96.

[2] Mathieu Moullart, abbé de Saint-Ghislain. Il avait succédé, en 1577, à l'évêque d'Arras, François de Richardot. Il mourut à Bruxelles le 2 juillet 1600.

[3] *Voy.* le *Mémorial et recueil*, etc., dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. x, p. 188 et suivantes. — *Bor.*, liv. xi, fol. 276 *b*.

vanté dois son commencement d'entrée audict pays de Luxembourg, disant aux députez que luy estoient envoyez pour le recevoir au gouvernement desdictz pays, soubz conditions raisonnables, ensuyvant lesdictz franchizes et privilèges à eulx promis et jurez, comme devant, qu'il estoit vênu à boult de tous ses affaires et entreprinses du passé et qu'il viendroit aussy bien à fin de celle de ces pays.

Tost aprez, sur l'extrême poursuyte de ceulx d'Anvers, les Estatz mandèrent d'abatre et desmolir ledict chasteau du costé de la ville; mais, environ trois heures aprez, par les persuasions d'aucuns desdictz Estatz fut contremandé de ne l'abatre; de quoy les bourgeois dudict Bruxelles, s'en sentans aggravez aussy que lesdictz d'Anvers, se treuvèrent en bon nombre sur ledict marché, veullant que lesdictz seigneurs des Estatz le auroient à commander de rechief incontinent par lettres de le faire, ou qu'ilz sçavoient ce qu'ilz avoient à faire, comme ilz feirent prestement à la poursuyte et forme de menaches susdictes faictes par ung maistre Cornille Vander Straeten advocat, ung nommé Hujoel, ledict Hubelo et aultres bourgeois ses adjoinctz, qui s'employoient journellement, en grand diligence et travail, nuict et jour, pour l'advancement des affaires requises en cesditz pays, et signament au quartier de Bruxelles. Et si voulurent lesdictz bourgeois sçavoir quelz estoient les contredisans à ladicte rompture dudict chasteau, qui furent sçeu, assçavoir : les seigneurs de Zweveghem, Rassenghien, le seigneur de Mouscron, grand bailly de Gandt[1], avecq aultres pen-

[1] Ferdinand de la Barre, seigneur de Mouscron, Frenois,

sionnaires des villes de ces Pays-Bas, que l'on disoit n'y avoir entre eulx que deux affectez à la patrie. Et craindant iceulx bourgeois de Bruxelles estre faict ledict mandement d'abatre ledict chasteau frivolement et pour les abuser, comme devant, envoyarent à la mesme heure ung messagier audict Anvers pour sçavoir la vérité. Il y avoit bruit que les jésuistes d'Anvers y estans encoires faisoient offre de trois tonneaux d'or pour ne le point desmolir et le tenir pour ledict don Jan. Et, la nuict Sainct-Bartholoméi dudict an 1577, lesdictz d'Anvers commenchèrent en diligence par grand nombre, jusques aux femmes et enffans, à rompre ledict chasteau, aprez avoir par les soldatz y estans faict difficulté de y consentir, sans premier estre asseurez des six mois de gaiges que leur avoit esté promis, pour ladicte surprinse avec ledict seigneur de Bourse, comme dessus.

Devant ledict Gyblou que les Allemans avoient surprins quelque peu paravant, comme dict est, furent tellement chargez d'escarmusades iceulx Allemans, qu'ilz sortirent par constraincte, se rendans à la miséricorde desdictz Estatz généraulx; suyvant quoy furent aussy reprins les fortresses d'Olhain[1], Sombrech[2] et aultres places à l'entour dudict Namur, prinses et occupées par ledict don Jan de Na-

Acren, Vael, Aelbeke, conseiller et chambellan du Roi, souverain-bailli de Flandre, avait échangé cette charge contre celle de bailli de Gand, en 1570. Il mourut en 1578. Il épousa en premières noces Marie de Thiennes, fille du seigneur de Castre et de Catherine d'Ongnies, et en secondes noces Jacqueline de Montmorency, fille de Baudouin, seigneur de Croisilles.

[1] Ohain. [2] Sombreffe.



mur, qu'ils appelloient. Le 20 dudict mois d'aoust 1577, estant ledict seigneur de Hèze avecq aucunes compaignies de ses gens près Breda, envoya deux enseignes d'iceulx pour trenchir devant icelle ville de Breda; mais comme en icelle ville y avoit grand nombre d'Allemans, jusqu'à xv^c et plus, sortirent grand partye d'iceulx sur lesdictz nostres faisantz ledict trenchiz, dont ilz furent en grand danger. Mais par le secours et ayde des gens dudict seigneur prince d'Orenge, ilz repoulsèrent lesdictz Allemans estans sortyz, non sans perte d'aucuns d'eulx, comme aussy en demeurarent aucuns desdictz du seigneur de Hèze. Et peu aprez, poursuyvant les nostres la fortune qui se présentoit, ensérèrent ceulx dudict Breda et de Boisleduc, de manière qu'ilz estoient en grand nécessité de vivres. Ce pendant lesdictz régimentz de Champaigney et de Montigny avecq aultres qui s'estoient venu rendre aux Estatz, approchoient dudict Namur, où ledict don Jan avoit receu garnison de piedt et de cheval. Lors commencèrent lesdictz de Gandt, sicomme le 26 dudict mois d'aoust 1577, à desmolir en grand diligence le chasteau d'illecq, dont ilz avoient esté tant bridez et tenuz en captivité.

Le lendemain, estans les seigneurs comte de Lallaing et de Cappres, par charge desdictz Estatz, allez en Arthois et en Haynaut pour mectre ordre aux gens et argent qu'estoit dict de lever, se partirent de Bruxelles lesdictz duc d'Arschot et aultres seigneurs pour Gandt pour faire le mesme avecq les Estatz de Flandres.

Après fut amené ung anglois de Louvain, ayant

espeuzé la vefve Van der Tomme, en la ville de Bruxelles, ayant esté prins audict Louvain par aucuns soldatz bourgeois dudict Bruxelles, lesquelz y estoient allé par charge desdictz Estatz, estant icelluy anglois chargé d'avoir voulu trahir la Royne d'Angleterre, et le avoit icelle Royne mis à ung tonneau d'or. Fut aussy amené le mesme jour audict Bruxelles, ung capitaine prisonnier nommé Hopman Cornélis, frère d'ung chapelier dudict Bruxelles, natyf de Scharebeke, lequel estoit chargé d'avoir comme terraystre esté lieutenant du collonel Anibal[1] et soy treuvé audict massacre d'Anvers, ayant promis et juré fidélité aux bourgeois dudict Anvers; et avoit peu paravant esté prins près de Mastrecht où il estoit venu avecq quatre enseignes d'Allemans ramassez, qui furent surprins et deffaictz des gens dudict seigneur prince d'Orange. Encoires fut amené ung prisonnier audict Bruxelles et mis au logis dudict seigneur de Berssele[2], estant chargé d'avoir porté lettres de l'empereur audict don Jan pour son secours; et ung autre prisonnier y fut aussy amené, ayant esté treuvé près de Nyvelle en Brabant avecq lettres dudict don Jan et dudict comte du Rœux audict seigneur baron de Rassenghien, contenant, entre aultres, estre joyeulx de son eschappement de

[1] Sans doute le comte Annibal d'Altaemps, colonel d'un régiment de gens de pied allemands.

[2] L'hôtel des seigneurs de Beersel, saccagé par les Bruxellois en 1489 ou 1490, était situé rue des Foulons, aujourd'hui rue du Lombard. Isaac de Wavre, fondé de pouvoirs du comte de Berghes, en vendit quelques parties en 1603, et le restant fut cédé plus tard au gouvernement, qui le convertit en mont-de-piété.—Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 161.

Bruxelles, et qu'il euist à entretenir les Estatz tant que ses gens seroient prestz[1].

Ce pendant le seigneur comte de Mansfelt, qui avoit dict aprèz son eslargissement, estant au pays de Luxembourg, ne vouloir tenir le party dudict don Jan et ne se mesler de riens, ariva avecq secours de gens audict Namur, contraire à l'union par luy promise ausdictz des Estatz, aprèz qu'ilz le avoient eslargy comme dessus[2]. Et demonstrans de plus en plus par iceulx seigneurs leur malicieuse entreprinse avecq ledict don Jan, ledict seigneur de Rassenghien se treuva, comme gouverneur, au quartier de Douay, où il prétendit faire et créer des capitaines à sa poste sur les bourgeois, mais iceulx le ayant entendu se misrent tous en armes et choisirent d'aultres capi-

[1] Il serait assez difficile de découvrir les noms de ces prisonniers ; à cet égard, un mannscrit de la Bibliothèque royale, intitulé : *Brief recueil et discours des choses plus mémorables passées ès-Pays-Bas, de* 1564 *à* 1588, n° 15,888, contient le passage suivant qui peut-être un jonr mettra sur la voie de plus amples découvertes : — « Et combien que l'exemple de tant de pri- « sonniers susdits me deust donner occasion de me contre- « garder n'estre du nombre d'iceux, si ne me sçeu-je tenir mé- « riter de l'estre le jour Nostre-Dams à mi-aoust par ordonnance « des Estats à Bruxelles, à cause de quelques lettres secrètes « prinses à un courrier allant à Namur. Mais par monsieur de « la Motte qui m'excusa, j'en sortis le même jonr. » L'auteur de ce récit a gardé le voile de l'anonyme ; on sait seulement qu'il occupait un emploi du gouvernement espagnol à Bruxelles, qu'il suivit le duc d'Albe dans la plupart de ses expéditions, et qu'après le départ de Bruxelles de don Juan, il remplit pendant quelque temps « l'office du général des postes illecq. »

[2] Il y a anx Archives du Royaume, dans la collection des Papiers d'État, nne longue correspondance entre don Juan d'Autriche et le comte de Mansfelt ; cette correspondance renferme de très-curieux détails sur les services que le comte rendait au prince.

taines d'entre eulx, et tindrent la nuict suyvante ledict seigneur de Rassenghien comme prisonnier, mais la matinée le laissèrent sortir.

En ce temps dudict mois d'aoust 1577, lesdictes nations de Bruxelles appercevant que aucuns desdictz Estatz avecq ceulx des magistratz d'icelle ville, retardoient tousjours les bons debvoirs requis et nécessaires pour résister aux perverses menées que dessus, ordonnèrent deux de chascune nation, faisant xviij hommes, dont estoient lesdictz Vander Straeten, Hujoel, advocatz, et Hubelo, pour mectre ordre ad ce que seroit de besoing à ladicte ville contre tous ennemys, sans la voix desdictz magistratz, lesquelz ne auroient aultre connoissance que des procédures[1].

Et aprèz que ceulx de Marienbourg eurent adverty et mandé qu'ilz se rendoient ausdictz Estatz, se rendirent audict don Jan[2], pour les promesses d'estre

[1] Outre les dix-huit hommes nommés par les nations, huit autres personnes furent encore désignées pour faire partie du nouveau comité: messire Libert Vander Dussen, échevin, messire Adolphe de Douvrin, receveur, Nicolas de Beckere et Philippe Boots, par le premier membre de la ville; et messire Antoine Pipenpoy, Jean de Fraye, Jean Van den Ghersmoirtere et Melchior Guebels, par le second membre. Les délégués des nations furent Jean Jacops, Adolphe Hujoel, Jérome Vanderheyden, Hubert de Vaddere, Guillaume Cerbo, Guillaume Desmet, Jean Vandenbeempde, maître Jean Vandenbossche, Pierre Vanderborch, le brasseur à l'*Ane*, Charles Van den Horicke, Jean Bont, maître Corneille Van der Straeten, Hugues Gaillaert, François Beydaels, Denis Jacops, Jean Schot et Jean Hubelo. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 462 et 463.

[2] Invité par don Juan à lui faire remise de la place qu'il occupait, le seigneur de Rongy, gouverneur de Marienbourg, avait répondu, le 17 août, qu'il était tout prêt à obéir à Son Altesse en ce qu'il lui plaisait de lui commander, mais qu'ayant

payez de leurs arriéraiges, à quoy lesdictz des Estatz ne avoient tenu la bonne main de les appaiser, comme ilz debvoient, à cause, comme se disoit entre le peuple, qu'ilz laissoient, par les secrêtes practiques et correspondance avecq ledict don Jan, faire le pont d'icelluy et se fortifier contre lesdictz pays tant appovriz et troublez, que le peuple enduroit à grand paine et travail de veoir les continuelles charges et oppressions.

Lors vint de retour ledict seigneur duc d'Arschot audict Bruxelles de la ville de Gand, où les Estatz de Flandres s'avoient assemblez pour résouldre de leur intention contre lesdictz ennemys de la patrie. Et le lendemain furent amenez dudict Anvers huict pièces d'artilleries, canons renforcez de bronse, et quattre canons de fer et aultres pièces de campaigne, jusques en nombre de vingt-cincq. Et, le second de septembre dudict an 1577, se portyt ledict seigneur comte de Lallaing, chief et capitaine général de l'armée, dudict Bruxelles vers ledict Namur, pour veoir et remarcquer la place plus commode à asseoir le

prêté serment au Roi et aux États, il lui semblait ne pouvoir abandonner le lieu dont la garde lui avait été confiée, sans en avoir reçu l'ordre exprès de ces derniers. Les soldats de la garnison avaient fait une réponse à peu près semblable; ils avaient déclaré qu'ils étaient délibérés de tenir leur serment comme ils y étaient naturellement obligés, et de continuer « en tous debvoirs de bons et léaulx soldats. » Toutefois, quelques jours après, ébranlés par l'espoir d'être payés de ce qui leur était dû, ils enlevèrent les clefs de la ville au seigneur de Rongy, s'emparèrent de sa personne et se déclarèrent en faveur de don Juan d'Autriche. Gilles de Berlaymont, qui se trouvait alors à Charlemont, s'empressa de faire part de cette bonne nouvelle à don Juan. Nous publions sa lettre, datée du 22 août, à la suite de ce volume.

camp, que, le peuple disoit, debvoit avoir esté faict paravant et si tost qu'icelluy don Jan eust surprins ledict chasteau de Namur, sans y laisser avoir faict une forteresse du costé de la montagne et se pourveoir de gens et vivres audict Namur, que démonstroit assez quel desseing avoit icelluy don Jan à ceulx n'estans aveuglyz par dons et aultrement.

En ce mesme temps vindrent nouvelles que le roy de France avoit faict aultre paix avecq les confédérez pour la religion, ses subjectz[1], que l'on n'estimoit de tant ne sçay quelles paix fourées, comme dessus. Et comme le povre peuple et signamment ceulx dudict Bruxelles se malcontentoient, disant que lesdictz Estatz ou aucuns d'eulx ne cerchoient que retarder l'advancement du bien desdictz pays par leurs dictz entretènemens et paroles sans effect, iceulx des Estatz envoyèrent lettres audict don Jan[2], le iiij^e^ dudict mois de septembre 1577, pour la dernière fois, comme se disoit, qu'il euist à abandonner les ville et chasteau de Namur, et aultres places par luy tenues et occupées, et se retirer hors des pays déans iiij jours, sur paine de estre tenu pour ennemy, ou qu'il vinst avecq lesdictz Estatz, et se règler selon ladicte pacification, comme paravant il avoit promis, et que l'on n'entendoit aultrement plus

[1] La paix de Bergerac, en Périgord, signée le 17 septembre 1577.

[2] C'était leur réponse aux propositions qui leur avaient été soumises le 25 août par le seigneur de Grobbendoncq, et à celles contenues dans une lettre de don Juan du 28 du même mois. — *Voy.* le *Mémorial* cité, dans les *Bulletins de la Commission d'histoire*, 1re série, t. x, p. 196 et suivantes. — *Bor.*, liv. xi, fol. 278 et suivants.

rescripre ne recevoir pour gouverneur, oires que par diverses telles quelles ses excuses il faindoit de vouloir cercher paix.

Tost aprez ariva audict Bruxelles ledict seigneur de Lume, lequel se venoit présenter pour servir les Estatz[1]. Icelluy seigneur de Lume avoit paravant servy ledict seigneur prince d'Orenge et prins la Brille en Hollande, comme dict est, et faict pluisieurs aultres vaillantz exploix de guerre audict quartier de Hollande contre ledict duc d'Alve et ses adhérens; mais en la fin fut détenu prisonnier par ledict seigneur prince certaine espace, pour quelque faulte qu'icelluy seigneur prince avoit treuvé, selon le bruit, de manière qu'icelluy seigneur de Lume fut démis de son gouvernement de ladicte Brille et se retira arrière dudict seigneur prince assez mal content, comme se disoit. Ce pendant furent encoires envoyées audict Bruxelles de Gandt cincq pièces de bronse, doubles canons et doubles courtaulx. Et après avoir traicté et accordé avecq ledict seigneur

[1] C'est snr l'invitation des États généraux qne Guillaume de la Marck se rendit à Bruxelles. Ils lui adressèrent le 30 août 1577 la lettre suivante, qne nous extrayons du Ms. de la Bibliothèque royale, n° 9238, p. 237 :

« Monsieur, comme vous tenons l'ung des plns affectionnez à la patrie et désirerions grandement vons communicquer qnelque nostre affaire importante pour la défence de nostre commune patrie, vous prions bien instamment vous transporter, au plns tost que possible est, en ceste ville, et espérant que n'y ferez faulte, prions Dieu vous maintenir en sa saincte grâce, nous recommandant bien affectueusement en la vostre bonne. De Bruxelles, le xxx[e] d'aoust 1577. »

« Voz très-affectionnez et bons amys,
« Les Estatz généraulx. »

de Lume, luy fut présenté charge de trois cens chevaulx qu'il ne voulut accepter; aucuns d'entre le populare ne avoient trop bonne confiance de sa fidélité à la patrie, pour ce qu'il s'estoit party dudict seigneur prince avec sa mal grâce, craindant que par sa légièreté il pouroit avoir esté gaigné dudict don Jan, pendant qu'icelluy seigneur de Lume se avoit tenu longtemps en Liége coyment, sans se mesler de riens, du moings qui venoit à congnoissance.

Lors se mutinarent quelques compaignies dudict seigneur de Hèze devant Breda, en temps requis de faire service, soubz umbre de leur payement, chassant leurs capitaines; comme aussy se mutinarent ledict régiment dudict seigneur de Montigny, paravant dudict Dragon, et y eult grand désordre près Giblou où l'on entendoit dresser ledict camp, estans leurs capitaines, voires ledict seigneur de Lallaing leur chief d'armée, constrainctz de eulx retirer ailleurs, par où aucuns dudict peuple disoient estre ce faict à poste et y avoir quelque trahyson sur la main, ayans iceulx nostres ainsy crédit ou moyen d'ensuyvre ladicte fachon de mutinerie des estrangers, dont on cergeoit[1] le plus leurs chiefz et capitaines que le commun disoit ne faire leurs debvoirs à l'entretènement de leurs gens, mais iceulx chiefz et capitaines s'excusoient que lesdictz Estatz ne leur furnissoient argent, et icelluy commun disoit estre grandement esmerveilliez qu'estoient devenuz et où estoient employez tant de deniers infiniz donnez en aydes par ceulx desdicts Pays-Bas; et ne s'en contentoient trop iceulx commun que lesdictz Estatz ou

[1] *Cergeoit*, chargeait.

aucuns d'eulx n'estoient d'advis recevoir les gens dudict seigneur prince et aultres d'Escoche et Angleterre pour assistence[1], comme ilz se présentoient, et partant ilz doubtoient de bon ordre entre ceulx desdictz Estatz, par subtile menée pour entretenir la foy catholicque et romaine, sans y vouloir pourveoir par assemblée desdictz Estatz, en conformité de ladicte pacification[2]. Audict temps vindrent nouvelles

[1] Les États-généraux avaient envoyé le marquis d'Havré en Angleterre pour exposer à la reine Elisabeth l'état de leurs affaires et solliciter son appui contre don Juan. Sa commission, datée du 31 août, est àla suite de ce volume. Il fut fort bien accueilli en Angleterre et trouva la reine et les principaux seigneurs du conseil très-disposés à satisfaire à la demande des États. « Sa Majesté, écrivit-il de Windsor, le 28 septembre, ne « veult rien obmectre de ce que servira à nostre juste querelle, « et de non seulement maintenir les amitiés et alliances passées, « mais les confirmer plns estroictement qu'oncques, estimant à « beaucop la grande sincérité et bienveillance avecq laquelle « elle et tous les seigneurs de son conseil traictent avec nous. » Mais les États, tout intéressés qu'iis étaient au succès des négociations, montrèrent une incroyable lenteur. La correspondance du marquis d'Havré et celle du conseiller de Meetkercke, qui lui fut adjoint, sont remplies de plaintes sur le retard que les États apportaient à prendre une décision. Ils gagnèrent ainsi l'hiver et furent forcés de refuser les troupes dont ils avaient sollicité le secours. Lorsque peu de temps après ils eurent de nouveau recours à la reine Elisabeth et qu'ils réclamèrent l'envoi des soldats qui leur avaient été promis, ce fut la reine à son tour qui refusa: elle craignait de dégarnir ses États. — *Recueil concernant l'histoire des Pays-Bas au XVIe siècle*, Ms. de la Bibliothèque royale, n°s 5884-5925, fol. 106 à 144.—*Pièces curieuses touchant les troubles du XVIe siècle,* Ms. du même dépôt, n° 7199, fol. 316 *b*.

[2] En cet endroit du manuscrit, nous lisons en marge, écrites d'une autre main que le reste de l'ouvrage, les lignes suivantes : « Ce pendant fut résolu, le vj^e^ du présent, par les Estats géné« raux estants à Bruxelles de requérir monseigneur le prince « d'Oranges de venir en ieur assemblée, et furent choisis pour

de la destruction d'ung cloistre en Espaigne[1] par la fouldre de tonnoire, lequel cloistre nostre dict Roy y avoit faict ériger en grand magnificence et richesse inestimable, où Sa Majesté se tenoit.

Le 7 dudict mois de septembre 1577, estant ledict évesque de Liége pour venir audict Bruxelles vers lesdictz Estatz, affin de traicter aultrefois de ladicte paix, fut ledict voyaige changé, entendant qu'il ne seroit trop bien venu desdictz bourgeois de Bruxelles, pour les faulses menées qu'il avoit traictées paravant avecq lesdictz députez de l'empire et nonce du pape, tendant, selon le bruit entre le peuple, à une grandissime trahyson comme dict est. Ledict évesque y envoya partant quelque son délegué dudict Liége avecq ung aultre, lesquelz, estans arivez audict Bruxelles, furent le mesme jour renvoyez sans que l'on traicta avecq eulx, par ce qu'il en avoit assez mal usé[2]. Et furent envoyées incontinent lettres aux nobles et aultres estans audict Namur près dudict don Jan, contenant que les ayant veues, ilz eussent à venir sans délay comparoir par devant lesdictz des Estatz, pour eulx purger, sur paine de corps et biens[3]. Et le lendemain se partirent ledict seigneur comte d'Egmont et aultres seigneurs vers Anvers

« envoyer vers Son Excellence, messieurs Jean Vander Linden, « abbé de Sainte-Geertrud, Fréderícq Perrenot, chevalier, baron « de Renaix, seigneur de Champaigney, colonnel d'un régi- « ment d'infanterie wallonne; Elbertus Léoninus, docteur et « professeur ès droits; et l'advocat Liesvelt. »

[1] Saint-Laurent-le-Royal, qui fut en partie détruit le 24 juillet 1577. Voy. *Bor.* liv. XI, fol. 283 *a*.

[2] *Voy.* le *Mémorial* cité, p. 202 et suiv.

[3] *Voy.* Groen Van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange Nassau*, t. VI, p. 164.

pour communicquer les affaires desdictz pays avecq l'Excellence dudict seigneur prince et le recevoir, comme se disoit, pour chief et gouverneur[1]. Et fut ce pendant envoyé argent vers lesdictz lieux de Gybloux et Breda, pour contenter lesdictz nostres mutins, comme dict est, estans iceulx en grandt nécessité, comme ilz disoient.

Audict mois de septembre dudict an 1577, se partyt le prince archevêque de Cambray par la poste vers Rome[2], voyant que lesdictes entreprinses estoient descouvertes et destournées, ayant dict qu'il se vengeroit de la prinse dudict comte de Barlaymont son père. Et les Allemans, environ huict cens, sortirent en ce temps dudict Breda pour y amener quelques bestiaulx et aultres munitions de vivres qu'ils pouroient recouvrer, mais ceulx estans trenchez devant la ville, comme dict est, en nombre d'environ cincq à six cens, les assaillirent et donnèrent si vaillante escarmussade qu'ilz deffeirent plus de trois cens d'i-

[1] Par résolution du 6 septembre, les États-généraux avaient chargé Jean Vander Linden, abbé de Sainte-Gertrude à Louvain, Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney, le docteur Elbertus Léoninus et l'avocat Liesvelt de se rendre auprès du prince d'Orange à Gertrudenberg, et de le supplier de venir immédiatement à Bruxelles, afin que les États pussent aviser avec lui sur les besoins du pays. L'instruction de ces envoyés a été publiée dans les *Archives de la maison d'Orange Nassau*, t. VI, p. 155, mais d'une manière très-incomplète. Ils étaient également porteurs d'une lettre de créance, datée du 6 septembre, et que le lecteur trouvera dans le manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 16,123, fol. 75.

[2] Nous publions parmi les Pièces justificatives, imprimées à la suite de ce volume, une curieuse lettre adressée à don Juan d'Autriche par Louis de Berlaymont, et dans laquelle ce dernier énumère les raisons qui l'ont porté à se retirer des Pays-Bas. Cette lettre porte la date du 8 août 1577.

ceulx Allemans sur la place, par où on esperoit avoir à meilleur marché ledict Breda.

Le 12 dudict mois de septembre 1577, ledict trésorier général Schets, qui avoit été envoyé de par lesdictz Estatz vers ledict don Jan, ariva audict Bruxelles avecq la dernière intention desdictz Estatz allencontre dudict don Jan et ses adhérens. Et estant icelluy trésorier venu jusques au marché dudict Bruxelles, aucuns bourgeois le prétendirent mettre sur ledict *Broothuys* prisonnier, demandant sçavoir ce qu'il avoit apporté dudict don Jan, ce qui ne fut faict, et s'assamblèrent sur ce lesdictes nations dudict Bruxelles le lendemain, jusques à deux heures aprez midy. Et fut treuvé l'intention dudict don Jan estre de abandonner les places qu'il tenoit, assçavoir lesdictz ville et chasteau de Namur, Charlemont et Mariebourg, et soy retirer, moyennant que ledict comte de Barlaymont et ses enffans fussent remis en leurs Estatz, ledict seigneur de Licques en ladicte citadelle de Cambray, ledict Trelon gouverneur desdictz ville et chasteau d'Anvers, comme il estoit paravant, et aussy que l'on quicteroit les armes, ce faict, se retireroit en Luxembourg tant qu'il y auroit gouverneur venu en ces pays de par Sa Majesté[1]. De laquelle dernière intention dudict don Jan ainsy conditionnée ledict peuple se contentoit encoires moingz que paravant, parce qu'icelles conditions ne tendoient, disoient-ilz, que de mal en pire fin.

Le xvj[e] jour dudict mois de septembre dudict an 1577, se partyt aultrefois ledict trésorier Schets

[1] *Voy.* le *Mémorial* cité, p. 202 et suivantes.

vers ledict don Jan, dont le peuple dudict Bruxelles murmuroit, parce qu'il avoit esté dict de n'y plus envoyer, disant que c'estoient continuelz entretenementz, par quoy ilz n'estoient d'advis le laisser sortir ladicte ville; mais par le moyen d'aucuns desdictz bourgeois principaulx dudict Bruxelles, lesquelz vindrent remonstrer à ceulx de la porte que l'on n'y envoyeroit plus aprez celle fois, icelle garde obéyt, et le laissèrent sortir.

Et entendans icelles nations dudict Bruxelles que ledict seigneur prince d'Orenge se délibéroit de venir en brief audict Bruxelles, envoyèrent aucuns personnaiges, tant de leurs nations que desdictz sermentz, vers ledict seigneur prince, pour luy remonstrer que Son Excellence seroit bien venue audict Bruxelles, et qu'ilz le requeroient bien affectueusement pour leur chief et gouverneur. Ce pendant se préparoient les logis pour la venue d'icelle Son Excellence en très-grand joye et liesse. Suyvant quoy, le 18 dudict mois de septembre 1577, icelluy seigneur prince feist son entrée audict Anvers en ung chariot à coche, accompaignié de quelque peu de gens de pied et de cheval, et estoit son logis préparé audict cloistre Saint-Michiel, ayant couché la nuict précédente à Hoochstraete. Auquel lieu d'Anvers icelle Son Excellence fut honorablement et avecq grand allégrie reçeue de pluisieurs seigneurs dudict pays de Brabant et aultres[1], lesquelz se y es-

[1] Aussitôt que les États-généraux apprirent la venue du prince d'Orange à Anvers, ils chargèrent les abbés de Villers et de Maroilles, le sénéchal de Hainaut et les seigneurs de Capres et de Frésin, d'aller le complimenter et le prier de se rendre à Bruxelles. Le magistrat de cette dernière ville envoya de son

toient treuvez, assistez de huict milz harquebousiers bourgeois dudict Anvers en fort brave ordre et équipaige d'armes, enseignes et tambourins, avecq ceulx des sermentz qui estoient restablyz en leurs confrairies suyvant les octroys par eulx obtenuz longtemps paravant; mais fut deffendu ausdictz bourgeois de ne tirer pour éviter que quelque desgrâce ou malveullance ne advint d'harquebousade, et que l'on ne pouroit sçavoir le malheureux qui l'auroit tiré, par où demeureroit la mort et meurdre de quelque seigneur inpugny, et en pouroit ensuyvre plus grand mal de massacre et aultrement, considérant les malheureuses actes advenues du passé, servant à tous seigneurs de miroir et exemple. Et nonobstant ladicte deffense, lesdictz bourgeois, tant altérez et délibérez de bonne affection vers ledict seigneur prince, ne se sçeurent contenir de faire une salve ou deux, estant ledict seigneur prince près de son logis à Saint-Michel, avecq une si grand résonnance d'arquebousades qu'il sambloit ung tremblement dudict Anvers, sans povoir congnoistre l'ung l'aultre ny veoir l'air pour la grand fumée d'icelles harquebousades. Et estant ledict seigneur prince en icelle ville se descouvra certaines lettres de change pour furnir grand somme d'argent audict don Jan, qui ne cessoit de myner à tous costez, à cause duquel descouvrement furent plusieurs comptoirs fermez et, entre aultres, d'Ytaliens et d'Espaignols; aucuns furent constituez prisonniers.

côté messire Libert Vander Dussen, Philippe Diertyts et le secrétaire Jean Melyn. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 465. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, pp. IX et 19.

Et le 20e dudict mois de septembre l'appoinctement se feist avecq les Allemans estans en la ville de Boisleduc, place forte et nuysable audict pays de Brabant pour estre assize en lieu aquaticque et à descouvert, de sorte qu'il eust convenu faire de grand despence et perte de gens pour la reconquester par force; estant ledict appoinctement tel qu'ilz Allemans sortiroient, en les payant cincq mois en drap et argent. Et se parlementoit en ce mesme temps avecq ceulx dudict Breda, lesquelz estoient en division, assçavoir ceulx y ayant esté paravant en garnison contre ceulx qui sortirent dudict Anvers, lorsqu'ils furent chassez d'illecq, comme dict est; de manière que l'on espéroit en brief parvenir à la wydanghe d'iceulx mutins allemans ainsy en division, par laquelle touttes places et pays ne peuvent estre de durée.

Ce pendant retourna ledict trésorier Schets audict Bruxelles dudict Namur, où il avoit esté envoyé par lesdictz Estatz pour la dernière fois sans plus, comme dict est, apportant aultres lettres dudict don Jan[1], contenant estre content, comme devant, se retirer moyennant que lesdictz de Berlaymont, le comte du Rœulx, monsieur de Licques et seigneur de Trélon[2]

[1] *Voy.* le *Mémorial* cité, p. 215 et suivantes. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. XXIII.

[2] Jeanne de Blois, sœur de Louis de Trélon, ne cessait de solliciter auprès de don Juan pour qu'il s'occupât de faire rendre la liberté à son frère. Voici une requête qu'elle lui adressait le 20 septembre 1577, et que nous trouvons dans la collection des *Papiers d'État et de l'Audience*, aux Archives du Royaume liasse 171 :

« Monseigneur, comme il a plen à Vostre Altèze me paroistre par sa lettre d'estre en soing de monsieur de Terlon, mon frère,

fussent remis en leurs Estatz et gouvernements, sur quoy estoit dict et arresté que ce se remectoit à l'assamblée desdictz Estatz généraulx.

En aprèz, le 27[1] dudict mois de septembre an susdict, feist ledict seigneur prince son entrée en ladicte ville de Bruxelles, par la porte de la nouvelle rivière, où estoient appareillez quelques batteaux en brave équipaige, riches et triomphantz de paintures et tapisseries. Et se jouoient sur lesdictz batteaux, à la entrée d'icelluy seigneur prince d'Orange, les histoires de Joseph ayant esté vendu par

pour sa relaxation, m'oblige rendre grâce et très-humble marchiement à Vostre Altèze, voyant que plait à icelle l'honorer de sa faveur, que je tiens pour le plus grand heur que luy sçanroit advenir au monde, dont je prens tout bon espoir et m'allège grandement la peine que j'ay reçeu depuis sa retenue, suppliant très-humblement Vostre Altèze le tenir pour jamais au nombre de ses très-humbles et obéissantz serviteurs. Et comme j'entens que le sieur de Grobbendonck est à présent vers Vostre Altèze, je la suplie avoir pitié de moy, ayant mémoire de ma prière, n'ayant nul moyen de vivre sans estre dressée de ce qui m'est deu, et par faulte d'avoir assignation particulière sur quelque terre, il y at trois ans que n'ay rien reçeu. Qui me cause de rechieff supplier très-humblement Vostre Altèze m'accorder l'ordonnance sur la terre de Binch pour trois milz florins par an. Ce faisant, je seray toute ma vie obligée prier Dieu permestre à Vostre Altèze le parfaict de ses meilleurs désirs, baisant les mains d'icelle très-humblement. De Thuyn, le xx[e] jour de septembre 1577.

« De Vostre Altèze,

« Très-humble et très-obéisante,

« JENNE DE BLOYS. »

[1] Ce fut le 23 septembre, à quatre heures de l'après-midi, que le prince débarqua à Bruxelles. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. XIII. — *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 465 et suivantes.

ses frères et racheté des Philistins, ensamble de la captivité des Ysraëlistes soubz le roy Pharaon et du prophète réal David ayant deffaict le grand Golias, démonstrans touttes les tiranyes du roy Pharaon et aultres, et les victoires divines sur ce ensuyvies. Ce faict, vint ledict seigneur prince avecq ses gens descendre à terre à ung rivayge illecq faict avecq quelques dégretz et ung portal magnifiquement paré, estant convoyé de trois cens bourgeois dudict Anvers harquebousiers pour sa garde en fort brave équipaige d'armes, estant aussy accompaignié des seigneurs comte d'Egmont, son frère maisné[1], le comte de Houtkercke[2], ayant espouzé la seconde fille dudict feu seigneur comte d'Egmont, et monsieur de Hèze, avecq les députez dudict Bruxelles qui le estoient allé recevoir audict Anvers. Et fut aussy reçeu ledict seigneur prince de 26 enseignes d'arcquebousiers desdictz bourgeois de Bruxelles, lesquelz vindrent audevant Son Excellence et l'amenèrent ainsy en ordre très-honorablement par le marché dudict Bruxelles, ladicte gendarmerie devant; auquel marché luy fut présenté à boire, mais ne le vouloit accepter si on ne beuvoit à luy, que lors quelque desdictz sermentz beut à Son Excel-

[1] Philippe d'Egmont, fils du célèbre Lamoral, eut deux frères: Lamoral, deuxième du nom, qui mourut à Bruges, le 23 mai 1617, et Charles, qui fut fait prisonnier en même temps que son frère aîné, à la prise de Ninove, et qui mourut à la Haye, le 18 janvier 1620, après avoir obtenu le collier de la Toison d'Or, et rempli les fonctions d'ambassadeur en Allemagne et en Danemarck.

[2] Georges de Hornes, comte de Houtekercke, époux d'Éléonore d'Egmont. *Voy.* t. I, p. 167.

lence, disant qu'icelle estoit bien venue, suyvant quoy Son Excellence feist raison. Les seigneurs comte d'Egmont et sesdictz beau-frère et frère maisné alloient devant avecq ledict seigneur de Hèze; aprez suyvoient pluisieurs seigneurs et gentilzhommes, et aprez ledict seigneur prince accompaigné dudict seigneur duc d'Arschot et ung ambassadeur d'Angleterre[1]. Et oires qu'il fut deffendu de tirer, comme audict Anvers, lesdictz bourgeois de Bruxelles ne se sçavoient garder de faire aucunes salves en chemin vers sondict logis, et mesmes à la seconde porte de Flandres. Et passé les bailles, approchant la porte d'icelluy son logis, dict la maison de Nassau, grand nombre de chambres pozées sur les bailles préparées, donnèrent si grand et horible bruit qu'il sambloit estre foudre du ciel, comme feirent aussy lesdictz bourgeois de pluisieurs coupz d'arquebousades, faisant une telle résonnance et obscurité de fumée en l'air, que l'on ne voyoyt ny entendoit en ce quartier de ladicte maison de Nassau; de sorte que pluisieurs pierres, ardoises et d'aultres couvertures de thoys et murailles environ lesdictes bailles se crevèrent, saillant l'une dechà et l'aultre de là en pièces, sans en advenir, par l'ayde de Dieu, aucun mal. Et fut ainsy reçeu ledict seigneur prince en si grand honneur et allégresse desdictz bourgeois de Bruxelles, que aucuns avoient les larmes aux yeulx de ayse et liesse de veoir ung tant grand, noble et vertueux seigneur et prince retourner en ses biens, dont il avoit esté privé et tenu hors de ces pays par longue espace de temps,

[1] Cet ambassadeur s'appelait Davidson.

oultre la cauteleuse furte[1] du noble seigneur comte de Bure[2], son filz, lequel avoit esté emmené de par le duc d'Alve, estant servy d'aulcuns malveullans de Louvain, où qu'icelluy seigneur comte de Bure enfant estoit mis à l'estude, et d'aultres ennemys et adhérens dudict duc d'Alve. Ce que ledit seigneur prince avoit enduré et souffert, se deffendant tant qu'il povoit, comme à tel noble et vertueux seigneur et chevallier appartient pour la garde de sa noblesse, ayant néantmoingz esté désadvancé de sa bonne fortune par aucuns le servant à double face, comme à diverses fois s'est démonstré, où les exploictz vertueux se présentoient, tant en Zélande, Hollande, Brabant, que ailleurs, assez notoire, n'estant besoing d'en faire plus long récit.

Et ayant ledict seigneur esté quelque peu en son logis, sortyt ledict duc d'Arschot allant vers le sien. Icelluy seigneur prince le suyvit tost aprez avecq quelque peu de sa garde desdictz bourgeois d'Anvers, lesquelz demeuroient en nombre susdict de trois cens audict Bruxelles, tant que la garde ordinaire dudict seigneur prince viendroit. Et estant ledict seigneur prince près des bailles de la court dudict seigneur duc d'Arschot, icelluy seigneur duc accompaigné de monsieur le prince de Chimey, son filz, et d'aultres ses gentilzhommes, luy vindrent audevant et le reçeurent à l'entrée d'icelles bailles

[1] *Furte*, de *furtum*, larcin, vol.

[2] Philippe-Guillaume de Nassau, comte de Buren, fils aîné du prince d'Orange, que le duc d'Albe avait fait enlever de l'université de Louvain et conduire en Espagne. Il revint aux Pays-Bas avec l'archiduc Albert et mourut à Bruxelles en 1618. Il épousa Éléonore de Bourbon, fille du prince Henri de Condé.

avecq grande révérence et accolade. Et y demeura ledict seigneur prince ce soir là de sa venue audict Bruxelles au souper. La nuict ensuyvant, fut continuée grand allégrie et joyeuseté de feuz et aultres récréations par lesdictz bourgeois de Bruxelles, devant leurs maisons, du moing d'aucuns ses amys et amateurs du bien de la patrie.

En ce temps se descouvra encoires ung aultre venin audict Anvers, de 5,000 casaques de légière estoffe tirant sur le blancq, en trois ou quatre lieux, si comme au logis d'ung Espaignol et aultres gens d'église, qui se excusoient disant que c'estoient casaques pour des pionniers y gardées de longtemps, choze que sembloit audict peuple controuvée et moings que véritable, qu'icelluy peuple disoit estre practiquée pour y massacrer, à la comodité dudict don Jan, les bons et loyaulx seigneurs et bourgeois dudict Anvers affectionnez à ladicte patrie, n'estant ledict seigneur prince trop asseuré, selon l'opinion de pluisieurs ses amateurs, pour n'estre tous ses amys qui le saluoient et faisoient honneurs et caressies avecq masques et farderies de beaux semblans et ryantes mynes judayques.

La matinée ensuyvante, 24 dudict mois de septembre 1577, allèrent au logis dudict seigneur prince d'Orange, les seigneurs des finances, assçavoir les trésorier Schets, commis Damhoudre, Ringout et Oyenbrughe[1], avecq le receveur général

[1] Josse de Damhoudere, chevalier, Jacques Reingout et Engelbert d'Oyenbruggbe étaient tous trois conseillers et commis des finances ; le premier était de plus garde des chartes et *lettriaiges ;* le deuxième, trésorier de l'épargne.

Baert[1], et saluèrent Son Excellence, luy donnant la bien venue et aultres présentations qu'ilz feirent d'amytié et services qu'ilz démonstroient.

Pendant lesquelles menées estoient secourues les villes de Mariebourg et aultres places occupées par ledict don Jan, de vivres et munitions de guerre, sans y estre remédié convenablement par lesdictz Estatz, venant icelluy secours par la voye de Mallines, Louvain et Liere, qui leur donnoient secours soubz umbre de leur tenir comme neutres, comme se faisoit par la voye d'Anvers et de Liége. Iceulx des Estatz feirent refus de signer la commission contenant que ledict don Jan euist à sortir avecq ses adhérens, en brief jours, des places qu'il occupoit, sur paine d'estre rebelle au Roy et déclairé ennemy desdictz Estatz, et ceulx de ses adhérens prétendans estre remis en leurs estatz et honneurs se retireroient en Liége, place neutrale, où ilz demeureroient comme prisonniers, tant que par lesdictz Estatz généraulx assamblez en seroit aultrement ordonné. A raison duquel refuz icelluy seigneur prince déclara ausdictz Estatz que tel estoit son intention, sans plus délayer, ou aultrement qu'il s'en pouroit retourner de où il estoit venu. Que lors fut icelle commission signée, et furent députez le Revérendissime évesque de Bruges et ledict seigneur de Willerval, pour aller vers ledict don Jan avecq icelle commission, par dessus la dernière fois d'envoy[2].

La nuict Sainct-Michiel dudict an 1577, estant le-

[1] Nicolas Baert, receveur général des finances du Roi.

[2] *Voy.* le *Mémorial*, etc., p. 216 à 220. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. XXVIII.

dict seigneur duc d'Arschot choisy et commis gouverneur de Flandres[1] par lesdictz Estatz généraulx, se feist procession générale audict Bruxelles, et se partyt le conseil desdictz Estatz ayant esté assamblez de bon matin sur ladicte maison de ville dudict Bruxelles avecq ledict seigneur prince, lequel se retira en son logis avecq sa garde d'aucuns bourgeois dudict Bruxelles, et lesdictz seigneurs duc d'Arschot, comte d'Egmont et ses frères, monsieur de Hèze et son frère, le comte de Houtkerke, les seigneurs du privé conseil et des finances allèrent à ladicte procession. Entre le peuple se parloit diversement de ladicte allée à la procession, disant aucuns que c'estoit pour esprouver ledict seigneur prince, qu'ilz disoient ne faire cas d'icelle tradition romaine; aultres disoient qu'il n'y alloit pour éviter aucuns inconvéniens de trahison que journellement se practiquoient, comme des pistollez en façon de torses et aultres inventions barbares, pour amener les bons princes et seigneurs à leur dévotion de massacre, comme du passé s'estoit iniquement practiqué, soubz l'umbre de bonne dévotion de mariaige et aultrement.

Le lendemain, jour Sainct-Michiel[2], se feist aultre procession générale, mais lesdictz seigneurs prince, duc d'Arschot, d'Egmont, de Lallaing et aultres desdictz Estatz demeurèrent en conseil sur ladicte maison de ville, et y disnèrent, dont pluisieurs fu-

[1] Le duc d'Arschot avait été nommé gouverneur et capitaine général de Flandres par acte des Etats-généraux du 20 septembre 1577.

[2] Le 29 septembre.

rent assez remplyz de vin, ayant le bancquet esté plus sumptueux et réal[1] que du passé; dont icelluy seigneur prince démonstroit ne faire grand cas de bancquetz, mais bien de aller à la portion ordinaire, sans excès, ce que entretenant discrètement, les affaires et bonne occasion ne s'oublient, ains chascun se peult mieux conduire et régler à la raison, comme disoient aucuns d'entre le peuple, qu'il estoit bien requis sobrier[2] et vigiler en temps convenable.

Ce mesme jour vindrent lettres des députez envoyez par lesdictz Estatz pour aultre dernière fois sans plus, comme se disoit, que ledict don Jan ne leur avoit encoires donné audience[3], usant, comme ledict peuple disoit, de ses ruses et subtilz entretenemens, pour, par telz moyens, advancer sondict pont, que se souffroit trop indiscrètement faire, faisant lesdictz bancquetz.

Lors vindrent aussy nouvelles que nos gens avoient attaché une escarmousse devant ledict Namur, tellement qu'ilz eussent peu entrer s'ilz eussent poussé oultre leur fortune, ayant tant vaillamment chassé et faict fuyr lesdictz ennemys en icelle ville de Namur où y avoit grand nombre de gendarmerie; mais quoy! ce n'est tout d'entrer en ung lieu, ains convient adviser la sortye, par où et comment l'exploit que l'on commenche[4], regardant les choses de loing, selon l'apparence du temps et lieu. Si est-ce que

[1] *Réal*, royal.
[2] *Sobrier*, être sobre.
[3] *Voy.* la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. XXXV.
[4] Cette phrase n'est pas complète; nous croyons qu'il faut lire *par où et comment s'accomplit l'exploit que l'on commenche.*

souvent s'est veu par les vaillantz et hardyz seigneurs, chiefz et capitaines entreprendre sur leurs ennemys sans les craindre, oires qu'ilz fussent trois contre ung, et estre vainqueurs d'iceulx leurs ennemys, non sans bon ordre et conduicte de leurs chiefz, requise en toutte armée et exploix de guerre, à la mienne vollunté que si pluisieurs de passé ne s'eussent tant oubliez et mal advisez, cesdictz pays ne fussent en telz désordres.

Ledict jour Sainct-Michiel au soir s'assamblèrent lesdictz seigneurs au souper dudict seigneur comte d'Egmont, ayant deux jours paravant ledict comte de Lallaing donné son bancquet, non trop aggréable audict seigneur prince, pour estre, disoit ledict peuple, le temps assez convenable de postposer tous bancquetz et festins, et s'employer en tous bons debvoirs requis et nécessaires aux affaires desdictz pays plus importantes. Ce pendant noz gens commenchoient à approcher ladicte ville de Namur, assez tard, disoient aucuns dudict peuple, et que noz gens se debvoient avoir approché en diligence, si tost que ledict don Jan eust démonstré son desseing par ladicte surprinse de chasteau dudict Namur; mais il sambloit audict peuple qu'icelluy don Jan ne faisoit telle entreprinse, sans avoir entre lesdictz des Estatz aucuns amys, lesquelz donnoient conseil et advis contraire, selon sadicte dévotion d'icelluy don Jan. Car, disoient-ilz aussy, que moyennant qu'il y eust fidélité et union patriale, les Espaignolz ny aultres nations estranges[1], leurs adhérens, n'estoient bastans pour vaincre ces dictz pays, avecq l'ayde de

[1] *Estranges*, étrangères.

Dieu, duquel procèdent les principales gardes et protections, en soy conduisant aussy selon qu'il nous en at donné l'entendement, pour comprendre nostre bien et salut.

Le mesme jour Sainct-Michiel vindrent nouvelles que ladicte ville de Breda estoit rendue par les Allemans ès mains des Estatz. Et s'estoient aussy les députez de la ville d'Amsterdam, qui avoient ce jour là estez près dudict seigneur prince, comme accordé soubz son gouvernement d'Hollande, dont ilz avoient faict grande difficulté, comme dict est. Si que en fut faict grand joye et allégrie de feuz et aultrement, mesme sur les tours et maisons de pluisieurs seigneurs et bourgeois audict Bruxelles. Lequel accord estoit estimé grand advancement d'avoir assubjectiz et mis en obéissance une telle ville et porte de dérière fort nuysante aux aultres villes dudict Hollande, et qui avoit causé beaucoup de mal audict Herlem et à l'environ, et ne ozoient bonnement les ennemys et occupeurs d'icelles villes tenir pour ledict don Jan, entendant ladicte venue dudict seigneur prince audict Bruxelles en Brabant.

Lesdictz Allemans sortyz dudict Boisleduc, comme dict est, avecq aucuns bourgeois qu'ilz ennemys mutins avoient choysiz pour hostagiers, ne vouloient tenir leurdict accord sans estre payez, entretenans ainsy lesdictz Estatz, par quelque intelligence dudict don Jan et aultres desdictz Estatz, ses bienveullans et ennemys de ladicte patrie, que ledict peuple appelloit, menant ainsy par ledict don Jan lesdictz Estatz sans résouldre sur lesdictz articles à luy envoyez pour la dernière fois, comme dessus. Et feist

tant icelluy don Jan, non sans grand ayde et faveur d'aucuns nostres, comme le peuple disoit, qu'il obtint trèves de trois jours, lesquelz s'expiroient le second dudict mois d'octobre dudict an 1577. Comme aussy ne vollurent les Allemans tenir leur dict accord faict de iiij mois, en livrant ledict Breda et leur collonel Fronsberghe[1], disant qu'ilz ne treuvoient bon le livrer, ayant iceulx Allemans envoyez certains députez vers ledict Bruxelles, pour traicter avecq ledict seigneur prince, lequel, entendant qu'ilz députez estoient en chemin, manda par trois costez gens pour les treuver, affin qu'ilz se retirassent, et qu'il ne vouloit faire aultre traictement et les oyr parler. Et tant que ausdictz d'Amsterdam, iceulx démonstroient aussy ne vouloir tenir leurdict accord.

En ce temps, ung réputé vaillant et hardy capitaine nommé Marnau[2], dudict Mons en Hainaut, passyt la Meuse, tirant vers Maestrecht, avecq sept enseignes de gens de piedt dudict régiment de Cham-

[1] Georges de Frondsberg ou plutôt Freundsperg, d'un château situé près de Schnawat, dans l'Erschland, seigneur de Mindelheim, de Pétersbourg et de Stertzingen, en Souabe, colonel d'un régiment d'infanterie allemande. Il s'était distingué au massacre d'Anvers, et pour perpétuer le souvenir des services qu'il rendit alors à la cause royale, on fit frapper, en son honneur, une médaille, avec cette légende : *Georgius baro a Freundtsberg, dynasta in Mindelheim. Aetatis* 42. Au revers, on voyait les soldats des Etats-généraux, chassés de la ville, se jeter par troupes dans l'Escaut, avec cette autre légende : *Perseverantia rerum victrix. Anno* 1576. — Van Loon, *Histoire métallique*, etc., t. 1er, p. 221.

[2] Le capitaine Marneau, ou Morneau, rendit d'importants services au parti des Etats. Le 23 juin 1578, en récompense de ses actions d'éclat, il fut créé chevalier par l'archiduc Mathias.

paigny et quelques chevaulx de sa bende; estans en ung lieu mal accomodé de vivres furent treuvez des gens dudict don Jan, d'environ de 4 milz d'Allemans, entremeslez de pluisieurs Bourguignons, Franchois, Ytaliens et Espaignolz, accoustrez à la mode d'Allemans, et estoit leur chief ledict capitaine Dragon. Auquel lieu, les nostres se monstrèrent vaillantz soldatz à l'arrivée desdictz mutins; mais comme iceulx ennemys les serrarent et encloèrent soubdainement de tous costez par le grand nombre de gens qu'ilz estoient contre le peu desdictz nostres, lesquelz se deffendoient vaillament, tant qu'ilz furent rompuz, de manière qu'en demeurarent environ trois cens des nostres, entre lesquelz y avoit mortz aucuns capitaines et enseignes, et desdictz ennemys en demeurarent petit nombre. Iceulx ennemys abusèrent noz gens à leur abordée vers eulx, parcequ'ilz ne monstroient estre que quattre enseignes; à cause de quoy lesdictz nostres Wallons, toujours fort altérez et délibérez, comme de coustume, à faire bon exploict de guerre, aventureusement, sans craincte, dirent audict Marnau qu'ilz marchassent vers iceulx ennemys, n'estimans leurdict nombre qu'ilz monstroient, comme dict est, ignorans les Espaignolz estant embuschez avec cincq cens chevaulx; mais ledict Marnault qui prévoyoit l'advenir de plus loing, ne estoit d'advis de y demeurer, ains de se retirer, comme en icelle deffaicte ne se auroit treuvé, tenans ainsy les ennemys la place, où ilz harquebousarent environ cincquante desdictz nostres, tous dépoullez, desquelz s'en eschapirent aucuns à courre, et entre aultres deux capitaines que l'on avoit estimez mortz

au lieu de ladicte deffaicte. On avoit promis secour de chevallerie ausdictz nostres, mais, par quelque démenée secrête, lesdictz des Estatz n'en feirent debvoir, par où noz gens avoient souvent du pire, et oires que pluisieurs continuellement présentoient service de chevallerie, fort nécessaire avecq noz gens de piedt, estans en assez bon nombre, si est-ce qu'iceulx Estatz généraulx ou aucuns d'eulx n'y vouloient entendre, démonstrant, comme disoit ledict peuple, vouloir l'advantaige ausdictz noz ennemys de povoir entrer en pays et nous destruire et massacrer plus que devant, ordre et conduicte trop misérable.

Tost aprez, sur ce que commission fut envoyée par les Estatz aux souldoyers du chasteau dudict Lille, qu'ilz eussent à remectre icelluy chasteau entre leurs mains, estant ceulx d'icelle ville de Lille prest de le rompre et l'abatre avecq instrumens de massons et aultres en tel cas nécessaires, iceulx dudict chasteau feirent refuz, disant qu'ilz le tenoient pour le Roy et leur gouverneur et capitaine ledict Rassenghien, et qu'ilz n'entendoient le rendre sans charge d'icelluy leur capitaine, par lequel leur estoit faict deffence de n'y consentir, ayans touttesfois lesdictz soldatz offre desdictz de la ville de Lille de les maintenir en leurs gaiges leur vie durant.

Ce pendant le duc de Guise[1] se préparoit avecq gens et artillerie pour venir à l'ayde dudict don Jan[2].

[1] Henri de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, surnommé le Balafré, assassiné dans l'antichambre du Roi, au château de Blois, le 23 décembre 1588.

[2] Le 3 octobre 1577, le seigneur de Gomiécourt écrivait de Novian à don Juan : « J'ay maintenant entendu que le duc de

Et se partyt lors, 3 du mois d'octobre 1577, icelluy don Jan de Namur vers Luxembourg, ayant délaissé audict Namur bonne garnison et munitions de vivres, ayant eu temps et loysyr assez de ce faire, estant retourné ledict Rassenghien dudict Namur audict Bruxelles, par la poste, ce jour mesme, et apporté nouvelles, entre aultres dudict partement d'icelluy don Jan[1]. Et l'on atendoit cestuy jour au disner lesdictz commissaires envoyez audict Namur, comme ilz viendrent ensuyvant icelluy disner, apportant la résolution dudict don Jan, contenant entre aultres qu'il s'esbahysoit que lesdictz Estatz avoient ozé entreprendre contre Sa Majesté, et mesmes d'abatre les fortresses et chasteaux des pays, et receu le prince d'Orange en leur ayde[2], et qu'il pensoit

« Loraine est party de Nancy pour aller à Méricourt et doiz là « à Janville, où s'attend le Roy de France, et est grand bruit « qu'il dresse un grant appareil pour se jetter sur les Pays-Bas, « etc. » — Archives du Royaume, *Papiers d'Etat et de l'Audience*, liasse 172.

Dès les premiers jours de septembre, les Etats avaient envoyé Gilles de Lens, baron d'Aubigny, et le seigneur de Willerval auprès de la reine de Navarre et du duc d'Alençon, afin de les engager à s'employer auprès du Roi pour qu'il désapprouvât les préparatifs du duc de Guise. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. XVIII.

[1] Le 2 octobre, avant de quitter Namur, don Juan avait adressé aux Etats une lettre qui laissait peu d'espoir d'arriver à un accommodement; il ne faisait que s'y plaindre des nouveautés contenues dans leur dernier écrit. Cette lettre est en flamand dans *Bor*, liv. XI, fol. 289 *a*. Voy. aussi le *Véritable récit des choses passées aux Pays-Bas*, in-4°, Luxembourg, 1577.

[2] L'arrivée du prince d'Orange servit de prétexte à la rupture des négociations; le fait est que don Juan ne demandait pas mieux que de rompre ouvertement avec les Etats-généraux. M. Gachard a fort bien établi ce point dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. XXXV et suivantes. Puisque le

bien que Sa Majesté ne l'oubliroit volluntiers, et aussy qu'il s'en alloit retirer à March en Famine, attendant les responces du Roy ; se préparant aussy lors ledict comte Charles de Mansfelt, avecq ses gens de piedt et de cheval, en France, pour venir assister ledict don Jan, avecq ledict seigneur de Guyse, à ruyner et massacrer lesdictz Pays-Bas, où qu'il avoit reçeut tant de bien et honneur.

Et le iiij^e jour dudict mois d'octobre 1577 lesdictz Allemans de Breda se voyant fort enserrez, ayant faulte de vivres, sans apparence de secours, se rendirent aux nostres, suyvant le susdict appoinctement par eulx faict de payer les trois enseignes y ayans esté paravant en garnison, mais les aultres enseignes par aprez y survenues à sauveté hors ladicte ville d'Anvers auroient patience, et seroit livré leurdict collonel Fronsberghe en leurs mains, comme il fut, pour le mener audict Bruxelles, surquoy fut mandé par ledict seigneur prince de le retenir audict Breda tant qu'en seroit aultrement ordonné, ayant icelluy Fronsberghe bien le moyen de payer les esleux.

En ce temps mesme, aprez pluisieurs difficultez débatues, fut mandé par les Estatz de rompre et desmanteler ledict chasteau de Lille, estant ledict seigneur de Rassenghien audict Bruxelles, comme dessus, moyennant que ceulx dudict Lille donnoient trente milz florins pour la descharge d'icelle ville et trente milz audictz Estatz générauIx. Et estans quel-

Roi exigeait qu'il restât aux Pays-Bas, son esprit inquiet voulait de la vie et du mouvement. La guerre devait lui fournir cette existence active et aventureuse qui lui plaisait.

ques compaignies de Wallons du régiment monsieur d'Hierge mis en garnison à Bovigne de par ledict don Jan, prindrent leur capitaine et se rendirent ausdictz Estatz[1], qu'estoit estimé ung grand advancement pour avoir ledict Namur, par ce que ledict lieu de Bovigne estoit sur la Meuse et propice pour empescher le passaige des vivres par ladicte Meuse audict Namur[2]. Audict temps fut aussy faict poursuyte par les bourgeois de Béthune d'avoir abatu leur chasteau, ce que l'on accorda, et le desmantelèrent du costé de la ville.

[1] La collection des *Papiers d'État*, aux Archives du Royaume, nous fournit une lettre relative à cet événement; elle est adressée par le comte du Rœulx à don Juan :

« Monseigneur, je viens d'entendre par voye commune que les deux compaignies qui sont à Bouvignes ont promis de servir les Estatz sur condition de trois mois de gaiges qu'ilz doibvent recepvoir. Je ne scay s'il est vray. Touttesfois me samble, sauve correction, que Vostre Altèze fera bien d'y envoyer et les contenter, ou y remédier comme elle trouvera le mieulx convenir. J'en escripz aussi un mot à monsieur de Hierges comme estans de son régiment. Et n'ayant aultre chose à escripre à Vostre Altèze, suplieray le Créateur, monseigneur, donner à icelle longue et heureuse vie, me recommandant très-humblement en sa bonne grâce. De Namur, le iiij^{e} d'octobre 1577. »

« De Vostre Altèze,

« Très-humble et obéissant serviteur,

« JAN DE CROY. »

[2] La prise de Bouvignes contrariait fort les projets des ennemis. Dans une lettre qu'il écrivait le 6 octobre à don Juan, le comte du Rœulx disait encore : « Ce seroit beaucoup de ravoir « Bouvignes, si Vostre Altèze en sçavoit le moyen, pour la li- « berté du passaige qu'ilz nous ostent; il n'y a que deux cens « testes dedens, mal muniz de toutes choses. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 172.

Et ainsy que les soldatz levez d'un costé et d'aultre vouloient avoir argent, vivoient à discrétion, travaillans et branscatans les villaigeois et maisons à leur plaisir, qu'iceulx soldatz ne appelloient lors branscatz, ains brulaiges, sans en administrer justice et discipline militaire, estans en ce soustenuz et permis, l'on voulut sçavoir en ce temps qu'estoient devenuz tant d'aydes d'argent, de centième, vingtième et aultres parties de biens donnez, oultre les prestz faictz par ceulx desdictz pays, et mesmes depuis trois mois paravant que avoient esté délivrez ausdictz Estatz dix-huict cens milz florins, comme se disoit par aucuns en ayantz faict délivrance de bonne partie; et vivant néantmoings lesdictes gendarmeries ainsy à discrétion, se plaindans toujours du payement de leurs gaiges, sans avoir aussy advance les bendes d'ordonnance, tant nécessaire pour eulx monter, lesquelles partant n'entendoient faire service sans recevoir du moingz ung an, que estoit peu assez, veu les longz arriéraiges à eulx deuz de douze mois. Par lesquelz retardemens et menées advantaigeuses pour nos ennemys, demeuroient celles de ces pays tant nécessaires en dérière, oires que ledict seigneur prince y eust volluntiers remédié proposant ausdictz dez Estatz moyens convenables pour y satisfaire; mais, comme disoit le peuple, l'on n'y vouloit venir, ains aucuns desdictz Estatz l'empeschoient secrètement, mesmes estoient iceulx des Estatz, ou aucuns d'eulx, refusans de accepter ladicte présentation de secours des gens de piedt et de cheval anglois et escochois faicte par la Réginale Majesté d'Angleterre, payez pour trois mois, ou en

partie, acceptant finallement lesdictz des Estatz les cent mil livres sterling aussy présentées par icelle Réginale Majesté en prest, sans interrest, qu'estoit un tour d'amytié et favorable assistence de voysin[1]. Lors se treuva le seigneur comte de Lallaing audict Bruxelles près dudict seigneur prince d'Orange, pour y traicter des affaires nécessaires desdictz pays, démonstrant icelluy seigneur comte de Lallaing avoir bonne affection de deffendre et soustenir allencontre des ennemys d'iceulx pays, mais pluisieurs dudict peuple disoient ne s'en tenir trop asseurez.

En ce temps dudict mois d'octobre 1577, furent imprimez certains livres de justifications desdictz Estatz, contenant pluisieurs causes et raisons pourquoy iceulx des Estatz généraulx de ces pays estoient forcez et constrainctz, à leur très-grand regret,

[1] Le 11 octobre 1577, les États-généraux écrivirent au marquis d'Havré qu'ils avaient été fort joyeux d'apprendre la bonne affection que la reine Élisabeth avait manifestée à leur égard, et principalement de ce qu'elle avait consenti à les aider d'une somme de cent mille livres sterlings, remboursables en huit mois, et d'un secours de mille chevaux et de cinq mille hommes de pied sons la conduite du comte de Leycester. Ils avaient envoyé Nicolas de Carenzoni à Anvers, pour négocier le recouvrement des deniers, en le faisant accompagner de quelques-uns de leurs députés; mais quant au secours d'hommes et de chevaux, ils ne croyaient pas pouvoir l'accepter en ce moment; la saison était déjà fort avancée et ils désiraient tout au moins se débarrasser des Allemands qui leur restaient encore en grand nombre, avant d'engager de nouvelles troupes. Ils chargeaient le marqnis d'Havré de prier la reine de vouloir tenir ses forces à leur disposition et de les leur envoyer, quand elles leur seraient nécessaires. Le même jour ils écrivirent dans le même sens à la reine. Le lecteur tronvera cette dernière lettre aux *Pièces justificatives*.

soustenir guerre contre ledict don Jan et ses adhérens[1], pour leur deffence de si cruelle guerre menachée de faire contre ceulx de cesdictz pays, comme icelluy don Jan avoit escript, entre aultres diverses lettres descouvertes, qu'il ne sçavoit aultre remède que de mectre lesdictz pays au feu et à sang, protestant devant Dieu et les hommes de tous maulx et inconvéniens qui en pourroient advenir. Et pour par icelluy don Jan parvenir à tel son inhumain desseing, auroit induict lesdictz collonelz allemans, lorsqu'il estoit audict lieu de Mallines, comme dict est, de tenir bon contre lesdictz Estatz et qu'ilz seroient bien récompensez, les persuadans que lesdictz Estatz tachoient à les frustrer de leurs gaiges, au lieu de les avoir accordez, par tous bons moyens convenables de les payer et faire sortir en conformité de ladicte pacification. Et, comme à sondict partement dudict Bruxelles vers Mallines il avoit promis de faire comme dict est, dont est apparu par l'une des dictes lettres descouvertes mentionnées en ladicte justification, ensamble d'une lettre aussy

[1] La querelle entre don Juan d'Autriche et les États-généraux a donné lieu à différentes publications devenues aujourd'hui assez rares. Voici les titres des principales : *Sommaire discours des justes causes et raisons qu'ont constrainct les Éstats-généraulx des Pays-Bas de pourveoir à leur deffence contre les emprinses de don Jehan d'Austrice*, Anvers, Sylvius, 1577, petit in-4° (n° 26,516 du catalogue Van Hulthem); *Apologie contre certain discours émis soubs le nom des Éstats-généraulx des Pays-Bas*, par Philippe Le Franc, Ardenois, sans lieu, 1577, petit in-8° (n° 26,521); *Véritable récit des choses passées aux Pays-Bas depuis la venue de Jehan d'Austrice*, Luxembourg, 1577, in-4° (n° 26,524); *Response aux lettres de don Jehan d'Austrice sur le faict des troubles dernièrement advenus au Päys-Bas*, Anvers, Jehan le Goust, 1577, in-8° (n° 26,527). *Voy.* aussi *Bor*, liv. XI, fol. 289 *b*.

audict seigneur de Trélon, auquel icelluy don Jan avoit escript de bien garder et tenir ladicte place et chasteau d'Anvers, faisant mention obscurément de l'assistence d'ung petit et grand amy, que l'on présumoit estre monsieur d'Hierges et monsieur de Floyon, frères et enffans dudict seigneur de Barlaymont, lequel Floyon se estoit paravant treuvé en quelque rencontre desdicz mutins près de Liere, où il fut prins et quelque peu de ses gens deffaictz, estant au service desdictz Estatz. Si aueroit aussy ledict d'Hierges, son frère, démonstrant pareillement estre audict service des Estatz, faict sortir les Allemans hors de Grave, mais dès lors ledict commun en murmuroit, disant qu'il n'y faisoit trop bon se fier, et qu'ilz de Berlaymont n'estoient mis en service desdictz Estatz que pour avoir crédit et moyen de faire passer ledict don Jan, comme en aprez ilz ont démonstré avecq ledict comte de Berlaymont leur père, ayant esté prins ledict chasteau de Namur par icelluy don Jan, comme devant est déclairé; par où l'on ne se doibt trop arrester ny confier aux ennemys réconseilliez qui souvent monstrent une queuwe vénimeuse.

En aprez, le 9 dudict mois d'octobre, ung Loys Carlier, pensionnaire ou greffier de ladicte ville de Mons, estant assamblé avecq aultres desdictz Estatz audict Bruxelles, fut d'advis de renvoyer aultrefois vers ledict don Jan; comme aussy quelques aultres desdictz Estatz mectoient en avant certaines allégations tendans à trahyson, ledict seigneur prince d'Orange reprint ledict greffier, déclairant qu'il estoit ung meschant, monstrant icelluy seigneur

prince une lettre par où se voyoyt que ledict don Jan estoit adverty de ce que se passoit en leur conseil; de sorte qu'icelluy Loys Carlier et l'évesque d'Ypre, craindans de plus prez estre recerchez, se levèrent et sortirent hastivement de ladicte maison de ville[1].

En ce temps fut prins audict Bruxelles le secrétaire dudict comte du Rœulx et ung Espaignol accoustré en paysan; mais ledict peuple disoit que ce n'estoient que jeuz et farses de prendre des gens prisonniers et les laisser aller, sans les deuement examiner et faire justice exemplaire, que causoit aux terraistres et espiez estre tant plus hardyz en leurs entreprinses.

Audict temps d'octobre 1577[2], ledict seigneur prince invita lesdictz dix-huict hommes de nations dudict Bruxelles à disner, ayant proposé se retirer le lendemain vers Breda; mais son partement fut retardé, et promist qu'il estoit pour le bien de la patrie et qu'il ne les laisseroit jusques à la dernière gouste de son sang, et, sur ce, beut à pluisieurs bourgeois dudict Bruxelles estans en sa court fort resjouyz de oyr le reconfort d'ung tel noble seigneur et prince. Lesdictz bourgeois, oyant sa noble vollunté estre tant affectionné au bien de la républicque, luy prièrent, aprez le disner achevé, qu'il pleut à Son Excellence de tenir la main et estre leur protecteur, se confiant bien qu'il ne laisseroit de

[1] Ce fait eut lieu le 7 octobre. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. XXXVIII.

[2] Le 13 octobre. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. LIX.

faire tous bons debvoirs requis pour remectre les pays en paix et transquilité, hors de servitude et captivité des estrangers leurs malveullans. Sur quoy icelluy seigneur prince respondit qu'il en feroit son pousible avecq l'ayde de Dieu. Entre lesquelz bourgeois y survint une femme de qualité, laquelle voyant la bonne affection dudict seigneur prince, se mist à genoul, priant pour l'amour de Dieu vouloir avoir en recommandation cesdictz Pays-Bas, estant en grands péril et danger, comme dict est; et l'ayant faict soubdainement lever, ne demandant telle révérence à luy estre faicte, luy dict, comme devant, qu'il feroit tout ce qu'il luy seroit pousible.

Lors vindrent nouvelles au logis dudict seigneur prince que grand nombre d'Ytaliens et Espaignolz avoient demandé passaige par le pays de Piémont, ce que on estimoit ledict seigneur duc de Savoye ne vouloir refuser, par ce que ledict duc estoit de ladicte ligue du pape, de nostre Roy et de l'empereur, et aultres potentas, comme dessus est déclairé, comme aprez se descouvrera. Et comme ledict seigneur prince avoit en personne esté hors de la porte de Caudeberghe pour y enseigner et remarquer les places haultes au devant des murailles, nuysables à ladicte ville de Bruxelles, par ce que pluisieurs montagnes dominent sur icelle, ordonna de y faire des forts de plateformes en tryangle, la poincte d'iceulx fortz vers les ennemys, en nombre de sept, depuis la porte de Scharebeque, et qu'il failloit que cela se feist en diligence, disant icelluy seigneur prince que ung jour en vailloit cent, et, se délibérant aprez s'en aller vers Anvers, pour entendre aux affaires

nécessaires des quartiers d'Anvers et Breda, lesdictz bourgeois de Bruxelles prièrent qu'icelle Son Excellence voulsist encoires retarder quelques jours son dict partement, comme il feist, pour lesdictes nouvelles de Piémont, et mectre meilleur ordre à tout, par ce que aucuns desdictz Estatz contredisoient à faire guerre audict don Jan [1], lequel ne laissoit de tousjours se préparer avecq l'ayde de ses adhérens,

[1] Le prince d'Orange prolongeait son séjour à Bruxelles pour d'autres motifs encore, qu'il est nécessaire, croyons-nous, d'expliquer ici. Au mois d'octobre 1576, avant qu'on eût eu connaissance aux Pays-Bas de l'arrivée do don Juan d'Autriche, le seigneur de Mælstede avait été envoyé à Vienne par les États-généraux, ostensiblement pour solliciter de l'empereur Maximilien II qu'il intimât aux troupes allemandes la défense de se joindre aux Espagnols, mais secrètement pour engager l'archiduc Mathias à venir aux Pays-Bas. L'arrivée de don Juan fit avorter la négociation, qui fut reprise au mois de septembre 1577. A cette époque, le duc d'Arschot, après s'être brouillé avec don Juan, en s'enfuyant de Namur à la nouvelle de la réduction du château d'Anvers, ne pouvait plus désirer un rapprochement entre ce prince et les États; or, il craignait, d'un autre côté, que le prince d'Orange, dont il redoutait la supériorité, ne finît par se substituer au frère de Philippe II. Il s'entendit donc avec les principaux membres de la noblesse catholique pour appeler de nouveau l'archidnc Mathias. Ce fut encore le seigneur de Mælstede, cousin germain de la duchesse d'Arschot, qui conduisit cette négociation secrète. On sait que Mathias accepta les propositions qui lui furent faites, et qu'il quitta Vienne dans la nuit du 3 au 4 octobre. Son arrivée, que le duc d'Arschot annonça le 9 aux États, avait jeté dans la consternation les partisans de Guillaume de Nassau, et ils n'avaient trouvé d'autre moyen de contrebalancer l'influence que l'archiduc allait, sans nul doute, exercer, que de proposer aux États-généraux la nomination du prince d'Orange comme *ruward* ou gouverneur du Brabant. C'était surtout pour favoriser le succès de cette proposition que le prince restait à Bruxelles. — *Voy.* la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. XLIII et suivantes.

pour faire la guerre contre cesdictz pays, par telle rigeur et voye cruelle que dict est.

Et le 14 dudict mois d'octobre 1577, aprez longues communications et difficultez d'aucuns desdictz Estatz, furent acceptez les soldatz de chevaulx et de pied escochois et anglois, offertz de longtemps, comme dessus, payez pour trois mois par ladicte Réginale Majesté d'Angleterre en favorable prest[1]; les-

[1] Voici quelques détails au sujet de cette négociation avec la reine Élisabeth, négociation sur laquelle l'auteur ne semble pas avoir eu des données bien exactes. A la lettre des États du 11 octobre, citée plus haut, le marquis d'Havré avait répondu le 17 (Ms. cité, nº 9,238, p. 289 et suivantes):

« Messieurs, vous ne sçauriez croire en quelle paine avons esté « de n'avoir reçeu responces sur nos lettres envoyées par le « sieur de Famas et les articles y joincts, tellement que voyans « hier vostre pacquet de l'ungziesme de ce mois, sommes esté « réjouys, pensant qne c'estoit vostre charge absolute sur le « tout, mais le lisant n'avons trouvé autre résolution fors que « que sur deux poinctz, sçavoir qu'avez députez quelques ungs « avec Nicolas Carenzoni pour négotier en Anvers le recouvre- « ment de cent mil livres sterlings que la Royne d'Angleterre « est contente vous prester et estre levez sur son crédit, et le « second poinct, que n'aurez sitost besoing de mil chevaulx et « cinq mil hommes de pied, pour estre la saison jà fort advancée « et qu'auparavant désirez vous faire quictes des Allemans, « nous chergeant touttefois de supplier Sa Majesté que quand « les dictes forces vous seront nécessaires, vous les vouloir en- « voier; de sorte que ne fauldra remercier Sa Majesté de sa « bonne volunté, affection et offres, et donner à entendre vostre « instention à icelle, selon le contenu de vos lettres, ne vous « veuillant touttefois céler qu'appercevons bien que les sei- « gneurs de pardeçà se commencent à refroidir, estimans que « leur nation est désestimée et que l'on ne se veult servir « d'icelle...... »

Outre cette cause de refroidissement, il s'en vint présenter d'autres. Le 12 octobre, Davidson, agent anglais à Bruxelles, avait écrit au secrétaire d'État Walsingham « que les Estatz du « Pays-Bas, ayans entendu que monsieur l'archiduc Mathias

quelz ayant faict ladicte difficulté de ne les accepter démonstroient amplement, comme disoit ledict peuple, qu'ilz estoient plus affectionnez audict don Jan que au bien et repos desdictz pays, et qu'ilz avoient

« estoit en chemin, sont esté fort altérez et tumbez en dissen-« tion et contrariété d'opinions, disans aulcuns que l'on le deb-« voit faire venir à Nymèghe, aultres à Mons en Haynnault, « aultres que l'on ne le debvoit point recevoir pour plusieurs « grands considérations et suspicions, mesmes point en la ville « de Mons, estant place de grandissime importance, et aultres « d'aultres advis, y joinct que monsieur le prince d'Oranges « s'estoit retiré vers Breda en intention de point retonrner. » Walsingham communiqua cette lettre au conseiller de Meetkercke, et lui dit « que ceste diversité d'opinions estoit fort dan-« gereuse en ceste conjoncture et sembloit tendre à la rompture « de l'union et accord des Estatz;.... que la royne et toutte ceste « court estoit fort estonnée et altérée de ces nouvelles tant sou-» daines, mesmes considéré que ledict archiduc, combien qu'il « pouvoit estre de bon naturel et grande expectation, touttes-« fois n'avoit encores nulle des trois chozes requises à ung « prince, qui pourroient servir aux Estatz, sçavoir ny expé-« rience ou conseil, ny forces, ny trésor pour les secourir et « assister ; et encores qu'on eut mandé ledict archiduc en toutte « sincérité et pour le bien du pays, touttefois le roy (Philippe II) « qui est plein de vindicte et simulation se servira de cette « bonne occasion pour se venger des injures et indignitez qu'il « pense luy estre faictz, et luy seroit facile de suborner ledict « seigneur archiduc pour estre son neveu et frère de la royne;... « tellement que l'acceptation dudict prince Mathias pourroit « causer la totale ruyne et horrible vengeance du pays. » Walsingham assura Meetkercke qu'en présence d'une telle situation « messieurs de ce conseil (le conseil privé d'Angleterre) ne « vouldroient jamais conseiller à la royne de secourir les Estatz « de deniers et de gens de guerre par elle offertz, les affaires « estans en telz termes et en danger d'un grand discord, dissen-« tion et tumulte, où son secours ne serviroit de riens fors que « tirer la guerre sur ce royaulme (celui d'Angleterre) sans fruict « ou propos. » Meetkercke, qui ignorait que la retraite du prince d'Orange fût un faux bruit, eut beau répondre que l'absence du prince n'était que momentanée, « que l'on ne se debvoit esbahir

quelque secrète intelligence et correspondance avecq icelluy don Jan.

Lors vindrent nouvelles que ceulx de ladicte ville d'Amsterdam estoient accordez avec ledict seigneur

« si en une si grande assemblée des Estats il y avoit aulcunes « fois diversité d'opinions, et que hors celà on ne pouvoit « inférer quelque dissention ou désunion, d'aultant que en tous « consaulx celà advenoit, et que néantmoins par bonne confé- « rence les opinions se venoient après à concilier et accorder, « comme sans doute se feroit aussy entre lesdictz Estatz; » Walsingham ne parut pas très-convaincu. (*Verbal d'une conversation que le conseiller de Meetkercke eut à Windsor, le* 18 *octobre* 1577, *avec le secrétaire Walsingham*, Ms. de la Bibliothèque royale, n° 15,901, fol. 339.)

Le lendemain, en transmettant aux États un résumé de cette conversation, le marquis d'Havré ajoutait : « Aussy de vray « trouvons, depnis ceste dernière despêche du xj, les affections « non senlement refroidies, mais aussi altérez, de ce que plus « vivement on ne se prépare contre les forces que s'amassent de « tous costelz pour nous oppresser, voyant les intelligences que « don Juan dresse partont et que les François le favorisent tant « ouvertement. La royne mesme, le jour d'hier, après luy avoir « délivré voz lettres et remonstré ce qu'avons de charge, et « aultres seigneurs de son conseil me feirent assez entendre le « ressentiment qu'ilz avoient des longues résolutions de par « delà et qu'ilz prévoyoient à leur très-grand regret nostre to- « tale ruyne, voyant apparence que serons oppressez tout en « ung soudain, et que par faute d'ung bon et vray accord nous « estions pour tomber en plus grand erreur qne du passé. A « qnoy j'ay contreminé, tesmoingnant la sincérité de nostre « union et combien estions obligez à nous maintenir l'ung l'au- « tre, en procurant par touttes voyes le bien et salut de la patrie, « et que les exemples passez estoient assez souffisants pour « establir noz résolutions prinses, sans se laisser suborner, par « voyes directes ou indirectes, à donner pied ou entrée à ceste « tirannique nation qui ne cerche que l'occasion pour se venger « de leur sortie et planter absolument leur domination tant « préjudiciable. A quoy je vous prie, messieurs, prendre soi- « gneux esgard et pour chose que ce soit ne vous laisser decep- « voir, en maintenant pour ce toute meilleure correspon-

prince, leur gouverneur, aprez longues menées et traictemens, asscavoir que lesdictz d'Amsterdam demeuroient en leurs entiers sans y avoir garnison, mais les sermentz, ayans longtemps estez tenuz hors de leurs confraries sans povoir porter armes, furent remiz en leurs privilèges et octroyz, comme ilz estoient paravant. Et si furent envoyez au mesme temps quelque nombre de gens desdictz Estatz devant la ville de Remunde[1] en Gheldre, où il y avoit huict enseignes d'Allemans, portant environ deux milz cincq cens hommes, soubz leur chief collonel

« dance.... veu que c'est chose certaine que nostre ennemy, « qui est à présent inférieur à nos forces, taschera à nous dis- « joindre par tous moyens jusques à ce que ayt forces bastans « pour nous chastier et faire que tous princes s'y dégousteront « de nous ayder et favoriser, cognoissans nos légièretez et en- « treprinses si peu résolues, et le peu d'arrest de nos affaires. « Par quoy je crains fort que si je n'ay bientost de vos nouvelles « plus absolutes et que démonstrez ouvertement la confidence « que désirez avoir en ceste royne, veu la promptitude en la- « quelle elle s'est démonstrée en tout ce que s'est traicté de « vostre part, déterminant de faire ceste vostre cause sienne, « que nostre négociation irat en fumée, sans aulcung progrès; « et vous conseille de tascher par tous moyens de luy donner « tout raisonnable contentement en faisant entendre que désirez « estre promptement assistez de ses forces, desquelles elle juge « avez besoing, puisque l'ennemy en prépare si grand nombre, « comprenant que leur principal mescontentement est qu'on « désestime leur nation et que on ne se veult servir d'eulx, « sinon de leurs deniers, ce pendant que du costel de France on « arreste ses basteaux pour nostre occasion, et pour estre « joints avecq nous....» (Ms. cité, nº 9,238, p. 292 et suivantes).

Ce fut seulement le 23 novembre, que les États, après avoir demandé l'avis du prince d'Orange, donnèrent l'ordre au marquis d'Havré d'accepter les propositions de la reine d'Angleterre.

[1] Ruremonde, sur la Meuse. Voy. *Bor*, liv. xi, fol. 303.

Polwildre[1], tenans icelle ville pour l'ayde dudict don Jan, estant icelle ville de Remunde de grand importance, parce que iceulx de Namur en estoient grandement assistez.

Aprez, le 17 dudict mois d'octobre 1577, ung Jacques Van Melle, huyssier dudict conseil d'Estat lez ledict don Jan, vint audict Bruxelles, envoyé ausdictz Estatz avecq lettres d'icelluy don Jan[2], par lesquelles il escripvoit à ceulx dudict privé conseil, des finances, à Pierre Per (?) et à ses commis, messagiers d'escurie, ensamble à ceulx de la chapelle de la court, qu'ilz eussent à venir vers luy, aussy à certains archiers de sa garde qui s'en estoient paravant retirez, ne veullans disoient-ilz, servir ledict don Jan contre les Estatz, prétendant y aussy avoir iceulx desdictz Estatz généraulx.

Ce pendant s'approchoient de nostre camp près Namur les vielles garnisons des frontières[3]. Et ayant

[1] Nicolas, baron do Polweiler, grand-bailli et gouverneur de Haguenau, colonel d'un régiment de gens de pied allemands. *Voy.* t. 1er, p. 223.

[2] Ces lettres sont du 14 octobre. Voy. *Bor*, liv. XI, fol. 294 *b*.

[3] Les lettres adressées à don Juan et conservées dans la collection des *Papiers d'État et de l'Audience*, aux Archives du Royaume, liasse 172, nous fournissent quelques détails sur les mouvements opérés, vers cette époque, par les troupes des États. Nous en extrayons les passages suivants :

« Audict Chimay entrarent hier, 18e de ce mois, deulx com« paignies d'infanterye soubz la conduicte des sieurs de Bourse « et Avrou, et cent et cincquante chevaulx conduictz par le « sieur de Roisin, savoien, se retrouvant lesdictz susnommés « avecques le sieur de Philome audict Chimay, ne sçachant à « quelle entente. » (Lettre de Florent de Berlaymont, de Marienbourg, 20 octobre 1577).

« Ceulx de Philippeville et Chimay se sont avant-hier assem-

par ledict seigneur de Lume descouvert certains deux Anglois qui levoient gens en Liége pour ledict don Jan, les envoya ausdictz des Estatz généraulx pour en estre faict telle justice qu'il appartiendroit. Tost aprez audict mois d'octobre 1577, lesdictz de Bruxelles présentèrent aultre requeste, tendant d'avoir garnison esdictes villes de Mallines, Louvain, Diest et Tillemont, et que les conseilliez desdictz consaulx d'Estat, privé et des finances, suspectez,

« blez en nombre de six à sept cens harquebouziers pour se-« courir Fumay sur le bruyt qui couroit que le voulions aller « assiéger, et après avoir miz audict Fumay quelzques vivres « et pouldre, se retirarent les ungz audict Philippeville et les « aultres audict Chimay. » (Lettre de Gilles de Berlaymont, de Charlemont, même date).

« Les compaignies de pied de Bours et Avroulx et celle de « cheval de Roysin, qui estiont entrées dedens Chimay, sont « parties et retirées vers Beaumont, Avesnes, Trélon et aultres « lieux circumvoysins, estans seullement venues audict Chi-« may, à ce que je puis entendre, que pour secourir Fumay « qu'ilz entendiont que nous allions assiéger. » (Lettre du même, de Charlemont, 23 octobre 1577).

« Le comte de Lalaing est arrivé depuis trois jours au camp « de Templou ; à Philippeville est arrivé le sieur d'Allouaigne, « envoyé de la part des Estatz pour revisiter la fortiffication, à « laquelle l'on commence besoigner en diligence; audict Phi-« lippeville y a quatre compaignies de gens de pied en garni-« son, à Bouvignes y en a trois, reparties tant à l'abbaye de « Molin et aultres petitz fortz circumvoysins. » (Lettre du même, de Charlemont, même date).

« Mon frère de Floyon m'escrit avoir advertence que alentour « d'Avesnes et de Chimay s'assemblent quelzques gens de pied « et de cheval, courant le bruyt d'entre eulx que c'est pour aller « rencontrer aucuns Espaignolz qui viennent en ce pays. J'en-« tendz aussi que auprès de Philippeville marchent quelzques « enseignes venans de Haynnau et Artois vers Bouvignes; au-« cuns d'entre eulx discourent et disent que c'est pour s'aller « mettre entre Marche et Namur. » (Lettre du même, de Charlemont, 27 octobre 1577).

ensamble tous magistratz et pensionnaires, treuvez contraires au bien de la patrie et comme telz ayans favorizé et adhéré aux gouverneurs duc d'Alve, commandeur don Loys et don Jan, et par eulx esté mis en estatz et offices, fussent démis et destituez incontinent, et y constituez et mis aultres patriotz affectionnez au bien et transquilité desdictz Pays-Bas; aussy que l'on auroit à accepter le seigneur duc Jehan-Cassemir[1] avecq ses gens pour la garde et assistence d'iceulx pays[2]. A quoy pluisieurs, rempliz de gloire, ambitions et avarice, vouloient mal entendre, y donnant des traverses d'empeschemens tant qu'ilz povoient, comme disoit le peuple, craindant que la clarté ne descouvra l'ordure si longtemps cachée, et d'estre destituez de leurs estatz et dignitez.

Le 21 dudict mois d'octobre 1577, fut accepté ledict seigneur prince d'Orange pour gouverneur de Brabant, aprez pluisieurs difficultez par aucuns desdictz Estatz, et entre aultres ceulx de Louvain[3]. Duquel accord lesdictz de Bruxelles en furent fort joyeulx, soubz espoir qu'ilz avoient d'estre mainte-

[1] Jean-Casimir de Bavière, comte palatin du Rhin, frère de l'électeur palatin Louis VI, dit *le Facile*, et fils de Frédéric III, dit *le Pieux*.

[2] La requête dont il est question ici avait été présentée aux États-généraux, en séance du 8 octobre, par l'avocat Van der Straeten, un des chefs les plus ardents de la bourgeoisie bruxelloise. Elle est aux Archives du Royaume, sous ce titre : « Certains articles qui sont esté proposez à ces derniers jours aux « Estats généraulx des Païs-Bas, de la part des xviij des nations « de la ville de Bruxelles. » — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. LXI.

[3] *Voy.* la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. LXI et suivantes.

nuz en leurs privilèges etlibertez, donnez et confirmez par leurs feuz seigneurs et gouverneurs de la duccé de Brabant. Mais le lendemain fut faicte difficulté par aucuns desdictz Estatz de recevoir ledict seigneur prince à serment d'icelluy gouvernement de Brabant à luy accordé au grand contentement de pluisieurs amateurs de la patrie, et signament en ladicte ville de Bruxelles, qui en avoient faict le soir devant feuz de joye par la ville; à cause, comme disoient aucuns desdictz Estatz, que ledict seigneur prince auroit à maintenir la religion catholicque et romaine, à quoy ledict seigneur prince avoit respondu qu'il ne vouloit aller contre ladicte pacification et aultres parolles en substance. Et aprez pluisieurs débatz et argumentz, feist ledict seigneur prince ledict serment en présence desdictz Estatz généraulx, comme il le demandoit à faire, et non présentz les Estatz de Brabant, seulement par le moyen des bourgeois dudict Bruxelles qui soustenoient que ainsy se feroit, estantz fort animez de tant d'abusions ne veullans faire la guerre contre ung tel ennemy que ledict don Jan et ses assistens. Et le lendemain Son Excellence se partyt du matin vers sa ville de Breda qu'il ne avoit veu de longtemps. Le mesme jour se partyt aussy ledict duc d'Arschot dudict Bruxelles vers Gand, avecq sa commission de gouverneur de Flandres, donnée par lesdictz Estatz généraulx.

En ce temps dudict mois d'octobre arriva le seigneur Mathias, archeduc d'Austrice, jeune filz, frère de l'empereur, que l'on disoit n'estre Espagnolizé, au quartier de Mastrecht, estant venu

arrière dudict seigneur empereur son frère secrètement, sans argent ny accoustremens aultres qu'il avoit vestu, estant conduict et mené du seigneur de Malstede[1], lequel avoit entreprins le voyaige de aller quérir icelluy seigneur archeduc et de l'amener en ces pays pour les gouverner. Et le 26 dudict mois d'octobre s'approchoit ledict seigneur archeduc vers Liere, et fut reçeut en chemin desdictz seigneurs comte d'Egmont et de Bersele avec pluisieurs aultres seigneurs, qui le amenèrent et conduirent jusques audict Liere, où il fut reçeut en grand honneur et allégrie, estans fort joyeulx qu'ilz auroient ung tel hault et noble seigneur pour gouverneur, pourquoy se disoit estre venu par deçà. Mais entre aucuns du peuple y avoit murmure de son advénement, ne povant entendre comment il avoit esté mandé, parce que aucuns des Estatz disoient n'en rien sçavoir et que ce avoit esté advisé par quelque seigneur particulier sans le sçeu des aultres[2], par où ledict peuple commenchoit dere-

[1] Gauthier Van der Gracht, chevalier, seigneur de Mælstede, écuyer tranchant de l'empereur Rodolphe II. Le 18 octobre, les États-généraux écrivirent aux provinces pour les informer de l'arrivée de l'archiduc Mathias. A leur lettre, ils joignirent un projet de capitulation dont le prince devait jurer l'accomplissement avant d'être accepté au gouvernement général des provinces. Sauf quelques légers changements, ce projet était le même que celui qui fut approuvé le 8 décembre suivant, et qui est imprimé dans *Bor*, liv. XII, fol. 7.

[2] On soupçonnait surtout et avec raison, le duc d'Arschot d'être le principal auteur de la venue de l'archiduc aux Pays-Bas. Lorsque ce seigneur fut arrêté à Gand quelques jours plus tard, on l'interrogea sur les raisons qui avaient motivé sa conduite et le secret qu'il avait gardé vis-à-vis des États-généraux. Sa réponse fut : «Après que le seigneur don Jean

chief avoir suspition de mauvais desseing plus que paravant, de tant que ledict seigneur archeduc avoit esté mis en une des fortes villes du pays de Brabant, sans venir le droict chemin en ladicte ville de Bruxelles, où on le eust peu recevoir en tout honneur et magnificence, selon que à sa noble haulteur appartient, en venant pour le bien et confort desdictz Pays-Bas tant ruynez, comme devant est déclairé, demeurant partant tousjours en doubte de bon succès, ainsy que entre ledict peuple se disoit.

« d'Anstrice avoit rompu avecq les Estatz, lorsqn'il s'estoit « saisy dn chasteau de Namur en la manière chascun cognne, « et pour avoir voulu entreprendre sur la citadelle d'Anvers, « il avoit semblé à aucuns prélatz, seignenrs et gentilzhommes « de qnalité, qne le corps des Estatz avoit besoing d'nn chief, « et pour observer inviolablement le fondament de l'union des « Estatz, à sçavoir le maintenement de la religion anchienne « catholicque et romaine et l'obéissance deue à Sa Majesté, « qn'il fusse catholicque et tel qn'il ne debvroit apparentement « desplaire à Sa Majesté pour estre de son sang et de la maison « d'Austrice, son cousin germain et beau-frère et seulement « filz troisiesme de feu l'emperenr Maximilien le second de « glorieuse mémoire; sy qne pour ces respectz l'avoient voulu « présenter ausdictz Estatz et leur proposer pour en résonldre « par ensemble, tontesfois ne l'admectre ny recepvoir absolutement pour gonverneur, ains soubz le bon plaisir et ag- « gréation de Sa Majesté, pour ne donner à icelle occasion d'en- « courir jalouzie malfamilière à tous princes, et cela comme à « l'improven et le plus secrètement que faire se pouroit pour « retrencher toutes les practicqnes sinistres au contraire et « l'empeschement que l'empereur Rudolphe, frère dndict sei- « gneur archiducq, l'impératrice leur mère, le seigneur don « Jean et la nation espaignole eussent peu donner tant au « partir de la cour de l'Empereur que par les chemins, pour « divertir une si bonne intention et salutaire résolution. » — Ms. de la Bibliothèque royale, nº 16,890, intitulé : *Récit circonstancié de tout ce qui est arrivé à Gand pendant les troubles sous Philippe II, depuis l'an* 1577 *jusqu'en septembre* 1579, fol. 14.

Lors fut desmoly le chasteau de Vallenchiennes[1], aprez pluisieurs argumentz et disputes de le laisser ou de le rompre. Et le 27 dudict mois d'octobre dudict an 1577, vindrent nouvelles de Paris que ledict don Jan estoit venu secrétement en icelle ville[2], où estoit envoyé le seigneur d'Aubigny[3] de par les Estatz vers le Roy de France, ad ce qu'icelluy seigneur d'Aubigny moyenna vers ledict Roy de France de ne donner ayde et assistence audict don Jan, comme

[1] Dans un avertissement, daté du 26 octobre 1577 et adressé à don Juan par un certain Philippe Dubois, on lit : « Le chasteau de Valenciennes est abattu, ayant le conte de Lalaing, « le xxij[e] de ce mois d'octobre 1577, donné les cincq premiers « coups, et avoit ung taffetas devant luy en forme d'escor- « coys, pour ne gaster ses chausses. » — *Archives du Royaume*, registre intitulé : *Arrivée et réception de l'archiduc Mathias*.

[2] Ce voyage se rattachait-il à cette confédération secrète et factiense qui aurait été formée entre don Juan et les Guise sous le titre de *défense des deux couronnes*, confédération que Perez signale dans son *Mémorial* comme ayant motivé de la part de Philippe II l'assassinat d'Escovedo? On sait que don Juan, contraint de renoncer à cette expédition d'Angleterre qui était le rêve favori de son imagination, avait fréquemment manifesté le dessein de quitter les Pays-Bas où il se considérait comme en exil, et de se rendre en France à la tête des troupes espagnoles, pour y soutenir les princes de la maison de Guise avec lesquels il entretenait d'étroites relations. — Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, passim.

[3] Gilles de Lens, baron d'Aubigny, avait été renvoyé en France par les États-généraux, en même temps que Guillaume de Maulde, seigneur de Mansart, grand-bailli, et gouverneur d'Audenarde. Ils avaient charge de solliciter de nouveau Henri III de ne point secourir don Juan et d'interdire au duc de Guise de continuer ses armements en faveur de la cause espagnole. Ils devaient s'adresser dans le même but à Catherine de Médicis. Nous donnons à la suite de ce volume la réponse du roi et celle de la reine-mère, datées toutes les deux du 17 novembre. M. Groen Van Prinsterer a fait connaître dans les

d'aultre costé ladicte Réginale Majesté y avoit mandé le semblable, aultrement elle luy méneroit la guerre; par lequel moyen ledict peuple avoit bon espoir de vaincre lesdictz ennemys et malveullans de ces pays tant foullez et tirannizez.

Le 28 dudict mois d'octobre 1577, estant ledict seigneur duc d'Arschot reçeut en grand honneur en ladicte ville de Gand, de 29 enseignes de bourgeois d'icelle ville en bon équipaige de gendarmerie, ayant entendu qu'icelluy seigneur duc estoit choisy et esleu pour gouverner le païs de Flandres, comme dict est, par commission desdictz Estatz généraulx, se descouvra une lettre que maistre Jacob Hessele, conseillier au Conseil en Flandres, escrivoit audict seigneur comte de Roeux, en date du 26 dudict mois d'octobre, par laquelle lettre icelluy Hessele advisoit que ceulx ayant l'intelligence du pays de Flandres avoient desjà réduict des plus notables magistratz à la dévotion de Son Altèze, et qu'il estoit nécessaire qu'icelle Son Altèze envoya homme instruit de parolles et de crédence pour faire entendre la bonne volunté de Sa Majesté aux favorables de la cause, singulièrement à monsieur d'Oigny[1], le seigneur de Moscron, le seigneur de Zweveghem, le

Archives de la maison d'Orange-Nassau, t. VI, p. 242, une lettre du duc d'Anjou aux États-généraux, du 12 novembre et relative également à l'ambassade des seigneurs d'Aubigny et de Mansart; nous croyons qu'on nous saura gré de publier la réponse que firent les États-généraux au frère d'Henri III, pour le remercier de l'affection qu'il manifestait en leur endroit, et le prier de les soutenir dans leur juste querelle.

[1] Philippe d'Ongnies, chevalier, seigneur dudit lieu, de Wastinnes, de Nevele, bailli de Bruges.

président du Conseil en Flandres[1] et tous les aultres que sçavez qui sont de bonne dévotion d'acconduire ledict duc d'Arschot à faire tout ce que l'on le persuadera estant d'humeur que congnoissez.

Ce pendant estant noz gens devant Namur, furent envoyez quelques deux soldatz d'entreprinse accoustrez en paysans, pour tuer les centenelles près d'ung fort que les ennemys avoient faict du costé dudict Namur, et ayant tué les deux centenelles, venant iceulx soldatz à la iij^{e}, en faisant tousjours signe qu'ilz vouloient estre audict Namur, sans parler, cria icelle iij^{e} centenelle : *allarme!* de sorte que sur ledict cry d'armes sortirent cincq ou six enseignes; mais aucunes compaignies des nostres soubz la conduite dudict seigneur vicomte de Gand se monstrèrent si vaillantz qu'ilz en deffeirent plus de deux cens desdictz soldatz sortyz, tant espaignolz, bourgoignons que aultres, dont les aucuns retournèrent vers ledict don Jan sans oreilles et nez[2].

Peu aprèz furent prins aucuns batteaux de guerre anglois, qui avoient peu paravant eu quelque perte en mer par lesdictz franchois, qui venoient en nombre de quatre milz hommes pour entrer en Flandres et surprendre aucunes villes par l'intelligence secrète menée par quelques seigneurs acconduisant l'intention dudict don Jan.

Suyvant ledict descouvrement de lettre dudict conseillier Hessele, survint à grands course de che-

[1] Guillaume de Pamele, président du conseil privé en 1581, mort en 1592.

[2] Jean de Croy, comte du Rœulx, rendit compte de cette escarmouche à don Juan d'Autriche, le 30 octobre 1577. Voyez sa lettre aux *Pièces justificatives*.

val audict Gand le seigneur de Ryhove[1], grand bailly de Terremonde, renommé bon et fidelle patriot, lequel avoit esté en Anvers vers ledict seigneur prince d'Orange, treuvant icelluy seigneur grand bailly qu'iceulx de Gand avoient, peu paravant son arivement illecq, faict demande audict seigneur duc leur gouverneur de ravoir leurs privilèges entièrement, à quoy icelluy seigneur duc ne auroit respondu aultrement qu'il feroit son mieux qu'ilz leur seroient renduz, dont ilz bourgeois de Gand n'estoient appaisez. Que lors icelluy seigneur de Ryhove et maistre Jan Van Inbyze[2], hommes riches et estimez de grand sçavoir, advisèrent lesdictz bourgeois qu'ilz estoient tous trahyz, disant entre aultres : *Chiers bourgeois*, en langue thyoise, *que chascun se arme, pour se mectre à deffence et appréhender les terraystres*[3]. Mais treuvèrent convenable

[1] François de la Kethulle, seigneur de Ryhove, grand-bailli et gouverneur de Termonde, fils de Philippe, seigneur d'Assche, de Haverie, de Volkeghem, etc., et de Françoise de Deurnaegie. Il devint grand-bailli de Gand après la mort de Ferdinand de la Barre, seigneur de Mouscron. Ses désordres contribuèrent puissamment, en même temps que ceux d'Hembyse, à favoriser le parti de la réaction.

[2] On connaît l'histoire de ce tribun fameux devenu premier échevin de la Keure, à la suite du coup de main exécuté par Ryhove, le 28 octobre. On sait comment il s'empara, le 28 juillet 1578, de l'autorité supérieure; comment il fut destitué par le prince d'Orange, au mois d'août suivant, des fonctions qu'il avait illégalement acquises; son exil volontaire à Frankenthal, son retour à Gand le 24 octobre 1583, et enfin sa mort tragique le 4 août de l'année suivante.

[3] *Voy.* Sur les événements de Gand et sur l'arrestation des seigneurs, la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. LXVIII et suivantes.

de cesser pour lors et attendre la nuict ensuyvant dudict 28e jour d'octobre, comme ilz feirent incontinent deffence à ceulx de la garde aux portes de ne laisser sortir personne. Et environ la minuict estoient tous en armes et saisyrent pluisieurs logis, si comme celuy dudict seigneur duc d'Arschot, lequel ilz feirent lever de son lict et accoustrer, et l'amenèrent prisonnier avecq ledict seigneur prince de Chymey son filz; allèrent aprez au logis du président du Conseil en Flandres, lequel ilz ne treuvèrent, s'estant eschappé par ung thoit nud ou en sa chemise [1], ayant laissé ses accoustremens illecq treuvez en sa chambre; prindrent aussy les seigneurs de Rassenghien et Zweveghem, ensamble le seigneur de Mouscron et ses deux filz [2], avec le seigneur d'Eeke [3] et ledict conseillier Hessele, et prindrent encoires le conseillier La Porte [4] et quelques aultres [5], lesquelz furent tous constituez prisonniers ès maisons d'aucuns seigneurs dudict Gand avecq bonne garde. De laquelle prinse aucuns murmuroient disant icelle avoir esté faicte à tort, et que ladicte lettre estoit forgée à poste [6]; aultres disoient que

[1] On lit dans le Ms. cité, n° 16,890, fol. 7 : « Ledict président se « sauva avecq pareille grâce et bénéfice de Dieu, hors la ville « de Gand, le jour de Sainct-Martin, unziesme de novembre « ensuyvant. »

[2] Guillebert, seigneur de Frenois, et Jean, seigneur d'Acren.

[3] Cornélius de Scheppere, seigneur d'Eecke.

[4] Jean de La Porte, ancien membre du conseil des troubles, conseiller et avocat fiscal au conseil de Flandre.

[5] Parmi ces derniers, se trouvaient les évêques d'Ypres et de Bruges, messire Jacques de Salempin, chanoine de Sainte-Pharaïlde à Gand, Adolphe de Pamele, frère du président de Flandre et Jean Van der Straeten, gouverneur du prince de Chimay.

[6] Le comte du Rœulx se défendit d'avoir jamais été en rela-

ceulx l'ayant faict faire sçavoient assez quelle conspiration lesdictz seigneurs prisonniers avecq leurs adhérens avoient faicte contre cesdictz pays, comme cy-aprez sera touché plus amplement.

Ce pendant, le 5e jour du mois de novembre 1577, ceulx de nostre camp escarmouchoient sur les saillyes que faisoient ceulx dudict Namur[1], ausquelz es-

tions bien intimes avec le conseiller Hessel. Voici ce qu'il écrivait au sujet de cette lettre interceptée, le 15 novembre suivant, à don Juan : « Touchant ce que Vostre Altèze « désire d'entendre si j'ay eu cy-devant familiarité avecq Jehan « de Hessele, duquel se dict estre signée la copie que j'ay en- « voyé à Vostre Altèze, je cognoy fort bien ledict Hessele, pour « estre ung des premiers conseilliers du conseil en Flandres ; « mais d'avoir eu familiarité ni estre ung de mes plus grandz « amys, non, s'il n'est reconseillé depuis que je l'ay veu. Par- « quoy croiroie que ce seroit une chose composée par le prince « d'Orenges ou ses adhérens, veu aussi que je suis adverty en- « coires ce jourd'hui que l'originalle n'est jusques à ceste heure « mis en lumière, sinon ladicte copie. Je sçais que de longtemps « ledict Hesseie est fort mal volu dudict prince et les siens. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 172.

[1] Voici des extraits empruntés aux lettres du comte du Rœulx à don Juan et qui donnent quelques détails sur ce qui se passait au camp des États vers cette époque :

« Quant aux nouvelles d'icy n'y a riens survenu depuis mes « dernières, sinon que monsieur de Lume avecq ses gens est « venu depuis deux jours à Bouvesse pour se joindre avecq les « aultres. Toutesfois j'ay entendu ce matin qu'il seroit retiré « alientour de Hougarde, je ne scay à quelle occasion, si ce se- « roit par le partement du collonnel Mondragon. Ilz attendent « aussi à Templou le régiment de monsieur de Cappres et aul- « tres. Je n'ay encoires nouvelle que l'artillerie soit partie de « Bruxelles. » (Namur, 2 novembre 1577).

« Quant aux nouvelles d'icy, les ennemiz sont tousjours en « leur lieu accoustumé et se renforcent journelement de gens. « Monsieur de Lume y arrivat hier avecq son régiment. Sy vint « aussi quelques capitaines de reytres demandant leur quartier « au sieur de Goingnies. » (Namur, 7 novembre 1577).

toit venu secour de huict enseignes de haulx Bourgongnons soubz la charge du collonel baron de Chevreau[1]. Comme faisoit ledict comte de Hollach avecq tous ses assistens à l'ayde dudict seigneur prince d'Orenge tous debvoirs de guerre devant Remunde que l'on disoit estre en nécessité extrême. Et démonstrant lesdictz Dragon et Billy faire lever le camp devant ledict Remunde, marchèrent celle part avec xv enseignes de fanterie et quattre cens chevaulx, mais ny tardèrent, ains retournèrent court vers ledict Namur avecq perte de leurs gens.

En ce temps ledict seigneur comte d'Egmont ayant festoyé ledict seigneur archeduc audict Liere et luy délivré quelque bonne somme d'argent à luy envoyée par lesdictz Estatz, revint audict Bruxelles, et tost aprez s'en alla en nostre camp devant ledict Namur[2], où estoient mandez de venir tous aultres

« Les reytres que vous avoie escript dernièrement sont à ce « que j'entens quatre cens et soubz la charge du sieur de Groe- « ninghe. Ilz nous menassent tousjours et principallement du « costé du fort. » (Namur, 9 novembre 1577). — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 172.

[1] Henri de Vienne, baron de Chevreaulx, colonel, en 1573, de 1,000 arquebusiers bourguignons. Par commission du 31 octobre 1573, le duc d'Albe l'avait nommé mestre de camp général de tous les gens de guerre, tant de pied qu'à cheval, Espagnols, Wallons, Allemands et autres, logés depuis Alkmaer jusqu'à Harlem. Lors de la reprise des hostilités, en 1578, il fut nommé gouverneur des villes de Diest, Sichem et Arschot, tombées au pouvoir des Espagnols. Jean-Baptiste de Monte le remplaça dans cette dernière charge le 29 mai 1578.

[2] Le comte du Rœulx écrivait encore à don Juan le 13 novembre : « Quant aux nouvelles, il n'y a encoires artillerie au « camp des ennemiz et n'y at apparence qu'il en viengne. Ilz font « ung fort entre leur camp et ceste ville où ilz veullent mettre « quelques gens. Monsieur d'Egmont arrivat avant-hier au soir

collonelz et capitaines pour mectre ordre audict camp entre les soldatz qui foulloient et branschatoient à leur plaisir les povres paysans de ce quartier, sans respecter justice, mise soubz le pied, bannye desdictz pays, comme il sambloit audict peuple entre lequel se disoit que ledict seigneur de Lallaing ne s'en acquictoit comme à sa qualité de général d'armée appartenoit.

Et aprez l'examination amiable desdictz seigneurs prisonniers sur les charges à eulx inposées, feirent imprimer leur justiffication d'icelles prinses, dont la teneur s'ensuyt : *Sommaire d'aucuns poinctz et articles pourquoy le saisissement et arrest des seigneurs et aultres personnes est advenu, comme estant icelluy arrest faict trop nécessairement pour diverses raisons cy-aprez déclairées*[1] :

« Car si ledict arrest et saisissement n'eust esté « faict, la disjunction et dissensions d'entre ceulx de « ces Pays-Bas estoit dois lors évidament advenue « et l'infraction de la paix et accord générale des Es- « tatz et Pays-Bas, ce que eust faict retourner la dé- « solation et ruyne, ensamble la tiranye des Espai- « gnolz par telz moyens en iceulx ces Pays-Bas, « contre lequel chacun, désirant son bien et bon por- « tement avecq leurs femmes, enffants et leurs biens, « debvroit affectionnellement résister et deffendre, « ayant encoires devant les yeux fresche mémoire

« à Templou. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 172.

[1] Cette justification est reproduite dans le Ms. nº 16,890, fol. 16. Elle est suivie d'une seconde justification datée du 3 décembre et beaucoup plus étendue que la première. *Voy.* aussi *Bor*, liv. XI, fol. 308 *b*.

« des oultraiges, meurdres et pilleries, et pitoyables « forces et violences de femmes et filles, à nostre « grand regret et desplaisir.

« Car entre lesdictz seigneurs et aultres prison- « niers, en la dernière assamblée des Estatz de « Flandres en la ville de Gand, fut faict certain « protest et icelluy dict par le seigneur des Cham- « pigny et escript par les mains du seigneur de « Zweveghem, contre le gouvernement de Brabant « auquel le prince d'Orange estoit choisy par les « Estatz de Brabant et aggréé par les Estatz géné- « raulx de ces pays.

« Lequel protest estoit pour despourvoir et empes- « cher ledict gouvernement audict seigneur prince « d'Orange et ainsy mectre désunion et discord d'en- « tre lesdictz Pays-Bas, et signament d'entre Bra- « bant et Flandres.

« Et estoient aussy d'intention de amener l'ar- « cheduc Mathias, frère de l'empereur, avec gar- « nison de gens de guerre, en la ville de Termonde, « pour ainsy tenir frontière contre Brabant, et ainsy « séparer les Pays-Bas.

« Et par dessus ce faire ledict Mathias fort et puis- « sant en Flandres, et le mectre gouverneur géné- « ral desdictz Pays-Bas, sans le sçeu et auctorité de « Sa Majesté et aussy sans aggréation desdictz Es- « tatz généraulx, et faire et former à Gand ou à Ter- « monde ung nouveau Conseil d'Estat à leur fan- « tasie.

« Le tout au préjudice de la générale pacification « et union de ces Pays-Bas, ensamble d'amener au- « dict Gand gens de guerres, pour ainsy détenir de

« force les villes et oster les testes de ceulx qui « avoient poursuyvy les privilèges de la ville en dé- « sirant les avoir mis en exécution, pour ainsy dé- « tenir leurs privilèges accordez et ne les en laisser « joyr, usant ad ces fins de divers propos, disant « que l'on treuveroit bien les demandeurs des privi- « lèges et avant longtemps les corrigeroit de leur « mis en avant, les appelans comme mutins, re- « belles et sédicieux.

« Et si ledict seigneur prince d'Orange ne eult « voulu céder ledict gouvernement de Brabant et « accorder diverses choses contre la générale paci- « fication, estoient d'intention de remener la guerre « contre luy, et plus, faire revenir les Espaignolz, « Ytaliens et haulx Bourgoingnons, ensamble les « Franchois en ces Pays-Bas, que de faillir à leur « entreprinse, et, comme telz, mectre lesdictz Pays- « Bas à générale désolation, misère et destruction, « dont nous veulle le tout-puissant seigneur def- « fendre, ensamble de telz division et périlz.

« Comme aussy icelles menaches et desseingz « sont plus que assez descouvertz, estant advenu à « Douay en leur dernière assamblée, comme ayant « volut arrester illecq les deniers servant à la gé- « néralité, pour employer à la guerre de division « de ces pays et contre le prince d'Orange et ceulx « de ces pays, ce que on pourra informer de ceulx « de Douay, comment et en quelle manière ce est « advenu, tout ce que en temps et lieu apparaîtra « pertinament.

« Par où l'on peult sçavoir grand grâce à ceulx « qui de Dieu ont esté réveillez, d'arrester et saisir

« lesdictz seigneurs pour empescher telz et d'aultres « mauvais desseingz et conspirations.

« Ainsy envoyé hors par charge des nobles, no-« tables et commun de la ville de Gand, ce ixe de no-« vembre 1577. Par ordonnance de mesdictz sei-« gneurs, *soubsigné* SANDERS. »

Et aprez pluisieurs poursuites vers ceulx de Gand pour avoir estargy ledict seigneur duc d'Arschot, et signament par les prières et requeste dudict seigneur prince d'Orange et des révérendz abbez de Marolle[1] et de Saincte-Geertruy[2] avecq aultres desdictz

[1] Frédéric d'Yve, abbé de Maroilles, se montra, dans le principe, un des plus fermes soutiens de la cause des confédérés. Don Juan avait tenté de se l'attacher en le nommant son chapelain, mais sans réussir. Le 29 décembre 1577, le prince d'Orange le fit entrer au nouveau conseil d'État et par acte du 9 avril 1579, les États-généraux l'envoyèrent aux négociations du congrès de Cologne. Là, paraît-il, il se laissa gagner par le duc de Terranova, ambassadeur de Philippe II. La continuation de sa charge de conseiller d'État, une pension de 5,000 ducats sur le monastère de Saint-Bertin, à Saint-Omer, l'agréation par le roi de l'administration qu'il avait exercée sur ce monastère, par commission des États-généraux, telles furent les conditions que Frédéric d'Yve mit à son retour à l'obéissance; le duc de Terranova y souscrivit au nom de Philippe II, et des lettres patentes du 30 novembre 1579 confirmèrent l'abbé de Maroilles dans sa charge de conseiller. Toutefois ce ne fut qu'au mois de janvier 1581, après de longs pourparlers avec les États d'Artois et de Hainaut, que Frédéric d'Yve reprit sa place au conseil. Il mourut à Mons le 9 avril 1599.

[2] Jean Van der Linden, élu abbé de Sainte-Gertrude à Louvain, par les religieux de ce monastère, le 9 août 1569, s'était signalé aux États de Brabant par son opposition au gouvernement espagnol. Lors du soulèvement des provinces, en 1576, il se montra l'un des plus chauds partisans du prince d'Orange et l'on croit qu'il ne fut pas étranger à l'arrestation des membres du conseil d'État. Il signa la pacification de Gand, et lorsque les États-généraux, après leur rupture avec don Juan, eurent

Estatz généraulx, relaxèrent icelluy seigneur duc lybre[1], à condition qu'il ne reprocheroit ou feroit jamais aucune recerche contre ceulx de Gand ny de Flandres, et confesseroit n'avoir esté prins sans cause, aprez s'en aller tenir en Bruxelles et aultrement. Suyvant quoy fut envoyé homme exprès vers ceulx dudict Bruxelles, pour sçavoir s'ilz vouloient recevoir ledict seigneur duc, lesquelz de Bruxelles ne veullans désobéyr consentirent qu'il reviendroit, de manière que le 26 dudict mois de novembre icelluy seigneur duc rentra audict Bruxelles, et, tost aprèz, de l'aprez-disner, madame la duccesse sa compaigne et ledict prince de Chymey, son filz, et deux filles[2] leurs enffans, ayant icelluy prince de Chymey esté relaxé le lendemain au matin de ladicte prinse[3]

résolu d'appeler auprès d'eux le prince d'Orange, il fit partie de la députation qui alla trouver Guillaume de Nassau à Gertrudenberg. Il entra également au nouveau conseil d'État, fut envoyé au congrès de Cologne et s'y laissa gagner, comme l'abbé de Maroilles, par le duc de Terranova. Des lettres patentes données à Madrid le 30 novembre 1579 le confirmèrent dans sa charge de conseiller. A partir de cette époque, il se montra l'ennemi acharné du prince d'Orange et, dans cette haine subite qu'il avait éponsée avec la faveur du roi, il conçut un jour le projet de faire assassiner celui dont il avait jadis défendu la cause. Il mourut le 22 janvier 1583.

[1] Il fut relâché le 10 novembre, en même temps que Jean Van der Straeten, gouverneur du prince de Chimay.

[2] Anne et Marguerite de Croy. La première épousa, le 4 janvier 1587, Charles, prince d'Arenberg et du Saint-Empire; elle mourut le 26 février 1635, et fit passer dans la maison d'Arenberg les terres de Croy et d'Arschot. Sa sœur Marguerite épousa, le 2 septembre 1584, Pierre de Hennin, comte de Bonssu, dont elle n'eut pas d'enfants.

[3] Ceci ne semble pas exact; le prince de Chimay avait réussi à s'échapper de Gand le soir même qu'eut lieu l'arrestation de

et envoyé en Allost où estoit demeuré ladicte dame duccesse sa mère. Entre le commun peuple dudict Bruxelles se disoit que ledict seigneur duc d'Arschot, sa dicte compaigne et enffans, s'en estoient allé de Bruxelles vers Gand fort contentz, ayant dict qu'ilz estoient aises de sortir hors dudict Bruxelles, arrière des mutins; mais icelluy peuple disoit qu'ilz estoient encoires plus aises de leur dict retour audict Bruxelles. Et le soir dudict jour de l'arivée d'icelluy seigneur duc en Bruxelles, lesdictz xviij hommes mandèrent ledict maistre Corneille Van der Straete, avecq aultres de leur collège, vers l'Excellence dudict seigneur duc, luy donnans la bien venue, et qu'ils se confioient leur estre fidelle amy, comme il promist estre en s'excusant que l'on ne l'euist à tenir pour ennemy et qu'il n'estoit tel qu'il s'estoit dict de luy[1].

Ce pendant lesdictz Ganthois se voyant avecq force d'armes et desbridez dudict chasteau qu'ilz avoient desgourdimé du costé nuisable à la ville, ne voulu-

son père. On lit dans le Ms. cité, n° 16,890, fol. 7 : « Et la susdicte « nuict du 28e jour, Croovelde alla chercher ledict seigneur « prince de Chimay pour le loger près de son père; mais il « estoit eschappé, et à paine sorty la maison par l'huys de der- « rière, lorsque Croovelde entra en la chambre. Et deux jours « après déguisé en habit de varlet portant la malle de Loys « Luucx, seigneur de Zwevezele, sortit avecq luy et avecq mes- « sire Frédéricq Perrenot, chevalier, baron de Renaix et sei- « gneur de Champaingny, lequel avoit obtenu passeport dudict « Hembieze. »

[1] Par résolution prise en séance du 16 novembre 1577, les États-généraux avaient également envoyé au duc d'Arschot une députation pour lui présenter leurs compliments de condoléance et l'engager à reprendre sa place dans leur assemblée. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. LXXIX.

rent perdre l'occasion que se présentoit de ravoir leurs dictz privilèges telz que le comte de Flandres ne povoit rien faire sans l'opinion d'iceulx Ganthois. Les mestiers avoient grand trésor de vaisselles et joyaulx d'inestimable valeur, et si avoient aussy ung estandard appelé en thyois *calffvel*[1] soubz lequel, au son d'une cloche qu'ilz appelloient Roland[2], en peu de temps s'assambloient en campaigne cincquante milz hommes desdictz Ganthois et aultres en deppendant, esquelz mestiers et offices dudict Gand nulz estrangers ne povoient entrer par achaptz, ny aultrement estre pourveu par leur souverain seigneur, mais appartenoient seullement les droictz d'iceux mestiers et offices aux lignées et successeurs de ceux les exerçeant, ou aultrement, ainsy qu'ilz trouveroient bon en disposer.

Lesquelz privilèges avoient lesdictz prédécesseurs desdictz Ganthois acquis et obtenuz pour avoir fourny bonne somme de deniers promise à la descharge du pays et comté de Flandres joué et engaigé par ung seigneur comte d'icelluy pays de Flandres[3],

[1] Notre auteur commet ici une étrange erreur. Le *calfvel* n'était pas un étendart, mais un décret de l'empereur Charles-Quint, daté du 11 avril 1515 et confirmant les stipulations de la paix de Cadsand. Loin d'être un privilége, il rappelait au contraire aux Gantois la perte de leurs libertés. Aussi fut-il lacéré par le peuple, lors de l'insurrection de 1539, et ses fragments furent portés par les factieux aux bords de leurs chapeaux en signe de ralliement.

[2] La cloche Roland fut confisquée par Charles-Quint, par sentence rendue le dernier d'avril 1540. Mais, soit que ce souvenir de l'antique splendeur de la commune n'eût pas trouvé d'acheteur, soit qu'il ait même trouvé grâce aux yeux du vainqueur, toujours est-il que le magistrat la fit replacer en 1544.

[3] L'auteur fait allusion à un prétendu privilége que les Gan-

et partant iceulx privilèges leur debvoient ensuyvir et ne les oster sans cause légitime. Touttesfois seroit advenu au temps de madame Royne d'Hongrie[1], sœur dudict feu seigneur empereur, que icelle royne les auroit subtillement fait cercher et prendre avec leurs dictz vaiselles et joyaulx. Ce que ayant entendu lesdictz Ganthois s'en mal contentèrent d'estre ainsy surprins et privez de leur dicte léalle acqueste de privilèges, et prétendirent de par voye de faict avecq assistence de quelque grand seigneur les ravoir. Dont estant adverty ledict seigneur empereur passant par la France, venant d'Espaigne, feist diligence de se treuver audict Gand, l'an 1539, avecq quelques gens de guerre, où, estant légièrement advisé du Conseil d'Espaigne, lequel cerchoit lors, comme paravant, avoir la domination de cesdictz pays, en feist exécuter douze ou treize à deux fois par l'espée, et à pluisieurs aultres les feist venir scan-

tois désignaient sous le nom d'*achat de Flandre*, mais dont ils ne sont jamais parvenus à prouver l'existence. S'il faut en croire une vieille tradition, un comte en Flandre, après avoir perdu tout son argent au jeu en Hollande, se serait avisé un jour de mettre son pays au hasard d'un coup de dé. Trahi par la fortune, il allait voir passer son patrimoine à la maison de Hollande, sans l'intervention d'un membre de l'illustre famille de Borluut, qui l'aurait fait racheter avec l'argent des Gantois ses concitoyens. Le prince, pour récompenser ces derniers des sacrifices qu'ils venaient de faire, leur aurait accordé un privilége en vertu duquel la Flandre ne pouvait être imposée qu'avec leur consentement. Ce privilége joua un grand rôle pendant les troubles de 1539. Les Gantois révoltés prétendirent que l'on avait violé le secret de la ville et soustrait l'*achat de Flandre*.

[1] Marie d'Autriche, sœur de Charles-Quint, née à Bruxelles le 1er octobre 1505, morte en Espagne, en 1558. En 1521, elle épousa Louis, roi de Hongrie, tué à la bataille de Mohatz, en 1526. Elle fut gouvernante générale des Pays-Bas de 1531 à 1556.

daleusement en deul et grand partie d'iceulx en chemise avecq le licol au col, que redondoit à une infâme reproche desdictz Ganthois. Ce que estant par aprez remonstré audict feu seigneur empereur tel deshonneur et schandale faict audict lieu de sa nativité, icelle impériale Majesté accorda ausdictz Ganthois de eulx deffendre contre ceulx qui les traicteroient de reproches, voires s'ilz en commectoient homicide, de n'en estre reprins ne recerchez. Et pour assubjectir et brider ceulx dudict Gand, ledict feu seigneur empereur fut conseillié de y faire ériger ledict chasteau et fortresse imprenable contre icelle ville. Ce que lesdictz Ganthois auroient dissimulé et souffert jusques aprez ladicte pacification illecq d'entre lesdictz Estatz et le dict seigneur prince d'Orange, qu'icelluy chasteau auroit esté desgoudiné ensuyvant icelle pacification, comme dict est, s'estant ainsy remis en leurs privilèges à eulx anciennement accordez avecq réserve d'aucuns poinctz que iceulx de Gand n'entendoient avoir que en la mesme forme et manière qu'ilz avoient joy et usé paravant, ainsy qu'ilz délibéroient de en ce estre entretenuz et gardez[1].

Et quelque peu de jours aprèz ledict eslargisse-

[1] On lit en marge du manuscrit : « Puisque lesdictz des Es- « tatz générauix ou pluisieurs d'iceulx, doublons masquez, ne « faisoient léaulx debvoirs de chasser et repoulser lesdictz enne- « mys hors de ces pays, pour aprez redresser le tout par l'as- « samblée desdictz Estatz générauix, suyvant ladicte pacifica- « tion, ains qu'iceulx masquez fuyoient la résolution d'icelle « assamblée, comme ledict peuple disoit, donnant continuel pas- « saige ausdictz ennemys, pour ne desconvrir l'ordure si long- « temps cachée. »

ment dudict seigneur duc d'Arschot, quelque aultre desdictz prisonniers que l'on disoit estre le seigneur d'Eeke prétendit s'eschaper par quelque thoyt, mais fut ratainct de quelques soldatz, par où lesdictz Ganthois s'estoient mis tous en armes, pour ce qu'il se disoit y avoir trahyson, qui irritoit et animoit lesdictz Ganthois, estans aucuns en paine, voires des aultres villes de Flandres[1] et de Brabant pour l'obscure intelligence que l'on avoit encoires de la prinse desdictz seigneurs, sans le descouvrir amplement. Si est-ce qu'il se disoit estre faict à bonne intention et juste cause, laquelle se descouvreroit en temps et lieu. Ledict de la Porte fut en ce temps deschargé des soldatz qui l'avoient en garde en son logis.

Et le xj[e] dudict mois de novembre dudict an 1577, s'apperçut une estoille à queuwe ou comette, vers le soir; laquelle queuwe estoit longue et largue, flamboïante plus que les anchiens n'avoient veu ny oy parler, signifiant, selon l'opinion d'aucun docteur, estre les opérations d'icelle fort terribles et espouventables tant en Turquie, Ytalye, Espaigne, France, que aprez en ces Pays-Bas. A quoy ne convient s'arrester, pour estre telles verges futures en la seulle providence divine, laquelle on ne doibt laisser de prier continuellement vouloir destourner son ire et nous monstrer sa grande et saincte miséricorde.

Au mesme temps de novembre 1577, ledict col-

[1] Les magistrats d'Ypres, entre autres, firent des démarches pour obtenir quelques renseignements sur les motifs des arrestations opérées par Ryhove. On trouvera dans les *Documents historiques inédits, concernant les troubles des Pays-Bas*, t. 1[er], p. 4, la réponse que les magistrats de Gand adressèrent à leurs collègues.

lonel Fronsberghe ayant esté détenu en ladicte ville de Breda prisonnier par la rendition d'icelle ville, comme dict est, le seigneur prince d'Orange, qui le povoit ranchonner à son prouffit, feist tel party et advancement ausdictz Estatz qu'icelluy collonel fut eslargy moyennant de payer ce que avoit esté promis aux Allemans ayant faict ladicte rendition de ville, que portoit plus de cent milz florins. Lors fut prins ung villaige avecq une petite fortresse appartenant audict seigneur duc d'Arschot, près dudict Charlemont, appelé Chymey[1], lequel fut abandonné par

[1] A la même époqne, les Espagnols se rendirent également maîtres de Fumay, sur la Meuse. Le 13 novembre, Gilles de Berlaymont annonçait ce succès à don Juan : « Monseigneur, suyvant la charge qu'il a pleu à Vostre Altèze me donner, ay faict « encheminer vers Fumay le régiment du sieur de Sainct-Balmont et quelques deux aultres enseignes que j'avoie icy allentour, ayant aussy sacqué de Charlemont deux pièches d'artillerie pour réduire ledict lieu à l'obéissance de Vostre Altèze, sy les soldatz des Estatz quy estiont tant dedens le chasteau que dedens l'esglize au nombre de quarante cincq, s'y fussent oppiniastrez. Mais entendans iceulx l'arrivée dudict regiment au village de Herve, qui fust le x[e] de ce mois, et que l'artillerye fust embarqué, abandonnarent la place la nuict ensuyvant. Je les eusse bien serré de sorte qu'ilz n'en fussent nulz eschappé, mais je craindois qu'ilz ne s'oppiniatrassent et qu'ilz ne nons eussent donné la payne de desbarquer et rembarqner nostre artillerye et gaster pouldre et bouletz, que n'eust aussy esté que perdre temps à l'appétit de quarante bellistres lesquelz en parfin l'on eust esté empesché de prendre. » Lancelot de Berlaymont écrivait également à la même date à don Juan la lettre suivante, qne nous extrayons des *Papiers d'Etat et de l'Audience,* liasse 172 :

« Monseigneur, encoires que ne doubte que ne soyez bien particulièrement adverty par les lettres de monsieur de Hierges, mon frère, de la réduction du chasteau et ville de Fumay, à l'obéissance de Sa Majesté et de Vostre Altèze, sy est que pour mon debvoir, n'ay vollu obmettre par cestes en toucher quel-

aucuns paysans y estant pour le garder, voyant, disoient-ilz, qu'ilz ne povoient résister contre la force dudict Don Jan en nombre de xv enseignes de fanterie et quelque chevallerie; mais iceulx de Don Jan ayant traicté trop cruellement ceulx qu'ilz treuvèrent audict villaige, l'abandonnèrent tost aprez, estans adverty de noz gens, lesquelz y venoient en grand dilligence et en rataindirent aucuns à la queuwe.

Ce pendant vindrent iceulx de Don Jan passer la

que mot à icelle, pour advertir qu'après avoir monsienr de Hierges rendu toutte la peine possible pour dresser l'équipaige tant d'artillerie que munitions de guerre nécessaires pour battre ledict chasteau, ceulx qui estoient dedens, au nombre de quarante-septz soldatz, sentantz les forces approcher que Vostre Altèze y avoit envoyez, aussy par leurs espions entenduz l'arrivée de l'artillerie, laquelle estoit desjà parvenue à une lieuwe près d'eulx, trouvarent en leur conseil et meure délibération d'abandonner le susdict chasteau et prendre la fuyte. La principale thour qni est en icelluy at qnarante-septz piedz en diamètre, scituée sur le bord de la rivière de Meuze, et ne se povoit gaigner en sorte que ce feusse, sans pièce de batterie. Il ne reste plus que Bouvignes pour avoir la rivière franche depuis Mézières jusques à Namur. Sy Vostre Altèze estoit servie d'envoyer encor ung régiment des gens de piedz à monsieur de Hierges, je m'asseure qu'avecque six pièces de batterie que avons desjà touttes pretz et dadvantaige, s'il en feusse besoing, l'aurions bien tost réduycte à la raison. Et selon ce que Vostre Altèze advertira à monsieur de Hierges de ce qu'il aurat at faire, selon ce, me conduiray pour aller tronver icelle à Luxembourg. Monseigneur, je prieray au Créateur donner à Vostre Altèze longhue et heureuze vie avecq offres de mes recommandations très-humbles à la bonne grâce d'icelle. De Hierges, ce 13e, en novembre 1577. »

« De Vostre Altèze,

« Très-humble et très-obéissant serviteur,

« Lancelot de Berlaymont. »

Meuze, mais furent si vaillamment poursuyvyz des nostres qu'iceulx furent constrainctz d'eulx retirer non sans perte de leurs gens[1]. Lors y survindrent

[1] La collection des *Papiers d'Etat et de l'Audience*, liasse 172, aux Archives du Royaume, nous fournit encore des extraits de lettres, où l'on trouve quelques détails sur les opérations des deux armées et sur ce qui se passait au camp des Etats :

« .... Les ennemyz ont gens de guerre dedens deux maisons « de monsieur de Monjoye, l'une nommée Havaille et l'aultre « Hour, ayans avant-hier reçus vivres, pouldre et argent; es- « tans aussy avant-hier à huyt heures du matin entrées deux « compaignies de gens de pied avec six tonneaulx de pouldre « dedens Bouvignes, oultre les trois qu'il y avoit anparavant, « lesquelles sont venues accompaignées de deux cens chevaulx, « qui estions encoires hier logez à l'abbaye du Molin. Différent « bruyt court entre eulx, disans les ungz qu'ilz se veullent em- « parer de Poilvache et la fortiffier; les aultres de faire ung fort « sur la montaigne viz-à-viz de Bouvignes, du costel de Di- « nant; ilz ne seront point peu de garder ce qu'ilz tiennent de ce « costel de la rivière, sans empiéter de l'aultre. » (Gilles de Berlaymont à don Juan, Charlemont, 18 novembre 1577.)

« A cest heure m'est venue advertence qu'il est arrivé près du « camp de ce costé icy dix enseignes du prince d'Orenges et « cincq à Perwe, avecq deux compaignies de chevaulx qui nous « menassent, et disent qu'ilz feront davantaige que les aul- « tres..... Les ennemis se vantent de venir loger à Bouge, et une « aultre partie passe l'eauwe à Floreffe pour nous assiéger de « deux costez. » (Jean de Croy à don Juan, Namur, 19 novembre 1577.)

« J'envoyay hier cincq cens harquebuziers wallons à Bonge « et y fut le baron de Chevrean, son lieutenant le sieur de « Floyon, et aultres, et après l'avoir recognu ledict baron re- « tourna vers moy et me dict que si je y laissoie les gens que je « y avoie envoyé, qu'ilz estoient en grand hazard d'estre tous « mis en pièche et que pour garder le lieu il y convenoit pour le « moingz deux mille hommes pour la grandeur qu'il at, comme « j'ay aussy recognen avec le sieur de Billy et le collonnel Mon- « dragon, qui fut canse que le soir je retiray mes gens...... Es- « cripvant ceste m'est venue nouvelle que monsieur de Boussu « est arrivé en leur camp et que le sieur de la Motte est allé à

en ayde de nostre dict camp le régiment dudict seigneur de Lume en nombre de xv enseignes de vaillante apparence avecq six cens chevaulx harquebousiers en bon ordre et équipaige de soldatz.

Lors fut prins ung dict De Hertoghe d'Anvers[1], greffier de la Chambre des aydes, et quelque autre soubz les Estatz généraulx audict Bruxelles assamblez, chargez d'avoir malversé au faict de leur besoingné par composition et exaction de certains poursuyvans leurs demandes et requestes près lesdictz Estatz générauIx. Et se disoit qu'icelluy De Hertoghe avoit dict, en quelques compaignie bancquetant, ces motz, ou en effect: *Que ne m'en chaut-il! Tousjours ay-je prouffité quatorze cens florins de rente par an.* Qui causoit au peuple de penser qu'il avoit usé desdictes compositions, d'avoir en moingz d'un an que lesdictz Estatz avoient traicté des affaires et prétentions des poursuyvans d'estatz et offices, ensamble des traictemens de leurs gaiges pour leurs services de guerre contre lesdictz mutins, amassé tant de rente, et qu'il falloit bien que aultres de leur collège de plus grande qualité eussent fourfaict beaucop davantaige. Par lesquelles voyes illicites et indirectes, ledict peuple disoit y avoir peu d'amendement de bien conduire et administrer la républicque en droict et raison, mieulx que du passé; que justice n'avoit

« Bruxelles pour avoir, à ce qu'ilz disent, artillerie. » (Le même au même, Namur, 20 novembre 1577.)

[1] Abraham De Hertoghe, greffier de la Chambre des aides; il avait occupé le même emploi à la Chambre des comptes d'Anvers. — *Voy.* Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents historiques inédits, etc.*, t. II, p. 451.

lieu, ains estoit comme mise soubz le pied, prendant le ply et ranck d'injustice et d'infidélité.

En ce temps fut exécuté par la corde ung soldat capitaine dict Poke, sur le marché dudict Bruxelles, de bon matin, pour lequel y fut dressé le gibet, le jour paravant, qu'estoit ung dimenche, chargé icelluy Poke d'avoir commis pluisieurs foulles et branscatz sur les villaiges; laquelle justice par extrême poursuyte des intéressez, pour ce que aucuns justiciers n'ayant de long temps faict correction sur telz et semblables branscateurs, le vouloient encoires eslargir, retardant ainsy le train de justice, qu'est le souverain remède pour l'entretenement du bien publique.

Et démonstrans lors vouloir ensuyvre la discipline militaire entre les soldatz, furent harquebousez certains soldatz en nostre camp devant ledict Namur, chargez d'avoir usé de grand force et violence et branscaté les villaiges de ce quartier de Namur, et mesme d'avoir voulu user de trahyson en nostre dict camp. Ung nommé Jérome, fourier dudict don Jan, fut aussy prins audict Bruxelles, lequel disoit pour ses excuses qu'il s'estoit eschappé arrière d'icelluy don Jan, mais ledict peuple, que c'estoit pour espier et retirer en les biens qu'il avoit en Brabant, comme aultres avoient faict et faisoient journellement, sans y donner empeschement. Et soubz tel umbre d'eschapement pluisieurs s'enhardissoient de y venir estimant que ceulx dudict Bruxelles et signament ceulx de la justice traictoient les prisonniers d'une douce fachon, ne les appréhendant que pour donner contentement audict peuple, lequel murmuroit par ce

qu'ilz estoient journellement eslargyz, sans en faire correction, comme dict est, estant néantmoingz leur desseing et conspiration contre la patrie assez clères, comme par l'eslargissement de aucuns prisonniers s'est montré et, entre aultres, desdictz Barlaymont père et filz, del Ryo, d'Assonleville, Foncq, Berthy, Scharenberghe et plusieurs aultres qui se treuvoient journellement avecq lesdictz mutins et rebelles perturbans le bien et repos desdictz Pays-Bas. Au mesme temps ceulx d'Amsterdam s'accordèrent soubz ledict gouvernement dudict seigneur prince d'Orange, aprèz longues menées et difficultez par eulx faictes, comme devant est déclairé[1].

Le 21 dudict mois de novembre ledict seigneur archeduc d'Austrie feist son entrée audict Anvers[2]; le ayant esté recevoir ledict seigneur prince d'Orange avecq bonne compaignie de seigneurs de sa court et d'aultres des plus notables seigneurs et marchans d'Anvers, tous à cheval en ordre honnorable, plus de demye lieuwe dudict Anvers, où icelluy seigneur archeduc fut reçeut en très-grand magnificence et triumphe de plus de huict milz bourgeois dudict Anvers, en bravissime équipaige d'armes, tambourins et enseignes en nombre de 27; comme ne mancquoient aussy les sermentz d'icelle ville de faire

[1] On lit en marge du manuscrit : « En icelluy temps de novembre 1577, fut publié ung placcart de Sa Majesté sur la « haulche des monnoyes d'or et d'argent ayans cours ès pays de « pardechà, et ce par forme de tolérance et provision. »

[2] La peste faisait de grands ravages à Lierre, et, par résolution du 15 novembre, les États-généraux avaient autorisé l'archiduc à s'établir à Anvers. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. 82.

aussy leurs debvoirs d'allégrie, n'espargnans la pouldre d'une infinité d'arquebousades et cannonades aux rampars de ladicte ville, tellement qu'icelle ville et à l'environ estoit en tremblement, et ne se voyoit la ville pour la grand fumée desdictz innumérables coupz d'arquebousades et cannonades durant icelle entrée, environ le soir que l'Altèze dudict seigneur archeduc fut ainsy allégrement amenée au logis dudict seigneur prince qui estoit au cloistre Sainct-Michiel. Et icelluy seigneur s'en alla aprez loger au logis des Focres[1] près la porte Sainct-Jean, vers le costé de l'eauwe dudict Anvers. De laquelle venue ledict peuple en parloit diversement pour avoir esté tant secrète et tournoyé le quartier de Mastrecht en divers lieux et puis aprez audict Liere plus de quattre mois, sans sçavoir clerement pourquoy et à quelle fin c'estoit, disant les aucuns qu'il estoit accepté gouverneur desdictz Pays-Bas et qu'iceulx s'en porteroient de mieulx, mais aultres estoient encoires en doubte, disant qu'il n'y auroit amendement par icelle sa venue audict gouvernement, aussy qu'il estoit de la maison d'Austrice qu'icelluy peuple disoit favoriser les Espaignolz et aultres ennemys de la patrie. Si est-ce que la plus grand partie dudict peuple, lassez de tant de foulles, charges et tourmens hors touttes raisons, voires tiraniques, comme dessus, disoient qu'il convenoit le tout mectre en la main de

[1] Les Foucker, célèbres banquiers d'Augsbourg, avaient à Anvers d'importants comptoirs, et étaient établis dans cette ville depuis près d'un siècle. Le colonel Charles Foucker, dont il a déjà été question plusieurs fois dans le cours de cet ouvrage, appartenait à la même famille.

Dieu le tout puissant remédiateur, en espérant bon et heureux succès, de tant plus que le bruit couroit n'avoir l'Altèze dudict seigneur archeduc oncques esté en Espaigne et n'estre affecté ausdictz Espaignolz et leurs suytes, partie adverse de cesdictz Pays-Bas. Aucuns d'entre le peuple disoient que ledict seigneur prince se confioit trop en ceulx réputez ses ennemys, et que luy en pouroit mal advenir, remémorant les trahysons et meurdres du passé, pour s'estre trop confiez aux ennemys reconseilliez masquez d'amytié, ne suffisant de dire que ce que Dieu garde est bien gardé, mais avecq icelle sa saincte garde la plus seure convient à l'homme se garder aussy, prévoyant les dangers et périlz selon que Dieu luy at donné l'entendement naturel et raisonnable pour le comprendre allencontre ses ennemys, l'ayant formé à sa samblance.

Suyvant ledict accord faict entre ledict seigneur prince et ceulx d'Amsterdam, n'y vouloient recevoir garnison dudict seigneur prince leur gouverneur, ains entendoient de demeurer libres à leur plaisir et vollunté, par où ledict seigneur prince n'estoit trop asseuré de leur fidellité vers luy plus que paravant, ayant iceulx d'Amsterdam, comme se disoit entre le peuple, esté cause des maulx advenuz en ce quartier par les estrangers et ennemys de la patrie qu'ilz avoient soustenuz et favorizez; ce pendant faisoient provision de vivres et munitions qu'ilz avoient de besoing en la ville. Advint que les Estatz dudict Zélande et Hollande permirent à aucunes compaignies de soldatz dudict seigneur prince de aller surprendre

ladicte ville d'Amsterdam[1], sans le sçeu dudict seigneur prince, comme se disoit entre le peuple. Et estans arrivez en certains batteaux devant ledict Amsterdam, le samedy 23 du dict mois de novembre 1577, entrèrent dix ou douze d'iceulx soldatz dudict seigneur prince en icelle ville, et passant par la porte leur fut faict laisser les armes, comme ilz feirent disant qu'ilz alloient pour prendre leur réfection. Et ayant faict quelque petit desjeuné se retirarent vers ladicte porte, où se meut question entre ceulx de la garde, estans à ladicte porte, et aucuns desdictz douze soldatz, à cause de la restitution de leurs dictes armes qu'ilz disoient estre changées. Tellement que venant de parolles en faict, furent tuez quelques ungz d'icelle garde, que lors y survindrent soubdainement quatre enseignes estans esdictz batteaux, faisant environ cincq cens hommes, dont estoient leurs chiefz et capitaines le sieur Hellinghe[2], collonel, le capitaine Ruyckhave[3] et deux aultres des plus vaillants capitaines que le seigneur prince avoit entre les siens. De mode que iceulx ayant gaigné et saysy ladicte porte, lanchèrent[4] en icelle ville jusques au marché, pendant quoy s'apprestèrent les bourgeois en armes, y estans trois enseignes de leurs bourgeois que ladicte ville avoit longtemps entretenuz à gaiges; commencèrent iceulx bourgeois à crier en thyois : *sus, tue! tue!* Et lesdictz du seigneur prince cryoient tousjours qu'ilz n'estoient venuz pour mal;

[1] Par résolution du 1er novembre 1577. Voy. *Bor*, liv. XI, fol. 309 *b*.

[2] Herman Van Hellingh. [3] Nicolas Ruyckhaver.

[4] *Lanchèrent*, s'élancèrent.

nonobstant quoy lesdictz bourgeois ne se veullans contenter, s'attachèrent ausdictz du prince, et, à leur abordée, furent incontinent tuez aucuns capitaines et sergentz de bendes d'ung costé et d'aultre, et s'augmentoit le combat et meslée. Si furent lesdictz du seigneur prince rechassez jusques près ladicte porte où iceulx dn prince prindrent une tour. Pluisieurs desdictz bourgeois leur avoient promis fidélité au besoing, mais n'en fut treuvé que ung ou deux, par où ilz furent abusez. Et dura ladicte meslée depuis les neuf heures jusques environ le midy dudict jour, que lors fut force ausdictz du seigneur prince de sortir par ladicte porte, avecq perte de leurs gens d'environ cincquante et quelque dixhuict y détenuz prisonniers. Et desdictz bourgeois en furent treuvez mortz environ septante; la plus grand partie des officiers, si comme capitaines, lieutenantz, enseignes et sergeantz de bendes, tant d'ung costé que d'aultre, et entre aultres, ledict sieur collonel Hellinghe et ledict Ruyckhave avecq quelques aultres; de laquelle perte d'iceulx ledict seigneur prince estoit fort mary, pour les vaillantz exploix de guerres qu'ilz avoient faictz pour son service contre ses ennemys, et dont lesdictz du prince furent fort animez audict quartier d'Hollande, pour ce qu'ilz avoient traicté leurs gens tant villainement que de avoir traisné les corps morts de leurs gens par les rues et jecté en l'eauwe devant ladicte ville, qu'est ung brach de mer. Dont ledict peuple en parloit diversement, les ungz que lesdictz d'Amsterdam avoient ce faict à bonne cause, pour avoir contrevenu audict accord; aultres disoient qu'ilz avoient en ce perversement

usé et qu'il n'estoit convenable qu'iceulx d'Amsterdam demeurassent en leur dicte liberté et que estant de rechief le pays d'Hollande invahy, ilz se pouroient, comme devant, destourner dudict seigneur prince et faire pont à sesdictz ennemys, par où lesdictz des Estatz d'Hollande treuvoient bon d'assubjectir ladicte ville à la raison, pour éviter à tous ultérieurs inconvéniens[1]. Et se disoient aussy qu'en pouroit advenir de plus grand mal et que ceulx d'Amsterdam le payeroient quelque jour. Et si eussent les seigneurs d'icelle ville d'Amsterdam bien peu moyenner et remédier ledict désordre, s'ilz eussent estez amateurs du bien et repos public. Dieu par sa saincte grâce y veulle pourvoir ad ce qu'il y aye milleure union contre les ennemys de la patrie, et non les ungz contre les aultres, par où advient souvent la ruyne desdictz villes et pays.

Le 27 dudict mois de novembre 1577, fut par ceulx de Gand présenté requeste ausdictz Estatz généraulx, affin d'avoir commissaires patriotz pour renouveller leur loy, telz que ledict seigneur prince d'Orange, monsieur de Hèze, monsieur d'Egmont et monsieur d'Inchy[2], au lieu de monsieur de Barlay-

[1] Don Juan s'empressa de mettre à profit les sentiments hostiles que la ville d'Amsterdam nourrissait contre le prince d'Orange. Il écrivit, le 12 décembre, aux habitants pour les remercier de leur vigilance et de la fidélité qu'ils gardaient au Roi. Dans cette lettre, que le lecteur trouvera parmi les documents imprimés à la suite de ce volume, don Juan promettait aussi aux habitants d'Amsterdam un secours d'argent afin de les mettre à même d'entretenir deux enseignes de six cents bourgeois pour la garde de la ville.

[2] L'auteur confond Baudouin de Gavre, seigneur d'Inchy, avec Jacques de Hennin-Liétard, baron de Haussy ou d'Auxy.

mont, monsieur de Rassenghien, de Zweveghem et d'Oigny, que leur fut finallement accordé, aprez pluisieurs argumentz mis en avant de procurer l'eslargissement desdictz seigneurs prisonniers et aultrement[1].

En ce temps, s'estant voulu eschaper ledict Hessele, fut mis ès prisons du Chaucelet[2] sur le marché de bled dudict Gand, en menant icelluy Hessele allentour du gibet illecq estant, luy demandant s'il le voyoyt et qu'il le avoit bien mérité. Surquoy il respondit que oy. Et avoit icelluy Hessele paravant faict mectre pluisieurs povres gens esdictes prisons et les faict exécuter trop légièrement avecq l'adjunction dudict inquisiteur, doyen de Renaix, plus par ambition d'avoir de plus en plus hault degret que par bonne affection requise à ladicte patrie.

C'est ce dernier qui fut commissaire pour le renouvellement de la loi de Gand, en même temps que le prince d'Orange et le comte d'Egmont.

[1] Le 19 novembre, les Etats-généraux avaient invité les nobles, notables et commune de Gand, à vouloir procéder sans plus tarder à l'élargissement des personnes arrêtées par Ryhove dans la nuit du 28 octobre. La lettre des Etats est insérée dans le Ms. cité, nº 16,890, fol. 24.

[2] Le Châtelet, par corruption *Sausselet, Chastelette* et *Saestelette*. On appelait ainsi un vaste bâtiment construit en pierres, situé sur le Marché aux grains, vis-à-vis de la grande porte de l'église de Saint-Nicolas, et dans lequel le maire de l'ancienne ville de Gand exerçait les fonctions de geôlier. Cet édifice communiquait avec la Lys au moyen d'un canal; il fut enveloppé, en même temps que les priviléges qui y étaient attachés, dans la confiscation de 1540; loué depuis lors à la commune jusqu'au 10 juillet 1716, il fut à cette époque vendu aux Gantois pour une somme de 9,000 florins, outre une redevance de 30 florins par an, afin qu'on élevât sur son emplacement l'édifice appelé la Factorerie. — Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 119.

Le lendemain 28 dudict mois de novembre, fut faicte proposition par lesdictz Estatz généraulx ausdictes nations de Bruxelles assamblées sur la maison de ville, où estoient assistens lesdictz dix-huict hommes, contenant icelle proposition que l'on auroit à recevoir icelluy archeduc au gouvernement desdictz Pays-Bas, et qu'il se auroit à régler selon les articles de ladicte pacification. Et aprez avoir icelles nations esté conseilliées par ensamble respondirent que quant à eulx ilz estoient contens de recevoir ledict seigneur archeduc pour ledict gouvernement, moyennant que ledict don Jan fut déclairé ennemy avecq ses adhérens, d'aultant que ne convenoit, disoient-ilz, avoir tant de gouverneurs, estant ce pendant ledict seigneur archeduc toujours entretenu audict Anvers près dudict seigneur prince.

Lors au mesme temps vindrent nouvelles que ledict comte Hollach estoit blessé au camp devant ledict Remunde[1], estant fort plaint pour estre ré-

[1] Voici quelques détails sur les dispositions prises par les États pour le siége de Ruremonde, et sur la composition de l'armée. Ils sont extraits d'un rapport adressé par le seigneur de Gomiécourt à don Juan d'Autriche ; ce rapport porte la date du 27 décembre 1577 et fait partie de la collection des *Papiers d'État* aux Archives du Royaume :

« Premièrement, le comte de Holoch a soubz son régiment quatorze enseignes de gens de pied, lesquelles compaignyes ont esté jusques icy souldoiées par les Estatz de Hollande et en chacune enseigne seullement 150 hommes.

« Les Hollandois devant la venue dudict Holloch avoient envoyé six enseignes de gens. Les Geldrois trois, chacune en nombre de soldatz comme dessus. Sur lesdictes neuf enseignes est colonnel le sieur d'Horst. Lesdictes enseignes ont été levées par les Geldrois et souldoyées par eulx, mais leur payement est tardif. Ainssy sont devant ladicte ville xxiij enseignes. L'on tient qu'il y a ausdictes compaignies de bons et expérimentez sol-

puté tant vaillant et vertueux capitaine. Et continuoient toujours les évocquez à l'audition des comptes des confiscations, estant la chambre d'iceulx mue et changée du logis dudict seigneur d'Egmont en la

datz. Lesdictes enseignes sont campées du long de la Mense, alientour de ladicte ville de Ruremonde, aux villaiges de Oel, Harten, Meeren, Masseracht, Lyn, Massveele, Lewen et Asseldt, excepté une enseigne quy est logée sur le bord de la Meuse.

« Le sieur de Holloch a environ cent chevaulx pour sa garde, lesquelz sont à présent au pays de Falckenborg. De la part des Geldrois sont audict siége 150 chevauix sur lesquelz le sieur de Walbegt, Gilles de Buckholtz et Frédério de Westrum commandent, et sont logez çà et là aux villaiges nommez et en aulcune malteries.

« A Cruthen et Berck sont logez queiques 150 chevaulx de walions appelez les casacques bleues, d'aultant qu'ilz sont tous vestuz de bleu, sur lesquels commande ung hannoyer nommé Mornau.

« Les noms des aultres capitaines n'a on sçeu asseurément sçavoir.

« Devant lesdictz villaiges et censes où sont logez lesdictz gens de guerre, ilz ont faict de grandz fossez et gabions.

« Devant Asselt plus bas de la ville, joignant la cense du sieur de Schnyf, ilz ont faict une forte platte-forme, de sorte que si lesdictz gens de guerre estoient attaquez ilz vouldroient sur ladicte platte-forme s'asseurer et deffendre.

« Tout joignant ladicte platte-forme, il y a sur la Menze deux batteaux chargez de grosses pièces d'artillerye et leurs munitions.

« Encore en bas de ladicte ville sur ladicte rivière il y a denx aultres basteaux chargez de pièces de campaigne et leurs munitions, aussy garnison de quelques soldatz. Lesquelz basteaux sont venuz avec le sieur de Holloch et tiennent le passaige de la rivière libre, de façon que batteaux peuvent avaller et monter francement.

« De la ville d'Utrecht, six grosses pièces d'artillerie avecques les nécessaires munitions sont arrivées en la ville de Venlo, et les debvolt-on user devant ladicte ville de Ruremonde. Lesdictes pièces sont en ladicte viiio de Venlo dans l'abbaye de Geinwerde.

court dudict Bruxelles, sur la porte d'icelle court. Mais l'on ne oyoyt, ny entendoit estre treuvez aucuns desdictz receveurs des confiscations en pluisieurs faultes et abus de leur recepte, comme entre le peuple y ayant eu à faire se disoit estre commis, par ce, comme il commun peuple disoit, que lesdictz receveurs estoient portez et favorizez desdictz maistres et auditeurs en leurs dictz comptes[1], courant oultre ce le bruit entre ledict peuple que plus amplement se pouroient descouvrir leurs dictz abus par recerche pertinente en quelle manière qu'iceulx receveurs ou aucun d'eulx estoient en si brief temps parvenuz en si grand richesse.

Le premier de décembre 1577 s'approcharent près de nostre camp[2] devant ledict Namur vingt ensei-

« La ville de Venlo avoit ordonné au commencement du siége six pièces de campaigne et aussy envoyé icelles au siége. L'on les a ramenez à Venlo.

« Ung gentilhomme de la ville de Grave nommé Ysselstein est campé de l'aultre costé de la Meuse au pays de Kessel, ayant sept enseignes de gens de pied, chacune enseigne de 150 hommes. »

[1] Ce que dit l'auteur n'est pas tout à fait exact. L'épuration des comptes de la recette des confiscations fut faite avec une grande sévérité. Le receveur Antoine del Rio, seigneur de Claydaele, dont la gestion offrait un déficit assez considérable, fut arrêté à cette occasion; il séjourna en prison pendant plusieurs mois et ne fut remis en liberté qu'en vertu d'un compromis qui l'obligea à de fortes restitutions. — Archives du Royaume, *États-généraux*, t. Ier, *passim*.

[2] Les fragments suivants de lettres adressées à don Juan, fragments extraits comme les précédents des *Papiers d'État et de l'Audience*, aux Archives du Royaume, nous donnent de nouveaux détails sur les opérations de l'armée des États et sur ce qui se passait en leur camp :

« Je viens à cest instant de recepvoir l'advertissement comme

gnes de Franchois soubz la charge dudict seigneur comte Charles de Mansfelt, contre lesquelz furent envoyez les seigneurs viconte de Gandt, de Montigny et de la Motte, pour leur donner empesche-

« au camp des Estatz y seroyent arrivez jusques à deux mil « escossois et six cents reyters, et que ceulx de Philippeville, « Cymay, Wallecourt, de Chastellet et aultres avecq quattre « cents chevaulx ont délibéré de se venyr jecter sur les villaiges « circonvoysins de ceste place affin de nous empescher la com- « modité de vivres et de fourraige pour la cavaillerye, ce qu'ilz « ont moyen de fayre, se joyndant toutz ensamble, bien que « seroyent faciles à faire rettirer au cas qu'ilz se viennent ainsy « à exécuter sur lesdictz villaiges. » (Florent de Berlaymont, de Marienbourg, 29 novembre 1577.)

« J'ay reçeu ce matin lettre dudict sieur de Hierges de « Spontin, et m'escript que les ennemiz sont passez la rivière de « Meuze bon nombre de gens devant Bouvignes à intention de « combattre les nostres. Je luy donneray d'icy toute l'assistence « qu'il me sera possible tant de pouldre, vivres que gens. » (Jean de Croy, de Namur, 1er décembre 1577.)

« Depuis avoir escript à Vostre Altèze que l'ennemy estoit « passé la rivière tant à pied qu'à cheval à Bovignes, au lieu de « passer plus de gens, ilz sont à ce que l'on m'a dict repassé la « rivière et tiré vers Temploe; faulte de bonnes advertences, de « vivres et pouldre, m'ont empesché de faire quelque bon ex- « ploict, d'aultant que d'une part l'on me faysoit le rapport qu'ilz « estiont passé la rivière en beaucoup plus grand nombre qu'ilz « n'aviont faict, et que d'aultre les gens de guerre aviont esté « plus de huict jours sans pain et cervoise et sans aultre pouldre « que celle qu'ilz aviont en leurs flasques. » (Gilles de Berlaymont, de Gesve, 2 décembre 1577.)

« J'escripvay avant-hier à Vostre Altèze que les ennemiz en « bon nombre tant d'infanterie que cavallerie passarent la ri- « vière de Meuze vers Bouvignes. Depuis après avoir faict quel- « que escarmouche de petite importance contre les régimens du « conte de Mandrechet et seigneur St-Balmont, où estoit mon- « sieur de Hierges, lequel je ne doubte en aura adverty Vostre « Altèze, ilz se sont retirez en leur camp et repassez par le « meisme chemin qu'ils avoient prins. Ceulx qui occupoient le « chasteau d'Everhaille l'ont abandonné et suyvy les aultres.

ment de passaige, accompaigniez de deux milz hommes et quelques compaignies de chevallerie. Et estans passé la Meuze vers lesdictz Franchois se treuvarent lesdictz nostres en nécessité de vivres l'espace de deux jours, tellement que se disoit n'avoir moyen de poursuyvre lesdictz Franchois qui commenchoient à eulx retirer. Et comme aucuns aventuriers s'advancèrent pour attacher quelque escarmusade furent incontinent environnez d'aucuns nostres entre lesquelz y avoit le seigneur de Luchin, lequel reçut ung coup de mousquette au corps, dont il morut. Et escarmussant lesdictz nostres feirent retirer lesdictz Franchois avecq quelque perte de leurs gens et aucuns prisonniers. Et estans iceulx Franchois ainsy retirez jusques ung certain fort et villaige illecq prochain, se tindrent tellement que les nostres n'y savoient mordre, comme se disoit, ains retournèrent en nostre dict camp. Aucuns d'entre le

« ..... Le bruict est toujours entre les ennemiz qu'ilz veullent « répartir leur camp en deux, l'ung à Bouge, et l'aultre entre les « rivières de Sambre et Meuze; mais il y a si longtemps qu'ils « le disent que je ne le peux croire..... Ils ont trois ou quatre « pièches d'artillerie de campaigne et quelques aultres cincq ou « six qu'ils ont au chasteau de Walhain. » (Jean de Croy, de Namur, 3 décembre 1577.)

« ..... Ceulx de Philippeville sont venuz donner sur la com« paignie du capitaine Filot quy estoit à Givet et delà, de sorte « qu'une grande partie de la compaignie à ce que l'on m'at ad« verty sont volontairement allé avecq les ennemis et ont pillé « le villaige, là où il n'y avoit guerre dedans. » (Gilles de Berlaymont, de Gesve, 3 décembre 1577.)

« Il leur arrivat hier trois compaignies de Franchois soubz la « charge du sieur de la Garde, qui est ung des favoritz du « prince d'Orenges. » (Jean de Croy, de Namur, 5 décembre 1577.)

peuple murmuroient d'avoir ainsy laissé renforcer ledict don Jan, et que l'on y eust peu remédier[1], n'ayant quelque intelligence secrète d'aucuns sei-

[1] Les États ne pouvaient que peu de chose : intercéder auprès du duc d'Anjou. Le 18 novembre, en informant le duc qu'ils étaient décidés à recevoir l'archiduc Mathias en qualité de gouverneur par provision, et après avoir exprimé l'espoir que cet acte ne serait pas interprété comme si le zèle et l'affection qu'ils portaient au duc eussent été en rien diminués, ils avaient ajouté : « Sur laquelle confiance, après avoir très-humblement « remercié Vostre Altèze de ce qu'il luy a pleu escripre et mander « à monsieur le duc de Guise pour se retirer avecq ses forces de « la frontière et de ne donner aulcune secours, tant de gens de « guerre que de vivres et de munitions, à noz ennemis, nous la « supplierons très-humblement de ne trouver mauvais que lui « en faisons ceste rencharge pour le supplier aultre fois qu'il « luy plaise nous faire réellement et par effect sentir le fruict « final de ceste tant signalée faveur commencée en nostre en- « droict, veu que de tous costez on nous advertit que noz en- « nemys ne laissent d'estre assistez et secourruz tant soubz « main que aultrement, non seullement de vivres et de muni- « tions, mais aussy de force remarquable de gens de guerre que « journellement se joignent à luy du costel de France; ce qui « tourneroit certes à ung extrême préjudice, d'autant que nous « espérons que par la grâce de Dieu la guerre que nous pourroit « faire don Jehan avecq les Espaignolz et Italiens sans ledict « secours de France, ne nous pourroit estre grandement dom- « mageable, là où au contraire avecq ledict secours nous ne « pouvons attendre sinon ung grand dégast de nostre pauvre « patrie. Or, comme nous nous asseurons que Vostre Altèze ne « voudroit volontiers voir la ruyne et désolation d'ung pays « auquel elle a tant de serviteurs très-humbles et affectionnez, « et mesme auquel icelle par cy-après pourroit avoir encores « bonne part, nous la supplions très-humblement de vouloir à « bon escient tenir la main envers la Majesté du roy de France « que lesdictes forces et secours puissent par effect estre des- « tournées et nihilées et qu'à ceste fin il plaise à Sa Majesté faire « ung édict et ordonnance à ce que sur paine d'encourir son « indignation, icelles ayent à se retirer et du tout cesser. » — Ms. cité, n° 7,199, fol. 298 *b*.

gneurs contrepatriotz en nostre camp, par où se voyoit le peu d'amendement de désordre, ains d'ung mal en pire, augmentant le pont dudict don Jan, auquel estoit aultant pousible d'avoir attainct si avant sur ces pays que toucher le ciel, s'il ne eust eu continuelle ayde et faveur.

En ce temps dudict mois de décembre 1577, advint èsdict quartier de Frize certain différent et commotion à cause de leurs anchiens privilèges qu'ilz demandoient avoir maintenuz, et signament ceux dudict Groeningue, ville capitale dudict Frize, où les Estatz des Ommelandes furent convocquez pour traicter et mectre ordre audict différent[1]. Et y estans assamblez iceulx des Estatz d'Ommelandes se treuvèrent appréhendez de ceulx dudict Groeninghe, assçavoir cinq abbez et vingt-quatre nobles et gentilzhommes, avecq leurs secrétaires ou *landscryvers* illecq appellez et pensionnaires. Et estoit ledict différent que lesdictz de Groeninghe maintenoient par leurs dictz privilèges, que lesdictz d'Ommelandes ne brasseroient, ne feroient pain ny tueroient aucuns bestiaulx que pour leur vivre et esseillement en leurs maisons, et pour le surplus, le veullant vendre en débit, seroient tenuz de le venir acheter audict Groeninghe et de y mener tous bestiaulx, grains et aultres chozes pour les y présenter vendre avant que de les povoir transporter ou esseiller hors leurs maisons et pourpris; demandant aussy n'avoir gouverneur ny aultres pour y régir et administrer quelque estat ou office, que leurs propres naturelz du pays, disant

[1] Voy. *Bor*, liv. xi, fol. 313 *b*.

entre aultres que par le gouvernement et administration des estrangers ilz povoient cheoir en ultérieure servitude et oultrageux traictement d'iceulx estrangers, leur servant de miroir les foulles et oultraiges tiraniques qu'ilz avoient endurez et souffertz du passé; comme semblablement ne prétendoient estre ceulx de Geldres gouvernez ny administrez leurs pays que par gens naturelz d'iceulx. Suyvant ce, ceux desdictz Ommelandes vindrent présenter requeste en court, tendant avoir eslargissement desdictz Estatz prisonniers par ceulx de Groeninghe, comme dessus, du moingz par provision, tant que aultrement en seroit de droict et raison ordonné. Sur quoy ledict seigneur Saincte-Aldegonde fut députe avecq quelques aultres pour y aller mectre ordre convenable, suyvant l'instruction donnée par lesdictz Estatz généraulx[1].

Au mesme temps de décembre 1577, lesdictes nations de Bruxelles s'assamblèrent à diverses fois sur la proposition à eulx faicte par lesdictz Estatz généraulx, affin de résouldre s'ilz vouldroient accepter ledict seigneur archeduc d'Austrice pour gouverneur. Sur quoy icelles nations délibérarent par ensamble de recevoir icelluy seigneur archeduc audict gouvernement, à condition de déclairer préallable-

[1] En cet endroit, on lit en marge du manuscrit : « Ce pendant « le seigneur de Nave, ayant servy paravant ès temps dudict « feu seigneur empereur et de son filz, comme servoit encoires « soubz ledict don Jan de général de vivres, est employé ès « quartier de Luxembourg et Lembourg, pour acconduire les « habitans d'illecq d'eulx joindre à la dévotion dudict don Jan, « sans espargner les promesses accoustumées sans les entre- « tenir, comme le peuple disoit. »

ment ledict don Jan et les siens ennemys, disant icelles nations, comme devant, n'estre convenable d'avoir en iceulx Pays-Bas deux gouverneurs, comme il leur sambloit par ladicte proposition vouloir faire.

Ce pendant ceulx de Gand saisirent quelque temps les comptoirs d'icelle ville et les fermèrent, détenans aucuns receveurs de ce quartier, tant ceulx ayans eu l'administration des domaines de Sa Majesté, que ayant eu la maniance des biens confisquez dudict quartier. Arivèrent aussy lors ung ambassadeur du roi de Portugal[1] assisté du facteur d'illecq, avecq l'intention d'icelluy seigneur roy de Portugal sur les lettres de réquisition à luy peu paravant envoyées touchant qu'il pleut à Sa Majesté de délivrer cer-

[1] C'était alors le roi chanté par Camoëns, don Sébastien, petit-fils du roi Jean III, auquel il avait succédé en 1557. L'agent de Portugal mentionné dans le texte s'appelait Nunius Alvarez Pereira. Nous n'avons point trouvé les documents dont il est question. Toutefois, dans la collection des *Papiers d'État*, aux Archives du Royaume, volume intitulé : *États-généraux*, t. Ier, fol. 109, il y a copie d'une lettre des États des Pays-Bas à don Sébastien, datée du 14 décembre 1577, et dans laquelle les États se plaignent très-vivement de don Juan d'Autriche, dont les menées les ont obligés à prendre les armes, pour garantir leurs femmes et leurs enfants, et pour se garantir eux-mêmes d'une servitude semblable à celle qu'ils avaient endurée; ils prient le roi de Portugal de s'entremettre auprès de Philippe II, afin d'obtenir le rappel de don Juan et l'envoi d'un nouveau gouverneur. Le 2 septembre 1577, les États-généraux avaient écrit directement à Philippe II et à peu près dans les mêmes termes; leur lettre se trouve reproduite dans une déclaration du roi, datée de Madrid, le 20 décembre de la même année, et que M. Gachard a insérée dans les *Analectes Belgiques* qu'il a publiées en 1830. C'est dans cette déclaration que Philippe II annonce qu'il a fait choix du baron de Selles pour apaiser les troubles des Pays-Bas et remettre le tout au même état que sous l'empereur Charles-Quint.

taines lettres desdictz Estatz au Roy nostre sire en ses mains propres, pour estre adverty de la vérité de ce que se passoit en cesdictz Pays-Bas, par aucuns ses malveullans qui le abusoient journellement par faulses lettres, destruisant par ce sesdictz Pays-Bas, ses bons et loyaulx subjectz.

Et, le 7 dudict mois de décembre 1577, fut résolu unanimement par lesdictz Estatz d'accepter ledict seigneur archeduc d'Austrice ausdictes conditions et aultres cy-aprez déclairées. Mais ceulx du privé Conseil feirent refuz de le signer[1]; si est-ce que estant au mesme temps mandés devant l'assamblée desdictz Estatz généraulx, le signèrent, treuvant difficulté de déclairer ledict don Jan ennemy avecq ses adhérens[2]. Et tost aprez, le septième de décembre dudict an 1577, fut publié au lieu accoustumé de publication audict Bruxelles, de par les prélatz, nobles et députez des provinces et villes représentant lesdictz Estatz généraulx des Pays-Bas, qu'ilz tenoient ledict don Jan et tous ses adhérents pour ennemys et perturbateurs du bien et repos publicq de cesdictz Pays-Bas, avecq déclaration de leurs biens confisquez et signamment de ceulx desdictz Pays-Bas qui assistoient ledict don Jan de conseil et aultrement, se tenans absentz hors de ces pays arrière desdictz Estatz généraulx; ordonnant à tous justiciers et offi-

[1] *Voy.* Groen Van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. VI, p. 260.

[2] On lit en marge du manuscrit les lignes suivantes : « Mais « quoy ! entre ledict peuple se disoit qu'icelle signature de dé- « claration ne tiendroit lieu, puis qu'iceulx desdictz Estatz, je « dis grand partie, l'avoient signé avecq telle dilation et diffi- « culté que dict est. »

ciers d'iceulx pays d'entendre deuement à l'appréhension et saisissement de leurs biens et debtes quelz qu'ilz fussent; et que ung chascun seroit tenu de dénuncer ce qu'il povoit congnoistre de leurs dictz biens et appertenances, déans huict jours, à paine d'estre tenuz pour faulteurs; et aussy que ceulx ayans estatz ou offices ainsy absentz seroient tenuz de comparoir pardevant lesdictz Estatz déans quinze jours pour le moingz, affin de respondre ad ce que l'on les vouldra charger; le tout plus amplement contenu au placart émané desdictz Estatz généraulx, en date du 7 de décembre 1577, et, par le Roy, signé MESDACH[1].

Et fut aussy déclairé quant et quant ladicte publication que lesdictz Estatz généraulx entendoient ledict don Jan et les siens ennemys, dois le temps qu'il avoit surprins ledict chasteau de Namur. Mais ledict commun peuple ne s'en contentoit, disant, comme dessus, que l'on avoit retardé ladicte publication et que lesdictz ennemys et malveullans s'en advanchoient, ayans entre aultres dudict Flandres aucuns malaffectionnez de la ville de Bruges demonstré encoires leur affectionnelle rebellion d'adversaires de ces Pays-Bas, pour avoir faict tous debvoirs d'empescher la publication dudict placcart d'inimitié et rebellion, néantmoingz par le moyen du principal commun peuple qui soustenoit disant qu'il se publieroit aussy bien que audict Bruxelles et ailleurs, fut finallement faicte ladicte publication;

[1] Ce placard est imprimé dans *Bor*, liv. XI, fol. 317 *b*. — Il fut adressé au grand conseil de Malines par lettres closes du 11 décembre, et publié dans cette dernière ville le 15 du même mois.

comme l'on n'estoit trop asseuré de ladicte ville de Mastrecht qui ne voulloit recevoir garnison de par lesdictz Estatz, y ayant seullement une compaignie de monsieur de Berssele, non bastante pour résister contre lesdictz ennemys qui tachoient par tous moyens de le surprendre, soubz grande promesse dudict don Jan, par où l'on demeuroit en doubte d'icelle place tant importante auxdictz Pays-Bas.

Le xij[e] dudict mois de décembre 1577 se partirent dudict Bruxelles les seigneurs duc d'Arschot et de Frézin[1], avecq les révérens seigneurs abbez de Marolle et de Saincte-Geertruy, pour aller vers ledict seigneur archeduc d'Austrice, estant accepté, comme dict est, audict gouvernement, ayant icelluy seigneur duc les articles[2] contenant en quelle manière icelluy archeduc auroit à recevoir ledict gouvernement, comme plus amplement sera déclairé cy-aprez. Ce pendant il y eust question et débat, avant ledict partement dudict seigneur duc qui fut retardé pour ce que aucuns prélatz vouloient toucher esdictz articles arrestés pour ledict gouvernement dudict seigneur archeduc, d'avoir asseurance de l'entretenement de la religion catholicque et romaine et de leurs estatz. A quoy fut dict et résolu par lesdictes

[1] Charles de Gavre, comte de Beaurieu, baron de Frésin, fils de Louis de Gavre et de Jeanne de Rubempré, colonel d'infanterie au service des États, nommé surintendant général des vivres en 1576, membre du Conseil d'État en 1577. En 1581, il trahit la cause nationale en livrant Breda aux Espagnols. Sous le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle, il fut gouverneur et châtelain d'Ath. Il avait épousé Marguerite de La Marck.

[2] Ces articles sont imprimés en flamand dans *Bor*, liv. XII, fol. 7.

nations de Bruxelles que ce que s'estoit traicté en ladicte pacification s'entretiendroit.

Lors ledict chancellier du Conseil en Brabant feist refuz de aller en Anvers pour renouveller la loy. Mais sur ce que luy fut mandé que on le y feroit mener, se transporta illecq quelques jours aprez. Et se meut aussy quelque différent entre ceulx d'Anvers à cause dudict renouvellement de la loy que aucuns mal affectionnez demandoient encoires retarder, pour ne estre changez les justiciers et officiers d'icelle ville.

Ce pendant furent sollempnisées les nopces du révérendissime évesque de Colloigne[1] avecq la fille du seigneur comte d'Arenberghe, où se treuvoient ledict don Jan, lesdictz de Barlaymont et ses enffans, avecq aultres de leurs humeurs; de laquelle alliance pluisieurs d'entre le peuple en murmuroient pour estre ledict seigneur comte de Lallaing allié à madame sœur d'icelle fille d'Arenberghe[2], mais se disoit qu'il ne failloit doubter dudict seigneur comte de Lallaing, son frère[3], par ce que l'on le tenoit pour bon patriot.

[1] Salentin, de la maison d'Isembourg-Salentin, archevêque de Cologne depuis le 23 décembre 1567. Le 21 avril 1574, il avait été nommé administrateur de l'évêché de Paderborn. Il abdiqua le 13 septembre 1577, pour donner sa main à Antoinette, fille de Jean de Ligne, comte d'Arenberg. Il n'avait jamais reçu les ordres, mais jusqu'à sa résignation, il se montra favorable à la cause catholique.

[2] Philippe de Lalaing avait épousé Marguerite de Ligne, fille de Jean, comte d'Arenberg.

[3] Sans doute Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, qui n'était que le demi-frère du gouverneur du Hainaut. Charles, comte de Lalaing, deuxième du nom, père de Philippe, avait

Au mesme temps ledict seigneur comte, général de l'armée près de Namur, envoya quelques enseignes de fanterie wallonne, assistées de quelque chevallerie, vers le chasteau de Selle[1], ayant pour chief

épousé en secondes noces Marie de Montmorency; de ce mariage était né, le 5 mai 1547, Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny.

[1] Seilles, sur la Mense, entre Namur et Hny. Nous avons vainement cherché, dans les *Papiers d'État et de l'Audience*, quelques documents relatifs à la prise de ce château; nous n'avons recueilli que les détails suivants. Le 20 décembre 1577, Jean de Croy écrit, de Namur, à don Juan : « Les ennemiz font ung « fort vis à vis du chasteau de Seilles, en une petite isle qui est « au mitant de la rivière. Il ne nous est bonnement possible les « empescher, d'autant que n'avons gens à la main, et aussy « qu'il convlendroit passer par batteaux. Ilz sont en nombre de « six ou sept cens hommes, aux environs dudict chasteau de « Seilles. » Le 22 décembre, Gilles de Berlaymont écrit à son tour, d'Harsez : « Le conte du Rœulx m'escript que les enne« mys font ung fort en une petite isle quy est en la Meuse, vis à « vis du chasteau de Celes. Je ne scay sy ce seroit pour plus « aysément faire ung pont pour passer la rivière ou bien pour « tant mieulx empescher les batteaulx de passer. »

Quant au château de Sampson, dont il est question plus loin, nous savons que les États avaient écrit, dès les premiers jours d'octobre, au seigneur de Warizoul, qui y commandait, pour l'engager à leur remettre la place. Le 12 octobre, le comte du Rœulx mandait à don Juan : « Je ne peulx laisser d'escripre à « Vostre Altèze que je reçeupz hier advertence qne ceulx des « Estatz ont quelque emprinse sur le chasteau de Sampson, « meismes que le chastelain d'illecq, qui est le seigneur de Wa« rizoul, auroit intelligence avecq eulx, ayant, pour obvier à « cest inconvénient, s'il estoit possible, envoyé le capitaine « Floyon avecq environ cent quatre-vingtz hommes vers là. » A la même date, le seigneur de Warizoul écrivait lui-même au comte du Rœulx, en lui transmettant les lettres des États :

« Monseigneur, j'ay reçeu voz lettres des mains de monsieur le capitaine Floyon, par où vostre seigneurie m'escript qu'on vous auroit faict rapport que les États poursuyvoient de mectre gens cy-dedens, ce qu'est vérité, comme vostre seigneurie

le seigneur comte d'Egmont, assisté du seigneur comte de la Motte, de grand réputation en faictz de guerre et bon patriot, comme se disoit; mais pluisieurs en doubtoient disant que ledict de la Motte estoit trop espaignolizé et qu'il démonstroit ainsy quelque debvoir d'amytié pour avoir tant plus grande réputation et crédit, et amener ainsy les nostres en danger d'une boucherie. Par laquelle place ceulx dudict Namur avoient ayde et secour, pour estre scituée sur ladicte Meuze, à deux lieuwes près d'icelle ville de Namur. Et estant iceulx nostres arivez devant ledict chasteau, par la neige et fange, bien encoraigez et délibérez oires qu'ilz avoient esté plus de vingt-quatre heures sans manger, du moings pluisieurs qui n'avoient faict provision de vivres, comme leur estoit commandé faire pour trois jours, si fust icelluy chasteau sommé de se rendre, à quoy

voirat par les lettres qu'ilz m'ont escript et la response que leur ay donnée, lesquelles vous euist instamment envoyé par ung de mes gens, ne feuist esté la venue dudict seigneur de Floyon, comme j'envoye encoir par la présente joinct à ceste. Je pensoy bien que vostre seigneurie ne tarderoit d'envoyer icy, pour ce que l'avoys dict en secret à ung des hallébardiers du chasteau de Namur, appellé Anthonis, qu'il en feist rapport à monseigneur d'Yve, lequel en debvoit advertir vostre seigneurie. Monseigneur, je n'avoys garde de passer plus avant, et m'en garderoy fort bien, et désire bien qu'envoyés sonvent icy quelcun, au moingz sy j'estoy pressé de povoir avoir secours. Je désire bien qu'il vous en plaise en advertir Son Altèze, à ceste fin que je ne soye surprins; et s'il est question d'avoir gens, je prie que n'ay point d'Espaignolz, mais des Wallons. Et ne servant ceste, monseigneur, à aultre fin, sinon que prie le Créateur vous avoir en sa saincte garde. De Sampson, ce xij[e] d'octobre 1577.

« Vostre serviteur,

« PHILIPPE DE WARIZOUL. »

quelque vingt soldatz y estans demeurez demandèrent temps pour eulx conseillier, ce que leur fut accordé jusques le lendemain au matin. Que lors sur quelque refuz qu'ilz feirent de eulx rendre, fut commandé de y amener le canon, ce que lesdictz soldatz de dedens entendans, se rendirent incontinent, et furent iceulx soldatz amenez en nostre dict camp, mectans quelques de noz soldatz audict chasteau pour le garder, avecq munitions convenables, par où lesdictz de Namur n'avoient si bon moyen de secour, ayant perdu cestuy passaige de l'eauwe et quelques batteaux chargez d'importance. Et estoient nos gens poursuyvans leur fortune pour prendre ung aultre fort nommé Sampson.

Lors vindrent nouvelles de l'arivement à Luxembourg de trois milz de fanterie espaignole et de quinze cornettes de chevaulx légiers[1], qui estoit grand renforcement audict don Jan, dont ledict peuple murmuroit, disant que l'on ne y avoit donné empeschement, comme se debvoit, par tous moyens plus convenables, et ne laisser croistre ainsy noz ennemys sans amuser une telle armée de gens, au grandissime despens desdictz Pays-Bas, à prendre ne scay quelz fortz feintement et avecq secrète intelligence de nosdictz ennemys, comme entre ledict peuple se disoit, pour le ainsy mener et entretenir tant que

[1] C'étaient les troupes levées en Italie et que, par ordre du Roi, le prince de Parme, Alexandre Farnèse, amenait au secours de don Juan; elles n'arrivèrent à Luxembourg que dans les derniers jours de décembre. — Gachard, *Correspondance d'Alexandre Farnèse*, 1re partie, p. 12. — Voy. *Bor*, liv. XII, fol. 11 *b*.

quelque occasion advantaigeuse se présenteroit pour ledict don Jan. Mais aultres disoient que les Estatz besoingnoient plus qu'ilz ne pensoient, et que ce n'estoit riens de la force dudict don Jan, comme estoit vray, en menant par les nostres guerre droicturière et de bon zèle, requise à ladicte patrie. Aussy disoient-ilz que les Franchois venuz à son assistence se retiroient et séparoient chà et là, ne veullans servir ledict don Jan, et que ceulx de ladicte religion en France recommenchoient la guerre contre leur Roy, lequel estoit infracteur de la dernière paix qu'ilz avoient traictée, entre aultres de ne donner ayde ny secour audict don Jan. Duquel bruit semé abusivement[1] par lesdictz masquez, icelluy commun peuple se contentoit aucunement.

[1] Don Juan recevait, en effet, des informations toutes contraires. Le 29 novembre 1577, Florent de Berlaymont lui écrivait de Marieubourg : « Monseigneur, craindant que les advertances « que j'ay faict à Vostre Altèze par mes dernières du xxj[e] ne « feussent des plus asseurées, ne laissay envoyer au mesme « instant homme exprès vers Rocroy pour entendre à la vérité « ce que en estoit, et n'ay entendu aultre chose que l'infan- « terye françoise qui estoit logée aulx villaiges circonvoisins « dudict Rocroy, s'estoit retirée plus dedans France, à intention « de faire leur assemblée au Chesne-Bouzy, par delà Mozon, « quatre lieues; et déclarent lesdictz Françoys de venir tous au « service de Vostre Altèze. La retraicte dezquels vers le Chesne « avoit causé le bruict de la nouvelle altération des hugueuotz « contre leur Roy. Mais, ad ce que j'ay peu entendre, ilz ne se « bougent aulcunement, fors seullement qu'ils remparent ung « port de mer appellé Bronage, à quatre lieues de la Rochelle, « lequel monsieur le duc de Guise avoit faict dernièrement des- « manteller. Et court le bruict que quelques trouppes desdictz « huguenotz se seroient embarquez à ladicte Rochelle pour « venir au service du prince d'Orenge. »—Archives du Royaume *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 172.

Le 19 dudict mois de décembre, aprez que ledict seigneur archeduc eult accepté ledict gouvernement, suyvant lesdictz articles à luy envoyez[1], contenant en effect que Son Altèze entretiendroit ladicte pacification; de ne riens résouldre que par advis desdictz Estatz générаulx, ou aultres ad ce commis, touchant levées d'argent et de gens, ensamble le cassement d'iceulx; et lesdictz Estatz générаulx feront tant qu'il leur plaira, comme icelle Son Altèze ne pourra aussy pourvoir d'aulcuns estatz ou offices, sans l'advis desdictz Estatz ou d'aultre conseil, comme dessus; tout ce qu'icelle Son Altèze auroit ainsy signé; dont fut faict grand triumphe et allégresse audict Anvers, de feuz de joye, sans espargner le son de pluisieurs canonnades et des cloches d'icelle ville; se retourna lors ledict duc d'Arschot audict Bruxelles, avecq ses adjoinctz députez, où il en feist raport ausdictz Estatz générаulx.

Ce pendant les dix-huict hommes dudict Bruxelles députèrent aucuns de leur collége vers les dix-huict de Gand, pour entretenir l'union qu'ilz entendoient avoir entre les pays de Brabant et de Flandres[2], et assister l'ung l'aultre d'advisement, de conseil et de faictz en toutte fidellité, contre tous et chascun leurs adversaires. A quoy ne mancquoient de leurs bons debvoirs les dix-huict aussy choisyz et députez audict

[1] Le lecteur trouvera aux *Pièces justificatives* la lettre par laquelle l'archiduc Mathias informait les États-généraux qu'il acceptait les articles qui lui avaient été présentés. Cette lettre est datée d'Anvers, le 17 décembre 1577.

[2] Il s'agissait surtout de renouveler le traité conclu entre le Brabant et la Flandre, le 3 décembre 1339. *Voy.* Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 482.

Anvers pour le faict de la garde et fortifications d'icelle ville.

Ce pendant le régiment de soldatz escochois, en brave equipaige, dont estoit chief et collonel le sieur Balfour[1], brave gentilhomme de guerre d'anchienne maison d'Escosse, s'advanchoient en chemin vers nostre dict camp[2]. Et vindrent nouvelles que ladicte royne d'Angleterre envoyoit iiij^{m} Anglois piétons et deux milz Escochois[3], et les payeroit pour trois mois à commencher dois leur descente en ces Pays-Bas, ayant déclairé davantaige ladicte royne que si lesdictz Estatz en avoient encoires besoing qu'elle ne les laisseroit en danger de gentz et argent, qu'estoit grandissime tour de voysins et amys qu'iceulx Pays-Bas treuvoient en leur nécessité. D'aultre costé ap-

[1] Au mois d'octobre précédent, les États-généraux avaient chargé le seigneur de la Motte de négocier avec le colonel Balfour la levée d'un régiment de deux mille soldats écossais. — Diegerick, *Correspondance de Valentin de Pardieu*, p. 10.

[2] La correspondance du comte du Rœulx constate l'arrivée de nombreux renforts au camp des États. Le 27 décembre, ce seigneur écrit de Namur à don Juan : « Il arrivat hier au camp des « ennemiz dix enseignes de bas-Allemans entremeslez d'aultre « nation, soubz la charge du conte de Boussu. » Le lendemain il dit encore : « D'aultre part j'escripvay hier à Vostre Altèze « qu'il estoit arrivé au camp des ennemiz dix enseignes de bas- « Allemans, j'ay depuis eu rapport qu'il en arriva quinze tant « desdictz bas-Allemans que d'Écossois, sans celles qu'ilz atten- « dent encoires journellement. Ilz peuvent à ceste heure estre « en nombre de cent enseignes. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 172.

[3] Quant à l'arrivée des troupes anglaises, on verra plus loin que cette nouvelle était prématurée. La reine Élisabeth, tout en promettant d'envoyer aux Pays-Bas un corps d'armée que le comte de Leicester s'était offert à commander, trouva moyen d'aider les États-généraux sans dégarnir son royaume.

prochoient vers ledict don Jan six milz Franchois, entre lesquelz estoient grand partie desdictz trois milz qui estoient venuz et aprez séparez et retirez arrière dudict don Jan, comme aucuns appostez faisoient courre le bruit, abusant ainsy ledict peuple.

Tost aprez, le 28 dudict mois de décembre 1577, le seigneur prince se partyt dudict Anvers par eauwe vers Gand, par le chemin de Tamyse où il coucha ce soir là. Et le lendemain ariva audict Gand accompaignié dudict seigneur comte de Zwartsenbourg[1] et aucuns de ses reyters. Auquel lieu de Gand les bourgeois l'avoient attendu quinze jours paravant en grande affection, ayans préparez jeuz d'hystoires et triumphes de joyeuse venue et recuel. Et fut icelluy prince d'Orenge reçeut de ceulx dudict Gand, de pluisieurs seigneurs et gentilzhommes de la ville, ensamble de grand nombre de bourgeois, le tout en brave ordre et équipaige d'armes à enseignes et tambourins. Et fut présenté à l'Excellence dudict seigneur prince par une brave et excellente pucelle ung lion avecq ung ceur d'or ouvert, garny de diverses pierres de grand valeur, luy suppliant de vouloir recevoir icelluy ceur ouvert de bonne part, pour la bonne assistence qu'il avoit faict à ces Pays-Bas, lesquelz sans l'ayde d'icelle Son Excellence estoient ruynez, voires perduz, priant partant son noble plaisir estre vouloir demeurer en leur protec-

[1] Gunther, comte de Schwartzenburg, seigneur d'Arnstadt et de Sunderhausen, mort à Anvers en 1582. Il avait épousé une sœur du prince d'Orange, Catherine de Nassau. Un de ses frères, Albert de Schwartzenburg, avait épousé Julienne de Nassau.

tion. Si suyvoient aultres pucelles en bon nombre en grand magnificence. Oultre ce, par les coingz des rues où passoit Son Excellence, y avoit des hourdaiges et théâtres richement parez, et sur iceulx diverses histoires de significations exemplaires. En brief, fut icelle Son Excellence tant joyeusement et magnifiquement reçeue que se disoit ne avoir esté veu de si triumphante et magnifique réception de prince, voires d'empereur.

Au mesme temps l'Impériale Majesté et les seigneurs ellecteurs de l'Empire mandèrent par leurs ambassadeurs audict don Jan, qu'il se retirât hors des Pays-Bas[1], ou aultrement qu'ilz le feroient retirer

[1] Don Juan avait envoyé le marquis de Varambon auprès de l'empereur Rodolphe, afin d'obtenir de ce souverain qu'il interdît les levées de guerre qui se faisaient en Allemagne en faveur des États des Pays-Bas, et qu'il lui plût de faire observer les mandats et les décrets publiés sur le fait de la paix publique. Le marquis de Varambon avait été également chargé de prier l'empereur de s'entremettre pour obtenir la liberté des colonels allemands détenus par les États. A l'accueil qu'il reçut, aux réponses ambiguës et incertaines qu'on lui fit, il comprit qu'il était « mal venu », et qu'on recherchait « tous les moyens pour le renvoyer. » L'empereur avait trouvé « bien aigre » la lettre que don Juan lui avait écrite, et il avait fait entendre « que cy- « après il serait expédient d'escrire plus doulcement. » Cette parole et d'autres tenues par des membres du conseil aulique, avaient fait dire au marquis de Varambon dans un avertissement donné à don Juan, qu'il serait expédient que le Roi écrivît « de « fort bonne encre tant à Sa Majesté impériale que aux princes « électeurs. »

Le 28 décembre 1577, l'empereur avait envoyé « sans en faire « aucune mention audit sieur marquis, » vers les électeurs de Saxe et de Brandebourg, le comte Bernard de Handhec, et vers les électeurs du Rhin, le sire de Heisseustain, « pour leur com- « muniquer ce qu'il avoit reçu de la part de Son Altèze et des « Estats, et avoir leur advys touchant l'observation des décrets

et que l'on avoit choysy ung aultre gouverneur. Ce néantmoingz entre ledict commun peuple y avoit continuelle craincte et doubte de fidélité, obstant les dictes longues menées et abusions par aucuns tenans du costé de don Jan.

Et s'estantz aucuns bourgeois dudict Bruxelles informez de longue main desdictes abusives menées, en formèrent une remonstrance aux Estatz générаulx[1], laquelle fut mise ès mains desdictz dix-huict députez dudict Bruxelles, lesquelz la présentirent ausdictz Estatz générаulx, contenant pluisieurs faultes et abuz d'aucuns seigneurs et entre autres dudict seigneur de Champaigny, qu'ilz disoient

« de ladicte paix publicque. » L'un des envoyés, le sire de Heissenstain, avait la réputation d'être un hérétique et d'être « très-« mal disposé pour négocier vers lesdicts électeurs comme il « conviendroit pour le service de Sa Majesté (Philippe II). » Le comte de Handhec jouissait d'une réputation semblable et l'événement la justifia, car le 2 janvier on apprit à Vienne que le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg s'étaient engagés à favoriser l'archiduc Mathias « envers et contre tous. »

Tout en manifestant des sentiments peu favorables à don Juan d'Autriche, l'empereur ne s'en était pas moins tenu pour obligé d'interposer sa médiation afin d'empêcher la guerre entre le gouverneur espagnol et les États des Pays-Bas. Il avait écrit à ces derniers le 2 et le 26 décembre 1577. Dans sa dernière lettre il les informait de l'envoi du comte Schwartzenberg et du baron de Winnenberg, pour négocier une trève entre les parties belligérantes; il avait invité l'évêque de Liége et le duc de Juliers à déléguer des commissaires dans le même but; il réclamait également la liberté des prisonniers, entre autres, du baron Georges de Freundtsperg, sujet de l'Empire. — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 173.

[1] Cette remontrance a été imprimée dans les *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas*, t. II, p. 448. Une première remontrance avait été présentée aux États-généraux par les bons bourgeois de Bruxelles, le 21 décembre 1577.

estre natyf d'Espaigne; le chargeoient et imposoient certaines malversations, si comme d'avoir tenu rière conseil au logis dudict nonce avecq le prévost de Tournay, Morillon susdict, ledict docteur Léoninus et aultres, et que par iceulx noz ennemys estoient journellement advertyz de ce que se passoit entre les nostres, et mesmes par aucuns desdictz Estatz généraulx, lesquelz on disoit toutesfois estre tant affectionnez au bien et repos de ces pays. Et estoit chargé ledict docteur qu'il s'avoit advancé de dire qu'il avoit esté adviseur et instructeur dudict seigneur duc d'Arschot, lequel il avoit entretenu de sorte qu'il ne s'estoit meslé de riens; en oultre, qu'icelluy docteur avoit grandement advancé ses enffans, et mesme ung sien filz[1] estudien à estat de capitaine, lequel eult mieux fait de s'entretenir à son estude, disoient-ilz.

Et aprez qu'icelle remonstrance fut leute en l'assamblée desdictz Estatz généraulx où estoient aucuns desdictz bourgeois entendans lesdictes charges, ledict seigneur de Champaigny sortyt hastivement d'icelle assamblée, ayant demandé copie d'icelle remonstrance, laquelle luy fut donnée environ les neuf heures du soir. Le bruit couroit qu'il s'en excuseroit bien et qu'il estoit homme de gallant esprit, assez savant pour s'en deffendre. Aucuns disoient que ce n'estoit bien faict de accuser ung homme de bien sans sçavoir prouver les charges que l'on luy imposoit, et que partant il en vouldroit estre réparé

[1] Élias Léoninus, ancien lieutenant de la cour féodale du duc d'Arschot et capitaine d'une compagnie de chevaux au service des États-généraux.

honnorablement. Aultres disoient que ladicte remonstrance ne avoit esté faicte par gens qui n'entendoient leur mis en avant, ains qu'ilz sçavoient comme ilz en debvoient respondre par voye de justice convenable en tel cas. Et se disoit aussy entre ledict commun peuple que ledict feu seigneur comte d'Egmont n'avoit eu tant libre moyen de se deffendre et justiffier des charges vindictement à luy imposées, comme dict est.

Si est-ce que lors ne fut faict autre choze dudict Champaigny[1], seullement qu'ilz bourgeois ou lesdictes nations soustenoient qu'icelluy seigneur de Champaigny ne auroit entrée en ladicte assamblée desdictz Estatz, ny en aultre Conseil de ces pays, comme aussy ne seroient ledict docteur Léoninus et aultres seigneurs qu'ilz tenoient pour suspectz d'avoir secrète intelligence avecq nosdictz ennemys, les advisant de ce que audict conseil se traictoit; et mesmes ceulx ayans estez prisonniers, ilz n'entendoient estre dudict Conseil d'Estat ny aultre, sans eulx estre premier purgez des charges que leur estoient imposées. Sur quoy il y avoit grand débat, ne veullans les aucuns recevoir ledict seigneur Saincte-Aldegonde audict Conseil d'Estat, disant qu'il estoit contraire à la religion catholicque et romaine; et

[1] L'auteur se trompe; il fut fait autre chose du seigneur de Champagney. Le 29 décembre 1577, il est « ordonné et accordé « par messieurs les Estatz généraulx des Pays-Bas assamblez « à Bruxelles, que le seigneur de Champaigney, baron de Re- « naix, sera chief des finances de Sa Majesté au lieu de mon- « sieur le comte de Berlaymont. » — Archives du Royaume, registre intitulé : *États-généraux*, t. 1er, allant de septembre 1576 à juin 1578, fol. 116.

d'aultres entendoient n'y vouloir aussy le seigneur abbé de Hanon[1] et quelques aultres estans desjà dénommez et esleuz par lesdictz Estatz, non trop affectionnez au bien de la républicque, ains d'humeur tirannique dudict don Jan, selon le bruit[2].

[1] Jacques de Fraye, abbé d'Hasnon.

[2] M. Groen Van Prinsterer donne dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. VI, p. 270 et suiv., de nombreux détails sur la formation du nouveau conseil, cependant nous croyons devoir dire quelques mots sur cet événement. Le 20 décembre, les députés envoyés vers l'archiduc Mathias proposèrent aux États-généraux, comme candidats, les abbés de Sainte-Gertrude et de Maroilles, le comte de Boussu, les seigneurs de Fromont, de Frésin, de Willerval, de Sainte-Aldegonde et de Steenbecque, le docteur Léoninus, le conseiller de Meetkercke et l'avocat Liesvelt. On vota le 21 décembre; sept des candidats seulement réunirent un nombre de voix suffisant : l'abbé de Sainte-Gertrude, le comte de Boussu, les seigneurs de Frésin, de Fromont et de Willerval, le conseiller de Meetkercke et le docteur Léoninus. L'abbé de Maroilles, Marnix, Steenbecque et Liesvelt échouèrent et furent remplacés par le président Sasbout, le conseiller Pierre de Beveren, le marquis d'Havré et le seigneur de Champagney, qui n'avaient point figuré parmi les candidats proposés. Lorsque ce résultat fut connu, les nations et les dix-huit hommes de Bruxelles protestèrent; ils remirent aux États les remontrances que l'auteur mentionne plus haut et s'adressèrent au prince d'Orange afin qu'il voulût faire en sorte que la composition du nouveau conseil fût modifiée. L'intervention du prince eut plein succès. Sasbout et Champagney se retirèrent, le dernier pour accepter les fonctions de chef des finances; le marquis d'Havré refusa et reçut peu de temps après, en récompense de « ses bons et agréables services, » une pension de treize cents livres d'Artois par an. Par suite de ces trois démissions, on procéda le 29 décembre à un nouveau vote, et le conseil d'État se trouva définitivement composé des abbés de Sainte-Gertrude et de Maroilles, du comte de Boussu, des seigneurs de Fromont, de Frésin, de Willerval et de Steenbecque, des conseillers de Meetkercke et de Beveren, de Léoninus, Liesvelt et Marnix. Le 27 janvier 1578, les États-généraux réglèrent les traitements des membres. Aux deux abbés, au comte

Et aprez les différéntz débatuz en résolurent establissant pour ledict Conseil d'Estat ledict seigneur prince d'Orenge pour chief, monsieur de Frézin, monsieur de Fromont[1], le seigneur de Saincte-Aldegonde, monsieur de Willerval, l'advocat Liesfelt[2], l'abbé de Marolle, le pensionnaire de Bruges Metkercke[3], ledict docteur Léoninus et quelques aultres; les secrétaires d'icelluy Conseil furent le docteur Scille et ung dict Asseliers[4]. Mais

de Boussu, aux seigneurs de Fromont, de Willerval, de Frésin, de Steenbecque et de Sainte-Aldegonde, ils accordèrent deux mille cinq cents livres monnaie d'Artois; ce chiffre fut réduit à dix-huit cents livres, même monnaie, pour Pierre de Beveren, Elbertus Léoninus, Adolphe de Meetkercke et Thierry de Liesvelt. Les secrétaires eurent chacun mille livres d'Artois, outre « le traictement et pronffitz de leurs estatz de secrétaires « du Conseil privé. » Tous les membres du Conseil purent retenir leurs offices pendant un an, hormis Pierre de Beveren, qui avait renoncé à sa charge de conseiller de Flandre. — Archives du Royaume, *États-généraux*, t. Ier, fol. 123.

[1] Jean de Bourgoigne, seigneur de Fromont et de Han-sur-Sambre, était gouverneur de Namur, lorsque don Juan s'empara du château de cette ville. Il avait épousé Louise de Croy, sœur du marquis d'Havré.

[2] Thierry de Liesvelt, avocat, conseiller du prince d'Orange, et l'un de ses plus chauds partisans.

[3] Adolphe van Meetkercke ou de Meetkercke, chevalier, receveur du quartier du Franc, créé échevin du Franc, par commission du 27 mars 1577. Il fut l'un des plus habiles diplomates de son temps et rendit d'utiles services à la cause patriotique. Il avait pris part aux négociations de Marche-en-Famenne et accompagné le marquis d'Havré en Angleterre au mois de septembre 1577. Le 12 juillet 1580, il fut nommé président du nouveau Conseil de Flandre, établi par l'archiduc Mathias. Lorsque le prince de Parme eut achevé la soumission des Pays-Bas, Meetkercke s'exila volontairement à Londres où il mourut le 4 octobre 1591. Il fut inhumé à Saint-Paul, où son épitaphe se voit encore.

[4] Nicaise de Sille et Jean Van Asseliers, tous deux secrétaires

y avoit encoires différent entre lesdictz Estatz généraulx pour l'estat de lieutenant dudict seigneur archeduc gouverneur général desdictz Pays-Bas; demandant les aucuns, si comme les Estatz de Flandres, Artois et aultres, suyvant la requeste desdictz dix-huict hommes députez de Bruxelles leurs adjoinctz, que ledict seigneur prince d'Orange fut accepté audict estat de lieutenant de gouverneur général et gouverneur absolut dudict Brabant[1].

Ce pendant le seigneur archeduc escrivit lettres[2] ausdictz Estatz généraulx contenant en effect que à son grand regret il entendoit avoir débat et question entre eulx pour affaires particulières, auxquelles ne se failloit arrester, mais estoit besoing de besoingner aux affaires de guerres, à lever argent et gens, plus nécessaires pour chasser hors d'iceulx pays les ennemys qui s'efforchoient de plus en plus de nous assubjectir et ruyner. Pourquoy Son Altèze disoit estre prest de venir audict Bruxelles, et de avecq eulx y moyenner et pourvoir ensuyvant les articles qu'il avoit pleu ausdictz Estatz luy envoyer, l'ayant accepté d'ung commun accord pour gouverneur d'iceulx pays, comme dict est.

Desquelles questions et débatz l'on disoit estre motyfz les dix-huict hommes dudict Bruxelles, voires que aucuns disoient qu'ilz vouloient régir lesdictz pays ne tenans de la résolution desdictz

du Conseil privé. Le premier, né à Malines, devint pensionnaire d'Amsterdam en 1584 et mourut en 1600.

[1] Pour la nomination du prince d'Orange en qualité de lieutenant général de l'archiduc Mathias, *voy.* la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, introd., p. LXXXVI et suivantes.

[2] Nous n'avons point trouvé cette lettre de l'archiduc.

Estatz généraulx. Mais aultres disoient que ce n'estoit sans juste cause, qu'ilz ne vouloient aggréer certaines résolutions desdictz Estatz généraulx, qu'ilz doubtoient ne tendre à bonne fin, et que partant iceulx dix-huict hommes prétendoient y remédier par juste voye pour la conservation du bien et repos desdictz Pays-Bas et éviter ultérieures abusions.

Ce pendant furent prins par lesdictz de Gandt le receveur des confiscations nommé Jan Van de Poele[1], et constitué prisonnier audict Gandt, et quelques aultres que l'on disoit n'avoir voulu estre à la réception dudict seigneur prince, à l'entrée de Son Excellence illecq, démonstrant y avoir, comme se disoit entre le peuple, quelque secrète menée à nostre désadvantaige.

Au mesme temps, y avoit aussy question entre aucunes villes de Hollande pour l'entretenement de leurs priviléges et faict de marchandises et aultrement, et d'avoir déclairé ceulx dudict Amsterdam ennemys par les aultres villes d'Hollande pour la cause susdicte.

Et le dernier de l'an 1577, le seigneur marquis de Havré ariva audict Bruxelles de retour d'Angleterre[2] où il avoit esté envoyé, avant la prinse des-

[1] Jean Vandepoele, receveur de l'extraordinaire de Flandre et de Lille, Douay et Orchies.

[2] Le rapport du marquis d'Havré se trouve aux archives des anciens États d'Artois, à Arras. Le 9 janvier 1578, les États des Pays-Bas adressèrent à milord Koyper, chancelier d'Angleterre, une lettre de remercîments pour les bons offices qu'il leur avait rendus et l'appui qu'il avait prêté à leurs ambassadeurs. Dans cette même lettre, ils recommandaient également au chancelier le seigneur de Famars, qu'ils avaient envoyé de nouveau en Angleterre.

dictz seigneurs à Gand, comme ambassadeur au nom desdictz Estatz généraulx vers la Réginale Majesté dudict Angleterre, pour ayde de gens et argent, comme icelle Sa Réginale Majesté avoit paravant offert ausdictz Estatz, ce qu'icelluy seigneur marquis obtint. Et de faict fut ordonné de dépescher pour le secour desdictz Estatz 8000 tant Anglois que Escochois, oultre les aultres desjà en chemin vers le camp audict Namur, ensamble 800,000 florins qu'icelle Royne d'Angleterre présentoit furnir moyennant que les Estatz luy eussent, entre aultres conditions, à envoyer hostagiers, et mesmes vj des principaulx des Pays-Bas à son choix pour asseurance desdictz deniers, ce que lesdictz Estatz généraulx différoient encoires de faire et accepter, demeurant partant en débat et question ; ce que estoit besoing de bien employer, sans désordre ambitieux, considérant que l'on pouroit bien treuver faulte d'amys à la longue, du moingz tant affectez.

Et d'aultre costé ledict don Jan avoit aussy envoyé vers ladicte Réginale Majesté, comme ambassadeur, le seigneur de Gaste[1], hault-bourguignon, pour

[1] Jean Marmier, chevalier, seigneur de Gastel, gentilhomme de la bouche du Roi, membre du conseil de guerre sous le prince de Parme et capitaine de cent chevau-légers bourguignons, appartenait à la noblesse du comté de Bourgogne. Sa famille donna un président au parlement de Dôle : Hugues Marmier, seignenr de Gastel, ancien lieutenant général au baillage d'Amont, nommé président vers 1518 et suspendu de ses fonctions par sentence de l'emperenr Charles-Quint rendue à Tolède le 18 juin 1545. Nous donnons à la fin de ce volume une très-curieuse lettre du seigneur de Gastel à don Juan. Elle est datée de Londres, le 26 novembre 1577, et renferme d'intéressants détails sur l'accueil que reçut ce seigneur à la cour de Windsor. Elle

empescher qu'icelle Royne ne assistât lesdictz Estatz généraulx, ains euist à favorizer ledict seigneur Roy d'Espaigne, auquel icelle Royne ne demandoit que amytié. Mais ayant entendu ladicte ligue faicte avecq ledict Roy de France, son anchien ennemy, ne tenoit nostre dict seigneur Roy pour son amy, veu mesme lesdictes trahysons conspirées contre Sa Majesté Réginale et ses pays, comme dict est. De sorte que ledict Gaste ne sceut riens gaster audict Angleterre, et ne se faisoit illecq cas de luy ny dudict don Jan son maistre avecq ses adhérens.

Et au commenchement de l'année suyvante 1578, vindrent nouvelles que se faisoit grand armée de gens en Ytalie et en Espaigne pour envoyer vers don Jan, avecq grand nombre de muletz chargez d'argent, pour son secour; et venir mectre les Pays-Bas au feu et à l'espée, voires sacager jusques aux enffans ès ventres de leurs mères, selon les menaches qu'iceulx noz ennemys, comme tirans et barbares contre ces Pays-Bas, faisoient. Qu'estoit une cruelle et horrible estraine[1] d'Espaigne pour cedict nouvel an ausdictz povres désolez d'iceulx Pays-Bas; mais quoy! pluisieurs d'entre le peuple n'estimoient lesdictes menaches que vent servant d'advisement et garde pour y résister avecq tous bons et loyaulx debvoirs et par iceulx approuver que les menachez vivent de coustume longuement, comme ayant l'advantaige de eulx préparer et employer.

Si continuoient lors lesdictes nations de Bruxelles

est en partie chiffrée, mais nous avons été assez heureux d'en retrouver le chiffre.

[1] *Estraine*, étrenne.

en leur prétendue couronne [1], soubz laquelle ilz avoient anchiennement résoluz, en leur collége sur la salle de la dicte maison de ville dudict Bruxelles, par les doyens et jurez d'icelles neuf nations, selon les opinions arrestées par chascun d'eulx, y ayant à l'entour d'icelle couronne neuf chandeilles en signe desdictes neuf nations. Laquelle résolution se faisoit de par et au nom de toutes lesdictes nations, jurans par iceux doyens et jurez soubz ladicte couronne, par la clarté reluisante sur icelle couronne, qu'ilz l'entretiendroient. Fut ainsy lors leur dict privilège de couronne restitué.

Et persistans aussy par icelles nations que ledict seigneur prince seroit gouverneur absolut dudict pays de Brabant et lieutenant général dudict seigneur archeduc accepté gouverneur desdictz Pays-Bas, comme dict est, fut finallement, aprez pluisieurs débatz et questions, le 10 du mois de janvier dudict nouvel an 1578 [2], accordé ledict gouvernement absolut de Brabant et ledict estat de lieutenant

[1] Suivant une vieille coutume, les nations avaient l'habitude de déléguer chacune deux membres pour délibérer en commun sous une couronne suspendue au plafond de leur salle d'assemblée. Par édit du 18 juin 1528, la reine Marie de Hongrie, réformant l'ancienne organisation communale, avait aboli cette coutume, comme mauvaise et déraisonnable, et elle avait comminé une peine de vingt années de bannissement contre ceux qui tenteraient de la rétablir. La couronne fut alors enlevée. Le 5 janvier 1578, les nations la replacèrent dans leur salle de réunion. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 339 et 475.

[2] La résolution des États-généraux est du 8 janvier 1578, et non pas du 10, ainsi que le dit l'auteur. *Voy.* la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, introd., p. XCIV.

général desdictz Pays-Bas audict seigneur prince, tant que par l'assamblée desdictz Estatz générauIx seroit aultrement ordonné. Dont ledict peuple en estoit fort resjouy pour l'espoir qu'il avoit de milleur traictement par les bons moyens et advis qu'icelluy seigneur prince, tenu et reputé de grand et vertueux sçavoir, pouvoit donner, mesme considérant son anchien eage et expérience de pluisieurs ses conduites et gouvernemens, selon le bruict que en couroit entre ledict peuple, voires qu'il en estoit esmerveillé de l'avoir veu tant valeureusement soustenir contre pluisieurs grands seigneurs et potentas ses ennemys. Mais aucuns d'entre ledict peuple estoient encoires en doubte de bon succès, pour y avoir, disoient-ilz, trop de brebis roingneuses en la bergerie, et que pour éviter ultérieur danger et inconvéniens remémorant le passé, convenoit de faire séparation.

Au mesme temps ariva ung ambassadeur de la Réginale Majesté audict Bruxelles, appellé le capitaine Leychte[1], gouverneur de l'ysle de Gernese

[1] Le seigneur de Leyton, chevalier, gouverneur de l'île de Guernesey, était porteur d'une commission délivrée à Hampton-Court le 22 décembre 1577 et que nous publions aux pièces justificatives. Il avait charge de négocier une suspension d'armes entre les États-généraux et don Juan d'Autriche. Sa mission n'eut pas de succès. Nous lisons dans le Manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 9,238, p. 259, que le 28 janvier 1578 « le « sieur de Leyton, gouverneur de l'isle de Gernesée et ambassa-« deur de la Royne d'Angleterre, qui avoit ces jours passez esté « vers don Jehan en Luxembourg, est retourné en l'assemblée « des Estatz et faict rapport que ledict sieur don Jehan ne « luy auroit voulu donner audience en ladicte ville de Luxem-« bourg, ains l'avoit faict cheminer après luy à Marche, où, le

audict Angleterre, lequel estoit parvenu à grand honneur et réputation pour ses bons et vertueux services. Et s'en alloit icelluy ambassadeur vers ledict don Jan, pour luy déclairer l'intention d'icelle Réginale Majesté sa maistresse, sur l'entreprinse qu'icelluy don Jan avoit sur et contre ces Pays-Bas, ses proches voysins et amys d'anchienneté qu'icelle Royne entendoit de assister et ayder davantaige que faict n'avoit, si le cas le requeroit, et qu'icelluy don Jan se eust à déporter et retirer sans plus tourmenter ny travailler lesdictz Pays-Bas.

Ce pendant marchoit le secour dudict don Jan

« xxiij^e de ce mois, il avoit eu audience et luy proposé au nom « de ladicte Royne sa maîtresse qu'il voulust faire abstinence « et cessation d'armes, et qu'il induiroit les Estatz généraulx « faire le semblable pour quelque temps, pendant lequel icelle « Sa Majesté Réginale tacheroit de tous moyens appaiser les « présentes troubles de ces Pays-Bas et de les renconciler avecq « Sa Majesté Catholicque vers laquelle elle avoit envoié en « Espagne son aultre ambassadeur, passé jà quelque temps. « Sur quoy icelluy sieur don Jehan avoit respondu qu'il ne « pouvoit entrer en communication de quelque appoinctement, « ny moins faire quelque tresve ou abstinence de guerre, et « qu'il ne peut plus différer, comme ayant ses forces prestes, « attendu qu'il a commission de Sadicte Majesté Catholicque de « nous faire bonne guerre, adjoustant qu'il ne se soucioit pas « des Anglois, des François, ny de l'Empereur, contre lequel il « fera descendre le Turcq en Hongrie, pour l'empescher de « donner secours à l'archiduc son frère, en menassant ledict « seigneur archiduc de le traicter de mesme faict que tous les « autres de ce Pays-Bas, etc.... Quoy oy et entendu les Estatz « ont requis le susdict ambassadeur qu'il veuille faire la mesme « déclaration à Sadicte Majesté Réginale, à son retour audict « Angleterre, et, pour ces causes, que luy plaise tenir la bonne « main que en diligence elle veuille envoïer les cincq ou six « mille hommes de guerre qu'elle avoit promis.... »

Leyton retourna en Angleterre le 16 février.

vers Remunde[1], devant lequel lieu ledict seigneur de Hollach estoit, assisté de quelques gens de pied et de cheval, non bastant pour soustenir contre ledict

[1] Voici une lettre de Gilles de Berlaymout à don Juan, qui donne quelques détails sur ce qui se passait du côté de Ruremonde :

« Monseigneur, à cest instant est retourné le gentilhomme que le baron de Poilwyeler avoit envoyé doiz Ruremunde vers Vostre Altèze, lequel son filz avoit renvoyé pour essayer d'entrer dedens ledict Ruremunde, mais n'a passé plus avant que Aix, d'aultant que tous les passaiges estoient jà prins par la cavallerie. Et dit ledit gentilhomme avoir trouvé le baron de Fronsperger dedens la ville dudict Aix, lequel luy a dit avoir, depuis dix jours ençà, passé par Weerdt, où il avoit entendu du conte de Nyenewenaer que ung jour ou deux auparavant estoit entré ung soldat ou messaigier dedens ladite ville de Ruremunde, et que incontinent qu'il fust entré, ceulx de dedens firent salve et une sallie, de façon qu'ilz firent quicter aux ennemyz deux trenchez; et que le bruyt estoit à Aix que ausdictz ennemyz n'estoit encoires venu plus de gens, et que la cavallerie en nombre d'environ cincq cens chevaulx, qui estoit auparavant répartie à Cruchten et Hillenroy, est repassée de ce costel de Ruremunde. L'on disoit que le conte de Hollach avoit eu par deux foiz commandement des Estatz de se retirer et s'en aller au camp à Templou, à quoy il n'auroit voulu obéyr, disant ne vouloir avoir ceste honte de se retirer de devant une ville si foible sans l'emporter, et que ce n'estoit ce que les Estatz luy avoient promis, assçavoir de luy envoyer artillerie et munitions pour la batre. Ledit baron de Fronsperger n'ose sortir d'Aix, à cause des gens de Morgnault qui l'attendent au passaige; néantmoins doibt incontinent aller trouver Vostre Altèze. Que sera l'endroit où je fineray ceste, pryant Dieu donner à Vostre Altèze, monseigneur, en santé longue et très-heureuse vie, me recommandant très-humblement à la bonne grâce d'icelle. De Harsey, le 26 de décembre 1577, à deux heures après midy.

« De Vostre Altèze,

« Très-humble et très-obéyssant serviteur,

« GILLES DE BERLAYMONT. »

secour qui estoit de iiij^{m} piétons et xv^{c} chevaulx, et partant estoit besoing luy envoyer assistence de nostre dict camp près Namur, comme ledict seigneur général de l'armée y envoya assez tardt de quelque régiment de fanterie wallonne[1]. De sorte qu'icelluy seigneur comte de Hollach, voyant qu'il n'estoit suffissant de garder les trenchyz du lieu où il estoit campé près dudict Remunde, se retira. Que lors ledict secour et ravitaillement dudict don Jan y entra facillement, sans empeschement[2]. Et vindrent

[1] Jean de Croy écrit à don Juan, le 30 décembre 1577 : « Il y « a le jour d'hier au soir party quelque trouppe de gens du camp « de l'ennemy, allant, à ce que j'entens, vers Ruremonde. » Le lendemain, il écrit encore : « J'escripvay hier à Vostre Altèze « que avant hier au soir il partit quelques gens du camp de « l'ennemy, allans vers Ruremonde; j'ay à ceste heure eu rap- « port du nombre qui estoit de trois compaignies, lesquelles « toutesfois sont retournées audict camp. Il y a quatre régi- « mens esleuz pour marcher vers ledict Ruremonde, asscavoir « celluy du conte d'Egmont, de messieurs de Montigny, Hèze « et Lume; mais ilz ne veullent partir sans argent et disent que « nonobstant l'asseurance que on leur donne de le recepvoir là, « qu'ilz ne bougeront s'ilz ne le reçoipvent présentement. » — Archives du Royaume, *Papiers d'Etat et de l'Audience*, liasse 172.

[2] Voici des extraits de lettres adressées à don Juan et qui donnent quelques détails sur le secours de Ruremonde; elles font partie de la collection des *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 173, aux Archives du Royaume :

« Vostre Altèze aura entendu par mes lettres du dernier « de décembre passé que je partois le jour ensuyvant pour « effectuer son commandement et secourir la ville de Rure- « monde. Ledict jour, premier de ce mois de janvier, nous ar- « rivames à Gulpen dois Hève, le second à Herl, le iij^{e} à trois « ou quatre lieues au pays de Clèves, et le iiij^{e} environ les « unze heures devant Ruremonde, où les ennemys (estantz fortz « de trois mille hommes de pied et quatre cens chevaulx) le « matin aviont mis le feu dedens leur quartier abandonnant « tous les fortz et trenchyz (saulff celluy d'Oille sur la rivière

d'ung chemin près dudict Mastrecht pour le surprendre, avecq l'intelligence qu'ilz avoient d'aucuns des principaulx de la ville, lesquelz avoient quelques

« de Meuze.) Et comme il restiont encoires douze enseignes, « essayames de donner dessus; mais le fort estoit tel qu'il ne « fut pour lors trouvé convenir de l'assaillir, d'aultant que ce « n'eust servy que de perdre gens .... Les ennemys avicnt quelques gens dedens la maison de Zwartzenbourch à Hève, lesquelz s'enfuyarent et abandonnarent ledict lieu trois ou « quatre heures avant que le coronnel Mondragon (qui alloit « avec deux compaignies de harquebouziers à cheval devant) y « arrivât. Il nous vint fort à propoz d'aultant que y laissames « deux cens soldats, avec tous les bagaiges et vivres qui nous « embarassoient, de sorte que fussions demouré deux jours davantaige en chemin. » (Lettre de Gilles de Berlaymont, écrite « de Hnlenberg, près de Ruremonde, le 4 janvier 1578.)

« Monseigneur, je ne puis laisser d'advertir Vostre Altèze que « comme nous arrivasmes hier devant la ville de Ruremunde, les « ennemyz qui la tenoyent assiégée, se sont retirez de l'aultre « costé de la rivière, abandonnans tous les fortz et tranchiz, « de fachon que ceulx de dedens sont présentement fort satisfaictz et contens, comme plus amplement fera récit à Vostre « Altèze le capitaine Lescan, porteur de cestes, lequel mon frère, « le baron de Hierges, envoye vers Vostre Altèze à cest effect. » (Lettre de Lancelot de Berlaymont, écrite de Hulenberg, près de Ruremonde, le 5 janvier 1578.)

« Je tiens que le capitaine Lescan sera arrivé vers Vostre Altèze avec l'advertence du secours qu'avons faict à Ruremonde, « ayans depuis les ennemys abandonné tous les fortz qu'ilz tenoient sur la rivière, et se retiré, comme j'ay eu advertence, « les ungz vers Hollande et les aultres vers Brabant, ayans « laissé dedens leurs fortz beaucoup d'armes, pain et servoise.... « Les ennemys aviont laissé quelque nombre de gens au chasteau de Montfort distant une lieue de Ruremonde; je feiz, il y « a deux jours, encheminer le régiment du conte de Mandersheyt vers là, et ay receu advertence à cest instant du lieutenant coronnel que la nuyct passé lesdictz ennemys se sont « enfuys. » (Lettre de Gilles de Berlaymont, écrite du château de Steyn, le 8 janvier 1578.) — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 173.

gens dudict don Jan en icelle ville, y entrez par subtilité, qui estoient en ung lieu secret près la porte équipez d'armes, pour gaigner et tenir ladicte porte, affin de y faire entrer lesdictz de don Jan, estans à demy lieuwe près attendant l'heure comode pour y povoir entrer. Ausquelles fins ledict don Jan avoit escript lettres ausdictz de Mastrecht[1]

[1] Dans cette lettre, qui porte la date du 19 décembre 1577 et que nous publions à la suite de ce volume, don Juan engageait les habitants de Maestricht à persévérer dans l'obéissance qu'ils devaient au roi et à la religion catholique; il les priait de ne point recevoir la garnison que les États-généraux voulaient introduire dans la ville, et de chasser même les quelques soldats qui s'y trouvaient déjà, afin, disait-il, de ne point laisser opprimer leur liberté, ce qui était une assez singulière parole dans la bouche du représentant de Philippe II. Le baron de Hierges, chargé de faire tenir la précieuse missive aux habitants de Maestricht, la leur transmit le 24 décembre et l'accompagna d'une lettre dans laquells il faisait, de son côté, briller aux yeux des habitants les avantages signalés que la ville retirerait nécessairement de sa soumission: « Jamais n'a esté n'y est, « ajoutalt-il, le désir de Son Altèze aultre que de maintenir et « entretenir ce pays en bonne paix et repos, avec l'entretienement et conservation de la religion catholicque romaine et de « la deue obéissance de Sa Majesté, lesquelz deux poinctz nous « nous asseurons que vous ne trouverez griefz à entretenir, « n'ayant jamais esté aultre vostre intention et vouloir. Et puis « qu'ainsy est, ce seroit chose bien estrange que pour le désir et « à l'appétit de quelques perturbateurs, empeschans le bien « commun du pays et inventeurs de nouvelletez, vous vous « laisseriez desvoyer et entrelasser et mener si avant que de « prendre les armes contre vostre seigneur et prince naturel, « et, en lieu d'estre en repos, de vous mectre en trouble perpé- « tuel, ayans le moyen au contraire d'y pourveoir et remédier « par aultre voye; laquelle seroit que vous feriez sortir le peu « de soldatz et garnison que vous avez maintenant en vostre « ville, lesquelz n'y ont esté jamais à aultre fin que pour forcer « des bourgeois une porte, quand ilz se tiendront asseurez de « vous, pour allors y faire entrer telle garnison que bon leur

estans de sa dévotion, qu'il estoit joyeux qu'ilz n'avoient voulu recevoir garnison desdictz Estatz, leur promectant bon traictement en continuant en iceux leurs bons debvoirs vers luy. Lesquelles lettres ils envoyarent ausdictz Estatz, demandant avoir secour. Mais le seigneur de Mérode, avecq aultres bien veullans audict Mastrecht, feist telz debvoirs, sans s'arrester ausdictes feintyses, que la trahyson fut descouverte, et entrirent lors ceulx desdictz de nostre camp, envoyez pour secour desdictz du comte Hollach, audict Mastrecht, en nombre de unze enseignes [1].

« semblera, et puis après vous traicter à leur discrétion et « plaisir, comme ne doubtons vous estre manifesté parce qu'ilz « ont voulu faire à Amsterdam, et conséquemment nous vous « laissons penser et imaginer le dommage et malaise que par « celà vous recepvrez. Et nous vous pouvons bien asseurer que « le Roy ne se laissera en telle sorte spolier de ce qu'appartient « à Sa Majesté. Partant, deschassant vostre garnison susdicte, « et vous rangeant sans user de quelque hostilité ou inimitié « contre les gens de guerre de Sa Majesté et de Son Altèze, « vous tiendrons en voz franchises, privilléges et coustumes de « la mesme sorte comme vous en avez usé du temps de haulte « mémoire l'empereur Charles cincquiesme de ce nom, et lais- « sera la ville en vostre garde et à vostre charge sans vous « gréver d'aucune garnison. Et davantaige sera commandé à « tous gens de guerre de ne toucher à biens aucuns appartenans « à vostre ville, vous priant bien considérer ce que dict est « cy-dessus de cestes, vous asseurant et promectant aussy de « nostre part, en tous cas et occasions où nous aurons moyen de « vous complaire, de faire quelque plaisir et service, que nous « le ferons de bon cœur, comme nostre Seigneur Dieu le sçait. » — Ms. cité n° 7,199, fol. 255 *b*.

[1] Le 13 janvier, le comte du Rœulx écrit de Namur à don Juan : « Le seigneur de Hèze est desjà audict Maestrecht avecq son régiment. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 173.

Lors fut aussy mise garnison au lieu de Venloo[1], place forte, importante pour la garde des pays de Geldres et de Frize, ensamble dudict Brabant. Auquel lieu de Venloo y avoit aussy menée de trahyson par aucuns de la ville pour y faire entrer ceulx de don Jan, lequel avoit ainsy partout forgé des amys, mais ilz comptirent à chasque fois sans leurs hostes, pour les contremenées que leur estoient faictes de bonne heure[2]. Car si lesdictz nostres eussent demeuré encoires demy heure à venir, iceulx de don Jan eussent faict leur entrée audict Mastrecht et eulx saisyz d'aultres lieux là environ, par où ledict exploit estoit grandement à nostre advantaige et louable pour avoir asseuré ce passaige de Brabant tant importable.

[1] Lorsqu'on apprit à Venloo la levée du siége de Ruremonde et la retraite des Hollandais, le peuple fut « fort estourdy et en « grande murmuration. » Les bourgeois prirent les armes et voulurent « tuer monsieur Van Horst, disant qne c'estoit sa « faulte du partement du camp. » (Lettre adressée à Charles d'Arenberg, et datée de Venloo, le 6 janvier 1578.)—Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 173.

[2] Le 7 janvier 1578, les États-généraux requirent Ottho Van Appelteren, seigneur d'Oersinghen, et Bernard de Winthem, bourgmestre de Deventer, de se transporter en toute hâte vers les États de Gueldres et les principales villes du duché, pour leur faire part « des entreprinses du sieur don Jehan et ses ad- « hérens snr ledict pays et le pays d'Outremeuze. » Ils devaient « pryer lesdictz Estatz et villes de vonloir faire tont l'effort « possible pour donner tout empeschement ausdictes forces du « sieur don Jehan, tant pour luy coupper le chemin et passaige, « que les vivres, et les pryer de vouloir tenir bon contre ledict « don Jehan et adhérens avec les Estatz, les asseurans de la « part desdictz Estatz qu'on leur envoiera en toutte diligence « le secours qu'on trouvera convenir pour résister aux forces « des ennemys. » — Manuscrit cité, n° 7.199, fol. 264.

Lors vindrent nouvelles que le roy de France contremandoit ses gens en nombre de 140 enseignes, qui marchoient vers don Jan, pour aller contre les hughenotz qu'ilz appelloient, lesquelz avoient gaignez quatre villes. Mais fut aprez treuvé icelles nouvelles escriptes abusivement pour endormir le peuple affectionné à une bonne fin, ad ce que les bonnes préparations requises pour le bien de la patrie se retardissent; nonobstant iceulx prétenduz empeschemens, par telle continuelle semence de faulses nouvelles, aucuns bons seigneurs, affectez à ladicte patrie, estoient en continuelle vigilence.

Le xij[e] jour de janvier 1578, fut publié audict Bruxelles que les bourgeois d'icelle ville eussent à faire touttes honorables et magnificques préparations pour recevoir en joye et allégrie, ledict seigneur archeduc, déclarant pluisieurs pris de moutons et de vins aux plus belles et triumphantes rues. Suyvant quoy pluisieurs s'emploient ausdictes préparations pour le bon et joieux contentement qu'ilz avoient de sa noble venue, soubz espoir qu'iceulx de Bruxelles avoient de réception de tant de gouverneurs d'en avoir finallement ung milleur et plus affecté à les consoler et soulager de tant de charges, tourmentz et travaulx qu'ilz supportoient incessament. Laquelle venue d'icelluy seigneur archeduc fut retardée jusques au samedy ensuyvant, pour le renouvellement de la loy que se debvoit faire audict Gand[1], et que ledict seigneur prince d'Orange pou-

[1] Les États-généraux avaient remis au prince d'Orange une commission dont la forme ne plaisait pas aux Gantois; ils

roit venir aprez ledict renouvellement de loy audict Anvers pour accompaigner ledict seigneur archeduc.

Ce pendant advint grand trouble en la ville de Sainct-Omer, pays d'Arthois, pour une lettre qui fut treuvée, à la porte ouvrir, tendant à trahyzon d'icelle ville, dont l'on prétendoit charger ung nommé Signoguet, lieutenant d'une compaignie bourgeoise; contenant icelles lettres, qui addressoient audict lieutenant, qu'il s'euist à tenir prest avecq les siens, à telle heure, pour ce qu'il sçavoit, et estoient icelles lettres cachetées des armes du seigneur d'Esquerde[1]. Et y avoit bruit que le seigneur baron de Licques estoit au quartier de Boulenois en ung sien chasteau, avecq quelque nombre de gens, ayant intelligence de ladicte trahyson, pour entrer et surprendre ladicte ville de Sainct-Omer[2]. Mais icelluy lieutenant s'excusoit,

avaient remontré « qu'aucuns articles seroient contenus en la « forme de ladicte commission contrevenans à leurs privilèges, « partant qu'il seroit beaucoup plus expédient, pour éviter tous « retardemens et empeschemens qui pourroient survenir, de « suivre la forme anchienne; » et ils avaient demandé que cette commission fût modifiée et rédigée comme on avait coutume de le faire du temps de l'empereur Charles-Quint. C'était là la cause du retard qu'éprouvaient le renouvellement du magistrat et le départ du prince d'Orsnge. Il y a dans le manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 7,199, fol. 270 et 271, deux lettres relatives à cette affaire et adressées aux États-généraux, l'une des commissaires au renouvellement de la loi, l'autre des échevins de la ville de Gand.

[1] La *Correspondance de Valentin de Pardieu* mentionne, p. 25 et 180, un seigneur d'Esquerdes, capitaine d'une compagnie française à Saint-Omer.

[2] Il y a aux Archives du Royaume, dans la collection des *Pa-*

disant en estre innocent; se mist incontinent ès mains d'iceulx bourgeois, déclarant qu'ilz eussent à faire de luy à leur plaisir, s'il estoit treuvé culpable. De sorte que lesdictz bourgeois ainsy troublez les ungz contre les aultres, se préparoient de leurs harquebouses et mousquettes avalées pour donner les ungz sur les aultres, et partant estoit apparant de y avoir grand boucherie; mais à la prière du seigneur de Rumeghen[1], frère dudict seigneur comte du Roeulx, gouverneur dudict Sainct-Omer, s'appaisèrent aucunement lesdictz bourgeois, si qu'il n'y eult de bonne adventure nulz maulx ny inconvéniens. Et fut lors deschargé ledict lieutenant, estant lesdictes lettres feyntes par quelques malveullans, comme l'on disoit, pour mectre lesdictz bourgeois en disention, par les lettres dudict don Jan avecq son conseil envoyées tant audict Sainct-Omer, Aire, que aultres places de ce quartier d'Arthois, aux magistratz des lieux pour les induire et persuader d'estre des siens, soubz grandissimes promesses et recompenses, pensant par ces moyens abusifz gaigner et absubjectir les habitans d'icelles à son intention susdicte. Mais par l'ayde de Dieu et

piers d'État et de l'Audience, de très-curieuses lettres du baron de Licques, sur les intrigues qu'il ourdissait en faveur de don Juan d'Autriche. Elles mériteraient d'être recueillies et publiées.

[1] Eustache de Croy, chevalier, seigneur de Rumenghen, Warnecque, etc., gouverneur de Saint-Omer. Il ne faut pas le confondre avec Eustache de Croy, seigneur de Querecques, grand-maître de l'artillerie du Roi, nommé, le 12 mars 1578, grand-veneur du pays et comté de Flandres en l'absence du comte de Berlaymont « tenant partie contraire à la patrie. » — Archives du Royaume, *Dépêches des rebelles*, t. I, fol. 110.

des bons patriotz, se descouvroient journellement leurs conspirations et entreprinses sur ces Pays-Bas.

Et pour plus grand seureté, ayans les bourgeois dudict Sainct-Omer et Aire, avecq aultres places dudict pays d'Arthois, prins les armes, choisy capitaines de leurs bourgeois, et renouvellé le mot du guet, furent en aprez les loix renouvellées et les chasteaux de Béthune, d'Aire et aultres desgourdinez en cedict quartier d'Arthois, sans que le gouverneur, monsieur de Morbeque, s'en meslât ou povoit contredire, se tenant coyement hors ladicte ville d'Aire. Mais aucuns d'entre le peuple se esmerveilloient de ce que ledict seigneur de Rumeghen estoit gouverneur dudict Sainct-Omer, place tant importante et qui avoit tant de fois esté en danger d'estre surprinse par diverses subtilitez; mais aultres disoient que, oires qu'il fut frère dudict comte de Roeux, il estoit bon patriote et avoit eu longtemps hayne et inimitié allencontre d'icelluy son frère, voires mortelle; mais aucuns remémoroient l'inimytié d'Hérode et Pilate, laquelle se convertyt en amytié à la passion et mort de Jhésus nostre rédempteur; mais quoi! icelluy peuple estoit parfois tant passionné qu'il ne sçavoit ce qu'il disoit, ne se confiant, ne veullant arrester aux dictz ny faictz, fors que de ceulx que bon leur sembloit, obstant lesdictes continuelles menées et abusions.

Au mesme temps les religieux et couvent de l'abbaye de Sainct-Bertin audict Sainct-Omer refusarent de recevoir ledict seigneur de Marolles pour leur abbé, suyvant la commission qu'il en avoit de par

lesdictz Estatz généraulx, ne le veullant congnoistre pour tel[1]. Et pendant qu'icelluy seigneur de Marolles s'estoit retiré vers lesdictz Estatz pour avoir provision convenable d'entrer en possession, le supérieur dudict couvent, tenant le lieu d'abbé, esleu par iceulx religieux, ayant par avant l'entière recepte et administration d'icelluy couvent, se retira vers France, lieu de sa nativité, avecq le plus grand trésor qu'il avoit sçeu emporter ou emmener, bien de dix à douze milz florins vaillant selon le brüit,

[1] Frédéric d'Yve fit dresser acte du refus fait par les religieux, prieur et couvent de Saint-Bertin de le recevoir en qualité d'abbé, le 14 novembre 1577. Les religieux se fondaient « sur ce que, de la part de Sa Majesté, il leur avoit une fois esté « insinué et deffendu qu'ilz n'eussent à procéder à quelque élec- « tion, postulation ou dénomination, ny agréer personne à pré- « lat que soubz l'auctorité et noble plaisir de Sadicte Majesté, « en conformité de quoy, icelle auroit déléghué commissaires « de messeigneurs les révérendissimes d'Ypres, de Marchiennes, « et maistre Pierre Couronnel, premier conseiller de sa chambre « d'Arthois, pour par eulx informer desdictz religieux, prieur « et couvent, sur les bonnes vyes et ydointé d'aucuns d'iceulx, « pour en aprez par Sadicte Majesté dénommer celluy que son « noble plaisir trouverat plus capable et ydoine pour ladicte « prélature. » Les religieux de Saint-Bertin n'auraient pu trouver cependant un prélat plus complaisant que l'abbé de Maroilles. Celui-ci « arrivant à ladicte abbaïe de Saint-Bertin et « voïant que les religieux ne le voulliont rechevoir pour abbé, « leur dict qu'ilz n'aviont raizon de le refuzer et qu'ilz n'eussent « sçeu choisir ung abbé qui leur fût plus convenable, car sy « voulliont avoir ung qui fut jhésuiste, qu'il l'estoit, si ung « yvrongne, que aussi estoit-il, sy ung homme retiré, qu'il le « seroit, sy ung bon compagnon, ny plus ny moins, sy ung « courtizan, qu'il en sçavoit fort bien le mestier, sy ung lour- « dauit, pareiliement; enfin qu'il se formeroit tel qu'il voul- « driont. » (Lettre du seigneur de Vaulx à don Juan d'Autriche, Paris, 6 janvier 1578.) — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 173.

mais aucuns carabins de ce quartier d'Arthois luy vindrent couper passaige et le ramenèrent avecq sa proye audict Sainct-Omer ès mains dudict seigneur gouverneur de la ville, qui sert assez d'instruction de ne pourvoir estrangers de telz estatz ny d'aultres d'importance, ains à bons et vertueux naturelz.

Le xiiij[e] jour dudict mois de janvier 1578, feist ledict seigneur archeduc d'Austrice son entrée audict Mallines, estant conduict et convoyé de notables seigneurs et de trois cens bourgeois dudict Anvers en brave équipaige d'armes, avecq enseignes et tambourins, estant reçeut desdictz de Mallines de pluisieurs seigneurs assistez de bon nombre de bourgeois aussy en brave équipaige d'armes, en grand honneur. Mais entre le peuple se disoit que aucuns des principaulx du grand conseil et des magistratz dudict Mallines estoient continuellement tendans à la dévotion dudict don Jan, et de tenir la ville, comme pluisieurs aultres places, pour la comodité d'icelluy don Jan. Et aultres du comun peuple disoient pour leurs excuses qu'ilz dissimuloient pour l'acquict de leurs sermentz paravant faictz à Sa Majesté et aux précédens gouverneurs, sans les avoir renouvellez, si est-ce, disoit icelluy peuple, que le bon seigneur naturel se debvroit conduire et régler selon les occasions que se présentent en leur patrie, sans nulle dissimulations, ne respecter aucunes promesses d'accroissement de biens particuliers, ains tendre à augmentation de vertuz pour le bien général.

En ce temps nostre dict camp[1] s'aprocha dudict

[1] Les lettres adressées à don Juan d'Autriche par le comte du Rœulx et conservées dans la collection des *Papiers d'État et de*

Namur, mais pour la discomodité de la place se retirarent d'ung aultre costé de la ville, environ demy lieuwe près d'icelle ville, aprez avoir faict quelque escarmussade contre aucuns qui saillirent hors sur

l'Audience, liasse 173, aux Archives du Royaume, renferment de nombreux détails sur ce qni se passait au camp des États. En voici quelques extraits :

« Je ne doubte que Vostre Altèze aura reçeu la mienne que « luy ay envoyé par le soldat franchois, qui s'estoit venu rendre « du camp de l'ennemy au service de Sa Majesté, duquel elle « aura entendu tout ce qui se passoit au camp. Depuis n'est « riens survenu sinon que hier y est arrivé dix-sept compai- « gnies d'Escossois bien en ordre. Il y a party quelques gens « des leurs, et à ce que j'entens sont tiré vers la chaussée non « en grand nombre, et se dict qu'il en doibt partir encoires.... « Hier, environ les neuf heures du soir, j'en advertence du « sieur de Warizou que quelques gens des ennemiz estoient « passez la rivière de Meuze et qu'ilz escarmouchoient contre « les gens du sieur de Chaleux qui sont à Andenne. Je y en- « voyay incontinent cincq ou six cens harquebuziers tant Wa- « lons que Bourguignons. » (Namur, 7 janvier 1578.)

« Ceulx des Estatz ont prins, après avoir longtemps combattu, « les gens du sieur de Chaleux qui estoient à Ben gardant « l'église, où les ennemiz ont bouté le feu, de fachon qu'ilz ont « esté constrainct de se rendre. Il en y a quinze prisonniers. « J'y envoyay le capitaine Floyon, avecq quelques gens pour « les secourir, mais ilz vindrent trop tard. » (Namur, 9 janvier « 1578.)

« ..... Avant-hier, partit cincq compaignies du conte d'Eg- « mont et hier cincq aultres allantes en garnison, partie en la « ville de Louvain et partie en celle de Tillemont. Le régiment « du sieur de Hèze doibt partir vers Bruxelles et deux ou trois « aultres régimens vers Ruremonde, à ce qne disent nos espies « et ceulx que avons icy prins de leur camp, où y demeurent les « bas-Allemans du conte de Boussu, les Escossois, les régimens « des sieurs de Champagney et Montigny et partie de la caval- « lerie. » (Namur, 12 janvier 1578.)

« Ce matin est party tout le camp de l'ennemy pour se mectre « à Bouges, où il y a jà quelque nombre des leurs. » (Namur, 12 janvier 1578.)

ceulx faisant ledict approchement, sans perte ou peu d'ung costé et d'aultre, ayant lesdictz nostres laissé au lieu duquel ilz estoient descampez quelque partie

« Le camp des ennemiz s'est arresté à Sainct-Martin et aux « villaiges d'allenviron. » (Namur, 15 janvier 1578.)

« Le camp des ennemiz n'est encoires bougé de Sainct-Martin, « Sainct-Denys, Aymine et villaiges d'allentour. J'ay ce jour-« d'huy eu rapport que les soldatz ne veullent marcher sans « argent. Il se dict que les contes de Lalain et de Boussu sont « allez remonstrer aux Estatz la pauvreté qu'il y a entre les « soldatz. Ilz espèrent à leur retour d'avoir payement et sçavoir « ce qu'ilz feront. La commune voix est qu'ilz doibvent tirer « vers la chaussée et aller à Maestricht, mais je ne le peulx « encoires croire. Ilz ne sont trenchez ny hutez que allentour « de l'artillerie qui est audict villaige d'Aymine, et sont les « soldatz en grand craincte et mescontentement. J'ay envoyé ce « jourd'huy la compaignie du capitaine Monchepagant avecq « les chevaulx que avions icy et quatre ou cincq cens piétons « les recognoistre. Il ne s'est passé nulle escarmouche qui vaille « et commenchoient à venir grande trouppe de gens de cheval « et de piedt contre les nostres lesquelz se sont retirez voyans « qu'ilz ne povoient riens gaigner. Ils seront contrainctz se re-« tirer bientost d'où ilz sont parceque les vivres leur deviennent « fort chiers, et que noz gens les copent entre Templou et où ilz « sont à présent, tellement qu'ilz ont ramené hier et aujour-« d'huy quelque quantité de soldatz et de vivendiers avec leurs « charettes chargées. » (Namur, 16 janvier 1578.)

« Avant-hier, il partit cincq compaignies du régiment du « sieur de Montigny vers Tillemont, les ungs disent que c'est « pour aller vers Maestricht, les aultres pour y demeurer en « garnison. Ilz se trenchent à Aymine et villaiges où ilz sont. » Namur, 19 janvier 1578.)

« .... Hier après la minuict partit du camp de l'ennemy en-« viron de deux mille hommes tant de cheval que de pied, et se « mirent en embusce auprès de ceste ville; et comme nous les « avions descouvertz, ne laissay sortir personne des nostres. Ils « se commencharent à retirer environ le midy vers leur lieu « accoustumé. Lors envoyay quelques soldatz pour donner sur « la quewe et recognoistre s'il n'y avoit nulz à l'escart, ce que « ne fut trouvé. « (Namur, 22 janvier 1578.)

de leurs gens pour garder ce passaige où ilz avoient faict ung fort. Et au lieu où ilz se estoient campez, comme dict est, estoit ung passaige de ceulx de Liége, lesquelz assistoient lesdictz ennemys de Namur de vivres et aultres munitions ; mais par le moyen du dernier camp des nostres ainsy transporté, estoit ledict passaige coupé ausdictz assistens de Liége.

Ce pendant furent prins aucuns de la loy d'Axelle[1] et le procureur général de Flandres[2], lequel tenoit prison en son logis audict Gand, avecq garde. Et aucuns, que l'on disoit malaffectez à la patrie, des magistratz et pensionnaire de Bruges, favorizant lesdictz nos ennemys par le moyen dudict comte du Rœulx, avecq lequel ils avoient, selon le bruit, secrète intelligence, s'absentèrent hors dudict Bruges, démonstrans par ce en estre culpables, comme entre ledict peuple se disoit.

Le 15 dudict mois de janvier vindrent nouvelles audict Bruxelles d'Anvers, d'une trahyson conspirée

« Quant aux nouvelles de noz ennemiz ilz sont encoires à leur « ordinaire. Ilz sont au nombre de six régimens d'aucuns assez « mal furniz, et environ mille chevaulx. Un soldat des leur qui « s'est venu rendre à ceste heure, dict que la plus part des sol- « datz sont fort mal contens et ne sçaivent qu'ilz veullent faire. « Le conte de Lalain, d'Egmont, Boussu ne sont de retour et se « dict qu'ilz ne retourneront poinct. Le bruict va par leur camp « que le visconte de Gand doibt tenir la place dudict de Lalain. » (Namur, 24 janvier 1578.)

[1] Jacques Roelandt, bailli d'Axel, et Martin Musaert, greffier de la même ville. Ces deux personnages ne tardèrent pas à être exécutés par les ordres du fameux capitaine Mieghem, l'âme damnée d'Hembyse. Les formes de justice qui accompagnèrent cet acte ne lui enlevèrent pas le caractère d'un assassinat.

[2] Pierre Le Cocq, procureur général de Flandres, depuis 1567.

sur l'isle de Zélande, au lieu dict *Oilkensplat*[1], lieu important pour assubjectir les ysles de Walcker et aultres places de ces quartiers maritains. Laquelle conspiration fut descouverte par aucuns bons vigilateurs dudict Anvers qui en feirent advertence ausdictz xviij de Bruxelles. Et estoit l'entreprinse telle que soubz umbre de mener trois régimentz de fanterie d'Allemans et aultres de ces pays ramassez, en Portugal, pour assister le roy de ce pays-là, lequel disoit, par son ambassadeur estant lors en Anvers, ès lettres addressantes ausdictz Estatz généraulx, estre oppressé des Mores, et que partant luy estoit nécessaire avoir ledict secour de gens avecq munitions d'artilleries, pouldre et mèches, que ledict roy de Portugal requéroit luy laisser suyvre hors ces pays, en les payant, comme lesdictz Estatz généraulx avoient accordé[2]. Suyvant quoy ledict ambas-

[1] *Oelkensplaet* ou *Oeltjensplaat*, localité du pays d'Over-Flakke, en Zélande.

[2] Une copie d'une lettre datée de Bruxelles, le 14 janvier 1578, et traduite de l'allemand, mais qui ne porte ni signature ni suscription, contient quelques détails sur cette affaire; nous en extrayons le passage suivant : « Et pour ce que présentement « le roy de Portugal est intentionné d'employer en Affricque « contre les Mores, quatre mil Allemans, et à cest effect de- « mande avec autres la reste de noz soldatz du régiment du feu « conte d'Overstein, ont les Estatz et le prince d'Oranges sur la « poursuyte faicte vers eulx par l'ambassadeur dudict seigneur « roy, luy accordé le place de monstre et passaige sur la mer. « Et comme ledict ambassadeur vouldroit au plustost mectre « sur les navieres lesdictz gens de guerre, luy convient en pour- « suyvre la dépesche. Lazarus Muller leur est illecq donné pour « chef par ledict prince. Il m'a présenté plusieurs bonnes con- « ditions qui ne sont poinct à refuser. Il leur mancquent en- « cores les lettres patentes de l'empereur. Et combien qu'ilz « estoient bien délibérez de partir sans icelles, toutesfois leur

sadeur avoit soubdainement apresté plus de cent pièces d'artilleries et aultres munitions y requises à l'advenant, se délibérant de ainsy s'enbarquer et les emmener avecq lesdictz trois régimentz d'Allemans, dont ung des chiefz et conducteurs estoit ledict Anderlecq[1], ayant obtenu l'estat de prévost général. Mais ledict enbarquement se retarda par ledict bruit de trahyson, laquelle advenant, lesdictz Pays-Bas demeuroient encoires en plus grand danger de ruyne et perdition que paravant, d'aultant, comme aucuns d'entre le peuple disoient, n'estre temps convenable d'envoyer telz secours affoiblissant lesdictz Pays-Bas, pour y estre encoires les ennemys à la porte, et partant lesdictes munitions y estoient bien

« ay si bien remonstré certaines scrupules des institutions im« périales qu'ilz ont pour ceste cause dépesché quelqu'ung vers « la court dudict seigneur empereur. *Et quia per hunc tabel« lionem paulò liberiòr scribendi copia mihi data est*, je puis « escripre que se traictent icy beaucoup d'estranges praticques « que ne se penvent bonnement escripre. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 173. —Voy. *Bor*, liv. XII, fol. 22*b*.

[1] André d'Anderlecht, ancien gentilhomme du comte de Meghem, et prévôt général des Pays-Bas et de l'hôtel de Sa Majesté. Nons lui avons donné par erreur le prénom de Mathieu, t. Ier, p. 106, note 2. Par lettres patentes données à Malines, le 19 juin 1577, don Juan l'avait autorisé à « prestement lever et « retenir en service vingt-quatre hommes à cheval et aultres « vingt-quatre à pied, ung lieutenant, nng confesseur, nng « clercq et ung maistre des haultes-œuvres, pour avecq iceulx « servir tant au faict de son office que à l'appréhension et puni« tion des soldatz, gens de guerre, vagabonds et aultres faisans « foulles et oultraiges sur le plat-pays. » En vertn de lettres données à Anvers, le 20 février 1578, par l'archiduc Mathias, il avait été remplacé dans son office de prévôt par Jean de Hurtevent, écuyer. Le 27 août 1585, il fut nommé drossart du Brabant.

nécessaires. Mais aultres disoient que ce n'estoit riens puisque lesdictz Estatz générauls l'avoient accordé, par aggréation de ladicte royne d'Angleterre et dudict seigneur prince d'Orange, gouverneur dudict Zélande et Hollande, et que ledict roy de Portugal estoit tenu pour amy de cesdictz Pays-Bas, et que partant il estoit licite de l'accomoder pour son argent, et que ausdictz Pays-Bas ne manqueroient gens ne munitions de guerres, demeurans néantmoins pluisieurs d'entre ledict peuple craintyfz et en doubte de bonne fin, effectuant ledict secour audict roy de Portugal, lequel en pouroit faire part à noz ennemys d'Espaigne.

Lors y avoit aussy aultre entreprinse d'aultre costé, audict lieu de Venloo, par ung Alleman et aultres ses adhérens soubz ledict comte Hollach, lequel s'estoit confié en iceulx de grand fidélité; mais estant la trahyson descouverte, furent iceulx terraistres, affectez audict don Jan et ses adhérens, deffaictz, et mis garnison audict lieu de Venloo, place d'importance, comme dict est, pour la garder.

Et le lendemain, 16 dudict mois de janvier 1578, aprez avoir esté renouvellé la loy audict Gandt, se partyt icelluy seigneur prince d'illecq vers Willebroucq par le chemin de Tenremonde, estant conduict de bonne garde de ceux dudict Gandt jusques audict Willebroucq, où le vindrent recevoir une enseigne de braves soldatz de trois cens bourgeois dudict Bruxelles, comme se y treuvarent une enseigne de soldatz bourgeois d'Anvers bien en ordre, pour y recevoir Son Excellence et par ensamble reçeurent Son Altèze venant de Mallines vers Bruxelles,

accompaignié d'une brave compaignie de soldatz bourgeois dudict Mallines, lequelz acconduirent icelle Son Altèze plus avant vers Bruxelles.

Et estant venu jusques devant la ville près du molin de Scharebeque, icelle Son Altèze, ledict seigneur prince, comtes d'Egmont et de Boussu, et aultres nobles et gentilzhòmmes l'accompaignans, s'arrestèrent au hault d'une montaigne, où se feist une escarmussade par les bourgeois soldatz dudict Bruxelles, lesquelz y estoient venu en bon ordre et équipaige, pour recevoir Son Altèze et luy donner la bien venue, jusques au nombre de xxviij enseignes, assistez de pluisieurs seigneurs de la ville et sermentz d'icelle aussy en brave équipaige d'armes.

Et estant icelle escarmussade finie pour récréation d'icelle Son Altèze, sans avoir espargné, par lesdictz bourgeois de Bruxelles, le son d'ifinité d'harquebousades et cannonnades d'artilleries estans sur les murailles là environ, pour la salution et bien venue d'icelle Son Altèze, marchèrent avant vers la porte de Louvain, cincq de rancq, si qu'ilz entrèrent par icelle porte le xviij[e] dudict mois de janvier 1578, vers les iiij heures de l'aprez-disner. Aprez ledict train desdictz soldatz marchoient grand nombre desdictz seigneurs et gentilzhommes; aprez suyvoient le seigneur comte Jean de Nassau, frère dudict seigneur d'Orange, les seigneurs comtes d'Egmont et de Boussu, les seigneurs marquis de Havré, le prince de Chymey, le séneschal d'Haynaut et le seigneur de Bours; aprez, les seigneurs duc d'Arschot et prince d'Orange, ensamble le seigneur comte de

Zwartsenbourg[1]. Lors suyvoit ung herrault d'armes devant Son Altèze, accosté de loing du comte de Zwartsenberg[2], estant envoyé pour ambassadeur de l'Empire.

Et fut sa réception ainsy tant triumphante et magnificque audict Bruxelles dois la porte de Louvain, par le marché jusques à la court, que se disoit ne avoir esté faict à aultres gouverneurs précédens desditcz pays, fors que audict seigneur don Jan dernier gouverneur d'iceulx, comme dict est; estant aussy les rues du passaige de Son Altèze tendues, en grand pompe et richesse, d'or, d'argent, velour et soye, et ès coingz de chascune rue et sur le grand marché divers personnaiges sur hourdaiges et théatres magnificques, démonstrans par signes pluisieurs hystoriales tiranicques, traictement du passé, et le droict chemin d'ung roy, gouverneur, et de leurs lieutenans, justiciers et officiers pour la garde du bien et repos de leurs pays et subjectz, comme appartient de droit divin et naturel à tous seigneurs potentas, leursdictz lieutenans et administrateurs de leurs pays, terres et seigneuries.

Et le lendemain d'icelle joyeuse réception et entrée audict Bruxelles, le seigneur prince d'Orange, ledict seigneur duc d'Arschot, le comte d'Egmont et pluisieurs aultres nobles et gentilzhommes, ensamble

[1] Gunther, comte de Schwartzenburg, seigneur d'Arnstadt et de Sunderhausen.

[2] Othon-Henri, comte de Schwartzenberg, seigneur de Lantsberg, conseiller et grand maréchal à la cour de l'empereur Rodolphe II. Il vint aux Pays-Bas en compagnie du baron Philippe de Winnenberg, chef du conseil aulique, et remit ses lettres de créance au Conseil d'État, le 28 janvier 1578.

tous aultres desdictz Estatz généraulx, vindrent saluer et donner le bon jour à icelle Son Altèze en ladicte court, et lesdictz de Mallines et d'Anvers, retournans en leurs maisons, passèrent par ladicte court, donnant le bon jour et adieu de pluisieurs harquebousades.

Et le jour ensuyvant, lundy xx[e] dudict mois de janvier 1578, estant la gallerie de ladicte maison de ville dudict Bruxelles tendue et parée de rouge, couleur d'icelle ville, avecq ung excellent et magnificque ciel de drap d'or et d'argent au millieu d'icelle gallerie, vindrent une enseigne desdictz sermentz dudict Bruxelles, en brave ordre et équipaige, en ladicte court de Son Altèze, requérant humblement que son noble plaisir fut de vouloir venir audict lieu préparé de ladicte maison de ville, ce que incontinent icelle Son Altèze feist, venant vers ledict marché accompaignié desdictz seigneurs duc d'Arschot, comtes d'Egmont et de Boussu, le marquis de Havré et séneschal d'Haynaut, et pluisieurs aultres nobles et gentilshommes, et marchoient devant iceulx nobles lesdictz du serment; estant ce pendant ledict seigneur prince d'Orenge besoingnant de grand matin avecq lesdictz Estatz généraulx en ladicte maison de ville, attendant la venue de Son Altèze, laquelle y estant parvenue monta sur ladicte gallerie, estant suyvy et accompaignié desdictz nobles. Lors se vint mectre soubz ledict ciel ledict chancelier de Brabant avecq lesdictz seigneurs duc d'Arschot, comte d'Egmont et aultres nobles, et au mitan[1] d'iceulx nobles se présenta ledict hault et

[1] *Mitan*, milieu.

très-puissant noble seigneur, l'archeduc d'Austrice, duc de Bourgoingne, ayant longtemps sa teste nue, démonstrant une très-grande, doulce et bénigne face, dont pluisieurs s'en réjouissoient jusques à pleurs, ayant espoir de par son noble gouvernement estre mieux traictez à l'advenir. Et estant ainsy Son Altèze soubz ledict ciel, y vint ledict seigneur prince d'Orenge, estant lors près de douze heures de disner. Ledict greffier Welleman[1] se mist à lire en présence desdictz Estatz généraulx, estans à deux costez du long de ladicte gallerie, où y avoit aussy regardant ung innumérable peuple hault et bas dudict marché, et lesdictz sermentz en brave équipaige d'armes à tambourins et enseignes aux piedz d'icelle gallerie; estant ladicte lecture lesdictz articles suyvant ladicte pacification, que Son Altèze debvroit ensuyvre en sondict estat de gouverneur général desdictz Pays-Bas. Suyvant icelle lecture Son Altèze feist le serment sollempnel[2] sur les sainctes évangilles illecq mises sur ung cousin de velour rouge, couleur de ladicte ville, de garder et entretenir iceulx articles. Ce faict, ledict greffier Welleman leut aussy aultres articles que debvoit entretenir ledict seigneur prince en son estat de lieutenant général desdictz Pays-Bas, ce qu'il jura et promit aussy

[1] Cornélius Weellemans, greffier des États de Brabant. Il remplissait ces fonctions depuis plus de vingt ans. Le 17 janvier 1578, les États-généraux, pour récompenser ses bons offices et les services qu'il leur avait rendus en remplissant également auprès d'eux la charge de greffier, le nommèrent conseiller à la chancellerie de Brabant. — Archives du Royaume, *États-généraux*, t. Ier, fol. 120.

[2] Il est en flamand dans *Bor*, liv. XII, fol. 10.

de faire et entretenir par le serment[1] qu'icelluy seigneur prince feist solempnellement. Que lors Son Altèze luy présenta la main que ledict seigneur prince print et le baisa faisant la révérence bien bas, touchant leurs mains dextres sur les épaules l'ung de l'autre en forme d'acollade.

Aprez lesquelles sollempnitez desdictz sermentz avecq son de clarons et trompettes, ensamble d'infinité d'harquebousades desdictz bourgeois estant sur ledict grand marché en brave ordre, comme dessus, fut Son Altèze raconduicte jusques en ladicte court avecq sadicte noble compaignie, où que pluisieurs présentèrent requeste à icelle Son Altèze, tendans à grâce d'homicide et aultres délictz en faveur de sa noble et joyeuse venue en ces Pays-Bas et acception au gouvernement d'iceulx. Par laquelle acception d'icelluy hault, noble et magnanime seigneur audict gouvernement, Dieu le seigneur tout puissant médiateur veulle par sa saincte grâce changer et muer lesdictes calamitez et désolations en joye et consolation desdictz Pays-Bas; que ne fault doubter, en s'employant fidellement d'ung cœur ouvert, sans se destourner de la voye directe requise à tous naturelz patriotz pour n'estre du nombre des infidelles et malheureux, et par ce nous conserver contre tous nos ennemys et adversaires à l'augmentation et accroissement louable desdictz Pays-Bas tant affoiblyz.

Suyvant laquelle joyeuse venne et acception dudict seigneur archeduc audict gouvernement général desdictz Pays-Bas[2] ainsy exposez en proye et cala-

[1] Voy. *Bor*, liv. XII, fol. 10*b*.
[2] Des lettres furent dépêchées, le 24 janvier, par les États-

mitez, fort foullez et tiranizez de pluisieurs ennemys et perturbateurs d'iceulx pays, comme cy-devant est déclairé, ledict seigneur prince, son lieutenant gé-

généraux, aux chancelier et gens du Conseil du roi en Brabant, et aux différentes cours de justice des autres provinces pour annoncer à ces corps l'acceptation de l'archiduc Mathias au gouvernement général des Pays-Bas. Voici la teneur de ces lettres : « Messieurs, comme pour parvenir, moyennant la grâce « de Dieu, à une bonne paix tant désirée et nécessaire en ces « pays, et y mectre le meilleur ordre que seroit possible, on a « trouvé entièrement requiz et nécessaire pour l'unicque re- « mède de faire devers monseigneur l'archiduc d'Austrice, « frère et nepveu du Roy nostre sire, à ce que Son Altèze se « voulsist transporter en cesdictz pays pour accepter le gouver- « nement d'iceulx; lequel, comme prince tant clément et meu « de bon zèle vers ceste patrie (mesme soubz ferme espoir que « Sa Majesté Royalle le continuera en icelluy gouvernement) et « pour faire service à icelle et à la patrie, s'y est condescendu, « et en a print et accepté la charge, en ayant desjà faict le ser- « ment solempnel, donnant grand tesmoignage de son bon sens, « sincérité et amour vers ceste; et mesmes aussy Son Altèze, « pour poinct estre si bien imbue des affaires de par deçà, a « advoué et déclaré monsieur le prince d'Orenges pour son lieu- « tenant-général au gouvernement desdictz Pays-Bas, lequel « aussy à nostre très-instante réquisition en a accepté la charge, « et aussy faict le serment requis. Dont nous avons bien voulu « advertir par ceste, affin que le faictes aussy entendre de nostre « part à tous officiers et magistratz des villes et lieux du pays, « et où que le trouverez convenir, pour faire exhorter le peuple « à faire dévotes prières et oraisons, et que Dieu par sa bonté « divine le veuille conserver et donner grâce qu'il puisse gou- « verner lesdictz pays avecq son conseil et autres principaulx « seigneurs estans lez luy, au bien, repos et tranquillité « d'iceulx; et au surplus affin que vous et ung chascun puis- « sent sçavoir où s'addresser pour choses et affaires dont sera « besoing d'advertir et consulter la court et avoir recours à « icelle, et mesmes que luy soit porté respect et obéissance en « ce qu'il pourra mander et ordonner de la part de Sa Majesté « et de la sienne. A tant, messieurs, prions Dieu le Créateur « vous maintenir en sa saincte grâce. De Bruxelles, ce xxiiij^e de « janvier 1578. » — Ms. cité, n° 9,238, p. 126.

néral, vint le lendemain, 21 dudict mois de janvier 1578, de grand matin, donner le bon jour à Son Altèze, comme feist tost aprez ledict seigneur duc d'Arschot, comte d'Egmont et aultres nobles seigneurs, et ayant comuniqué quelque temps par ensamble, icelluy seigneur prince avecq le comte de Zwartsenbourg s'en allèrent en leurs logis. Et quelque peu aprez sortist Son Altèze de ladicte court accompaignié desdictz seigneurs duc d'Arschot, comte d'Egmont, comte de Boussu, les seigneurs séneschal d'Haynaut, de Bours, de Berselle avecq pluisieurs aultres seigneurs et gentilzhommes; allèrent ainsy à la messe en l'église Sainte-Goudele, laquelle achevée, allèrent à la procession générale, aussy accompaigniez des Estatz généraulx, ceulx de ladicte chancellerie de Brabant, ceulx de la chambre des comptes illecq, ceulx du privé Conseil, ceulx des finances et pluisieurs aultres seigneurs et gentilzhommes allant devant Son Altèze accosté de loing du seigneur comte de Zwartsenborgh, ambassadeur de par l'Empire; et aprèz iceulx seigneurs et gentilzhommes, alloient devant Son Altèze lesdictz seigneurs duc d'Arschot, comte d'Egmont, comte de Boussu, les seigneurs de Bours et séneschal d'Haynaut et aultres seigneurs, ayans tous une hache ou torse en la main.

Aprèz laquelle sollempnité de procession, allèrent disner en la maison de ville dudict Bruxelles, où icelluy disner estoit préparé sumptueusement, sans espargner argent, y employé, selon le bruit, plus de trois milz florins. Auquel bancquet se treuva ledict seigneur lieutenant général et ledict comte de

Zwartsenbourg, et environ les six heures du soir dudict jour, Son Altèze se retira d'illecq accompaigné desdictz seigneurs et gentilzhommes jusques en ladicte court. Aucuns d'entre ledict peuple parloient diversement de ce que ledict seigneur lieutenant général n'avoit allé à ladicte procession, disant par aultres qu'il ne luy estoit convenable de y aller, obstant ladicte religion qu'il tenoit exercée en Hollande et Zélande, tant que par lesdictz Estatz généraulx en seroit aultrement ordonné suyvant ladicte pacification faicte audict Gandt. Entre lesquelles deux religions, si comme celle appellée calviniste et celle appellée papiste ou romaniste, n'y avoit différence que de ces motz : *et romaine,* que pluisieurs n'entendoient ensuyvre que de la saincte Église catholicque et appostolicque, aultrement dicte la religion réformée de l'Évangile. Et d'aultres disoient qu'il n'estoit temps de disputer d'icelles religions, ains préallablement d'avoir les ennemys et oppresseurs desdictz Pays-Bas hors d'iceulx, et que lors s'en pouroit aultrement traicter et résouldre à la raison[1].

« Et quelques jours ensuyvant, xxvij[e] de ce mois de janvier, les seigneurs du Conseil d'Estat, nouvellement érigé dudict seigneur lieutenant général chief d'icelluy, le seigneur du Mont-Saincte-Aldegonde, le seigneur Liesfelt, le seigneur de Fromont, le seigneur de Frésin, l'abbé de Marolle, le docteur

[1] Le manuscrit de la Bibliothèque royale présente ici une lacune de douze feuillets. Pour y suppléer, nous avons recours au manuscrit des Archives du Royaume, en ayant soin d'enfermer de guillemets les passages que nous lui empruntons.

Albertus Léoninus, le pensionnaire de Bruges Metkercke, le conseiller du Conseil en Flandres, maistre Pieter de Bevere, et quelques aultres, prestèrent le serment, présent Son Altèze, comme aussy feirent le serment solempnel en tel cas requis, les seigneurs marquis de Havrech et de Lykercke, establyz pour chiefz des finances de Sa Majesté, ensamble les comis d'icelles finances, Damhoudere, Ringout et Oyenbrugghe, et le trésorier général Schets et receveur général Baert; leurs greffiers estans continuez en leurs estatz, Sterc[1] et Croonendael[2], le prestèrent aussy. La résolution de cedict Conseil d'Estat ne se feist sans grand débat, demandans lesdictz tenant de ladicte religion ung aultre au lieu dudict docteur Léoninus, et ceulx de ladicte religion romaine demandoient de y avoir ung aultre au lieu dudict Aldegonde, chascun pour le maintiennement de sa religion.

« Le dernier dudict mois de janvier 1578, aprez que le camp desdictz Estatz généraulx, soubz ledict seigneur chief général d'armée comte de Lallaing, eust esté entretenu à peu d'advancement contre ledict don Jean, icelluy camp se leva d'auprès de la ville de Namur, environ les neuf heures du matin, tirant vers Gembloux[3]. Suyvant icelle levée de camp

[1] Philippe Sterckx, greffier des finances du Roi, aux gages de trois cens livres, du prix de quarante gros, monnaie de Flandre.

[2] Paul Van Croonendaele, greffier des finances du Roi, aux mêmes gages que le précédent.

[3] La collection des *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 173, aux Archives du Royaume, nous fournit la lettre suivante que le comte du Rœulx écrivait à don Juan, le 29 janvier 1578 :

vindrent environ sept cens chevaulx lanchiers et harquebousiers desdictz de don Jan, lesquelz ruarent d'une furie sur la riergarde desdictz du camp des Estatz, qu'estoient grand partie Escochoys avecq quelques Walons et Franchoys, qui se deffendirent vaillamment en leur monstrant teste; mais pour n'estre secondez de la chevallerie desdictz en petit nombre, ains fuyrent travers icelle riergarde d'infanterie, furent deffaictz et mis en route, et à l'instant iceulx de don Jan secondez d'aultres chevallerie et fanterie allyrent plus avant, poursuyvant leur victoire, s'attachèrent la bataille desdictz de l'armée des Estatz, estant leur avant-garde assez près dudict Gembloux, icelle bataille fut incontinent aussy mise en route, et l'avant-garde monstrant quelque deffence, se retirat jusques audict Gybloux où ilz se sauvèrent en nombre de dix-huict enseignes avecq leur artillerie, estant leur amoni-

« Monseigneur, Oultremont s'est trouvé à ceste heure vers moy me dire que ce matin a eu deux rapports que les ennemiz ont dès hier après-disner faict partir leur artillerie et bagaiges avecq leurs malades qui sont en grande quantité, et tirent vers Gyblou, toutesfois qu'il est arrivé sept compaignies de peonniers et besongnent encoires aux trenchiz. Ledict Oultremont at encoires deux personnaiges audict camp, lesquelz (s'il part) le doibvent venir incontinent advertir. Ce que ne fauldray de mander en diligence à Vostre Altèze, en cas que ledict camp part avant son arrivée icy; n'ayant pour le présent aultre chose, suplieray le Créateur, monseigneur, donner à Vostre Altèze longue et heureuse vie, me recommandant très-humblement en la bonne grâce d'icelle. De Namur, le xxix[e] de janvier 1578.

« De Vostre Altèze,

« Très-humble et très-obéissant serviteur,

« Jan de Croy. »

tion perdue par quelque trahyson ou cas fortuyt de feu, dont en furent pluisieurs bruslez; estant leurdict chief général d'armée audict Bruxelles avecq aultres principaulx d'icelle tryumphant chà et là en grandissimes bancquetz[1], et aultrement à leurs plaisirs, ayans laissez les soldatz en désordre, sans les acconduire à l'advancement desdictz Estatz contre lesdictz ennemys, qui furent vainceurs et victorieux en ceste journée.

« Aprez vindrent hastivement assiéger ledict Gembloux, estans ceux de Bruxelles fort enbranlez et troublez. Et pour les conforter ledict prince lieutenant général vint aux rampars encorageant les bourgeois qui besoingnoient en diligence jusques aux enffans pour fortifier iceux rampars de bolewers par hors la ville, ordonnez en divers endroictz alentour les fossez d'icelle par l'advis d'icelluy seigneur lieutenant général qui donnoit bon espoir auxdictz bourgeois que ledict Gembloux seroit secouru, en tenant encoires trois sepmaines, comme il disoit avoir entendu qu'ilz tiendroient. Mais le contraire advint le iiij[e] de febvrier ensuyvant de ceste année 1578, que lesdictz retirez et sauvez audict Gembloux se rendirent[2] sans eulx deffendre, par tel

[1] La plupart des chefs de l'armée des États avaient quitté le camp pour assister aux noces du baron de Beersele et de Marguerite de Mérode, nièce du marquis de Berghes.

[2] Ce n'est pas le 4, mais le 2 février, que Gembloux capitula. A cette dernière date, don Juan écrivait à la garnison de Limbourg : « Depuis ceste escripte se sont renduz ceulx de la ville « de Gyblou où il y avoit trois mil soldatz et plusieurs capitaines « et chiefz avecq lesquelz je suis complissant l'accord que s'est « faict avecq eulx. » A cette date aussi, Adrien de Baillœul, sei-

appointement que le seigneur de Goigny marischal du camp desdictz Estatz demeuroit prisonnier avecq aultres principaulx; ceulx desdictz soldatz y veullans servir ledict don Jean demeureroient, et aultres ne se veullans renger en icelluy service contre lesdictz Estatz furent renvoyez, leurs vies sauves, sans armes.

« Desquelles deffaicte dudict camp et prinse de Gembloux aucuns en inculpoient lesdictz seigneurs général d'armée et de la Motte, général d'artillerie[1], voires ledict seigneur de Goigny prisonnier, disant que ce avoit esté mené et practicqué avec intelligence dudict don Jean; et aultres en inculpoient ledict seigneur lieutenant général pour ne se y estre treuvé en personne; mais chascun s'en excusoit disant que le prince lieutenant général s'estoit confyé en la conduicte de ladicte armée, et ledict chief général, qu'icelluy seigneur lieutenant général et aultres des Estatz le avoient mandé de se trouver audict Bruxelles. Et quoy que en fut, les povres désolez de Bruxelles et de là entour s'en trouvoient le

gneur d'Evere, informait le colonel Mondragon que les capitaines, officiers et soldats enfermés avec lui dans la place, acceptaient les conditions offertes par don Juan. — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 174.

[1] Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, lieutenant de l'artillerie, gouverneur de Gravelines, bien qu'il eût adhéré à la cause des États, entretenait depuis le mois de décembre 1577 une correspondance secrète et très-suivie avec don Juan d'Autriche. Il fut l'un des instruments les plus utiles et les plus actifs de la réconciliation des provinces wallonnes. Une tache ineffaçable restera à jamais sur son nom : ce fut lui qui servit d'intermédiaire entre le prince de Parme et Gaspard d'Anastro, lors de l'attentat de Jean Jauregui.

plus agravez et en danger d'estre ruynez par lesdictz ennemys qui menachoient lesdictz de Bruxelles plus que touttes les aultres places du pays. »

..... Allemans du régiment dudict Carle Focre vindrent au villaige de Laken près de Bruxelles, ayant leurs centenelles au pont dudict Laken, démonstrans vouloir tenir le passaige illecq pour la comodité dudict don Jan, en attendant plus grand compaignie de ses gens pour fermer le passaige de la nouvelle rivière d'Anvers audict Bruxelles. Mais les bourgeois d'illecq, de ce fort animez et délibérez, allèrent vers ledict Laken en dilligence, où les ayant incontinent environnez avecq assistence d'aucuns soldatz dudict seigneur prince, tuèrent lesdictes centenelles et quelque peu d'aultres, et le reste se prindrent à courir, fuyant par la milleure voye qu'ilz povoient, abandonnant leurs armes. Et par comandement de ne les tuer, les laissirent courir fors aucuns de leurs chiefz qui furent amenez prisonniers audict Bruxelles.

Ce mesme jour fut de rechief prins ledict conseiller Boosschot, mal famé d'entre le peuple, et amené prisonnier par ceulx de la garde dudict Bruxelles, l'ayant treuvé sorty hors la porte dudict Louvain pour aller vers ledict don Jan, comme entre le peuple se disoit. Et estant amené au logis dudict seigneur gouverneur de Bruxelles, le comte de Boussu, icelluy seigneur de Boussu le laissa aller quelque temps aprez, dont ledict peuple n'estoit content que l'on ne procédoit contre ung tel mal famé, selon ses mérites, et que l'on s'estoit assez abusé pour en avoir tant eslargy sans correction exemplaire.

Le jour ensuyvant, septième dudict mois de febvrier, ledict seigneur comte de Boussu feist serment sur le marché dudict Bruxelles d'estre fidelle gouverneur d'icelle ville, comme aussy luy promisrent les bourgeois et soldatz y estans de l'obéyr en toutte fidélité.

Ce pendant au mesme temps se descouvra une trahyson en ladicte ville d'Anvers, qui estoit proposé faire par ung son de trompette, y ayant quelque nombre de terraistres et pluisieurs harquebouses trouvées en certain logis d'ung chanoine, preparées pour faire massacre et meurdre audict Anvers, suyvant les ruses et pervers moyens continuez par lesdictz ennemys tirans et barbarisez. Lesquelles iniques practicques se menoient, comme disoit ledict peuple, par aucunes opinions quarées estans en conseil, et d'aultres nouveaux termes qu'iceux d'entre le peuple usoient par impatience d'estre ainsy mal menez et conduictz par lesdictz gouverneurs à doublons; mais quoy! aultres disoient pour reconfort que Dieu ne permectroit jamais l'effect de leur malheureuse intention et qu'il en convenoit prier incessament sa saincte grâce nous vouloir préserver d'icelle intention perverse.

Ledict jour ung Escochoy, ayant esté prins et eschappé dudict Bruxelles vers ledict don Jan, fut reprins; comme fut aussy trouvez grand quantité de grains et bonne somme d'argent, se descouvrant ainsy peu à peu par aucuns bienveullans à la patrie l'ordure cachée soubz la blanche couleur.

En ce mesme temps les églises de Meulebeque et d'Opbruessele ès faulbourgx dudict Bruxelles furent

bruslées[1], avecq pluisieurs aultres édifices y estans, pour plus grande asseurance d'icelle ville contre les ennemys, lesquelz y eussent peu fortiffier et tant plus aisément gaigner la ville. Comme aussy se fortiffioient ceulx de Mallines, bruslant le béguinaige où estoient dix-huict cens femmes et filles, lesquelles par leur grand moyen assistoient ledict don Jan.

Et estant ledict seigneur prince audict Anvers, retourna en diligence, le 8 dudict mois, audict lieu de Willebroucq, où il feist faire ung fort pour la garde de ladicte nouvelle rivière nécessaire ausdictz de Bruxelles, oires qu'il y avoit garnison de ceulx d'Anvers et d'aultres soldatz audict Mallines, pour ce que l'on doubtoit la surprinse dudict Vilvoorde, estant lors lesdictz ennemys à Louvain et à Wavre, gastant et pillant le plat-pays, se munissant des vivres qu'ilz y trouvoient.

Audict temps ledict seigneur de Bours, ayant par le moyen de ladicte garnison y entrée, assubjecty la ville de Mallines qui estoit importante pour la garde desdictes villes de Bruxelles et d'Anvers, de tant que l'on entendoit y avoir pluisieurs malveullans et affectez à la dévotion dudict don Jan, furent prins prisonniers aucuns d'iceulx malveullans et adversaires, ayant ladicte garnison d'Anvers y entrée, comme dict est, faict bons et louables debvoirs d'assister ledict seigneur de Bours, à ladicte subjection d'icelle ville. Entre aultres d'iceulx prisonniers furent ledict président du grand Conseil

[1] Voy. *Histoire de Bruxelles*, t. Ier, p. 481.

illecq[1] et ung Bouvekerke[2]. Par où ledict don Jan faillyt l'entreprinse qu'il avoit sur ladicte ville de Mallines. Si augmentoit ainsy la bonne réputation d'icelluy seigneur de Bours par les bons debvoirs qu'il démonstroit estre affecté à la patrie; mais aucuns d'entre le peuple ne s'y confioient trop, disant qu'il leur sambloit qu'icelle subjection des villes et prinse desdictz malveullans n'estoient que menées pour les abuser, de tant que l'on n'en faisoit la justice requise.

Ce pendant fut descouvert grand somme d'argent que le pater du cloistre de Scheute près dudict Bruxelles envoyoit audict don Jan; et tombit par subtil moyen ès mains d'aucuns de nostres vigilans, et mis ès mains desdictz Estatz. Et comme icelluy pater se pensoit retirer hors dudict Bruxelles, accoustré à la soldadèze[3], fut appréhendé et luy faict demande de quelque ayde d'argent pour lesdictz Estatz; dict qu'il n'en avoit poinct, déniant en avoir envoyé audict don Jan; mais fut esbahy quant on le feist venir veoir ledict argent qu'il avoit envoyé, comme dict est.

Lors se présentirent lesdictz ennemys devant

[1] Jean de Berghes, chevalier, seigneur de Waterdyck, président du grand Conseil.

[2] Guillaume de Clercq, chevalier, seigneur de Boevekercke ou de Bovenkercke, nommé écoutète de Malines par Charles-Quint, en 1554, et révoqué, le 5 mars 1578, par l'archiduc Mathias et les États-généraux. Des lettres patentes du 5 octobre 1579 le rétablirent dans sa charge, qu'il résigna volontairement le 18 avril 1594. M. de Boevekercke entretenait des relations assez étroites avec Granvelle.

[3] *Accoustré à la soldadèze*, habillé en manière de soldat.

Bovigne soubz la charge dudict comte Charles[1], et quelques chevaulx légiers devant Tillemon, où y avoit garnison de quelques compaignies dudict régi-

[1] La conduite de cette entreprise avait été confiée à Gilles de Berlaymont. Voici des extraits de lettres adressées par ce seigneur à don Juan, et relatives à l'attaque de Bouvigue :

« Ceulx de Bovines à ce que je puis entendre font semblant « de tenir bon et ont hier, environ les trois ou quattre heures « après le disner, mis le feu en quelques maysons, tenant la ville; « ne soit qu'ilz soyent deslogez ceste nuict, ilz le poulront fort « mal faire doresenavant, d'aultant que vers le midy y arrive- « ront les Haultz-Allemans et les deux régiments de Mander- « scheyt et Sainct-Bellemont, et les logeray au plus prez de la « ville qu'il me sera possible. » (Bieu, 4 février 1578.)

« Le conte de Meghem, mon frère, les ferat ce soir serrer de « sy prez qu'ils n'auront moyen de se retirer ny saulver. Et je « me porte à cest instant vers Charlemont pour faire haster l'ar- « tillerie, tant que me sera possible. Ce pendant je supplie très- « humblement à Vostre Altèze qu'il luy playse me faire envoyer « argent par icy pour canonniers, peionniers et chevaulx d'ar- « tillerie, et oultre ce ordonner à monsieur de Gomicourt et « aultres officiers de l'artillerie de s'encheminer incontinent « vers ledict Bovines avecq les chevaulx d'artillerie quy sont à « Namur, ou à Giblou. J'ay faict mettre quattre cens soldatz « vis-à-vis de Bovines du costé de Dinant, et comme à Wavre- « mont, Spontin et Everhaille, y a quelques gens de piedt et « de cheval, je supplie très-humblement à Vostre Altèze vouloir « faire commandement qu'ilz se viennent joindre avecq lesdictz « quattre cens soldatz, laissant en chasque chasteau cincq ou « six soldatz, pour garder les portes. » (Wespin, 5 février 1578.)

« Suyvant ce que Vostre Altèze m'ordonne ne fauldray de me « haster tant qu'il me sera possible pour réduire la ville de Bo- « vines en son obéissance, estans les soldatz quy y tiennent gar- « nison sy obstiné qu'ilz publient d'y vouloir tous mourir ou la « défendre. A l'occasion de quoy, je suis icy empesché à sacquer « l'artillerie, assçavoir quattre canons, quatre demy canons et « deux coeuleuvres, espérant de l'avoir demain avecq les muni- « tions y servantes bien prez de Bovines, mais je craings fort « qu'elle ne serat assise pour s'en servir avant le dimence au « matin. » (Charlemont, 6 février 1578.)

ment de monsieur d'Egmont, lesquelz aprez avoir démonstré quelque résistence, le abandonnèrent[1] et se retirarent en la ville de Diest, appartenant audict seigneur prince d'Orange. Et ladicte villette et chasteau de Bovignes fut rendue par la garnison y estans, par appointement qu'ilz sortirent avecq leurs armes et hardes.

Ce pendant les forces desdictz Estatz se rassambloient la pluspart audict Bruxelles, où les bourgeois ne cessoient de besoingner ausdictz fortz d'icelle ville, petitz et grandz sans en nulz excepter, n'y povant demeurer que ung seul en chascune maison, oires qu'iceulx bourgeois fussent fort chargez de soldatz, l'ung de quattre, de six et davantaige, selon la faculté d'icelles maisons. Mesmes pour encorager lesdictz ouvriers, hommes, femmes et petitz enffans ausdictes fortiffications, avoient leurs tambourins et enseignes, assçavoir les femmes et jeunes filles, chascune à part soy, allant et venant de l'ouvraige; de manière qu'il y avoit grand tintamare

« Il me desplaist que l'emprinse de Bovignes aye esté sy tardive par faulte d'équippaige; il nous at convenu tirer noeuf cens coups, et qui pis est sont éventez deux canons. Salsedo porteur de cestes dirast à Vostre Altèze tout ce que s'y est passez et comme celluy qui s'est trouvez à tout et qui at travaillé sa part, lequel j'anvoye vers Vostre Altèze à cest effect. Le comte de Ro est passez quelques jours arrivez icy en intention d'aller trouver Vostre Altèze, mais se présentant l'occasion de ceste emprise, n'at voulu passer oultre sans premièrement en voire la fin, ayant monstrez le désir qu'il a de s'employer au service de Vostre Altèze. » (Dinant, 12 février 1578.) — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 174.

[1] Tirlemont se rendit, le 7 février, à Octavio de Gonzague. Voy. *Strada*, trad. par Du Ryer. Bruxelles, 1739, t. II, p. 353.

de tambourins du matin et du soir d'iceulx ouvriers montant et descendant de l'ouvraige, oultre de ceulx qui alloient à la garde chascun soir hors la ville ès dictes fortresses, tous desjà en deffence, plus de seize enseignes jour par jour, tant bourgeois que aultres soldatz Escochois, Allemans, Flamens, Wallons que Franchois.

Le xij^e dudict mois de febvrier dudict an 1578, fut la ville d'Amsterdam en Hollande rendue et mise ès mains dudict seigneur prince leur gouverneur[1], aprez que les habitans d'icelle ou aucuns d'eulx eurent faict pluisieurs refuz et résistence, comme dict est, en payant par ceulx de la ville cent iiij^xx milz dalders à l'advanchement de la guerre, et de y recevoir garnison de par ledict seigneur prince, qui y fut mise de quattre enseignes.

Lors feist ledict seigneur de Glymes, estant pour gouverneur audict Vilvoorde abatre et brusler le cloistre de *Troost*[2], près dudict Vilvoorde, où que les ennemys tâchoient de y fortiffier pour après approcher et surprendre ledict Vilvoorde avecq la secrète intelligence qu'iceulx povoient practicquer d'ayde d'aucuns terraistres de dedens. Et le 15 dudict mois, estans iceulx ennemys devant ladicte ville de Vilvoorde[3], aucuns de la garnison y estans sortirent hors la ville et par icelle saillye repoulsèrent lesdictz ennemys, de sorte qu'ilz furent constrainctz

[1] Suivant M. Groen van Prinsterer, Amsterdam rentra sous le gouvernement du prince d'Orange le 8 février. — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. VI, p. 298.

[2] Onse-Lieve-Vrouwe-ten-Troost, ou Notre-Dame de Consolation, à Vilvorde.

[3] Voy. *Strada*, t. II, p. 353.

eulx retirer non sans perte de leurs gens et abandonnement de quelques pièces d'artilleries qu'ilz avoient dressez aux trenchiz par eulx faictz. Aucuns d'iceulx ennemys estans amenez prisonniers audict lieu de Vilvoorde, furent jectez en l'eauwe de hault en bas des murailles dudict Vilvoorde.

Lors furent envoyez quelques compaignies du régiment de monsieur de Champaigny tant mal famé, comme dessus, pour estre en garnison audict lieu de Hault[1], ville importante et requise de y avoir bonne garde pour la deffence dudict Bruxelles, distant d'environ deux lieuwes et demy l'ung de l'aultre. Et tost aprez y ayant esté ledict seigneur de Champaigny avec lesdictz de son régiment, icelluy se retira en la ville de Mons près dudict seigneur de Lallaing. Et estans ainsy en garnison audict Hault démonstrèrent bons debvoirs, faisant quelques saillyes avecq ayde des bourgeois tant qu'ilz amenèrent aucuns desdictz ennemys prisonniers audict Hault. Comme furent aussy amenez prisonniers audict Bruxelles d'iceulx ennemys par les *vrybuyters* aventuriers, à l'asistence d'aucuns banniz pour avoir paravant tuez des cerfz et aultres bestes sauvaiges contre les ordonnances et placartz de la court sur le faict de la vénerie, lesquelz furent rappellez de grâce esdictz pays. Et ceulx de la garnison de Nyvelle en Brabant en amenèrent aussy aucuns prisonniers, et d'aultres s'estans sauvez en une église furent bruslez. Si qu'iceulx de don Jan ne povans parvenir à leur desseing devant ledict Nyvelle, où ilz s'estoient venu

[1] Hal.

camper aprez leurdicte retraicte de Vilvoorde[1], marchèrent vers Genape, estans partout en grand danger de vivres qui ne leur povoient suyvre[2].

Ce pendant ledict secrétaire Prats, mal noté dudict peuple de Bruxelles, fut prins prisonnier, ayant ung pasport, sur le nom d'ung aultre, pensant

[1] Charles de Mansfelt était venu camper devant Nivelles le 16 février; la veille il écrivait de Floreffe à don Juan : « Demain « je seray au matin là où Vostre Altèze me commande d'aller, « qui est à Nivelle. Si je n'ay que faire d'artillerie, pour y entrer, « j'espargneray les munitions de Vostre Altèze, et si je juge en « estre besoing, Vostre Altèze en sera quand et quand avertie; « mais il me semble que ce nom d'artillerie estonne fort les Fla- « mens, par quoy elle devroit tousjours suivre. — Archives du Royaume, » *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 174.

[2] Charles de Mansfelt faisait une triste peintnre des misères qui accablaient ses soldats; le 20 février il écrivait à don Juan : « Il fault qu'avecq beaucoup de juste occasion je face mes do- « léances à Vostre Altèze que jamais, des égiptiens ont esté si mi- « sérablement traictés et abandonnés que moy et mes gens; nous « marchons par un païs où il y a six mois que vos ennemis ont « tout ruyné, de sorte qne il n'y a que vent et air et quatre mu- « railles. Vos munitionaires m'ont depuis trois semaines donné « qnatre mil pains, de sorte que de faim et pure misère me sont « morts plus de deux cents, et beaucoup de perdus allant çà et « là cercher à vivre; enfin, monseigneur, l'extrême nécessité « me contraint de dire à Vostre Altèze que je ne sçaurois plus « vivre si Vostre Altèze n'y donne ordre, car je veux n'encourir « aucun hazard de honte en ma charge, pour la paresse de ces « messieurs des munitions, à qui Vostre Altèze l'a tant com- « mandé; je ne sçanrois comme j'ay dit, monseigneur, plus « vivre ainsi, et ne vous demande que du pain, et si le commo- « dité permit d'en treuver, je n'en demanderais de cette façon; « mais je souffre beaucoup jusques à pâtir faim moy et ma « maison. Je supplie très-humblement Vostre Altèze qu'il lny « plaise y donner ordre et que les soldatz puissent au moins « avoir qnelque bon prest pour subvenir à l'extrême nécessité. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 174.

sortir dudict Bruxelles, et furent mis ung capitaine Escochoy avecq grand partie de sa compaignie en sa maison pour le garder et luy tenir compaignie à disner, qui rendoit ledict secrétaire à criéveceur de tant qu'il estoit accoustumé de prendre largement et recevoir de son estat de secrétaire audict Conseil des troubles et aultrement, comme dict est, si qu'il estoit parvenu de riens à grand richesse et honneur, que luy debvoit causer le recongnoistre vers ceulx des Pays-Bas, sans procurer leur ruyne tiraniquement, comme icelluy peuple disoit qu'il avoit faict durant ledict Conseil des troubles.

En ce temps dudict mois de febvrier, y avoit grand trahyson conspirée et practicquée contre les villes de Douay et Bouchin par le seigneur de Licques ayant intelligence avecq aucuns des principaulx magistratz d'icelles villes, desquelz en furent apprehendez aucuns, mais ung des aucteurs de ladicte trahison nommé de la Tour[1], se sauva avecq aultre de l'université d'illecq. Lors fut aussy prins desdictz ennemys la duccée d'Arschot[2] par faulte de secour,

[1] Robert de Longueval, seigneur de la Tour.

[2] Don Juan ayant requis ceux d'Arschot de recevoir garnison, les drossard, mayeur, bourgmestres, échevins et conseil de cette ville cherchèrent à s'en excuser, dans une lettre qu'ils lui adressèrent le 14 février. Ils se fondaient sur ce qu'ils s'étaient maintenus en la due obéissance du Roi et n'avaient jamais cessé d'observer la religion catholique romaine ; ils n'avaient non plus jamais consenti à recevoir garnison des Etats ni fait refus de procurer des vivres aux troupes royales qui logeaient aux environs. Ils prétextaient également que la ville appartenait au duc d'Arschot, et qu'ils ne pouvaient accepter ni recevoir garnison, sans connaître son avis et sa résolution. C'était une vieille coutume qui avait été observée par tous les gouverneurs, même du

dont le peuple s'esmerveilloit que ledict seigneur duc d'Arschot l'avoit ainsy abandonné sans le pourvoir de garnison en temps requis, comme faire povoit y ayant esté affecté ; doubtant partant par aucuns d'entre icelluy peuple qu'il n'y eust encoires plus grand trahyson sur la main d'entre aucuns seigneurs qui disoient être masquez, si comme ledict seigneur comte de Lallaing, chief et général de l'armée, ayant esté diligent à tirer grand traictement sans néantmoingz riens exploicter avecq ladicte armée, comme euist peu faire durant le temps de six mois qu'il avoit entretenu nostre camp près de Namur, comme dict est; ledict seigneur de Champaigny pour estre frère dudict cardinal aucteur de tous lesdictz troubles, selon que le bruit couroit entre ledict peuple, et aultres charges à luy imposées par

temps du duc d'Albe et du grand commandeur. Ils priaient don Juan de leur donner un délai de deux ou trois jours pour qu'ils pussent informer de sa volonté le duc d'Arschot, « leur bon seigneur et maistre. » Don Juan ne fit aucune attention à cette demande; il répondit d'Héverlé, le 15 : « Nous avons leu ce que « nous escrivez par vostre lettre du jour d'hier et vous pouvez « bien asseurer que ne sommes aulcunement intentionnez de « vous grever ni préjudicier en chose que ce soit. Toutesfois « comme pour les occurrences du temps, il convient que en ladicte ville soit mise quelque garnison, et qu'ayans advisé « qu'il y entre une compaignie, vous regarderez de la recep- « voir, loger et accommoder, de plus que n'entendons qu'elle y « séjourne longuement, mais que pendant qu'elle y sera se con- « duise comporte et gouverne modestement, dont enchargerons « bien acertes leur capitaine, de manière que ne serez fundez « de prétexer aulcun refus, ni nous donner occasion d'y pro- « céder par voye de rigeur, laquelle sera force, à nostre grand « regret, de intenter, si avant que de vostre costel ne veuiliez « entendre à ce que par la présente vous est ordonné. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 174.

ceulx dudict Anvers et de Bruxelles; ledict seigneur duc d'Arschot, pour ne se avoir plus vertueusement employé à la résistence desdictz ennemys, comme à sa noble qualité appartenoit; ledict seigneur de Goingny, pour ne soy estre fidellement acquicté, tant en Anvers que en qualité de marischal dudict camp près de Namur et à la deffaicte d'icelluy devant Giblou, comme il debvoit; et aussy suspectez d'estre espaignolizez, comme ilz ne tenoient moindre condition, ledict seigneur de la Motte, général de l'artillerie au lieu dudict seigneur Trélon, avecq le seigneur de Capres, ayant charge d'ung régiment de Wallons, et d'aultres qu'ilz disoient avoir veu estre au service ès temps des seigneurs duc d'Alve, don Loys de Requesens, et en aprez dudict don Jan, ausquelz ilz avoient démonstré grande affection et adhérence à leurs dévotions barbares.

Lors vindrent nouvelles de la révolte que se disoit estre advenue en Ytalye contre les Espaignolz et aultres leurs adhérens tenans grand partie des Ytalies en subjection, et que le vice-roy de Naples estoit tué d'une harquebousade[1]. Mais pluisieurs d'entre ledict peuple voyant plus loing ne l'estimoient que nouvelles semées à poste, comme journellement se semoient par espiez et aultres apostez dudict don Jan,

[1] Les mayeur et échevins de Saint-Omer écrivaient le 23 février au seigneur de la Motte : « .... La chose est certaine que le « viceroy de Naples a esté massacré avecq dix ou douze des « siens, et y at eu grande révolte, de fachon que l'on at ren- « forché la garnison du chasteau de Milan, et si a-t-on espoir « que les forces qui debvoyent passer encoires par deçà en seront « empeschées. » — *Correspondance de Valentin de Pardieu*, p. 196.

pour entretenir et abuser ledict povre peuple, comme aprez ne fut treuvé n'estre que fables.

Le 19 dudict mois de febvrier, ledict lieu de Genape fut prins par apoinctement aprez quelque résistence qu'ilz feirent contre lesdictz ennemyz[1]. Lors furent aussy démoliz les cloistres et aultres édiffices estans en ladicte ville de Gand et aussy loing d'icelle qu'ilz povoient estre nuysant et à l'advantaige desdictz ennemys qui les vouldroient venir assiéger et assaillir.

En ce mesme temps ledict appellé terraistre escochoy, prisonnier, fut eslargy, en rendant par ledict don Jan certains prisonniers qu'il tenoit audict Na-

[1] La ville seule se rendit le 19 février; le château fit une plus longue résistance. Voici ce que Charles de Mansfelt écrivait, le 20, à don Juan : « Suivant le commandement de Vostre Al- « tèze que m'a aporté le capitaine Perrache, j'ay encheminé mes « trouppes en ce lieu de Genappe, là où j'ay logé ceste nuit. Le « chasteau est assez grand sur le bord d'un estang, environné « d'eau, mais du tout hors de moyen de l'escaler, tant pour « n'estre que corps de logis hault eslevé, que pour la largeur de « l'eau, qui bien qu'elle soit fort glacée, ne nous sert de rien. Je « les ay fait sommer à l'arrivée de la part de Vostre Altèze ; ils « ont fait responce qu'ils ne cognoissoyent que Dieu, le Roy et « les Estats, et ne sont que vingt coquins dedans. Aulcuns de « ce bourg me donnent espérance de me le faire mettre entre les « mains, mais ces petite (sic) bicocques, s'ils ne voyent aparence « de quoy les forcer, en feront mille bravades, et s'ils ne se « veullent rendre, on ne leur peult offencer sans canon, que de « prendre la lune aux dents; et estime ceste petite place meil- « leure beaucoup que Nivelle. » Le lendemain, il dit encore : « Ce chateau de Genappe qui est très-fort sera Dieu aydant en « peu de jours en l'obéissance de Vostre Altèze, par le moyen « d'une chaussée que j'ay commencée à coupper, et estant l'eau « à sec, j'iray à la sappe le mieux que je pourray; je n'ay pics « palles et utils que ceux que je fais forger touts les jours. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 174.

mur, prins à ladicte deffaicte près Giblou. Entre ledict peuple se disoit qu'icelluy prisonnier escochoy estoit beau père dudict don Jan pour avoir hanté et courtizé madame de Blonberghe, sa mère[1]. Lors fut prins le pensionnaire de Bruxelles pour avoir sauvé grand partie de son bien, et qu'il avoit ung faulx pasport sur le nom d'ung aultre pour faire emporter hors dudict Bruxelles ce qu'il y avoit de reste. Que causoit audict peuple de penser y avoir de plus mauvaise conspiration sur la main audict Bruxelles, veu que tel pensionnaire sur lequel se reposoient les affaires de la ville, sauvoit ses biens et sa personne, choze non séante et de mauvais exemple, disant entre ledict peuple que ce ne se debvoit passer sans en faire justice exemplaire, et que on debvoit changer la loy dudict Bruxelles pour leur mauvaise réputation, et que de faict ilz les avoient assez démonstré vers eulx commun peuple.

Tost aprez, le 24 dudict mois de febvrier dudict an 1578, lesdictz ennemys s'approchèrent dudict Diest qu'ilz prindrent[2] par appoinctement et à mil-

[1] Barbe Blumberg, de Ratisbonne, qu'en 1573, Philippe II eut un moment l'intention de faire enlever des Pays-Bas, et transporter en Espagne pour l'enfermer dans un cloître. Elle se permettait, paraît-il, certaines licences qui ne plaisaient guère au roi, et ne faisait nul mystère de son équivoque parenté avec le fils légitime de Charles-Quint. La *Correspondance de Philippe II*, t. II, passim, contient d'intéressants détails sur les faits et gestes de cette dame.

[2] Le prince de Parme, Alexandre Farnèse, s'empara de Diest le 26 février. A cette date don Juan écrit, de Sichem, à Charles de Mansfelt : « ..... La ville de Diest, devant y avoir esté planté « l'artillerie s'est à cest après disner rendue et remise à l'obéys- « sance de Sa Majesté. »—Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 174. *Voy.* aussi *Strada*, t. II, p. 357.

leur marché qu'ilz ne avoient faict la ville de Zychen[1] où leur fut monstré telle résistence et deffence contre pluisieurs leurs assaulx qu'ilz y laissèrent plus de six cens hommes esdictz assaulx, avant que le avoir peu gaigner par force; où estans entrez iceulx ennemys y feirent grand massacre de ceulx qu'ilz y treuvèrent d'hommes, femmes et enffans, en les lyans aucuns d'eulx deux et trois ensamble, les jectèrent en l'eauwe[2]. Entre lesdictz 600 de perte desdictz ennemys esdictz assaulx, y avoit aucuns chiefz et capitaines degrande réputation entre iceulx ennemys.

Icelluy peuple se malcontentoit du long retardement de la venue de la chevallerie, que paravant avoit esté tant rejectée et refusée, disant qu'il n'estoit besoing; que si et fort nécessaire puisque l'on n'entendoit de payer et employer les bendes d'ordonnance, comme ilz se présentoient, affin d'empes-

[1] Sichem, snr le Démer. Cette place fut prise par le prince de Parme, le 22 février. — *Strada*, t. II, p. 353.

[2] Voici comment don Juan justifia les atrocités commises à Sichem par son lieutenant. Dans une lettre datée de l'abbaye d'Oplinter, le 23 février 1578, et adressée à Charles de Berlaymont, à Namur, il dit : « Je suis arrivé en ce lieu passés deux « jours déans lesquelz a esté premièrement prinse la ville de « Sichem, et finablement, après résistence de ceux qui estoient « dedans, le chastelent dudict lieu, non sans chastoy de cenlx « qui s'estoient opiniâtré d'adtendre le canon sur place tant « foible, estant bien mary qu'ilz ayent esté tant mal advisez qne « de ce non s'estre renduz quant ont esté requis et qu'ilz ayent « voulu donner occasion que contre mon naturel je les ay faict « mal traicter, pour servir d'exemple à aultres qui se pourroient « aussi obstiner, s'ilz eussent veu que à ceulx de Sichem eult « esté remise une tant grande oultrecuidance. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 174.

cher ausdictz ennemys de ne plus fourcourir le plat pays à leur plaisir sans leur donner rencontre; mais quoy! ledict peuple disoit que ledict Conseil quarré ne l'entendoit faire pour donner continuel pont et passaige audict don Jan et ses adhérens, leurs amys, deffaillant ainsy l'ordre et conduicte de droict requise se debvoir tenir pour le bien et repos desdictz Pays-Bas.

Et estans ceulx demeurez de ladicte garnison de Diest, assçavoir quattre enseignes du régiment dudict seigneur comte d'Egmont, ainsy renduz, contraire au bruit que s'estoit abusivement mené de avoir vaillamment résisté et soustenuz trois assaulx, furent constrainctz et tant persuadez de bons traictemens, par industrie, comme se disoit, que de servir soubz ledict don Jan[1]. Et une enseigne d'icelluy régiment dudict seigneur comte d'Egmont estant à Leauwe[2] n'y veullans consentir, furent massacrez en chemin près dudict Leauwe, eulx retirans vers les nostres, avecq pasport que leur avoit esté donné par ledict don Jan, suyvant ledict refuz de se rendre à son service.

Au mesme temps dudict mois de febvrier 1578, fut estably ung seigneur de Steenbeke[3], gouverneur de Lille, Douay et Orchies, au lieu dudict seigneur

[1] Voy. *Strada*, t. II, p. 358.

[2] Léau, dont le prince de Parme s'était rendu maître le 27 février.

[3] Messire Hugues Bournel, chevalier, seigneur de Steenbecque, Courrières, etc., nommé gouverneur de Lille, Douay et Orchies, en l'absence du baron de Rassenghien, par lettres patentes données à Bruxelles le 1er février 1578. — Archives du Royaume, *Dépêches des rebelles*, t. Ier, fol. 26.

de Rassenghien encoires détenu prisonnier audict Gandt. Et si furent mis en inventoire les biens, relicquaires et cloches servant à l'Église romaine, des églises et cloistres, premièrement en Flandres et aprez en Brabant, pour s'en ayder à l'extrême occasion de l'entretenement de ceste deffence contre les continuelles foulles et invasions desdictz ennemys, n'y ayant moyen de treuver argent convenable esdictz Pays-Bas, tant pluchez et rongez desdictz ennemys, voires jusques aux évesques, abbez et aultres prélatz qui disoient ne avoir moyen de faire advancement d'aucuns deniers tant nécessaires, pour ce que, comme se disoit entre ledict peuple, ledict don Jan les avoit prévenuz et faict collecter et lever bonne somme par le gras prévost Morillon et aultres ses ministres y sollicitans en diligence vers ceulx des abbayes et aultres de ladicte Église romaine, affin d'affoiblir de plus en plus les forces desdictz Estatz généraulx et renforcer icelluy don Jan pour parvenir à leurdicte dévotion, estans encoires victorieux et tenant grandement l'advantaige; mais la partie n'estoit encoires gaignée pour les longues chasses non jouées.

Le 27 dudict mois de febvrier 1578, fut faicte exécution de deux aventuriers ou *vrybuters*, sur le marché de Bruxelles. Et estant l'ung d'iceulx quelque peu monté sur l'eschelle, requist à l'officier de l'attacher à icelle échelle pour n'estre reproché à ses gens d'avoir esté pendu au gibet, ce qu'icelluy officier feist et le poulsa jus de ladicte eschelle. Et n'estant le lycol mis que simplement, par abus ou par convenance qu'il en avoit faicte avecq ledict patient ou

aultres ses amys, icelluy lycol rompit et cheut icelluy patient en terre, de où se relevant soubdainement, se sauva au logis de *la Rose* scitué près dudict gybet, où il fut tost aprez reprins et pendu et estranglé audict gibet par ung aultre officier boureau ou maistre des haultes-œuvres pour ce qu'icelluy premier officier bourreau ayant failly de faire deuement son office fut, à l'instant de ladicte cheute dudict patient en terre, massacré sur ledict marché des soldatz y estans qui luy donnèrent pluisieurs coupz aprez sa mort; luy ayant partant esté une misérable faulte et convenance qui l'aueroit amené à sa mort premier qu'icelluy patient, lequel avecq sept ou huict ses adjoinctz estoient accusez et chargez d'avoir pilliez et destroussez les amys, contraire leur auctorité et povoir, lequel ne s'extendoit plus avant que sur les ennemys et perturbateurs du bien et repos de ces pays, à la garde et préservation d'iceulx. Par où y avoit lors commenchement de bon réglement au faict de ladicte correction et discipline militaire des malfacteurs et délinquans, si longtemps paravant injustement cachée, espérant ainsy les povres oppressez y avoir milleur ordre et advancement de prospérité contre nosdictz ennemys.

En ceste fin dudict mois de febvrier 1578, l'ambassadeur de ladicte Sérénissime et Réginale Majesté d'Angleterre faict promesse au nom d'icelle Sa Majesté Réginale, sa maîtresse de fidelle confédération avecq ledict seigneur gouverneur général ou son lieutenant et aultres desdictz Estatz généraulx d'iceulx Pays-Bas. Et fut lors publié audict Flandres que tous hommes de fiefz et arrierfiefz s'eussent à

équiper et faire prestz en armes, à cheval, pour le ij^e du mois de mars prochain 1578[1]. Suyvant quoy pluisieurs en faisoient debvoirs, que on appelloit les volluntaires; comme se levoit aussy force gens au paÿs et comté d'Arthois et ès pays de Zélande et Hollande, ensamble ès contrées circumvoysines, et signament audict Flandres le vingtiesme homme, qui fut aprez mandé lever le dixiesme.

Ce pendant lesdictz ennemys treuvèrent rencontre par une saillye que feirent ceulx de la garnison de Philippeville, de sorte qu'iceulx ennemys furent

[1] Le 15 février 1578, des lettres patentes de placard furent adressées par l'archiduc Mathias au Conseil de Flandre, par lesquelles il était ordonné « que incontinent et sans délay, au « son de cloche, s'ayent à assembler tous gens de deffence doiz « l'eaige de xvj ans en avant, » avec injonction de « faire pu- « blyer ledict placcart par toutes les villes et lieux du pays et « conté de Flandres où l'on est accoustumé faire cry et publi- « cations. » Le 10 mars suivant, l'archiduc écrivit encore d'Anvers à Oudart de Bournonville, commis au gouvernement de l'Artois, en l'absence du vicomte de Gand : « Monsieur de Capres, « comme pour la conservation du pays de par deçà, des bons « subjectz, femmes, enffans et biens d'iceulx, soit besoing « avoir grant nombre de gens de guerre, de cheval et de pied, « tant natifz de par deçà que estrangiers, ayans partant na- « gaires requiz de en toute diligence practicquer la levée du « xxe homme par tous les villaiges et le xle ès villes, pour « secours et augmentation de la gendarmerie, par où vous « requérons et néantmoins au nom et de la part du Roy ordon- « nons bien acertes que incontinent et sans délay ayez par « dessus ce à faire lever, monter et esquipper tous les gentilz- « hommes du pays et conté d'Artois, tant ès villes que aux vil- » laiges, pour venir servir là et ainsi que de par nous leur sera « enjoinct et ordonné, selon que pour le service et le bien du « pays et d'eulx-mesmes en particulier sera trouvé convenir, « sans y vouloir faire faulte. A tant, etc. » — Archives du Royaume, *Dépêches des rebelles,* t. 1er.

vaillament repoulsez avecq perte d'environ de cent de leurs gens[1]. Et comme journellement pluisieurs estrangers, que l'on laissoit paisibles en ces pays, ne se sçavoient contenir de user de faveur ou trahison pour adviser lesdictz ennemys et practicquer avecq eulx pour leur advancer l'entrée en cesdictz pays, fut faicte une publication que tous estrangers et

[1] Voici quelques détails sur ce qui se passait du côté de Philippeville : « J'avoyz escript à Vostre Altèze que j'avoyz icy « retenu trois enseignes du régiment de Manderscheit pour « le faict de la négociation de monsieur de Rossignol, desquelles « l'une estoit entrée à Bouvignes et les autres deux estoient de- « meurez à Perfonteville, villaige distant une grande lieue d'icy, « sur la rivière de Meuze, estimant que nostre négociation seroit « plus briefve, et que aussi ilz seroyent sur leur garde. Et pas- « sant hier à l'après disner par là, je diz aux capitaines, en pré- « sence de monsieur de Rossignol et de pluisieurs soldatz. qu'ilz « estoyent fort mal logez, et que la nuyt ilz se debvroyent retirer « dedens l'église et une maison assez bonne qui y estoit apper- « tenant à Nicolas Marot; meismes que j'avoyz advertence que à « Philippeville se préparoyent pour faire quelque sortie dehors. « A quoy me respondirent les capitaines qu'ilz estoyent fort bien « sur leur garde et que si les ennemys venoyent ilz trouve- « royent à icy parler. Cependant ceulx de Philippeville sont « venuz ce matin environ les trois heures et ont trouvé lesdictes « deux enseignes logées à l'escart et les ont deffaict à platte « cousture, y estans les capitaines demeurez mortz. » (Gilles de Berlaymont à don Juan, Namur, 22 février 1578.)

« Ces jours passez la compagnie de monseigneur d'Averou et « celle de monsieur de Bours sont entrées à Philippeville, et « comme ledict seigneur d'Averou avoit habbandonné Beaul- « mont, Terlon et Glayson, hier matin sont rentré audicts lieux « aultres gentz de guerre, et à Cymay cinquante harquebouziers « à cheval, plus de ceulx qu'il y avoit auparavant. A Philippe- « ville ilz sont fort de neuf enseignes d'enfanterye et environ « de cent chevaulx et font sambiant de vouloir tenyr bon jus- « ques au dernyer. » (Florent de Berlaymont à don Juan, Marienbourg, 26 février 1578.) — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 174.

signament les Espaignolz et Ytaliens, tant marchans que aultres habitans ès villes de Bruges, Anvers que aultres places où ilz traictoient leurs négoces de marchandizes, s'eussent à maintenir coyement, sans donner empeschement au bourgeois ny aultrement préjudicier les ordonnances de Son Altèze et desdictz Estatz, ou se retirer hors d'iceulx pays, comme pluisieurs faisoient, voyant que l'appareil ne se faisoit à leur intention, par où ilz se treuvèrent abusez qu'ilz ne s'estoient tenuz coyz, veu les grand richesses et honneurs auxquelz ilz estoient parvenuz esdictz pays, si qu'il n'y avoit que eulx pour braver et triumpher. Comme aussy fut lors commandé aux gens d'église d'eulx accoustrer et entretenir suyvant leurs ordres et professions.

Ce pendant les villes de Mallines, Villevoorde et Bruxelles estoient fort travaillez de grand nombre de gendarmerie[1] y mise pour garnison, oultre pluisieurs impostz et nouvelles aydes que s'accordoient journellement pour subvenir à l'entretenement d'icelle gendarmerie, sans le grand travail que ceulx de Bruxelles supportoient le plus de aller à la garde et de pionner ausdictes fortifications, où les soldatz estoient de garde trois enseignes chascun jour, et les bourgeois huict enseignes aux portes et rampars d'icelle ville de Bruxelles; esquelz fortz vindrent assister audict pionnaige lesdictz Allemans et Franchois[2] avecq aultres y estans en garnison, pour les

[1] La ville de Bruxelles seule renfermait une garnison de quatre mille soldats. Claude de Witthem écrivait, de Louvain à don Juan, le 23 février : « Dedens Bruxelles il sont environ quatre mil combatans, sans les bourgeois. »

[2] Suivant ce qu'écrivait Claude de Witthem à don Juan, les sol-

parachever hastivement, voires y venoit aussy ledict seigneur comte de Boussu, gouverneur d'illecq, avecq ses gens, et, pour donner couraige aux ouvriers, aydoit à porter terre, signament sur les rampars du fort de ladicte porte de Caudeberghe, qui fut nommé le fort de Boussu, dont icelluy seigneur comte estoit grandement loué de pluisieurs qui disoient que le feu seigneur comte de Boussu, son père[1], avoit esté tant vertueux chevalier de la Thoyson et qu'ilz se confioient que ledict seigneur comte, son filz, l'ensuyvroit en fidélité et vaillantize, et que partant aucuns d'entre ledict peuple s'abusoient de le tenir suspect soubz umbre du service qu'il avoit faict en son gouvernement de Hollande soubz la charge dudict duc d'Alve.

Au mesme temps dudict mois de febvrier, en la fin d'icelluy, furent les affaires desdictz Pays-Bas, tant foullées, voires empoisonnées et mal curables sans bon remède, mises ès mains dudict seigneur prince, lieutenant général, et de ses adjoinctz, par

dats français refusaient de travailler aux remparts. Dans une lettre du 1er mars, il dit : « Il y at eu à Bruxelles trouble à raison « que les Franchois qni sont là ne veulent ouvrer à leur forti- « fications. Ung soldat at mis la main à l'espée contre monsei- « gneur de Boussu, qui at esté pendu, et autres vraisbutres « entre quelles estoit ung capitaine que ies soldats bas-almans « ont vonlu ravoir. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 175.

[1] Jean de Hennin-Liétard, seigneur de Boussu, Gamerages et Blangis, chevalier de la Toison d'or, gentilhomme de la chambre et grand écuyer de l'empereur Charles-Quint, capitaine général de ses armées, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, grand maître des eaux et forêts du comté de Hainaut, mort au château de Boussu le 12 février 1562. La seigneurie de Boussu fut érigée en comté en 1555.

où pluisieurs amateurs et bien veullans en estoient resjouyz et s'encouraigeoient, espérant la purgation dudict venin et poison, et que les playes, avecq la médecine du Seigneur Dieu tout-puissant, souverain chief et médecin, se guariroient à sa saincte gloire et perpétuel honneur et louange de tous bons fidelles médiateurs.

Lors audict temps s'approchèrent lesdictz ennemys de Mastrecht pour le surprendre, avecq l'ayde d'aucuns terraistres y estans, tant soldatz que bourgeois de la ville, comme ledict don Jan et les siens ne failloient de les solliciter à tous costez par dons et promesses de grand récompense advenant à leurdicte entreprinse[1]. Mais les seigneurs de Mérode et

[1] Au commencement du mois de février, don Juan avait envoyé Jean-Baptiste de Taxis auprès de l'évêque de Liége, pour l'engager à favoriser ses desseins sur Maestricht, lui, don Juan, ne pouvant faire moins « que de prendre à cuer les affaires de son « gouvernement général et suivant essayer de réduire les villes « par ung bout ou par l'autre au service et l'obéyssance de Sa « Majesté. » Gérard de Groesbeek avait répondu à Taxis « qu'il « n'avoyt james esté aliéné de telle volonté, et que pour tesmoi« gnage, au commencement, il avoyt casi tenu tousjours en « ladicte ville de Maestric, en son nom, deux gentilshommes de « ses plus adhérens et de confiance, affin de leur persuader « qu'il (sic) ne laissassent entrer en nulle sorte gens des Estats, « leur faisant mettre en avant aucunes raysons efficaces et suffi« santes, pour exécuter son conseil; ce que commençoit avoir « aucun effect, si n'eust esté la crainte qu'il (sic) eurent de me« naces des Francoys, au secours de Raymonde, qui feurent « cause qu'ils reçeurent les Estats, de sorte que ses susdicts « gentilshommes furent forcés s'en retourner non sans danger « de leur persone; et aussi que depuis il at reçeu lettres des « Estats en forme de menaces pour avoir voulu divertir l'entrée « alheur (sic) gens en ladicte ville de Maestriec. » Malgré cela, il avait promis « de faire son devoir et cercher aucun moyen « pour réduire ladicte ville à la deue obéyssance, lui semblant,

de Hèze y donnèrent empeschement, comme aulcuns disoient, du moingz d'aulcuns des soldatz et bourgeois d'icelle ville affectez au bien et repos desdictz pays. Si que ladicte trahyson fut descouverte, par où ilz ne sçeurent parvenir à leurdicte atente, et furent pluisieurs terraistres et malveullans appréhendez, tans desdictz soldatz que bourgeois, desquelz fut tost aprez faicte exécution par la corde et aucuns jectez en l'eauwe pour plus briefve exécution de justice, mesme de quelque compaignie de chevaulx légiers dudict don Jan qui y estoient entrez avecq faulses enseignes et signature dudict seigneur prince, lesquelz faillirent à trouver le chemin pour en sortir.

Tost aprez, le tiers jour du mois de mars, fut descouverte une trahyson audict Villevoorde d'aucuns soldatz avecq leur capitaine, soubz la charge de monsieur de Lume, estans mis illecq en garnison avecq aultres compaignies; lesquelz de Lume avoient practicqué de livrer ladicte ville et chasteau qu'ilz avoient rendu; pourquoy y fut incontinent mandé le seigneur de Boussu ou son commis avecq quelques soldatz escochois, affin de y pourvoir convenablement, comme fut faict, de sorte que lesdictz ter-

« — écrivait Taxis à don Juan, — que s'allargant ou s'augmen-
« tant Vostre Altèze en ces quartiers, se rendrayt la chose plus
« facile, tant pour la distance de leur géns, que pour n'avoir
« toute celle union qu'ils vouldroyent entre eux, lui ayant en-
« cores aucuns bons. Et selon j'ay peu entendre, en ceste ville
« il (sic) sont plus armé de peur que d'autre chose. » (Lettre de Jean-Baptiste de Taxis à don Juan, datée de Liége, le 17 février 1578.) — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 174.

raistres ne sçeurent livrer ladicte ville. Comme lors y avoit mauvais bruit en la ville de Mons dudict seigneur de Lallaing, duquel pluisieurs ne s'estoient de longtemps trop confiez[1].

En aprez, le vj[e] jour dudict mois de mars 1578, ayant le seigneur de Montigny, frère d'icelluy seigneur de Lallaing, charge de collonel du régiment paravant soubz la charge dudict seigneur Dragon, en furent mises deux compaignies d'icelluy régiment, la plus grand partie d'iceulx Lorainoys et Luxembourgeois, en garnison audict Nyvelle. Icelles

[1] Le 7 mars 1578, le comte du Rœulx écrivait, de Namur, à don Juan : « A mon arrivée en ceste ville, j'ay trouvé ung de « mes subjectz du Rœulx qui m'a dict que le conte de Lalaing « est enfuy hors la ville de Mons,... et que les bourgeois se sont « révoltez de fachon contre luy, qu'ilz le vouloient harque- « bouzer, disans qu'il estoit traistre, pour ce qu'il vouloit mectre « trois compaignies d'infanterie dedens ladicte ville, et qu'ilz « mouroient plus tost sur le rampart que d'accepter garnison, « de manière que le tout y est en trouble, et y at apparence que « si Vostre Altèze s'approchoit de ce costé là, qu'ilz se rende- « roient à l'obéissance de Sa Majesté, comme aussy ceulx de « Binch, qui ne veullent recepvoir gensdarmerie disans qn'ilz « garderont bien leur ville. Le bruict est que ledict conte de « Lalaing s'est retiré à Vallenchiennes. » Les soupçons qui planaient sur le comte de Lalaing étaient assez fondés. Ce seigneur cherchait, paraît-il, à entrer en négociation avec don Juan. C'est au moins ce que nous apprend une lettre de Gilles de Berlaymont, qui, le 29 mars, écrivait de Marienbourg à don Juan : « Le seigneur Ottavio de Gonzaga m'at envoyé les lettres « que le conte de Lalaing et seigneur de Montigny m'ont escript, « ausquelles il m'ast faict entendre avoir respondu. Mais comme « je trouve la lettre dudict conte de Lalaing ne tendre à aultre « fin que pour commencher quelque correspondance, m'ast « semblé que ce seroit grandement le service de Sa Majesté et « de Vostre Altèze, si l'on pouvoit encommancher quelques « traictés avec ledict conte. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 175.

deux enseignes furent mandez audict Bruxelles, entendans qu'il y avoit quelque trahyson sur la main entre eulx. Et passant lesdictes deux enseignes sur le grand marché dudict Bruxelles, cincq de ranck, l'on en appréhendit cincq des principaulx pour mutins et rebelles, pourquoy faire s'estoient mis en armes tous les soldatz dudict Bruxelles[1] qui ne sçavoient aultre que ce estoit pour aller faire quelque entreprinse sur lesdictz ennemys, qui marchoient lors vers ledict Nyvelle, assçavoir ledict seigneur comte Charles de Mansfelt avecq ses dictes compaignies franchoises de environ 4000 piedtons avecq quelques aultres assistens de chevaulx, lesquelz peu paravant avoient feynt de eulx retirer en France, se treuvant partout mal asseurez de vivres, que aucuns bons des nostres empeschoient et destroussoient.

En ce mesme temps, ayant lesdictes deux enseignes renouvellé leur serment et promis de faire tous bons et loyaux services ausdictz Estatz généraulx, furent envoyez et conduictz au villaige de Scharebeque, près dudict Bruxelles, où ilz furent accomodez de vivres, retenans lesdictz cincq prisonniers pour en faire justice, selon que seroit treuvé appartenir, ainsy qu'iceulx Estatz généraulx

[1] Le 12 mars, Claude de Witthem écrivait de Louvain à don Juan : « J'ay ce matin eu diverses advertences entre aultres que « l'on at passé avant hier monstre générale au parcq de Bruxel- « les, à tous soldars tant de cheval que de pied, et que l'on vat « former ung camp à Tubeke, entre Haulx et Bruxelles, sur le « costé, dont où pluisieurs gens de chevaulx sont jà arrivez, « jusques au nombre de mille, qu'ilz sont la plupart d'Arthois « et de Haynnau, avecque espoir d'avoir brief aultre secours. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 175.

faisoient courre le bruit, sans néantmoins en riens s'effectuer.

Lors se retira ledict conseillier Booschot aultrefois hors dudict Bruxelles, faisant courre le bruit, pour couvrir son ordure, qu'il s'en alloit à Coloingne; mais c'estoit, comme disoit ledict peuple l'ayant longtemps paravant suspecté et reputé pour terraistre, pour aller vers ledict don Jan, aprez avoir veu et entendu ce que s'estoit passé entre les nostres, dont icelluy don Jan estoit ainsy continuellement adverty par telz et semblables doublons masquez remplis d'ambitions. Mais quelque temps aprez se treuva icelluy Booschot audict Anvers avecq aultres ses confrères dudict Conseil privé, se tenant illecq plus asseuré et incongneu.

Et le viij^{e} jour dudict mois de mars 1578, estans lesdictz ennemys, si comme lesdictz comte Charles et ses gens, devant ladicte ville de Nyvelle, commenchèrent iceulx ennemys incontinent à le battre et assaillir[1], comme enragez au pillaige des villes à eulx promis par ledict don Jan. Mais les bourgeois dudict Nyvelle demonstrèrent tans de debvoirs de vaillantz gens de bien vertueuz, assistez d'aultres de leur suyte, des cincq enseignes de fanterie et deux compagnies de chevaulx que leur fut envoyé à la haste pour secour, qu'ilz repoulsarent vaillament lesdictz ennemys par trois assaulx. Que lors survint ledict don Jan avecq sa force d'Ytaliens, Allemans et Espaignolz, de chevaulx et de fanterie, de sorte qu'iceulx de Nyvelle ne se povoient plus deffendre

[1] *Voy.* sur l'attaque et la prise de Nivelles, *Strada,* t. II, p. 359.

par faulte de pouldre et mèche qu'ilz n'avoient, si que ayans ainsy vertueusement soustenu jusques au douzième jour dudict mois de mars 1578, voyant qu'il n'y avoit moyen d'estre secouruz, pour n'estre les nostres assamblez ny prestz pour monstrer teste ausdictz ennemys, se rendirent par appointement tel que lesdictz soldatz sortiroient avecq espée et dague, comme ilz feirent, estans conduictz d'Espaignolz jusques en lieu saulf[1]; mais ce ne fut sans grand danger d'estre massacrez en chemin d'aulcuns desdictz ennemys s'estans mis en leur passaige. Suyvant laquelle rendition, les bourgeois de la ville se treuvèrent perversement traictez des soldatz, qui les pilloient et ranchonnoient par pluisieurs tourmens pour descouvrer leurs biens et trésors, et en

[1] La collection des *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 175, aux Archives du Royaume, nous fournit la teneur de la capitulation accordée aux défenseurs de Nivelles par le comte de Mansfelt. Elle est ainsi conçue :

« Son Altèze m'a ordonné d'asseurer le gouverneur, capitaines, officiers et soldatz pour le présent dans Nivelles, qu'elle leur permet et permettra demain matin de sortir, leurs espées aux ceintures, avec ce qu'ils pourront porter sur eux, et les capitaines en chef chacun un cheval pour sa personne, aux conditions :

« Que ceux qui sont subjects de Sa Majesté jureront de ne servir jamais contre Sa Majesté et Son Altèze, et les aultres pour un an.

« Et les fera conduire Son Altèze jusques à Brene-le-Conte par le conte Charles de Mansfeldt, sans que soit faict tort à personne, et ceux qui voudront servir Sa Majesté, Son Altèze s'offre de les faire bien entretenir.

« En tesmoing de quoy, j'ay escript et signé cecy de ma main. Faict au faubourg de Namur, à Nivelles, le unziesme de mars 78.

« CHARLES, comte de Mansfeldt. »

furent penduz aucuns d'iceulx bourgeois pour avoir esté de leurs chiefz résistans ausdictz assaulx, esquelz assaulx en estoit demeuré environ 800 tant Franchois 'que Allemans ayant faict le dernier assault, de sorte que, ès fossez d'icelle ville, aux lieux desdictz assaulx, ne se voyoient que corps mortz.

Et le xvj^e jour du mesme mois de mars 1578, ledict don Jan avecq ses gens sortirent dudict Nyvelle y laissant quelques compaignies franchoises en garnison et aultres Espaignols, se retirant vers Bins. Laquelle ville de Bins ils prindrent à bon marché par rendition subite et volluntaire de ceulx de la ville [1]. Dont ledict peuple murmuroit que ceulx de Haynaut ne se monstroient assistens, redoubtant partant continuellement l'infidelle retraicte dudict seigneur de Lallaing, d'aultant qu'icelluy seigneur de Lallaing, comme gouverneur dudict Haynaut, ne donnoit ordre et commandement aux Hennuyers d'assister au repoulsement desdictz ennemys gastans et pillans, comme dessus, le plat pays, et mesmes sur leurs terres et jurisdictions, que debvoit causer d'estre affectez tant plus audict

[1] Binche avait été pris le 14 mars par le comte du Rœulx. Le lecteur trouvera anx *Pièces justificatives* trois lettres datées des 13, 14 et 15 mars 1578, et qui contiennent des détails sur la reddition de la place. Le 17 du même mois, Lancelot de Berlaymont prenait également possession de Beaumont; le lendemain, il s'emparait encore de Walcourt, et écrivait à don Juan : « Comme ceulx de la ville de Walcourt ont desconvert la caval-« lerie et l'infanterie qui les venoit assiéger, ilz ont abandonné « la ville et se sont mis à la fuite; quarante ou cincquante che-« vaulx leur ont donné la chasse, et en ont ramené quatre ou « cinq, et plusieurs tuez et blessez. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 175.

secour de ceulx de Brabant, de Flandres et d'aultres leurs anchiens voysins et amys, suyvant ladicte union et compromis desdictz Estatz générauIx; mais démonstrans avoir entre eulx quelque pacquet vénimeux couvert, ne furent si diligentz audict secour desdictz nostres, comme ilz avoient esté du temps dudict duc d'Alve, pour deffendre le secour que venoit à Mons en Haynaut pour le seigneur comte Loys de Nassau, soubz la charge et conduicte de monsieur de Janliz; ayant néantmoingz lesdictz de Haynaut tous passez monstres, pour, comme l'on faisoit courre le bruit, ayder et assister lesdictz Estatz générauIx, comme ilz feirent, mais non à l'intention des bien veullans et amateurs de la patrie. Pour quoy, entre ledict peuple se craindoit qu'ilz ne assistassent lesdictz ennemys par les ruses et secrète menée dudict seigneur de Lallaing, que aucuns ne sçavoient croire ny penser qu'icelluy seigneur euist tant perverse vollunté, ains qu'il nous seroit et demeureroit fidelle ausdictz Estatz et à ladicte patrie, de quoy l'on se poura, disoient-ilz, à l'advenir plus clerement asseurer.

Ce pendant furent amenez audict Bruxelles aucuns prisonniers de la maison dudict don Jan et, entre aultres, le confesseur d'icelluy, ayant esté prins près dudict Louvain. Lesquelz furent tost aprez menez en Zélande au chasteau de Ramekin, où estoient menez lesdictz sieurs Trélon et collonel Carle Focre, suyvant ladicte prinse dudict Gyblou. Et si furent lors exécutez sur le grand marché dudict Bruxelles, de grand matin, deux Franchois chargez de avoir prins argent desdicts Estatz générauIx et

eulx aprez retirez vers ledict don Jan pour le servir.

Lors au mesme temps de mars 1578, ladicte Réginale Majesté d'Angleterre faict difficulté d'envoyer les gens par elle accordez et levez audict Angleterre pour nostre secour[1], sans en estre bien

[1] Vers cette époque, la reine Élisabeth envoya aux Pays-Bas le sieur Daniel Rogers, porteur d'une commission datée du 4 mars, et qu'on trouvera plus loin. Cet ambassadeur, dont nous publions également la remontrance, fut chargé d'exposer aux États-généraux que la reine craignait, en envoyant un corps de troupes aux Pays-Bas, d'éveiller les soupçons du roi de France qui, par jalousie, pourrait envahir les provinces belges, afin d'empêcher les Anglais d'y prendre pied. Elle proposait de faire des levées en Allemagne, auprès du duc Jean-Casimir par exemple, et elle s'engageait à avancer l'argent nécessaire pour effectuer ces levées.

Le 8 mars, avant d'avoir connaissance de l'arrivée de Rogers, les États, de leur côté, donnèrent mission au marquis d'Havré de se rendre de nouveau auprès de la reine Élisabeth pour la prier « de condescendre à la finale résolution des traictez si bien « encommenchez. » Le mariqus, avant de s'embarquer, rencontra l'ambassadeur anglais qui lui communiqua « la sub- « stance de la dépesche que la Roine faisoit aux Estatz, » et quoique les conclusions de cette dépêche fussent peu conformes aux espérances que les États avaient conçues et à la mission dont ils avaient chargé le marquis d'Havré, ce dernier ne crut pas moins nécessaire de se rendre en Angleterre, « veu, écrivit- « il, de Londres, le 29 mars, que l'on ne pouvoit faire aulcun « seur fondement sur ce qui avoit esté icy traicté. » Mais, quoiqu'il pût dire, il ne parvint pas à modifier les intentions de la reine. D'ailleurs il ne tarda pas à apprendre que ses efforts ne devaient plus aboutir. Quelques jours après son arrivée, il reçut copie de la réponse que les États avaient faite à Rogers, réponse par laquelle ils acceptaient l'offre d'Élisabeth, c'est-à-dire : « qu'on face venir le duc Casimirus avecq cincq mille reytres et « six mille soldats piétons, présentant à cest effect furnir non « seulement ses obligations, ains encores vingt mille livres en « argent comptant, à compter promptement audict duc Casi- « mirus. »

asseurée de certaines villes de Flandres et Brabant. Mais, estant le différent démené par le seigneur marquis de Havré, suyvant l'instruction qu'il en avoit desdictz Estatz, comme ambassadeur député par iceulx des Estatz vers ladicte Royne d'Angleterre, icelle Sa Majesté Réginale accorda bien huict cens milz florins et le payement de deux milz reyters pour trois mois, mais non les gens de guerre levez, comme dict est, lesquelz elle entendoit retenir pour la garde et deffence de son royaume, contre le Roy d'Espaigne ou Roy de France avecq leurs alliez, desquelz elle estoit menachée, qui luy vouldroient faire la guerre. Laquelle menache povoit servir de grand advantaige à icelle Réginale Majesté, pour ce que les menachez ont occasion d'eulx préparer et tenir prestz contre leurs adversaires sans attendre le premier coup.

Audict temps de mars dudict an 1578, se commencha à assambler nostre camp audict villaige de Lake près la ville de Bruxelles, en attendant la che-

Les démarches et les intrigues de l'ambassadeur d'Espagne pesaient sur les décisions d'Élisabeth à l'égard des Pays-Bas. Dans cette même lettre du 29 mars, que nous avons citée plus haut, le marquis d'Havré disait encore : « Nous avons icy ap-« perçeu plusieurs menées de don Bernardino de Mendoça et « manifestement découvert les intentions d'Espaigne estre en-« tièrement disposées à procurer par toutes voyes nostre ruyne, « faisant icy grande instance pour avoir seure descente et port « asseuré en ce royaulme pour quelque grand nombre de bat-« teaux d'Espaigne et aussy gallères, lesquelles je souhaiderois « entre Flissingues et Anvers, et encores que Sa Majesté Régi-« nale n'y condescendra, si est-ce que par tels offices il retarde « plusieurs bonnes voluntés et résolutions de Sadicte Majesté. » — Ms. cité, n° 7,199, fol. 224.

vallerie qui se préparoit en Allemaigne, si comme soubz la charge des seigneurs de Zwarsenbourg et Schynck[1] ensamble du seigneur duc Cassemir[2], que l'on disoit estre de 8,000 chevaulx et davantaige; mais y avoit advertence que les révérendissimes évesque de Trier[3] et aultres trois évesques prétendoient donner empeschement au passaige de ladicte chevallerie.

Ce pendant lesdictz ennemys ayant entreprinse

[1] Martin Schenck, gentilhomme gueldrois, plus illustre par ses actions militaires que par sa constance et sa fermeté. Il périt le 10 août 1589, en voulant surprendre Nimègue. *Strada* dit de lui « qu'il a eu la honte d'avoir souvent changé de parti, « ayant quitté le Roi pour les États, et ceux-ci pour le Roi, qu'il « abandonna une troisième fois, afin de se faire soldat de « Truchsès. Il se remit ensuite avec les États, sans être néan- « moins beaucoup considérable aux uns et aux autres, parce « qu'on ne le regardoit que comme un oiseau passager, qu'on « ne tenoit point par le pied, mais seulement par la plume. » — *Histoire de la guerre des Pays-Bas,* traduction de Du Ryer, t. IV, p. 463.

[2] En 1577, les États-généraux s'étaient adressés une première fois à Jean-Casimir; au mois de décembre de cette année, on informait don Juan qu'ils avaient envoyé « soixante mil florins « au duc Casimire pour lever trois mil reyters, avecq intention « de passer au duché de Luxembourg et mectre tout ledict pays « en feu et flamme sy tost que son Altèze seroit passé la Meuse. « Mais, disait-on, — ledict duc ne veult accepter la condition, « n'est qu'il puisse mener cinq mil chevaulx et six mil hommes « de pied payez par semaines suivant qu'ilz ont eu en France. »

[3] Jacques III d'Eltz, archevêque-électeur de Trèves, sacré en 1567, mort le 4 juin 1581, à l'âge de 71 ans, après avoir assisté, en qualité de commissaire impérial, aux négociations du congrès de Cologne. Il se distingua par son zèle pour la restauration du culte catholique; ses motifs furent à la fois religieux et politiques, car il eut souvent à lutter contre les protestants dans l'exercice de son pouvoir temporel. *Voy.* Groen van Prinsterer, *Archives, etc.,* t. VI, p. 304.

sur ladicte ville de Mons pour la surprendre et y massacrer aucuns seigneurs et dames y estans, que se debvoit faire, selon le bruit, le lendemain 17 dudict mois de mars, y faillirent, estant leur dicte inique conspiration descouverte par quelque amateur et bien veullant desdictz Pays-Bas, ayant feynt de se joindre avecq eulx audict massacre; dont ledict seigneur de Lallaing s'excusant dict qu'il estoit ignorant de ladicte trahyson conspirée, déclairant que c'estoit le bailly d'Anthoin[1], lequel il feist incontinent appréhender par le prévost dudict Mons[2], et quelques aultres avecq luy. Si est-ce que les bourgeois, ou bonne partie d'iceulx, ne se confiant trop audict seigneur de Lallaing, tindrent l'une des trois clefz de la ville, icelluy seigneur de Lallaing la seconde, et la tierche ceulx des magistratz, lesquelles trois clefz se gardoient sur le marché en ung coffre. Et se commenchoit lors de treuver les moyens pour y mectre garnison et s'asseurer de la ville, pour estre icelle ville de Mons de grand importance, voires capitale et brach principal dudict quartier d'Haynault voysin ausdictz de Bruxelles, mais iceulx de

[1] François de Vallières, seigneur des Aulnes et bailli d'Antoing. Il fut arrêté le 13 mars et non pas le 17, comme le dit le manuscrit. Ses ennemis firent courir le bruit qu'il avait voulu livrer la ville de Mons à don Juan d'Autriche. C'était une odieuse calomnie; il haïssait les Espagnols, et s'il avait formé le projet de surprendre Mons, c'était pour s'opposer à l'entrée des Français, que le comte de Lalaing voulait introduire dans le Hainaut. Il avait des intelligences avec Ryhove à Gand, et l'approbation secrète du prince d'Orange. Il faut voir sur la conspiration du seigneur de Vallières une intéressante notice de M. Arsène Loin, dans la *Revue trimestrielle*, t. XVIII, p. 121.

[2] Louis de Robin, prévôt de Mons depuis 1570

Mons ne vouloient nullement entendre à la réception de ladicte garnison, disant qu'ilz entendoient demeurer neutres.

En icelluy mesme temps de mars 1578, fut la ville de Hault pourveue de gens et de amonitions, asscavoir des quattre enseignes Franchois soubz la charge du seigneur de la Garde, ayant esté longtemps au service dudict seigneur prince en Hollande, par où l'on se confioit assez de leur fidellité, ayant ceux dudict Hault sauvé la plus grand richesse de la ville, ne ayant veu aultre voye que de l'abandonner ou recevoir lesdictz ennemys sans resistence, comme avoient faict et résolu ceulx de la ville d'Enghien de les laisser entrer sans nulle deffence, obstant la furieuse entrée d'iceulx ennemys et prinse des villes sur le pays de Brabant, ensamble audict pays d'Haynault, et que noz gens n'avoient lors moyen de les secourir. Mais ceulx de la ville d'Ath démonstrèrent de avoir couraige de fidellement tenir et eulx deffendre contre lesdictz ennemys.

Audict temps de mars 1578, le cloistre des Cordeliers fut fermé audict Anvers, saulf une porte qui demeuroit pour y entrer et sortir, affin d'éviter tous dangers et inconvéniens de faulses menées que y eussent peu practicquer par pluisieurs entrées et sortyes d'icelluy cloistre et d'aultres monastères, avecq leurs adhérens que ledict peuple disoit redoubter. Et fut lors ordonné aux Cordeliers dudict Mallines de sortir la ville, mais par leurs remonstrances de fidelle amytié demeurarent encoires en leur couvent. Et entendans ceulx de Gand le grand fardeau et charge de ceulx dudict Bruxelles pour la deffence

d'icelle ville et d'aultres leurs confédérez, envoyarent ausdictz de Bruxelles grand quantité de muidz de bled, pour secour d'amonition de vivres y nécessaires à l'entretenement de leur grande garnison de 40 enseignes de soldatz, sans les bourgeois de la ville.

Si fut lors, audict mois de mars 1578, prins prisonnier ung Jan de Dole, hault-bourgoingnon, ayant esté chartier et servy ledict prévost Spelle, et advancé par aucuns suspectz à l'estat de lieutenant d'une compaignie de chevaulx légiers dont estoit faict le capitaine ung jeune homme Ytalien que l'on disoit l'ung des gentilzhommes dudict seigneur duc d'Arschot (icelle bende estoit appellée d'icelluy duc, portant sa livrée, bleu, gry, blancq et noir); estant icelluy lieutenant chargé et accusé d'avoir mené et conduict quelques ingénieurs dudict don Jan allentour des fortz dudict Bruxelles, lesquelz ayantz remarquez iceulx fortz à leur plaisir, ledict lieutenant les auroit remenez et conduictz vers Louvain, estant guidé d'ung paysant, lequel déclarant estre branscaté de trois chevaulx d'icelluy lieutenant, le auroit descouvert et accusé; estant au surplus mal famé entre le peuple, et signament audict Bruxelles, d'estre ung doublon recepvant gaiges desdictz Estatz pour ce pendant adviser ledict don Jan et ses adhérens de ce que se passoit entre les nostres, comme ledict peuple disoit, l'accusant aussy de vivre à l'advantaige sur noz gens du plat pays par trop cruelle voye, soubz prétext d'aller descouvrir et rechercher lesdictz ennemys.

Ce pendant l'abbé de Hanon se retire vers ledict don Jan aprez avoir esté en conseil desdictz Estatz

généraulx depuis le commenchement de ladicte union jurée et promise comme dessus, par où se démonstroit peu à peu le venin caché ès faces masquées de bonnes mines, ayans occasionné, comme se disoit entre icelluy peuple, lesdictz pitoiables maulx et inconvénients esdictz Pays-Bas, et qu'il estoit plus que temps de se donner de garde de tel venin et le purger pour éviter à plus grand mal.

Aussy fut en ce temps appréhendé Servaes Steelandt[1], grand bailly du pays de Waes en Flandres, chargé d'avoir quelque menée sur la main à l'intention dudict don Jan, et fut mené prisonnier audict Gandt, pour en estre faict telle justice qu'il se treuveroit convenir.

Et, le 17 dudict mois de mars 1578, y eult grande comotion en Arras pour une trahyson conspirée sur la ville, descouverte. Dont en furent prins pluisieurs et, entre aultres, l'abbé de Sainct-Vas d'Arras[2] et

[1] Servais de Steelant, seigneur de Wissekerk, fils de Guillaume et de Marguerite de Parmentier. Il s'était fait remarquer par sa brillante conduite, en 1542, lors de l'expédition de Martin Van Rossem. En 1562, les services qu'il avait rendus à la cause royale, lui valurent la charge importante de grand-bailli du pays de Waes, qu'il occupa jusqu'au 16 décembre 1576 (Chambre des comptes, n[os] 14,475 à 14,481). Sous le gouvernement de don Juan d'Autriche, il servit quelque temps le parti des États; il était alors conseiller du Roi et receveur général des finances au quartier d'Oost-Flandre. Il ne tarda pas à se rallier au prince de Parme. En 1583, il s'empara par surprise du château de Rupelmonde, dont il fut nommé châtelain. Il mourut au château de Wissekerk le 6 septembre 1607.

[2] Jean Sarrazin, grand-prieur, puis abbé de Saint-Vaast, né à Arras en 1539. Il fut élu archevêque de Cambray le 6 mars 1596, en remplacement de Louis de Berlaymont, mort à Mons le 15 février de la même année. Il devint conseiller du Roi en son conseil d'État, et mourut à Bruxelles le 3 mars 1598.

ung dict Vaseur[1], père dudict secrétaire Vaseur retiré près dudict don Jan, chargez de ladicte trahyson[2].

En ce mesme temps, ledict régiment de Billy, donné audict Champaigney, fut mis et donné soubz la charge dudict seigneur comte d'Egmont, de quoy pluisieurs en estoient plus contens que d'icelluy Champaigney tant suspecté, comme dessus, oires qu'icelluy Champagney s'en estoit justifié par ses escriptz à son plaisir contre les charges à luy imposées, s'estant déporté de la charge dudict régiment; mais aucuns d'entre ledict peuple disoient avoir faict ledict déportement, voyant que les occasions ne se présentoient de jouer son jeu, et affin qu'il n'en fut déporté à son plus grand deshonneur. Si est-ce que d'aultres l'estimoient plus fidelle que

[1] Guillaume le Vasseur, seigneur du Valhuon, conseiller et receveur du Roi au quartier d'Artois.

[2] Le 28 mars, l'évêque d'Arras, Mathieu Moullart, écrit au seigneur de Vaulx : « ... Je ne doubte qu'aurés jà entendu l'émo« tion qui advint lundy xvij[e] en Arras, en laquelle furent ap« préhendés prisonniers monsieur le grant prieur, le religieu « recheveur et grant bailly de Sainct-Vaast, nostre official Mer« lin, monsieur Coronel, conseillier de la ville, Marchant, gref« fier des Estatz d'Arthois, le lieutenant d'Arras, et quelques « autres, sur prétext qu'avecq moy icy ilz auroient vendu ladicte « ville d'Arras à Son Altèze. » (Archives du Royaume, *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. 1[er], fol, 190.) Le jour où cette conspiration fut déconverte, les mayeurs, échevins et communauté de la ville d'Arras protestèrent dans des termes très-vifs de leur désir de maintenir l'union jurée, et ils chargèrent maître Allard Crugeol, licencié ès lois, d'assurer les États-généraux de leur inébranlable volonté de s'employer « joincte« ment à la deffence mutuelle de la patrie. »—Ms. cité, n° 7,199, fol. 220, 221 et 235 *b*. — *Voy.* aussi les *Troubles d'Arras*, 1577-1578, publiés par M. Achmet d'Héricourt, 1850, in-8°, t. II, passim.

l'on ne disoit[1], le réputant pour seigneur de grand sçavoir et conseil, et qu'il ne se failloit arrester ad ce qu'il estoit frère dudict seigneur cardinal Granvelle,

[1] Lorsque, quelqnes jours après, le seigneur de la Motte se déclara pour le Roi et don Juan d'Autriche, le seigneur de Champagney manifesta, paraît-il, à quelques personnes, l'intention de rentrer sous l'obéissance du Roi et de se retirer à Gravelines. Le 23 avril, Jean de Vendnille écrivait de Péronne à don Jnan : « Monseigneur, aïant entendu avanthier de monsieur de Ger- « mignies en la ville d'Amiens, et hier soir de ce porteur en « ceste ville de Péronne, que monsieur de Champignet se retiroit « à Gravelingnes devers monsieur de la Motte, pour se remettre « en l'obéissance et an service de Sa Majesté, il m'a semblé que « que je feroys bien d'escripre ce mot à Vostre Altèze, aïant « sy grande opportunité de l'envoier seurement et bien tost. « C'est, monseigneur, que si ainsy est, il semble entièrement « que Vostre Altèze fera fort bien et chose de grande impor- « tance de recepvoir en grâce sans difficulté ledict sieur de « Champignet, en oubliant chrestiennement voires paternelle- « ment tout le passé, conformément à la patente de Sa Majesté « envoiée anx Estats et apportée par monsieur de Selies et mise « en lumière par Vostre Altèze, et à celle de Vostredicte Altèze « du 15 de février, faite en conformité de ladicte patente de Sa « Majesté; tant à raison que cela sera une grandissime asseu- « rance ponr beaucoup d'autres et ostera toutte diffidence à « plusieurs seigneurs et gentilzhommes catholicqnes se perdans « par désespoir et n'osans se retirer du parti du prince d'Orenge « et des Estats, craindans d'estre mal traictez de Sa Majesté et de « Vostre Altèze, nonobstant les susdictes lettres patentes, com- « bien que de ce faire ilz en soient très-désireux ; comme à rai- « son que le sieur de Champignet est homme d'esprit et de ser- « vice, et que s'estant remys au service de Sa Majesté, il polra « par bon moïen bien tost retirer plnsieurs de ses amys, perso- « nages d'importance, suivans encoires le party du prince « d'Orenges et des Estats, quy polra grandement servir pour « recouvrer sans cop férir quelques villes et places d'impor- « tance, et aussy que lcdict de Champignet aïant esté jnsques à « ores avecq les Estats, et partant congnoissant vraisemblable- « ment tout leur concept et moïens et plusieurs autres choses « quy polroient grandement servir, polra grandement servir à

chargé d'estre l'auteur de tous lesdictz maulx advenuz en ces pays.

Lors aucuns trois ou quatre Lovanistes se pourmenant sur le fort dudict comte de Boussu audict Bruxelles, regardant les ouvraiges et disant aux ouvriers et à ceulx de la garde dudict Bruxelles illecq estans qu'ilz ne résistassent plus contre ledict don Jan, ains de le recevoir et se rendre à luy, pour éviter leur entière destruction de pillaiges et saccagementz, furent iceulx Louvanistes prins pour espiez et terraistres, et menez prisonniers audict Bruxelles, alléguans ceulx dudict Bruxelles qu'ilz ne appercevoient y avoir apparence d'amendement en se rendant à luy sans résistence, puisqu'ilz les avoient tant honnorablement accepté et reçeu de bonne foy, oubliant tous les pervers traictemens du pays, sans avoir resentu aucun fruit de repos, comme cy-devant s'est démonstré.

Le 23 dudict mois de mars 1578, la loy de la ville de Bruges fut renouvellée, y instituant de bons patriotz, comme il leur sambloit, affectez au bien et repos d'icelle patrie. L'on disoit que entre ceulx d'icelle ville de Bruges y avoit pluisieurs affectez audict don Jan, pour livrer la ville entre ses mains, ainsy que auparavant ilz, ou aucuns d'eulx bourgeois, avoient assez démonstré; estant lors ad ces fins en voye ung sieur Van Hecke avecq cincq enseignes de fanterie levées audict Flandres, pour venir saisyr ledict Bruges, par quelque secrète me-

« Vostre Altèze, pour en bien brief fort advancer au recouvre-« ment des Pays-Bas. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 176.

née du comte du Rœulx, jadis leur gouverneur au nom dudict don Jan qui l'avoit continué audict gouvernement de Flandres. Desquelz affectez audict Bruges pour ladicte dévotion dudict don Jan et dudict seigneur comte du Rœulx estoient la plus grand partie chanoines et aultres de ladicte Église romaine, avecq leur suyte, y joinct aussy aucuns marchans espaignolz, habitans d'icelle ville, ayant esté mis en crédit et auctorité du temps du duc d'Alve, prétendans eulx faire maistres par subtil moyen de ladicte ville de Bruges et du pays à l'environ, pour monstrer teste à ceulx dudict Gandt où estoit détenu leur évesque avecq aultres seigneurs desdictz Pays-Bas appréhendez comme dict est. Mais ledict seigneur de Ryhove, ayant démonstré estre grand zélateur du bien et repos d'iceulx Pays-Bas, au descouvrement de la trahyson conspirée contre ceulx dudict Gandt et d'aultres places de les surprendre, piller et saccager à leur plaisir, feist tant diligente poursuyte et bons debvoirs qu'il prévint ledict Van Hecke, assisté de 2,000 hommes de pied avecq chevallerie, tant volluntaires que esleuz dudict Flandres, et saisyt icelle ville de Bruges avecq l'ayde d'aucuns bien veullans y estans, nonobstant quelque refuz faict à la porte par aucuns des chiefz de la garde; que causa audict Van Hecke soy retirer avecq les siens qui furent chassez et constrainctz de fuyr, non sans perte et emprisonnement d'aucuns d'eulx. Et laissa ledict seigneur de Ryhove garnison audict Bruges, place importante, l'ung des quattre membres de Flandres, que sont Gandt, Ypres, Bruges et le Francq; n'estans les soldatz fourez ès maisons du povre commun,

ains ès logis des chanoines et aultres gens de ladicte Église romaine y estans en grand nombre, et des principaulx leurs adhérens y habitans, perturbateurs du bien et repos publicqz; ayans iceulx de l'Église romaine faict courre le bruit audict Bruges, entre ledict commun, que ceulx dudict Gandt ou desdictz Estatz estoient résoluz de les massacrer, pour par telles faulses persuasions gaigner ledict povre commun à leur perverse vollunté. Et furent lors prins ung Jan Pérès, espaignol, et quelques aultres ayant esté de la loy avant ledict dernier renouvellement d'icelle.

Lors vindrent nouvelles que ledict seign^{r}. Schinck, ayant par longue menée levé 1,000 chevaulx reyters pour le service desdictz Estatz, faisoit refuz de marcher ès dictz Pays-Bas sans estre premier payé de ce que ledict seigneur duc d'Alve luy estoit demeuré debvable, ainsy practicqué par ledict don Jan ayant par ses ruses et finesses retardé ladicte venue de chevallerie. Dont estant adverty Son Altèze avecq aultres seigneurs de son Conseil feirent reprendre ses gens soubz la charge dudict seigneur comte Jan de Nassau, frère dudict seigneur prince lieutenant général. Et fut comme prisonnier ou arresté icelluy Schinck.

Le 26 dudict mois de mars 1578, sur l'advisement dudict seigneur prince et aultres dudict Conseil d'Estat, ledict seigneur de Boussu marcha en dilligence assisté de quelques gens de piedt et de cheval ramassez près dudict Bruxelles, vers le quartier dudict Grantmont, où ledict comte Charles marchoit assisté de 3,000 hommes de pied et de cheval,

prétendant y venir asseoir le camp dudict don Jan et prévenir les nostres pour surprendre les villes d'Enghien, de Nynove et aultres places de ce quartier, affin d'avoir plus facille entrée audict pays de Flandres; ayant le mot d'asseurance de y estre reçeu librement d'aucunes villes dudict Flandres, comme dict est, et practicqué de longue main aucuns malveullans d'icelles villes non encoires descouvertz; ayant icelluy don Jan entendu les forces que l'on préparoit audict quartier de Bruxelles et de Mallines, tellement qu'il treuvoit apparence de y entrer ou passer sans ayde favorable desdictz non encoires descouvertz esdictes villes de Flandres. Mais ledict seigneur de Boussu qu'ilz avoient tant suspecté, feist tant bons et diligens debvoirs qu'il feist retirer iceulx ennemys et mist garnison ès dictes villes d'Enghien et Nynove, assez variables, comme estoient aultres d'Haynaut moingz asseurées pour estre sollicitées et diverties de ladicte bonne intention pacifique desdictz Estatz généraulx, par les grandes promesses dudict don Jan qui estoient de légière valeur comme disoit ledict peuple. Lequel don Jan, ayant failly icelle entreprinse, s'en allyt le 27 dudict mois de mars audict Bins, assisté de 17 enseignes de fanterie espaignolle et cincq cornettes de chevaulx. En ce mesme temps ariva près dudict don Jan le secour du pape, appellé de ceulx de l'Église romaine Sainct-Père, qu'estoit de quattre milz piétons et mil chevaulx levez par ledict seigneur duc de Savoie[1].

[1] Ce secours était composé de troupes espagnoles levées en Italie; il était conduit par don Lopez de Figuerra, et passa la

Tost aprez, la nuit de Pasques, 29 dudict mois de mars dudict an 1578, sur ce que l'on estoit en voye de renouveller la loy audict Bruxelles[1], les magistratz s'oposèrent disant qu'ilz avoient lettres de Son Altèze pour estre continuez en leurs dictz estatz de magistratz ou de justice, mais les dix-huict dudict Bruxelles ne faisoient cas d'icelle leur opposition, soustenant qu'icelle loy seroit renouvellée nonobstant icelles lettres de Son Altèze, et y mis gens de bien affectez au bien et repos de la patrie, fussent-ilz telz magistratz que non, comme disoit ledict peuple, et dont avec le temps se pouroit plus amplement congnoistre à la vérité; disant entre icelluy comun peuple qu'iceulx magistratz avoient par trop clerement démonstré leur mauvaise intention à la patrie et signament ausdictz de Bruxelles dont ilz estoient supérieurs; mais aprez ladicte mutination et révolte desdictz Espaignolz y veullans entrer et traicter les bourgeois à leurs plaisirs, comme ilz disoient, aprez ladicte rendition de Chericzée, leur supériorité n'avoit plus de lieu, ains estoient les affaires conduictes par lesdictes nations et bien veullans d'icelle ville de Bruxelles.

Et poursuyvant le dict seigneur de Boussu vertueusement sa charge contre lesdictz ennemys, approcha avecq les siens assistens, lesquelz s'augmentoient journellement tant de fanterie que chevallerie, jusques au quartier de Mons, près Sainct-Guillin,

Meuse à Givet le 25 mars. (Lettre de Lancelot de Berlaymont à don Juan, datée du 26 mars 1578.) — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 175.

[1] Voy. *Histoire de Bruxelles*, t. 1er, p. 484 et suiv.

où qu'il y eut rencontre desdictz ennemys qu'icelluy seigneur de Boussu avecq les siens repoulsa et les feist retirer.

Lors, en celuy temps de Pasques, fut prinse, en chemin de Bruxelles audict Louvain, la femme dudict Osse, aman dudict Bruxelles, et fille dudict président de Mallines, et menée prisonnière audict Bruxelles. Laquelle prétendit soy tenir couverte de sa heuque, allant avecq ceulx de la garde vers les prisons, mais fut constraincte de aller descouverte pour estre veue d'ung chascun; estant chargée de aller souvent audict Louvain, instruicte dudict aman, son mary, d'advertir les ennemys y estans de ce que se passoit audict Bruxelles.

Et approchant ainsy ledict seigneur comte de Boussu avecq ses gens près de ladicte ville de Mons, pour s'asseurer, selon le bruit, aussy d'icelle ville que l'on redoubtoit d'estre surprinse dudict don Jan et les siens avecq l'ayde d'aucuns estans audict Mons affectez à sa dévotion, pluisieurs dudict Mons feirent difficulté de recevoir la garnison que ledict seigneur de Boussu y prétendit mectre; mais icelluy seigneur comte de Boussu y ayant faict entrer quelque chevallerie par ij, iij, iiij et vj à la fois, puis par une porte, puis par une aultre, qui s'estoient logez en diverses hostelleries avant la ville, en feist approcher aultres mil hommes près l'une des portes d'icelle ville, ayans seullement trois enseignes. Que lors ladicte chevallerie y estant entrez subtillement, comme dict est, feirent debvoirs de eulx mectre en armes et, sur le son d'une trompette, s'assamblèrent en diligence, s'adcheminant vers ladicte porte, où estant,

feirent entrer soubdainement lesdictes trois enseignes, au lieu de sortir ladicte ville comme ilz avoient feynt de faire pour contentement desdictz bourgeois[1]. Si fut ainsy ladicte ville de Mons assubjectie au nom desdictz Estatz. Par où aucuns d'entre le peuple disoient que ledict seigneur de Lallaing avoit démonstré estre plus fidelle qu'ilz ne avoient estimé[2], mesmes par ce qu'icelluy seigneur de Lallaing feist tost aprez exécuter ledict bailly d'Anthoyn[3] par la corde et aprez sa teste jus des espaules et mis en quattre quartiers aux portes d'icelle ville. Par la-

[1] Un rapport adressé par le comte du Rœulx à don Juan d'Autriche et daté de Binche, le 3 avril, dit « que hier après« disner entra dedens la ville de Mons quatre compaignyes de « gens de pied par la porte de Nimy, et que la compaignie de « Maureneau estoit en armes au long de la rue depuis la porte « de Nimy, tant que tout fut entré; que sur le marché estoient « aussy en armes les aultres compaignies de chevaulx craindant que le peuple s'esmeut; que une partie du peuple estoit « fort triste pour l'entrée desdictz soldatz, et l'aultre partie s'en « esjoyssoit; que l'on disoit qu'il y debvoit encoires entrer ce « jourd'huy ou demain aultres six compaignies, et que incontinent que lesdicts piétons furent entrez, Maurenault et ses « gens sortirent, puis le conte de Boussu accompaigné d'environ « dix à douze chevaulx y entra. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 176.

[2] D'après un rapport daté du 6 avril et adressé également à don Juan, les bourgeois de Mons disaient, « au moingz une « partie, que le conte de Lalaing les a trompé, pour ce qu'il leur « avoit promis de ne mectre que une compaignie dedens la ville « en garnison, et que leur intention n'estoit aultre sinon d'en « recepvoir une. » Un autre rapport, daté du 14, disait encore « que la sepmaine passée les bourgeois se mutinarent contre le « conte de Lalaing, pour avoir les clefz de la ville et que lesdictz bourgeois ont faict des clefz de fachon que le conte de « Lalaing ne peult ouvrir les portes sans eulx. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 176.

[3] Le 4 avril.

quelle exécution de mort d'icelluy bailly se disoit ledict seigneur de Lallaing estre deschargé des charges et trahyson à luy imposées, comme dessus; mais quoy! ledict peuple ne s'en tenoit encoires asseuré, ny de monsieur de Montigny, son frère, et d'aultres seigneurs de court, disant qu'ilz faisoient pluisieurs bons samblans à mode de farses ou tragédies pour aveuglyr ledict peuple et couvrir leur venin, ne le povant mectre à exécution; voyant ainsy les aucuns plus loing ledict venin desdictz masquez.

En ce mesme temps, comme le capitaine Michiel d'une compaignie de cheval estoit enfermé des ennemys, ses soldatz s'estoient prins à piller les mortz d'une victoire et camp qu'ilz avoient tenu près de Bins; icelluy capitaine Michiel fut secouru en diligence du capitaine Marnau, aussy réputé vaillant et vertueux capitaine, d'une compaignie de cheval, lesquelz feirent telle ouverture en iceulx ennemys[1] que

[1] Une lettre du comte du Rœulx à don Juan et datée de Binche, le 3 avril, donne quelques détails sur cet événement: « Je « résoluz hier au soir, dit-il, avecq aucuns capitaines qui es« toient auprès de moy, d'envoyer vingt-cincq ou trente harque« busiers à cheval pour aller recognoistre vers Mons et sçavoir « si ceulx qui sont à Havrech n'avoient besoing de riens. Estans « ce matin partiz, ilz ne furent guaires hors de la ville que les « ennemiz qui s'estoient mis en embuscade embas de la justice, « voyans les nostres, se désembucharent de fachon qu'il y at eu « treize des nostres tuez et douze prins. Les courreurs que le « lieutenant de Falconnette avoit envoyé pour descouvrir et re« cognoistre s'il n'y avoit personne, ne feirent bien leur debvoir. « Lesdictz ennemis estoient trois compaignies de lances et deux « de harquebuziers. Ledict lieutenant s'est saulvé... »—Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 175.

D'après une lettre des États-généraux au marquis d'Havré, datée d'Anvers, le 5 avril, cet engagement aurait eu plus d'im-

en demeurarent une cornette, tant prisonniers que tuez, en la place; regardant ledict don Jan ladicte escarmussade et meslée par la fenestre où il estoit audict Bins[1].

Et sur ce que l'on entendoit que le roy de France faisoit debvoirs de assister ledict don Jan de gendarmerie contre cesdictz pays, le seigneur de Frézin, que ledict peuple ne tenoit trop seur, fut envoyé comme ambassadeur vers icelluy roy de France, affin de se vouloir déporter d'icelle assistence[2]. Et le seigneur de Saincte-Aldegonde fut envoyé pour ambassadeur vers l'Empereur, pour aussy entendre et sçavoir l'intention de Sa Majesté impérialle vers ces Pays-Bas[3].

portance que ne le laisse supposer le comte du Rœulx. Voici comment ils s'expriment : « A cest instant avons eu advertisse- « ment que les capitaines Mornault et Michel ont mis en route « quelques compaignies de chevaulx légiers de noz ennemys, et « entre aultres, celle du capitaine Faulconette. Sur la place « sont demeurez mortz quelque quarante ou cincquante, et entre « aultres, le lieutenant dudict Faulconette, ayant esté menez « prisonniers dix-huict ou vingt Espaignolz en la ville de « Mons. » — Ms. cité, n° 7,199, fol. 238 *b*.

[1] Don Juan se trouvait alors à Beaumont.

[2] Ceci n'est pas tout à fait exact. Le 5 avril, les États écrivent au marquis d'Havré : « Les barons de Frézin et d'Aubigny sont « envoïez en France vers monseigneur le duc d'Alençon pour « entendre de plus près son intention touchant l'assistence qu'il « nous promect, sans néanmoins avoir quelque pouvoir de con- « clure ou arrester quelque chose, sans requérir le tout à nous « autres, pour en faire part à Sa Majesté Réginale d'Angleterre. » — Ms. cité, n° 7,199, fol. 238 *b*.

[3] « Le sieur de Saincte-Aldegonde et le sieur d'Oye, avecq les « députez des Estatz de Gueldres, sont envoiez en Allemaigne « de la part de Son Altèze et de nous autres, pour eulx trouver « à la journée ou diette impériale de Worms que se tiendra le

Audict temps, commenchement du mois d'avril 1578, le seigneur de Herpe[1] et ung Hercules Vanden Berghe, lequel estoit mal famé et renommé et pour tel paravant obtenu pardon de crime de faulx, tous deux dudict Courtray, furent prins prisonniers et menez audict Gandt.

Lors, au même temps, le sieur Florenne[2], capitaine et gouverneur de Philippeville, place forte et d'importance pour estre frontière de France et passaige pour y entrer dudict Namur, faisoit debvoirs, selon le bruit, de traihyr icelle ville et la livrer ès mains dudict don Jan. Lequel gouverneur de Philippeville fut pour ceste cause prins de ses gens, qui démonstroient le vouloir tenir fidellement pour le Roy et les Estatz, moyennant leur payement de six années d'arriéraige de leurs gaiges, et assistence de munitions y requises; à quoy lesdictz Estatz ne faisoient, comme disoit ledict peuple, debvoirs de y entendre pour éviter ladicte perte d'une forteresse tant importante, par où lesdictz Estatz généraulx ou aucuns

« xij^e du présent. » (Lettre datée d'Anvers, le 5 avril 1578.) — « Ms. cité, n° 7,199, fol. 238*b*.

[1] François Schouteete, seigneur d'Erpe, grand-bailli de Courtrai. Suivant le *Récit circonstancié de tout ce qui est arrivé à Gand, etc.*, son arrestation aurait eu lieu le 8 mars. Ses comptes vont du 9 août 1560 au 3 août 1578. — Chambre des comptes, registres n°s 13,825 à 13,829, aux Archives du Royaume.

[2] Charles de Glimes, baron de Florines, gouverneur de Philippeville depuis 1575, par suite de la promotion de Gaspar de Robles, seigneur de Billy, au gouvernement général de Frise, Groeningue, Ommelandes et Drenthe. Depuis le mois de février 1578, le seigneur de Rossignol négociait avec le baron de Florines la réduction de Philippeville à l'obéissance du Roi; don Juan promettait pour prix de la trahison le commandement d'un régiment d'infanterie.

d'eulx ne démonstroient la vouloir tenir, ains la laisser prendre et rendre ès mains dudict don Jan, que ledict peuple disoit estre légier gouvernement pour l'advancement de la patrie et repos d'icelle.

Lors fut, audict temps d'apvril 1578, le seigneur d'Exarde, estably grand bailly de Waes[1] au lieu dudict seigneur Steelandt, prisonnier audict Gandt, chargé de pluisieurs malversations, et le seigneur de Capres fut commis au gouvernement d'Arthois, en l'absence dudict seigneur viconte de Gandt, occupé en nostre camp, en son estat de général de chevallerie.

En ce mesme temps d'apvril ledict seigneur comte de Boussu, aprez avoir faict asseurer lesdictes villes d'Enghien, Ath, Mons et aultres de garnisons, pour soustenir et empescher le passaige desdictz ennemys audict pays de Flandres, vient de retour audict lieu de Bruxelles, et la reste de ses gens furent renvoyez en leurs garnisons, attendant que nostre dict camp seroit formé et dressé[2]. Que lors vindrent nouvelles

[1] Il doit y avoir erreur ici. Antoine de Gruutheere, seigneur d'Exaerde, de Desselghem, etc., était grand-bailli du pays de Waes depuis le 17 décembre 1576; il occupa cette charge jusqu'au 11 mai 1579. — Chambre des comptes, registre n° 14,482, aux Archives du Royaume.

[2] Voici quelques détails sur la situation des troupes des États et ce qui se passait de leur côté. Un rapport fait par deux femmes, le 5 avril, dit « que allentour de Baudour elles ont veu la « gendarmerie de pied et de cheval et qu'il leur semble en y « avoir beaucoup et qu'ilz en attendent encoires d'aultres; que « ceulx des Estatz, à ce qu'ilz disent, doibvent repartir le camp « en deux, une partie devant Soingnyes et l'aultre devant Havrech; que dedans Mons elles ont veu beaucoup de gendar- « merie, mais ne sçavent le nombre, et qu'il y a deux compai- « gnyes de voluntaires comme elles ont oy dire; que mardy ou

que ledict seigneur de la Motte, lequel paravant avoit esté tant suspecté d'infidélité, estoit audict Gravelingnes et le tenoit pour ledict don Jan. Mais peu aprez icelluy la Motte s'en excusant manda en court par lettres qu'il ne tenoit la ville et chasteau dudict Gravelingnes que pour le Roy et les Estatz tenans pour ladicte religion catholicque et romaine, et n'entendoit congnoistre ledict seigneur prince lieutenant général. Sy est-ce que ceulx dudict Gandt et aultres de Flandres ne laissaient de faire tous debvoirs pour donner empeschement audict de la Motte de ne emprendre davantaige sur leur dict pays de Flandres, redoubtant le bruit qu'il avoit d'avoir secrète intelligence avecq ledict don Jan.

En icelluy temps d'avril 1578 fut publié audict Bruxelles et ès aultres lieux de Brabant et Flandres tenans pour les Estatz que tous prescheurs n'eussent en leurs sermons à diffamer les seigneurs gouverneurs et aultres du conseil[1]; que tous bourgeois s'es-

« merquedy prochain ilz attendent le prince d'Orenges et que « l'on tient pour certain qu'il est dès à ceste heure allentour de « la ville d'Ath. » Le 14 avril, le comte de Rœulx informe don Juan « que l'infanterie des ennemiz logeat hier à Hove, qui est « terre d'Enghien, pour marcher vers Bruxelles; que la caval- « lerie a prins le chemin de Lessines. » Le 20, il écrit encore : « Ilz ne sont dedens Mons que deux compaignyes d'infanterie et « une de chevaulx. Sy en at une de pied à Hyon, laquelle, à ce « que j'entens, s'est fort fortiffiée. Le conte d'Egmont est encoires « à Enghien avecq quatre aultres et une de cheval. »—Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 176.

[1] Le 12 avril 1578, l'archiduc Mathias écrivit d'Anvers aux gouverneur et membres du conseil provincial du roi en Artois : « Mon cousin, très-chiers et bien amez, nons vous envoyons avec « cestes lettres patentes de placcart du Roy, contenans deffence « à tous pasteurs, curez, prédicateurs ou aultres, de prescher,

tans retirez hors dudict Bruxelles eussent à y retourner sur paine de confiscations de biens[1], par ce que aucuns bourgeois variables et non trop seurs se retiroient avecq leurs biens, affoiblissant la ville et descouraigeant les bons et fidelles patriotz délibérez d'abandonner et employer leurs biens et vies pour la garde et deffence d'icelle ville de Bruxelles, comme en droict appartient à tous bons et loyaulx habitans de villes et aultres places de les garder unanimement en toute fidellité.

Lors audict temps ledict seigneur de Hèze, estant commis gouverneur dudict Mastrecht, avecq aultres capitaines y estans en garnison, furent prins de leurs

« enseigner ny proférer en publicq on privé quelques parolles « ou actes scandaleux, tendans à la distraction de l'obéyssance « deue à nous, nostre bon cousin le prince d'Oranges et Estatz « généraulx de par deçà, selon que verrez plus amplement « par le contenu d'icelles, vous requérant et néantmoins au « nom et de la part de Sa Majesté ordonnant bien expressé- « ment et acertes que incontinent et sans délay ayez à les faire « publier par toutes les villes et lieux du pays et conté d'Artois « où l'on est accoustumé faire cryz et publications, et à l'entre- « tenement d'icelles procédez et faites procéder contre les trans- « gresseurs et désobéyssans par l'exécution des paines y appo- « sées, sans aucune faveur, port ou dissimulation, etc... » Semblables lettres furent adressées aux conseils des différentes provinces.—Archives du Royaume, *Dépêches des rebelles*, t. Ier.

[1] Cet ordre datait déjà de quelque temps. Le Conseil de Brabant, pour sauvegarder les intérêts de plusieurs maîtres de la Chambre des comptes et de François Damant, garde des joyaux du Roi, qui semblent avoir suivi à cette époque le flot de l'émigration bruxelloise, protesta contre le rappel des absents dans les premiers jours de février. Le 10 du même mois, l'archiduc Mathias écrivait d'Anvers au comte de Boussu, commis au gouvernement de Bruxelles : « Mon cousin, nous vous envoyons « avec ceste la requeste à nous présentée de la part de ceulx du « Conseil du Roy en Brabant afin qu'il nous pleust ordonner à

soldatz pour estre payez de leurs gaiges [1]; mais il y avoit craincte entre ledict peuple que ce ne fût faict à poste par secrète intelligence dudict don Jan prétendant surprendre la ville, comme par ses ruses et menées il ne cessoit de souffler à tous costez par lettres et espiez, n'espargnans dons et promesses pour les faire entendre à sa dévotion contre cesdictz pays.

Et comme les *vribuyters* aventuriers dudict Bru-

« vous et à ceulx du magistrat de Bruxelles et aultres qu'il « appartiendroit que n'auryez à exécuter l'ordonnance ou com- « mandement fait audict Bruxelles, que tous ceulx qui se sont « retirez ou absentez d'icelle ville pour ces troubles, y auroyent « à retourner endéans trois jours dolz la publication de ladicte « ordonnance, à peine que leurs biens seroyent venduz et les « deniers en procédans employez à la fortification d'icelle « ville et en oultre privez de leurs offices..... » — Archives du Royaume, *Dépêches des rebelles*, t. Ier.

[1] Le 20 avril, Henri de Vienne, baron de Chevreaulx, gouverneur de Diest, Sichem et Arschot écrit à don Juan : « Mon- « seigneur, ayant heu advis que les soldatz estantz à Mas- « tricht s'estoient amuttinez et qu'ilz s'estoient saisiz de leur « coronnel, cappitaynes et enseignes, je m'acheminay celle « part pour penser animer les soldatz combattre les bourgeoys « et les assister quand il eust esté temps, leur ayant escript que « Vostre Altèze les payeroit et recepvroit au service de Sa « Majesté. Ilz ont en ce lieu de si bons espions qu'après que « je fus adverty de la mutination, j'assemblay mes cappi- « taynes et lieutenans de cavallerie pour avoir leur advis, le- « quel fut que je me debvois acheminer celle part et le feitz « entendre au droissard. Les bourgeoys de Mastricht furent ad- « verty d'Hassel qu'ilz se donnassent de garde de moy, et le- « dict advertissement leur a esté faict sur le dos d'une tarte. « Lesdictz bourgeoys sont plus forts que les soldatz, de ma- « nière que lesdictz soldatz se sont logez de l'aultre part de la « Meuse et se sont retranchez contre les bourgeoys leur ayant « promis payement quant ilz sçeurent l'advertissement, encor « que pour cella les soldatz n'ont laché nul de leurs chefs. Ilz

xelles furent cassez[1], chargez d'avoir emprins sur les amys où que[2] leur commission ne se extendoit que sur lesdictz ennemys, comme dict est, iceulx ennemys venoient courre journellement jusques près dudict Bruxelles tenans le passaige des bois illecq, de sorte que l'on ne povoit amener bois ny aultre choze en la ville, là où que avant ledict cassement iceulx *vrybuyters* tenoient lesdictz bois francqz, et povoient ceulx dudict Bruxelles aller seurement au bois et ailleurs à leurs affaires.

Ce pendant lesdictz ennemys se fortiffioient au quartier dudict Louvain, ramassant des villaigeois chariotz et charettes qu'ilz povoient treuver en ce quartier de Louvain et de Bruxelles. Et ceulx de Lille fortiffioient de l'aultre costé leur ville par assistence de grand nombre de gens de ladicte chastel-

« sortirent de la ville dix hommes à cheval qui firent charges « de coureurs et en prindrent trois en vie et deux qui eschap- « pirent et le reste ne sçeut rentrer en la ville. Il y avoit entre « eulx le sergent de la compaignie coronelle, lequel m'a dict que « les sergents des compaignies qui sont sept sont esté esleuz « par les soldatz cappitaines... » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 176.

[1] On lit dans les *Dépêches des rebelles,* t. Ier, aux Archives du Royaume :

« Son Altèze et Conseil d'Estat lez-elle at ordonné que par placcart soyent révocqué tous les commissions et charges données aux vrybuters, tant de cheval que de pied, les cassantz et deffendantz à chascun d'eulx de s'en ayder desdictes commissions de quy ilz peulvent estre impétrées ou données, ny aulcunement aller au vrybut, sur paine de la hard. Faict en Anvers, ce second jour d'apvril XVe soixante dix-huict.

« Par ordonnance de Son Altèze :

« J. VAN ASSELIERS. »

[2] *Où que,* alors que.

lenie de Lille, si que le premier jour en y avoit besoingnant plus de six milz; faisant rompre pluisieurs maisons et édiffices ès faulxbourgz, tant d'esglise que d'aultres séculiers, de grandissime et inestimable valeur; comme se fortiffioient aussy les villes d'Enghien et d'Allost.

Mais ledict peuple se commenchoit à fâcher des longues et continuelles charges et travail qu'ilz supportoient de diverses nouvelles demandes que l'on accordoit journellement pour l'advancement des affaires nécessaires ausdictz pays, et des foulles des soldatz qu'ilz avoient en leurs logis, outre leur garde et pionnaige qu'ilz faisoient, comme dict est, et que les ennemys demeuroient maistres de la campaigne, gastant le plat pays et prendant les villes l'une devant et l'aultre aprez. Qui causoit audict peuple grande impatience, disant qu'ilz ne sçavoient à qui l'inculper. Aucuns audict Bruxelles disoient que c'estoit la culpe desdictz dix-huict hommes dudict Bruxelles; aultres en chargeoient aucuns desdictz Estatz, lesquelz entendoient couvertement à l'intention dudict don Jan, et que ce n'estoit, disoient-ilz, que trahysons d'iceulx masquez malveullans et perturbateurs de la républicque, pour eulx enrichir et menger ledict peuple, et, aprez avoir branscaté, pillé et sacagé à leur plaisir, faire la paix à leur poste; disant aussy icelluy peuple que se povoit avoir esté donné empeschement ausdictes tirannyes desdictz ennemys, si lesdictz perturbateurs servant à couverture eussent accepté le secour de chevallerie qui s'estoit tant de fois présenté ausdictz Estatz, que non, ayans mieux aymé laisser menger et ruyner les po-

vres subjectz tant des villes que des villaiges de ces Pays-Bas, sans payer les soldatz qui n'estoient employez en debvoirs requis de guerre et vivans néantmoings sans discrétion, à leur perverse liberté de faire maulx infiniz, trop détestables, coulant ainsy le temps et leurs soldées, tant qu'iceulx soldatz avoient ou prendoient l'occasion de eulx mutiner, estans asseurez que la justice ne s'en faisoit, comme entre icelluy peuple se disoit avoir assez esté veu paravant, comme cy-devant est déclairé; ne laissant ce pendant lesdictz ennemys de passer oultre en leursdictz desseingz, prendant grandement l'advantaige de nostre dict désordre et obscure conduicte.

Audict temps d'avril 1578, se descouvra plus amplement ledict desseing dudict seigneur de la Motte[1], lequel, comme gouverneur desdictz ville et chasteau de Gravelingnes, manda à ses soldatz estans en garnison de venir audict chasteau; où estantz, leur persuada de faire nouveau serment aprez pluisieurs débatz et difficultez, et en sortirent environ 36 soldatz hors dudict Gravelingnes ne veullant entendre audict renouvellement de serment, sans faire cas des menaches dudict seigneur de la Motte, lequel tenoit ainsy lesdictz ville et chasteau de Gravelingnes par force pour le Roy et ladicte religion romaine, comme icelluy seigneur de la Motte disoit pour ses excuses couvertes, demandant d'avoir eslargy lesdictz seigneurs prisonniers audict Gandt, ayant le capitaine Vaulx, lieutenant d'illecq faict debvoirs de résistence

[1] Le seigneur de la Motte se déclara le 8 avril pour don Juan d'Autriche. *Voy.* la *Correspondance de Valentin de Pardieu,* p. 21 et suiv.

contre ledict la Motte. Que lors ceulx des chastellenies de Berghes-Saint-Winnocq, de Bourbourg, de Cassel, de Furnes et du pays à l'environ se treuvèrent hastivement en équipaige d'armes et vindrent environner ledict Gravelingnes, y ayant pour assistence quelques basteaux de guerre, de mode qu'icelluy de la Motte n'y povoit faire entrer secour. Et tost aprez ceulx de Gandt avecq aultres de ce quartier de Flandres marchèrent celle part en diligence, tant de pied que de cheval en nombre d'environ six milz; et se treuvans assamblez illecq près dudict Gravelingnes, misrent garnison esdictes villes de Berghes, Bourbourg et Dunckercke, ensemble à Dixmude, n'estans lesdictz Ganthois trop asseurez desdictes villes de Furnes et de Cassel, où l'occcasion ne se présentoit lors de y povoir mectre garnison; estant néantmoingz ledict de la Motte assez accosté desdictes garnisons ganthoises contraires à son intention, qui démonstroit assez estre contre ledict seigneur prince lieutenant général et d'aultres bons seigneurs patriotz ses adhérens estans pour le service de Dieu, suyvant ses sainctz commandemens et institution de la saincte église chrestienne par Jésus-Crist, son filz, et aprez de ses appostres et aultres docteurs leurs vrays successeurs; ensamble pour le bien et repos de leur patrie, selon qu'ilz de la nouvelle religion appelée soustenoient estre la voye salutaire; et aultres de ladicte religion romaine, appellée anchienne, disoient se debvoir ensuyvre les escriptz et arretz touchant ladicte religion romaine des concilles tenuz par pluisieurs cardinalz, évesques et aultres prélatz soubz l'auctorité papale, aussy bien

que les escryptz et arrestz des Vieux et Nouveau Testamentz, où est dict entre aultres passaiges de ne adjouster ne diminuer aux parolles et commandementz de Dieu; sur quoy ledict peuple disoit se reposer le plus, estans néantmoingz prestz d'obéyr, pour wydier desdictz différentz de religions, ad ce que par les Estatz générauIx se wyderoit et résouldroit, suyvant le droict divin et naturel jugement humain compatible audict faict de la vraye foy et religion chrestienne, fuyant l'ambition et avarice qui at causé les dictz maulx infiniz, comme devant est déclairé plus amplement; que se pouroit amender tenant le chemin droict, d'ung cœur ouvert, sans dissimulations et masqueries, comme du passé; pour ainsy, par la milleure et droicturière voye, parvenir à l'effect de ladicte pacification, comme pluisieurs disoient, mais aultres, et signament ceulx de ladicte église romaine, que l'on prétendoit abolir icelle leur religion romaine, laquelle les entretenoit, selon le comun bruit du peuple, en leurs grand bénéfices et libertez.

Ce pendant furent les loix renouvellées par tous lesdictz quartiers de Bourbourg, Dunckerke, Furnes, Berghes, Ypres, Dixmude et aultres places à l'environ, et y mis des amateurs de la patrie, comme ilz estoient réputez, sans avoir regard à la plus grand noblesse et gentillesse, n'estans les supérieurs tant estimez pour leur richesse et noblesse que le commun peuple. Lors le seigneur d'Estade et Noyelle fut estably gouverneur d'Yppre[1].

En ce temps d'avril 1578, fut rendue la ville et

[1] Paul de Noyelles, seigneur de Staden.

chasteau de Chymey, place forte et tenable moyennant fidelle garde, où estoient deux enseignes dudict régiment de monsieur de Montigny, frère dudict seigneur de Lallaing, tant mal famé pour la patrie, soubz le gouverneur dudict Chymey, nommé d'Entière[1], ayant esté secrétaire audict duc d'Arschot. Lesquelles deux enseignes avoient promis aux villaiges de là entour de ne le rendre, jusques au dernier homme. Que causa à ceulx de la ville d'Avenne de ne eulx confier aux deux compaignies dudict régiment de Montigny; se délibérarent de leur oster les armes et les chasser dehors. Lors lesdictz ennemys, plains d'une cruelle rage, comme il sambloit audict peuple, prindrent quarante, tant hommes que femmes et enffans, près Maubeuse, et les feirent entrer en une grainge où ilz boutèrent le feu, si qu'ilz furent bruslez et treuvez par aprez enbrachez l'ung à l'aultre; choze trop lamentable de ainsy traicter les povres personnes par le commandement, comme se disoit, de Sa Majesté, loing de user de miséricorde et clémence appartenante et séante à tous seigneurs et princes.

Audict temps, les seigneurs Boorluut, Hondeghem, Joos Sanders et Joos Braekele[2] pensant

[1] Probablement d'Ennetières.

[2] Josse Borluut, chevalier de Jérusalem, seigneur de Boucle-Saint-Denis, nommé premier échevin de la Keure de Gand, le 14 août 1580, était opposé au parti d'Hembyse et fut arrêté par ce tribun, sous une fausse accusation de trahison, dans la nuit du 29 au 30 octobre 1583. Quant à Hondeghem, c'est sans doute un nom mal ortographié, et peut-être faut-il lire *Lovendeghem*. Les titulaires de cette seigneurie, Josse et Antoine Triest, seigneurs de Ruddershove, appartenaient à l'opinion du seigneur de Boucle et se montraient, comme ce dernier, opposés aux des-

avecq aultres adhérens dudict Gandt estre bien asseurez de certains nobles, demandèrent par requeste à ceulx de la loy dudict Gandt joinctz avecq les dix-huict hommes d'illecq, qu'ilz eussent à wydier des seigneurs prisonniers, les relaxant s'ilz n'estoient culpables, ou aultrement les condempner selon leurs offences, disant qu'iceulx seigneurs prisonniers ne debvoient estre tant scandaleusement gardez de soldatz. Sur quoy lesdictz de la loy et dix-huict hommes dudict Gandt disoient ne treuver encoires estre temps d'en wydier par relaxation ou aultrement, si qu'ilz résolurent de les détenir en la court du prince illecq[1]. Lors ung maistre Franchois Van Coninckdonck, advocat audict Gandt, fut prins pour avoir proféré aucuns propos tendant à la surprinse dudict Gandt.

Audict temps, lesdictz Franchois soubz la charge dudict seigneur collonel de la Garde audict Bruxelles font poursieulte pour y rentrer, mais les bourgeois

seins d'Hembyse. Nous ne connaissons pas le Sanders que mentionne l'auteur. Nous savons seulement qu'en 1584 un Guillaume Sanders fut doyen de la corporation des tisserands, à Gand. Josse de Bracle, gendre du conseiller Josse de Damhoudere, était lui-même conseiller au Conseil de Flandre depuis le 7 juillet 1567. Il fit également partie du nouveau conseil établi par l'archiduc Mathias, le 12 juillet 1580. Au commencement de l'année 1584, il fut envoyé, conjointement avec le seigneur de Boucle, Antoine Heyman, et le pensionnaire Jacques Tayaert, par les États de Flandre pour le quartier de Gand, à Tournai, afin d'y traiter de la paix avec le prince de Parme. Il mourut le 8 juillet 1608.

[1] Le *Princen-hof*, prison à Gand. Suivant le *Récit circonstancié de tout ce qui est arrivé à Gand pendant les troubles*, fol. 30, ce transfert des prisonniers aurait eu lieu le 13 mai suivant.

d'illecq en font refuz pour le mauvais traictement que aucuns d'iceux bourgeois disoient avoir suporté durant le temps de six sepmaines qu'ilz avoient logez en leurs maisons, comme en aprez feirent aussy refuz ceulx de Mallines de les recevoir pour leur dicte mauvaise renommée. De sorte qu'ilz demouroient tournayant en ce quartier de Mallines et Villevoorde; dont aucuns d'entre ledict peuple doubtoient n'en venir trop bon succès de ainsy les irriter et facher en ce temps si dangereux; disant lesdictz Franchois pour leurs excuses que s'il y en avoit aucuns d'entre leurs compaignies mal conditionnez que l'on euist à les corriger et pugnir selon leurs démérites; mais quoy! aultres disoient que ledict seigneur de la Garde n'en avoit faict justice ny repréhention convenable; que avoit causé audict seigneur de Boussu, estant dernièrement audict quartier de Mons avecq son armée, d'en bastonner et faire pendre aucuns d'eulx pour leur mauvais régiment qu'ilz tenoient ès maisons desdictz paysans[1], remonstrant audict seigneur de la Garde de y veulloir mectre milleur ordre ou de retourner en France d'où ilz estoient venuz. Tost aprez lesdictes compaignies franchoises furent repartiz audict Villevoorde et audict Mallines; estant lors ledict seigneur de Glyme pour gouverneur illecq, ne se contentant de ladicte entrée d'iceulx Franchois, en sortyst[2], comme aucuns disoient icelle place tant im-

[1] Un rapport, adressé le 14 avril par le comte du Rœulx à don Juan, mentionne en effet qu'à Mons « journellement on pend des soldatz pour ce qu'ilz demandent argent. »

[2] Claude de Witthem écrit de Louvain à don Juan, le 7 mai : « Glimes, chief de Vilvorde, partit avant hier pour Anvers, que

portante n'estre trop asseurée, et aultres disoient qu'ilz avoient longtemps servy ledict seigneur prince lequel se confioit assez en leur fidel service.

En icelluy temps d'avril 1578 furent menez hors d'Utrecht, pour eulx retirer où bon leur sambleroit le président de la Haye et trois conseilliers dudict Utrecht, assçavoir Van Lenth[1], Gryspel[2] et Ratheghem[3], trois chanoines, Wycart, Sloot, Goeser, et le doyen Wensels, Fredryck Vythan, gentilhomme, et la vefve du pensionnaire d'illecq, tous suspectez pour malveullans à la patrie[4].

« mes gens faillirent de prendre. Il ont eu audict lieu quelque « révolte. Aucunes compaignies almandes ont esté ostés et « remis de celles du sieur d'Egmont. »—Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 177.

[1] Jean Van Lent, conseilier du Conseil du Roi à Utrecht, ancien commissaire pour les confiscations sous le gouvernement du duc d'Albe.

[2] Antoine de Grysperre, également conseiller et ancien commissaire pour les confiscations.

[3] Ne serait-ce pas Jacques Van Raeseghem, conseiller et receveur général d'Utrecht, qui fut aussi, sous le gouvernement du duc d'Albe, receveur des confiscations?

[4] Partout, non sans raison, on destituait de force les partisans du gouvernement espagnol. On n'avait que ce moyen pour déjouer les intrigues des traîtres. En Frise, où l'autorité des États était à peine reconnue, et où don Juan entretenait de nombreuses relations, on fit ce que l'on avait fait à Utrecht. Le 20 avril, Julien de Decama, conseiller du Roi, informe don Juan « que la « veille des Rameaux, le sieur de Ville est arrivé de Harlingen à « Leeuwaerden et environ les quatre heures du soir manda vers « luy l'évesque dudict lieu avecq le procureur général et Foc« que Rommerts, à l'entrée desquelz audict chasteau fut haulsé « le pont-levis, et par ainsy tenuz prisonniers; incontinent « aprez envoya un esquadron de bourgeois à la maison du pré« sident pour le garder; le mesme au logis de Vasters Fritema, « du docteur Wybrandt Ayta, Nicolas Nicolay, et au logis du « greffier..... Lundy après fut faicte monstre des bourgeois qui

Ce pendant ledict seigneur prince, lieutenant général, assambloit de plus en plus ses forces audict pays de Brabant, qui s'augmentoient journellement, arivant entre aultres en cestuy quartier de Brabant encoires six enseignes d'Hollande, passant soubdainement par la ville d'Anvers, pour ce que les bourgeois d'illecq ne vouloient tenir aucune garnison[1], ayant pour la garde d'icelle ville faict 80 enseignes soubz huict collonelz desdictz bourgeois d'Anvers et pardessus ce une compaignie de jeunes gens d'icelle ville. Lors arrivèrent aussy audict quartier d'Anvers ung régiment d'Escochois ayant servy au lieu de Danswyck contre le roy de Pollongne, lequel roy prétendoit de assubjectir ladicte ville de Danswyck comme aultres places du royaulme de Polle; mais ceulx d'icelle ville de Danswyck avecq aultres du plat-pays, lesquelz avoient du commenchement

« ont esté trouvez en nombre de six cens, portans armes, lesquelz gardent à présent ladicte ville. La veille de Pasques « fut ledict évesque... envoyé prisonnier à Bruxelles. Ont esté « semblablement constituez prisonniers le capitaine Wille Timmerman et Zacharias Tabiens..... Le prince d'Oranges veult « que l'on signe une union, que l'on fasse serment à Mathias, « comme gouverneur général, et que ceulx de Frize se confédèrent avec ceulx de Hollande et Zéelande. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 176.

[1] Le 22 avril, Clande de Witthem écrit de Louvain, à don Juan : « Ceux d'Anvers ont eu vendredy dernier grand alborote « l'ung contre l'aultre, à raison que le prince d'Orenge et ceux « de sa faction volloient introduire gens de guerre en la ville; à « quoy plusieurs se sont opposés, non sans grand crieries. » Le 25 avril, il écrit encore : « Le xxij[e] sont passé et traversé « Anvers cinque enseignes de gens du prince d'Orenges qui ont « esté conté en nombre de cinque cents et quatre vins testes, « non sans grand murmure du peuple qui estoyt en armes. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 176.

faict refuz de le recevoir, disant qu'ilz avoient et tenoient ledict seigneur empereur pour leur roy, si qu'iceulx de Danswyck résistarent, soustenant qu'ilz estoient francqz et neutres, non subjectz audict royaulme de Polle selon leurs privilèges, estans assistez du roy de Denemarque de vivres et aultres munitions de guerre à eulx nécessaires, comme ilz avoient aussy pour secour six enseignes d'Allemans, et en aprez ledict régiment d'Escochoys, ayant servy ledict seigneur prince en Hollande soubz le seigneur collonel Stuwart, lesquelz firent vertueux et vaillants debvoirs avecq les habitans dudict Danswyck; tant que lesdictz de Danswyck s'appointèrent avecq ledict roy de Polle, à conditions qu'il les laisseroit en leurs privilèges, franchises et libertez, qu'icelluy seigneur roy de Polle promist réallement de faire et entretenir sans les diminuer ains les augmenter. Suyvant quoy se retirarent les gens de guerre pollenois laissant ladicte ville paisible, comme dict est, et lesdictz Allemans estans payez se retirarent en leurs pays, et lesdictz Escochoys en Brabant, pour secourir ceulx des Pays-Bas contre ledict don Jan et les siens ennemys d'iceux pays, comme dict est.

Lors, audict temps d'avril 1578, fut commis et estably le seigneur de Steenbecke, gouverneur de Lille, Douay et Orchies, au lieu dudict seigneur baron de Rassenghien prisonnier audict Gandt, comme dessus. Et y avoit bruit de traictement de paix près Mallines, y estans ledict seigneur de Selle[1], mes-

[1] Jean de Noircarmes, baron de Selles, gentilhomme de la bouche et lieutenant des archers de la garde du Roi. Philippe II l'avait envoyé aux Pays-Bas pour négocier, en son nom, avec

sieurs de Bours et de Boussu, mais ne se accorda riens à la demande accoustumée dudict don Jan. Au mesme temps d'apvril vindrent nouvelles du pays d'Allemaigne que le seigneur Empereur, ou les ellecteurs d'Empire, en dyête que se tenoit dernièrement à Olms[1], avoit résolu de se joindre avecq lesdictz Estatz, et de rapeller tous chiefz, collonelz, capitaines et aultres soldatz dudict Allemaigne hors du service dudict don Jan déans certains briefz jours, sur paine de corps et biens; et que ledict seigneur Empereur n'avoit voulu donner audience à l'ambassadeur que luy avoit envoyé ledict don Jan[2], pour ne vouloir entendre à ung tel que luy; et qu'iceulx de l'Empire assisteroient les Estatz de leur puissance, disant vouloir soustenir avecq Son Altèze la querelle contre ledict don Jan[3]; qui estoit une grande assistence et

les États-généraux. Ses instructions sont datées du 20 décembre 1577. Elles se trouvent en flamand dans *Bor*, liv. XII, fol. 16 et suiv.

[1] La diète s'ouvrit à Worms, le 12 avril. Voy. *Bor*, liv. XII, fol. 27, 31 *b*.

[2] Les envoyés de don Juan à la diète étaient Werner, comte de Salm, et le docteur Jean de Halstein.

[3] Marnix et le seigneur d'Oye, commissaires des États auprès de la Diète, écrivaient de Worms, le 7 mai suivant : « ..... Nous « avons aujourd'huy eu audience vers les députez et conseil- « liers de deux conseils avec bonne attention. Après avoir dict, « ung docteur de la part de don Jehan, nommé Halstein, a de- « mandé copie et temps pour respondre et quant et quant dé- « clairé que l'on ne doit en aucune façon tenir Son Altèze, je « dis monseigneur l'archiduc, pour gouverneur du Pays-Bas « ny le seigneur de Saincte-Aldegonde pour conseillier du Roy. « Toutesfoys pour ce qu'il ne s'adressoit pas à nous et que bien « tost après le vice chancelier de Mayence nous donna pour « responce que les sieurs illec présens au nom de leurs maistres « remerchioient fort et Son Altèze et voz seigneuries des pré-

empeschement à ceulx estans préparez et en voye audict Allemaigne pour venir servir ledict don Jan, et entre aultres le duc de Brunswyck[1] avecq trois milz chevaulx.

« sentations et offres qu'en leur nom nous avions faict et quant « et quant présentoient ainsi leur service et toute amitié, dési- « rans au reste que donnassions une harengue par escrit, nous « avons estimé estre meilleur de ne rien respondre, sur ce que « les autres avoient dict, espérans que aurons meilleur daysir « et moyen d'y respondre lors que par escrit y responderont sur « nostre proposition. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 177.

[1] Malgré cette défense, les troupes levées par le duc de Brunswick en Allemagne, vinrent au secours de don Juan d'Autriche, et il n'est pas sans intérêt de faire remarquer qu'elles signalèrent leur entrée dans les Pays-Bas par le pillage des églises. Ces défenseurs de la foi et de la religion n'eurent rien de plus pressé que de dévaster les édifices consacrés au culte catholique. Nons en trouvons de curieux témoignages dans les correspondances du temps. Le 17 mai, Werner, comte de Salm, écrit de Worms à don Jnan : « Je suis adverty que les gens du « duc de Braunschwigh font en ma conté de Salm grand dé- « sordre, ayans tué six à sept de mes subjectz, bruslé quel- « ques maisons, brisé quelques églises et faict toutes aultres « insolences et pillieries. » Le 29 mai, Maximilien d'Oostfrise écrit également de Durbny : « Monseigneur, j'ay prins la har- « diesse de remonstrer en tonte humilité à Vostre Altèze que « depuis quelques jours les raittres de monsieur le duc Erike « de Bronsvike sont tous arrivé en ma seignorie de Durbuy, « bien le nombre de cinc mille, de sorte que c'est la plus grande « pitié du monde de voyre le désordre et le dégat qu'il font; « en premier il ont rompu tont la plus part les églises et prins « dehors les remonstrances et calis et les ornemens, coppans « journelement tons les grains des champs pour leur chevaulx, « prendant aulx pouvres gens tout leur bestiaulx, meubles et « accoustremens, en fasson que si Vostre Altèze, par sa grande « bénévolence accoustumée ne me regarde avecque mes pou- « vres désolés subjés d'ung œuil de pitié, ceste mienne terre « scerat entièrement ruyné. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 177.

En ce temps furent envoyez commissaires audict Gandt pour besoingner sur le faict desdictz seigneurs prisonniers illecq[1]. Lors se lèvent audict pays de Brabant les cloches et joyaulx des églises, comme se faisoit audict quartier de Flandres, pour s'en ayder à la nécessité requise desdictz pays contre les ennemys[2]. Ce pendant le seigneur de Thilly[3], gouverneur de Bourbourg, fut prins avecq son accusateur Wynkel tenant le party des bourgeois, estant icelluy seigneur de Thilly chargé d'avoir secrète intelligence avec ledict de la Motte pour rendre ledict Bourbourg avecq ledict Gravelingnes, y ayant lors audict Bourbourg ung capitaine Sallin[4]. Audict temps les seigneurs d'Andelot, Vateville, Clerven, Sainct-Remy[5] et aultres seigneurs de Haulte-Bourgoingne

[1] Le 20 avril, l'archiduc Mathias chargea le marquis de Berghes et le conseiller Meetkercke de se rendre à Gand « pour le faict des évesques et seigneurs prisonniers. » — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. 41.

[2] Par un édit daté d'Anvers, le 12 mars 1578, le conseil de Brabant avait ordonné à l'amman de Bruxelles de prendre dans les églises des paroisses et dans les couvents tous les objets de métal, et de ne laisser dans chaque tour qu'une cloche de moyenne grandeur, qui servirait à annoncer les offices et à donner l'alarme. Les Espagnols s'emparaient des cloches pour en faire des canons. — A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 51.

[3] Walram de Thilly, capitaine de Bourbourg.

[4] D'après la *Correspondance de Valentin de Pardieu*, p. 222, ce capitaine s'appelait Sallet.

[5] Les d'Andelot appartenaient à une très-ancienne famille du comté de Bourgogne. Un de ses membres, Pierre d'Andelot, fut exécuté à Bruxelles le 1er juin 1568. Un seigneur d'Andelot, frère puîné de l'amiral de Coligny, fut l'un des fondateurs de la réforme en Bretagne. Les *Mémoires de la république Séquanoise* de Gollut mentionnent un grand nombre de seigneurs de ce nom.

feirent certain protest contre les assistens dudict don Jan, démonstrans le vouloir exécuter par faict d'armes, estans iceulx assistens dudict don Jan les

Un Jean d'Andelot, sire de Cromary, conseiller et maître d'hôtel du Roi, grand écuyer de France, bailli d'Amont, fut envoyé par Louis XI, en 1483, à la diète de Lucerne pour lui proposer une alliance dans l'intérêt de la sûreté publique. Un Simon d'Andelot fut reçu dans la confrérie de la noblesse de Bourgogne en 1502, et mourut en 1504; son fils Jean, chevalier, seigneur de Jouvelles, Fleurey, Myon, premier écuyer d'écurie de l'empereur Charles-Quint, le suivit dans son expédition de Tunis et l'accompagna lorsqu'il alla réprimer, en 1540, l'insurrection Gantoise. Gollut mentionne encore Elyon d'Andelot, reçu à la confrérie de la noblesse de Bourgogne en 1503; Gaspard d'Andelot, reçu en 1566; Jean-Baptiste d'Andelot, sieur d'Olans et bailli de Dôle, reçu en 1564 et mort en 1582. C'est sans doute à ce dernier que se rapporte une ordonnance délivrée à Namur le 7 mai 1578 par don Juan d'Autriche, et en vertu de laquelle « Bonnet « Jacquemet, trésorier du roy en sa grande saulnerie de Salins « en Bourgoigne » est invité à payer « et ce au fœur et cours « que ont à présent les monnoyes d'or et d'argent audict Bour- « goigne, au sieur d'Andelot, la somme de dix mille escus du « pris de soixante-douze carolns monnoye dudict pays ou la « valeur d'iceux, et ce en tant moingz et à bon compte de sem- « blables vingt mille huict escus et cinquante carolus de dicte « monnoye à quoy montent les vivres et munitions furny par « ledict d'Andelot et ses commis à l'infanterie et cavallerie « espaignole à leur dernier retour de ce Pays-Bas en Italie et « passante par ladicte Bourgoigne doiz le xxij^e de may soixante « dix-sept dernier que icelle y entra jusques le dix-huictiesme « de juing ensuivant audict an, qu'elle en sortit pour entrer en « Savoye. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 177.

Les Wattevilie ou Wattweiller, d'une seigneurie près de Thann, furent longtemps vassaux de la maison d'Autriche. Ils occupèrent « soubz icelle, » dit Gollut, les gouvernements du comté de Kibourg, Burgdorf et Thann. Un Jacques de Watteville fut désigné par messieurs de Berne pour commander l'armée des ligues qui vint mettre le siége devant Dijon, le 7 septembre 1513. Un Gérard de Watteville accompagna l'empereur

seigneurs baron de Chevreau[1], de Gaste[2], de la Roche[3] et aultres haulx-bourgoingnons de la dévotion d'icelluy don Jan.

Le 20 dudict mois d'avril 1578, se partyt ledict seigneur prince d'Anvers par eauwe, pour traicter avecq les députez dudict Gandt sur le faict de leur dissention, desdictz seigneurs prisonniers et de la munition de fouraige convenable à ladicte chevallerie, estans lesdictz députez venuz jusques à Basserode pour y

Charles-Quint dans son expédition contre les protestants d'Allemagne, et occupa plus tard la charge de chambellan. C'est probablement le même qui figure sur une liste des gentilshommes de la bouche du Roi, insérée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 548.

Claude-Antoine de Vienne, baron de Clervant et de Coppet, qui avait embrassé la cause des protestants de France, devint l'un des trois surintendants « de la maison, affaires et finan- « ces » de Henri, roi de Navarre. Son père, Claude de Vienne, baron de Clervant, chambellan de l'empereur, mort en 1540, avait épousé Claudine du Châtelet, et eut deux fils, Claude-Antoine et Nicolas, ce dernier seigneur de Vellefin et de Vauvillers, tué en 1569 au siége de Poitiers.

Quant à André de Ville, baron de Saint-Rémy, l'auteur lui attribue des sentiments qui n'étaient pas les siens. Il est bien vrai que lorsque le duc de Deux-Ponts envahit la Bourgogne, il suivit l'armée du roi de Navarre; mais, au mois de mai 1578, il adressa à don Juan d'Autriche un acte par lequel il reconnaissait avoir agi sans connaissance de cause et déclarait abandonner le parti « des Etatz généraulx de Flandres » et se retirer de toutes ligues et conjurations, pour rentrer sous l'obéissance du Roi. — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 177.

[1] Henri de Vienne, baron de Chevreaulx, gouverneur de Diest, Aerschot et Sichem pour don Juan, et remplacé dans cette charge, le 29 mai 1578, par Jean-Baptiste de Monte.

[2] Jean Marmier, chevalier, seigneur de Gastel.

[3] Ferdinand de Lannoy, comte de la Roche, gouverneur d'Artois avant l'insurrection.

recevoir ledict seigneur prince avecq bonne compaignie de leurs gens, n'estans les Ganthois d'advis de relaxer iceulx seigneurs prisonniers sans avoir la wydanghe desdictz ennemys hors desdictz Pays-Bas, et que lors leur seroit faict selon que de droict et de raison se treuveroit appartenir. Tost aprez fut publié de ne hanter et traicter avecq lesdictz ennemys et d'entretenir la paciffication sans prophérer aucuns propos tendans à sédition ou scandaleux vers l'ung et l'aultre.

Ce pendant vint de retour ledict marquis de Havré de son voyayge d'ambassadeur en Angleterre, audict Anvers près Son Altèze; ayant accordé ladicte Majesté Réginale d'Angleterre ausdictz Estatz cent milz livres sterlincx et 5,000 soldatz, desquelz en y avoit venu 500 avecq maistre Candich[1], ambassadeur d'icelle Réginale Majesté, armez, audict Anvers[2]; ayant

[1] La *Correspondance de Guillaume le Taciturne* mentionne t. IV, p. 57, un sieur Cavendish, colonel d'un régiment de soldats anglais, qui prit part à la bataille de Rymenam.

[2] Ce que dit ici l'auteur n'est pas exact. Le 1er mai 1578, le marquis d'Havré, monsieur de Famars et le pensionnaire Yman vinrent faire rapport aux États-généraux « que les François et « l'Escossois (le régent Morton) se commençoient à esmouvoir, à « cause de quoy Sadite Majesté (Elisabeth) n'estoit d'intention « de laisser sortir de son royaulme aulcun Anglois, qu'elle désiroit illecq retenir pour la défence de son royaulme, mais « estoit d'intention d'augmenter les reytres de Casimire, comme « son ambassadeur Rogerius l'avoit plus à plain déclaré aux « Estatz; mais oultre certains conseilliers furent députez pour « traicter avecq eulx icy, ausquelz dirent que Sa Majesté n'avoit « encores satisfaict à sa première promesse, sur quoy ilz dirent « que la bonne intention de Sa Majesté n'estoit altéré, combien « que le secours de Angleterre soit changé en celluy d'Almaigne. Tant y a que les principaulx des ministres sont par « les Espagnolz gaignez, selon qu'on présume des propos qu'ilz

dict aussy ladicte Majesté Réginale de assister lesdictz pays d'amonition de pouldre et d'artillerie en cas de besoing.

Lors, le premier jour de may dudict an 1578, se faisoit grande recréation et allégrie audict Anvers de plantation de pluisieurs meys, tant devant la court de Son Altèze que devant les portes des collonelz, capitaines, leurs lieutenans et officiers ; de sorte que

« tiennent, en conformicté de quoy Sa Majesté doibt avoir dict « qu'elle despère quasi des affaires de pardeça, sy on ne reprent « aultrement les affaires de guerre à cœur que l'on n'a faict « jusques à présent, d'aultant que l'on ne s'atacque à l'Espa- « gnol, ennemy commun de nostre patrie, ains plus tost à trous- « ser les ungs aux aultres au col, ce que ne convenoit au temps « présent. Toutesfois, après plusieurs propos, Sa Majesté a « presté au dit seigneur marquis 20,000 escuz, et laissé suyvre « une bonne quantité de munitions de guerre, comme salpêtre « et poultre, ayant ledit seigneur présenté aux Estatz de compter « lesditz 20,000 escuz, à condition que les Estatz luy donneront « lettres d'indemnité, veu qu'il est obligé en son particulier. » (Groen Van Prinsterer, *Archives, etc.*, t. VI, p. 353.)

Il n'était donc plus question d'un secours en hommes, et la mention de ces troupes dont notre auteur signale la venue, ne peut s'appliquer qu'à des soldats volontaires ou des Écossais. Dans une lettre datée de Londres, le 16 mai 1578, Charles de Liévin, seigneur de Famars, agent des États-généraux et principalement du prince d'Orange auprès d'Elisabeth, écrivait aux États que la reine était contente de permettre à quelques soldats de passer aux Pays-Bas, qu'il y avait plusieurs gentilshommes qui s'y attendaient « et mesmes monsieur le conte de « Leycestre. » Il disait également que les marchands des Pays-Bas établis à Londres avaient « retiré et donné commodité à « quelques vingtz Escossois revenuz de la deffaicte, lesquelz se « sont voulu remectre au service, pour les envoyer par delà, » et que ces hommes en s'embarquant avaient reçu commandement de l'ambassadeur d'Écosse, de se retirer, aussitôt arrrivés à Anvers, vers leur colonnel « monsieur de Balfour. » — Ms. cité, n° 7,199, fol. 213 *b*.

l'on ne voyoyt par touttes les rues que meys avecq escripz ou libelz contenant qu'iceulx meys peuissent croistre en bonne et fidelle union. Le second dudict mois de mey 1578, vint de retour audict Anvers ledict seigneur prince d'Orange dudict Terremonde, ayant besoingné avecq lesdictz députez de Flandres qu'estoient les iiij membres d'icelluy, sans que lesdictz seigneurs prisonniers euissent wydanghe pour ne s'en présenter encoires l'occasion. Dont pluisieurs en murmuroient, disant que on les détenoit à tort; aultres disoient que celà se démonstreroit à l'advenir, et que les relaxant, ilz pouroient faire plus de mal, comme s'estoit treuvé desdictz seigneurs eslargyz, assçavoir les seigneurs de Mansfelt, Barlaymont, ses deux filz et aultres, prisonniers audict Bruxelles, masquez, lesquelz avecq couverture de bonne affection au bien et repos desdictz Pays-Bas, s'en allèrent joindre avecq ledict don Jan pour luy souffler en l'oreille à sa dévotion, tendant tousjours, comme disoit ledict peuple, de parvenir à plus hault rancq et degré, comme pluisieurs estoient desjà parvenuz par trop grand haste, et par leurs pervers et cruelz moyens, disoit icelluy peuple, qu'ilz prétendoient encoires user en ces pays, desvalizer et ruyner les aultres seigneurs patriotz et bien veullans du repos et transquilité d'iceulx Pays-Bas.

Ce pendant les villes de Dunckerke, Berghes-Sainct-Wynnocq et Bourbourg se fortiffioient de bastillons et ravelains pour servir de frontière deffensible contre ceulx dudict Gravelinghes et les empescher d'emprendre plus avant audict pays de Flandres, comme ledict seigneur gouverneur la Motte

et sa suyte en auroient le moyen par ladicte surprinse dudict Gravelinghes, s'il n'y estoit convenablement pourveu de fortiffications, de gens et munitions de guerre, en quoy lesdictz de Flandres tenoient la main sans espargner travail et despens, affin de repoulser les invahies desdictz ennemys où le besoing se représentoit.

Au mesme temps les villes de Willevoorde et de Hault furent en train d'estre livrez audict don Jan par la trahyson, assçavoir de la ville et chasteau de Willevoorde d'ung Vander Merre, secrétaire d'illecq, et aultres ses adhérens, et de ladicte ville de Hault par le curé d'icelle ville et ses adjoinctz; pour quoy furent iceulx traystres prins prisonniers audict Villevoorde et audict Hault. Et estoient lors ainsy les malveullans desdictz Pays-Bas par si grand nombre espars que les bons affectez d'iceulx pays avoient assez à faire d'entendre et descouvrir les trahysons[1],

[1] Parmi toutes les trahisons ourdies à cette époque, il en est une qui mérite d'être mentionnée. A la suite des négociations ouvertes avec le baron de Selles, les États-généraux avaient désigné certains commissaires pour traiter à Louvain d'un échange de prisonniers. L'un d'eux, nommé Otto de Backere, se fit arrêter par Claude de Witthem, aussitôt qu'il fut arrivé à Louvain, et avoua n'avoir accepté la charge qu'on lui avait confiée que pour tromper les États-généraux et servir plus efficacement le Roi. Le seigneur de Rossignol, le négociateur en titre de toutes les trahisons de l'époque, s'empressa de faire subir au prisonnier un interrogatoire d'où nous extrayons ce qui suit : « Le dict « Ottho dict qu'il se tient à Burghenholt près d'Anvers, et qu'il a « esté quelques années en Espaigne où il présenta à Sa Ma- « jesté la généalogie des contes de Flandres, qu'il avoit painct. « Pourquoy Sadicte Majesté luy donna trois cens escuz, les cent « furniz en Espaigne, et le surplus pardeça à son retour avec « lettres au duc d'Alve; que de cecy sçavoit bien à parler le feu

purgeant ainsy peu à peu la griefve playe avant que de la povoir serrer.

Lors fut ladicte ville d'Enghien somméeà diverses fois par ledict don Jan, y envoyant trompettes et tambourins, qu'ilz eussent à eulx rendre; mais monsieur d'Egmont y estant entré assisté de six enseignes de son régiment et aultres du seigneur prince d'Orange, se délibérarent de la bien garder et deffendre jusques à la mort, et estoient secouruz de ceulx de Gandt de pionniers pour la fortiffier, et les assistoient aussi de vivres, comme bons amys et voysins patriotz[1]. Lors furent prins audict Gandt les

« conseillier Hopperus, comme encoires sçait Baptiste du Bois. « Que pour ceste cause il désire faire bon service à Sadicte « Majesté luy tenant obligation et nulle ausdictz Estatz, lesquelz « au contraire passé dix mois luy avoient promis ung estat de « commissaire aux munitions. Néantmoings quelque poursuyte « qu'il en ait faict, qu'il dict luy avoir cousté deux ou trois mil « livres, n'a sçeu avoir sa commission, sinon que par la cognois- « sance qu'il a avec le secrétaire Asselier et par sa faveur, il a « eu puis naguère ceste présente commission de venir informer « et traicter sur le faict des prisonniers avec les limitation et « restriction qui y sont apposées et qu'il n'estime en rien; néant- « moings l'a accepté pour avoir occasion de povoir offrir son « service pardeça et se retirer des Estatz et demeurer vers son « Altèze, si on luy donne moyen... Dit aussi ledict Otto qu'il « pourroit facillement faire que la ville d'Anvers se rendroit à « Sadicte Majesté, et ce par moyen qu'il y a ung Schets, filz du « sieur de Hoboch, qui a dix enseignes de bourgeois dudict An- « vers, lequel si on le vouloit asseurer de le payer de ce que l'on « doibt à son beau-père, nommé Paul Van Gamere, il rendroit « bien ladicte ville; à quoy aussi y a ung aultre colonnel ap- « pellé, comme il nous semble, Vassé, bourgeois dudict Anvers, « qui a autres dix enseignes, lequel feroit le même comme il « estime. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 177.

[1] Le 9 mai, le comte du Rœulx informait don Juan « que

conseilliers La Porte, Snouck et Jacqueloot, estans chargez d'avoir faict publier certain placcart sur le faict de ladicte religion reformée, sans le consentement desdictz de la loy et dix-huict hommes[1].

Estans ce temps les longues robes et signamment les prestres et prélatz, que ledict peuple appelloit bonnetz quarrez, fort contemnez et désestimez, disant entre icelluy peuple qu'ilz ne tendoient que à ladicte perverse dévotion dudict don Jan[2], craindant

« depuis merquedy ceulx d'Enghien ne laissent entrer personne « dedans la ville, non plus les paysans de là allentour que les « aultres; que toute l'infanterie est retirée entièrement dedens « ladicte ville, n'y ayant plus personne au parcq, et que ladicte « ville est si plaine de gens qu'ilz ne sçavent où se mectre ; que le « conte d'Egmont est dedens Enghien avecq ung aultre conte « dont le rapporteur n'a sçen retenir le nom, et Maurenau; « qu'ilz attendent encolres gens et en y arrive tous les jours. » Trois jours après, Nicolas Masson, receveur du comte du Rœulx, écrivait à ce dernier : « L'homme que j'avois envoyé vers En- « ghien retournat hier, ayant esté jusques près de ladicte « ville. Il m'a dict que depuis trois ou quatre jours sont arri- « vées audict Enghien cincq pièces d'artillerie, moyennement « grosses, venant de Bruxelles; anssy qu'il y a grand nombre « de gens en la ville et là entour, tant cavallerie reytres que « aultres; sy en arrive encoires tous les jours. Lesquelz d'En- « ghien attendent aussy les Franchois endedens deux jours, que « lors polront estre ensemble trente mille hommes, selon leur « dire..... » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 177.

[1] Cette arrestation eut lieu le 3 mai. Le placard auquel il est fait allusion émanait du Conseil de Flandre et portait la date du 2 mai 1578. Quatre conseillers furent emprisonnés à cette occasion, La Porte, Snouck, de Lauwe et Jacqueloot. — Ms. de la Bibliothèque royale, n° 6,956, intitulé : *Histoire du Conseil de Flandre,* fol. 125.

[2] Aussi les obligeait-on partout à prêter serment. Robert de Longueval, seigneur de la Tour, écrivait de Péronne, le dernier d'avril, à don Juan : « Depnis peu le prince d'Orenge faict faire ser-

de n'estre entretenuz en leurs grandz bénéfices, auctoritez et libertez romanisques; que causa aux bons patriotz dudict Arras de chasser l'évesque d'Arras[1]; assçavoir l'abbé de Sainct-Ghylain naguerre pourveu d'icelle éveschée, hors dudict Arras, et de appréhender l'official, chargé dudict peuple d'avoir quelque menée de faire entrer les gens dudict don Jan en icelle ville d'Arras.

Comme audict temps d'avril y avoit aussy quelque trahyson conspirée de la livraison dudict Philippeville ausdictz ennemys par le seigneur de Havrou[2], qui fut prins prisonnier avecq le seigneur de Florennes des soldatz y estans en garnison soubz leurs charges[3]. Si avoit lors encoires trahysons en train

« ment aulx gens d'église qu'ilz tienderont le party des Estatz, « de l'archiducq Mathias et le sien, ce qu'il font à grand regret, « tellement que samedy dernier en toutte la ville de Douay, n'en « y eust que cincq qui le vollurte faire, quoy voyant on leurs « donnyt jours jusque hier pour sortir ou faire ledict ser- « ment... » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 176.

[1] Mathieu Moullart se retira d'abord à Amiens, d'où il écrivit à don Juan, le 16 avril, pour l'informer de son départ d'Arras. Au mois de mai suivant, il se rendit an château de Miraulmont en France. Nous donnons aux *Pièces justificatives* la lettre qu'il adressa à don Juan, le 16 avril 1578.

[2] Robert de Helfaut, seigneur d'Havroult.

[3] Lancelot de Berlaymont écrit à don Juan, le 3 mai, de Samart : « J'envoyis hier un tambourin à ladicte ville (Philippe- « ville), soubz umbre de quelques prisonnyers qu'ilz tiennent « des nostres. Et comme le tambourin faisoit instance d'entrer « dedans la ville, ilz luy dirent que non et que doresenavant ilz « n'y laisseroient plus entrer personne ny vouliont aussy per- « mectre que nuls de leurs sortisse doresenavant de la ville à « l'escarmouche, disants que si avions envie de les venir com- « battre, que les vinssions treuver sur le marché. Le tambourin dit « qu'il ne vit à la porte nulz cappitaines, et comme il demandat

par aucuns bourgeois dudict Mastrecht et d'aucuns soldatz y estantz en garnison, pour rendre la ville audict don Jan. Mais le tout fut descouvert et en furent deffaictz par l'espée, par la corde, escartelez et aultrement par les paysans jectez en l'eauwe de la Meuze liez deux et davantaige ensamble, environ le nombre de 150 desdictz soldatz, lesquelz avoient peu paravant appréhendez ledict seigneur de Hèze, gouverneur dudict Mastrecht, et le capitaine Nycod, lieutenant-collonel du régiment d'icelluy seigneur de Hèze, qui le cousta chier aprez ledict descouvrement de trahyson; ayans iceulx de ladicte garnison ou partie d'icelle faict une mutination, soubz umbre de leur payement et prétendu faire ladicte trahyson, estez traictez en la sorte que dict est[1]. Aussy quelque

« de parler aux gouverneur et cappitaines, ilz respondirent qu'ilz « estiont malades et qu'ilz ne pouviont parler à eulx, ny iceulx « aussy donner responce sur la lettre de prisonnyers, ny dési- « riont doresenavant que se traytasse plus avecques eulx par « escript. Le tambourin ne vit à la porte sinon de chaque com- « paignye un sergant qui commandoit. D'aultre part j'entens « qu'ilz ont prins depuis deux jours ençà leur gouverneur et « tous leurs cappitaines et enseignes, et qu'il n'y a que les ser- « gants quy commandent. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 177.

[1] Le 3 mai, le baron de Chevreaulx écrit de Diest à don Juan : « Hier, au fermer de la porte, arrivat ung soldat venant de Mas- « tricht, lequel est eschappé au dangier auquel sont succombez « sept compaignies de la garnison d'illec qui avoit bonne vo- « lunté au service de Sa Majesté et de Vostre Altèze; mais je ne « sais par quel moyen ilz ont esté descouvertz, de sorte qu'es- « tantz relachez le sieur de Hezel et ses cappitaines ont surprins « lesdicts soldatz de manière qu'ilz ont esté assailly de deux « aultres compaignies joinctte avecq les bourgeoys et la plus « part mis en pièces, les principaulx traictez d'exemplaire. » Une lettre du même, portant la date du 27 mai, nous apprend

compaignie d'Espaignolz estans approchez près la porte dudict Mastrecht, pour y entrer par l'ayde desdictz soldatz mutins et rebelles contre la patrie, furent constrainctz de eulx retirer d'icelle ville, sans avoir trouvé le pont qu'ilz avoient tenu pour asseuré par leur compte faict sans hoste, assçavoir des bienveullans, tant bourgeois que soldatz, y estans fidelles à ladicte ville en descouvrement desdictes trahysons et repoulsement desdictz ennemys. Comme aucuns malveullans, en ce mesme temps, des villes de Lière et Mallines, avoient aussy conspiré quelque trahyson de livrer icelles villes pour la commodité dudict don Jan, lesquelz euissent par ce moyen assubjectiz les villes de Bruxelles, Villevoorde et aultres places de Brabant et de Flandres; mais, par la bonté divine et fidel regard des amateurs de ladicte patrie, icelles trahysons se descouvroient comme dict est, et en furent prins aucuns d'iceulx conspirateurs mallins tant audict Lière que audict Mallines. Mais quoy! l'on n'en faisoit correction, ayans iceulx mallins traystres partout des amys en jeu que démonstroient estre assez de leurs humeurs traditoires et d'avoir quelque intelligence secrète avecq eulx de la part dudict don Jan. Et partant iceulx traystres estoient tant plus

que ceux des soldatz qui ont pu s'échapper de Maestricht « se « sont raliez environ quattre centz et ce sont saisiz d'ung chas- « teau sur la rivière de Meuze, nommé Stein; et oultre ce, y a « ung caporal nommé Gevard de Hallebard, lequel avec quel- « ques ungs d'eulx et des païsants liégeoys ont deffaicts une « compaignie partie escossoise et hollandoise, qui pensoient « entrer audict Mastrich, et dient qu'ilz tiennent pour Sa « Majesté soubz Vostre Altèze (don Juan). » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 177.

hardyz d'eulx employer en leurs faictz d'espions et trahysons, entendans asseurement de n'en recevoir pugnition, ains seullement prins et détenuz quelque temps pour apayser ledict povre peuple tant chargé et foullé, lequel peuple finallement ne se contentoit de telles farses et abusions.

En celluy temps du mois de may 1578, le seigneur duc d'Alençon, frère du Roy de France, s'approche du Quesnoy-le-Comte en Haynault, ayant présenté son service ausdictz Estatz avecq armée de dix milz piétons et quelque chevallerie, moyennant bonne asseurance de quelques villes qu'il demandoit audict Haynault[1]. Ausquelles fins furent députez vers Son Altèze, appellé en sa court Monseigneur Monsieur et Grand Altèze, le seigneur baron d'Aubigny et aultres avecq ledict conseiller Liesvelt du Conseil d'Estat, pour traicter avecq icelluy seigneur duc d'Alençon, lequel démonstroit assez de faire service en cesdictz pays contre le consentement et aggréation des bons seigneurs amateurs d'iceulx pays, estans en Conseil et dehors. Lequel duc d'Alençon disoit avoir icelle

[1] Le lectenr consultera avec fruit sur les négociations avec le duc d'Anjou, les notes savantes insérées par M. Groen Van Prinsterer dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. VI, p. 364 à 370, 378 et suiv. Nous publions aux pièces justificatives les propositions faites au nom du duc, le 27 février 1578, par ses conseillers les seigneurs de Mondoucet et d'Alféran, aux États de Hainaut, et transmises par ces derniers à l'archiduc Mathias. Nous joignons à ce document, bien qu'elles ne soient pas tout à fait inhérentes au texte de notre manuscrit, plusieurs lettres du dnc d'Anjon adressées aux États-généraux et au seigneur de Mondoucet, et nne lettre de ce dernier également anx États; ces pièces portent la date des 9, 10, 17 et 27 mars 1578; elles précédèrent les conférences de Saint-Ghislain.

son armée sur lettres de promesses de luy laisser quelque partie desdictz Pays-Bas, et aprez de l'assister à la couronne de France contre le Roy son frère, soustenant luy appartenir ledict royaume de France par la rénunciation faicte par icelluy Roy son frère, lors qu'il fut couronné roy de Polle[1].

A quoy iceulx desdictz Estatz généraulx, ayant faict lesdictes lettres de promesses audict seigneur duc d'Alençon, disoient qu'icelluy seigneur duc estoit venu trop tard, puisque ung gouverneur leur estoit venu de la noble personne dudict seigneur archeduc Mathias, demeurant néantmoingz icelluy Monseigneur Monsieur audict quartier près du Quesnoy, prétendant estre receu audict service desdictz Estatz, comme assistent à la deffence desdictz Pays-Bas, et qu'icelluy seigneur archeduc en seroit expulsé.

Suyvant quoy ledict seigneur prince lieutenant général se partyt dudict Anvers de grand matin avecq la marée pour Bruxelles, affin de y communiquer avecq le seigneur ambassadeur du seigneur duc d'Alençon[2], touchant ladicte assistence présentée ausdictz Estatz, comme dessus ; de laquelle assistence par icelluy seigneur duc Monseigneur Mon-

[1] *Polle*, Pologne.

[2] Outre Mondoucet et d'Alféran qui séjournaient aux Pays-Bas depuis quelque temps, le duc d'Anjou avait envoyé vers les États-généraux, ses chambellans et membres de son conseil, le comte de la Rochepot et le seigneur d'Espruneaux. Le 2 mai, les États avaient écrit à ces ambassadeurs « de se vouloir trans- « porter en la ville de Bruxelles, pour illecq achever, si se treuve « convenable, la communication encommencée. » — Groen Van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. VI p. 378.

sieur plusieurs s'en deffioient, doubtant le bon succès, pour diverses raisons assez notoires; mais quoy! aultres disoient qu'icelle sa Grand Altèze nous seroit fidelle à la deffence et repoulsement desdictz don Jan et les siens noz ennemys cruelz, comme dict est, et qu'ilz aymoient mieulx estre soubz l'obéissance de France voires du Turcq, que de retourner soubz iceulz cruelz et barbares traictemens desdictz Espaignolz et leur suyte, comme du passé s'estoit assez expérimenté.

Et si tost que ledict seigneur prince fut arivé audict Bruxelles, assçavoir ledict jour de son dict partement d'Anvers, qu'estoit le 9 dudict mois de may 1578, les Allemans soubz la charge dudict seigneur comte de Boussu crièrent *gelt*, estans au fort et en la porte de Hault dudict Bruxelles; mais les bourgeois tant irritez et animez à raison des charges, travailz et envahies que dessus, feirent incontinent telz debvoirs qui les assubjectirent, y estans envoyé de la part dudict seigneur lieutenant général pour y moyenner avecq lesdictz bourgeois, qui les eussent illecq massacrez; mais y fut tellement remédié que ne leur fut faict aucun mal, cryant par iceulx Allemans, meuz de craincte, *genaede* ou miséricorde; et en furent appréhendez seullement cincq ou six d'iceulx, treuvant en aprez ne avoir esté faict que par deux ou trois yvroingnes, que lesdictz bourgeois passirent légièrement, en respect dudict seigneur de Boussu, lequel y estoit survenu dudict Anvers, sans par iceulx bourgeois en demander la justice ains prièrent audict seigneur prince leur estre faict grâce, que leur fut accordée.

Le lendemain, 10 dudict mois de may 1578, fut amené audict Anvers ung garchon de Mastrecht, illecq recongneu, pour en estre faict la justice des horribles et cruelz meurdres que ledict garchon avoit commis de xiiij tant femmes que enffans ausdictz massacres de Anvers et Zychem, pourquoy il fut aprez exécuté audict Anvers par la corde.

En ce temps, le seigneur de Vendville[1], lequel avoit esté eslargy des prisons hors dudict chasteau de Gand par ledict pardon général publié au temps dudict feu commandeur don Loys de Requesens, fut commis gouverneur de la ville et chastellenie de Cassel, et le sieur de Zuytpeene son lieutenant; lesquelz vindrent tost aprez demander par requeste à Son Altèze audict Anvers d'avoir moyen d'artillerie, soldatz et pionniers, par contributions des tenanciers, telz qu'ils treuveroient convenables, pour la garde du pays de Flandres, à cause de ladicte surprinse de Gravelinghes, ou aultrement laisser ledict gouvernement, ne se contentans des lettres sur ce escriptes par le conseil d'Estat au seigneur de Morbeque[2], gouverneur de la ville d'Ayre, ains ten-

[1] Jean d'Estourmel, seigneur de Vendeville, à qui furent confisquées, en 1566, pour sa participation aux mouvements de la noblesse, les seigneuries de Zoetestede, Dampierre, Taeuwelant et Oudenen. — Archives du Royaume, *Comptes des confiscations pour cause des troubles au* XVI[e] *siècle*, compte rendu par Guillaume Camphin, de la Saint-Jean 1566 à la Saint-Jean 1567.

[2] Jean de Saint-Omer, seigneur de Morbecque, bailli et capitaine de la ville d'Aire et du château de la Motte-au-Bois, avait été commissaire pour le traité de Marche-en-Famenne, en 1577. La seigneurie de Morbecque, en Flandre, fut érigée en comté par lettres-patentes d'Albert et d'Isabelle, du 8 février

doient d'avoir commission par lettres patentes de Son Altèze; ayant icelluy seigneur de Vendville esté détenu prisonnier audict chasteau de Gand depuis l'an 1567, ou première année du gouvernement dudict duc d'Alve, lequel le manda prendre par quelques de ses chevaulx légiers en sa maison ès limites de France, où il s'estoit retiré arrière desdictz aultres seigneurs confédérez avecq lesquelz icelluy seigneur de Vendville avoit signé contre ladicte inquisition et ennemys de la patrie, sans vouloir ensuyvre la ligue desdictz seigneurs confédérez.

Au mesme temps du mois de may vindrent audict Anvers certains députez, chanoines et aultres de la part de ladicte ville de Cambray vers son Altèze pour y remonstrer leurs anchiens privilèges qu'ilz disoient avoir de leur neutralité, et partant demandoient ce qu'ilz auroient à faire de recevoir lesdictz Franchois ou non, lesquelz Franchois marchoient en ce quartier de Cambray[1], n'entendans au vray pour qui iceulx Franchois estoient.

1614, en faveur de Robert de Saint-Omer, vicomte d'Aire, qui épousa Anna de Croy-Solre, dame de Pamele.

[1] Florent de Berlaymont, écrit à don Juan de Marienbourg, le 10 mai : « M'at este referé que l'ennemys pour certain s'assam- « bloit de nouveau envers Baudou et Sainct-Gislain, et que « quelque cavaillerie qui estoit dsns Avesnes, s'estoit joincte « avec eulx. Il s'entend semblablement par ung marchant « françois qui arrivat hier à Cymay que pour chose asseurée « une infinité de soldatz françois fil à fil se ramassoyent en « Picardie, et de là, du costé de Cambresyz, entroyent ce « pays, venant iceulx au secours des Estatz généraux. » (Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 177.) Le 6 mai « certain gentilhomme de la part de M. le ducq « d'Anjou se présente aux Estats généraulx, exhibant lettres de « son seigneur et maistre, déclarant, oultre le contenu d'icelles,

Lors, le 13 dudict mois de may 1578, estans venuz environ 3000 Espaignolz avecq aultres leurs adhérens, sur le bruit semé que les nostres vouloient assiéger Maubeuze, ayant faict appareil d'artillerie, iceulx Espaignolz vindrent treuver et assaillir deux enseignes de Franchois estans à Barlaymont, desquelz, en faisant vaillantz debvoirs de deffence, en demeura environ une enseigne de cent et cinquante hommes, et desdictz Espaignolz assaillans en demeura environ trois cens, s'estans retirez le reste d'iceulx Franchois hors des trenchys qu'ilz avoient faict entrant audict chasteau de Barlaymont[1].

Ce pendant ledict Philippeville demeuroit incessament encloz et enserrez, sans povoir avoir secour ny assistence[2], faisant tousjours ceulx de la garnison y

« que les troupes du seigneur duc seroient jà ès frontières et « mesme le régiment de sa garde, aïant esté mandé du quartier « de la ville de Rochelle, aïant desjà passé la rivière de la « Somme. » — Groen Van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. VI, p. 378.

[1] *Voy.* sur cette escarmouche une lettre du comte de Lalaing aux États-généraux du 17 mai 1578, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. VIII, p, 476.

[2] Lancelot de Berlaymont écrivait à don Juan, le 30 avril 1578 : « Hier j'avais procuré de mettre un paysant bien fin et « astut dedans la placo Filipeville pendant le temps d'une « escarmouche que j'avois dressé à ceste occasion, pour sçavoir « ce qu'il se passoit dedans ladicte place. Lequel est sorty ce « matin et m'at rapporté que de pouldre, ilz en ont bien peu, et « ne leur en est entré aulcun depuis le jour que sommes venuz « icy avant prinse de Cimé; que le bestial se meure de faim et « n'y a plns de fourrage pour le sustenter dedans la ville ; de « pain, que l'on en donne à chaque soldat pour un patar par « jour; de boys, pour la faulte qu'ilz en ont, ilz tirent desjà tous « les maysons par terre; m'assenre anssy ledict paysant que si « l'on leur quite le moling au vent, qu'ilz n'auront moyen de se

estans bons debvoirs de deffence et repoulsement desdictz ennemys, fors que leurs capitaines et aultres, gaignez et corumpuz à la dévotion dudict don Jan et les siens, cerchoient tous moyens d'occasion pour la livrer par forme de constraincte, comme entre ledict peuple se disoit, et pour par leur libérale volunté, couverte d'icelle forme de constraincte, cacher leur ordure et venin, complaisant à deux costez, comme il leur sambloit. Voylà de quelle fachon perverse servoient pluisieurs seigneurs la patrie, au lieu d'eulx employer en tous bons et loyaulx debvoirs pour la garde du bien et repos d'icelle. Mais grand partie d'iceulx nostres ne cerchoient que gaudir et triumpher à leur plaisir, laissant passer le temps de bonne occasion, et augmenter leurs gaiges, sans eulx acquicter de leurs debvoirs requis à tous naturelz seigneurs et subjectz, ains seullement de cryer et demander leurs payemens d'iceulx leurs vaillantz services, et signament quant estoit besoing de soy monstrer vigilans et vertueux à la deffence et repoulsement desdictz ennemys, le tout par faulte de bonne justice et de payement convenable, sans lequel les soldatz ne peuvent bonnement estre occasionnez de eulx entretenir couraigeusement audict service, et que par la retenue dudict payement iceulx soldatz se desbordent souvent, faisant grand foulle et oultraige aux censiers et laboureurs ès platz-pays de leurs

« sustenter. Celuy que Vostre Altèze sçait, me mande qu'il use « de largiesse aux soldats tant en pouldre, pain, que aultrement, « à celle fin que plustost tout s'achève... » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 176.

logemens et passaiges, sans y estre pourveu de remède et justice convenable et en tel cas pertinente; par où les coulpes des maulx infiniz que se comectoient de telle sorte, redondent plus aux seigneurs, leurs chiefz, gouverneurs et conducteurs, que aux simples soldatz, lesquelz se desvoyent légièrement, quant ilz sont en ce injustement souffertz et entretenuz sans correction.

Le xiiij[e] jour dudict mois de may 1578, aprez avoir serrez leurs portes par ceulx de Bruxelles, se préparent la garnison d'illecq, en nombre de 36 enseignes, tant Escochois, Wallons que Allemans, sans qu'ilz sçeussent pourquoy, et sortirent hors dudict Bruxelles la plus grand partie des compaignies de ladicte garnison, assistez de quelque chevallerie y survenue, tirant vers une forte maison ou chasteau nommé Wildre[1], au mitan du chemin de Bruxelles à Louvain, que tenoient lesdictz ennemys, faisant

[1] Wilder ou Wilderen, dans l'ancienne mairie de Campenhout. Ce château, dont une vue se trouve dans Leroy, *Castella et praetoria nobilium Brabantiae*, appartenait « à la dame de Querson- « nière. » Il était occupé depuis le mois de février par une garnison espagnole. Les troupes des États en garnison à Malines avaient manifesté à plusieurs reprises l'intention de s'en emparer. Le 12 mars, Claude de Witthem écrivait déjà à don Juan : « Monseigneur, après avoir adverti Vostre Altèze entre aultre « chose que ceulx de Malines avoient sacqué quelque pièce d'ar- « tillerie de leur ville pour venir vers Wildre, ce que depuis « m'at esté par diverses advertences asseuré, oultre ce, n'ay « voulu laisser d'envoyer à Vostre Altèze une lettre que m'es- « cript ung gentilhomme que j'ay commis audict lieu, qui est « des plus suffisans que l'on sache trouver par là, et depuis ay « eu aultre advertence de madame de la Cressonnière, conforme « à ce que dessus, et qu'ilz sont du tout affectionnés d'emprendre « sur ledict chasteau. »—Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 175.

grand foulle et dégast par ce quartier de Bruxelles, empeschant les passaiges d'illecq. Si que le lendemain, 15 dudict mois de may, y estans arivez iceulx nostres de grand matin, ledict seigneur de Boussu, leur chief, envoya vers ceulx de la garnison estans audict chasteau, qu'estoient Liégeois et peu d'Espaignolz, en nombre de 70 hommes, pour les sommer d'eulx rendre, à quoy iceulx de la garnison ne voulurent entendre, ains se mocquoient desdictz nostres. Lesquelz, par commandement dudict seigneur de Boussu, dressèrent incontinent 4 pièces d'artillerie qu'ilz avoient amenez dudict Bruxelles, et aprez avoir donné aucunes canonnades et faict quelque bresse, lesdictz nostres le gaignèrent de force. Mais à une aultre maison ou chasteau, aussy forte d'eauwe à l'environ, nommée Campenhault[1], où y avoit quelques 50 Liégeois et Franchois, iceulx n'atendirent d'estre assaillyz de force, ains se rendirent incontinent à la miséricorde dudict seigneur de Boussu et de sadicte suyte d'armée, avecq laquelle estoient suyviz environ 400 bourgeois dudict Bruxelles délibérez de y assister vaillament. Esdictz fortz et chasteaux lesdictz nostres y treuvèrent force munitions de vivres, chevaulx et aultres biens

[1] Les documents du temps ne parlent pas de l'attaque ou de la prise du château de Campenhout par les troupes des États; mais ils mentionnent la prise du château de *Rysbecke*, que nous croyons devoir être Roosbeek, entre Louvain et Tirlemont. Le lecteur trouvera, parmi les pièces publiées à la suite de ce volume, trois lettres qui renferment quelques détails sur cette expédition de l'armée des États; elles portent la date des 9, 16 et 18 mai 1578, et sont adressées à don Juan d'Autriche, les deux premières par Claude de Witthem, gouverneur de Louvain, la

de grand valeur. Et ayant démoly ledict lieu de Wilder et laissé quelque garnison audict chasteau de Campenhault prochain dudict lieu de Wilder, icelle nostre armée marcha vers ledict Louvain, lequel les nostres eussent peu avoir à bon marché s'ilz y eussent soubdainement abordé à la chaulde, par ce qu'icelle ville de Louvain estoit mal furnye de vivres, gens et munitions de guerre, mesmes pluisieurs, entendans l'aprochement desdictz nostres, s'estoient sauvez hors d'icelle ville par les murailles et aultrement le mieux qu'ilz povoient. Mais ledict seigneur de Boussu treuva en conseil de ne marcher jusques audict Louvain, ains de retourner audict Bruxelles, craindant quelque surprinse du grand nombre de chevallerie et fanterie desdictz ennemys, guerres loing dudict Louvain, et qu'iceulx nostres estoient en petit nombre de chevallerie, non bastante pour résister à ladicte chevallerie d'iceulx ennemys, montez de vaillantz et braves soldatz, expérimentez et non apprentyz en besoingnes comme pluisieurs des nostres estoient.

Ce pendant les quartiers de Courtray, de Audenarde et d'aultres dudict pays de Flandres estoient fort foullez de gendarmerie de pied et de cheval, sans faire nulz exploix de guerre, courant néantmoins leurs gaiges tant que bon leur sambloit de demander et vouloir avoir argent, par mutinerie susdicte, suyvant la trache desdictz Espaignolz, voires pire, comme disoient pluisieurs paysans, pour leur infâme débordement de boyson de grand

troisième par Henri de Vienne, baron de Chevreaulx, gouverneur de Diest.

partie d'eulx jour et nuict. Dont aucuns d'entre ledict peuple, mesmes[1] ceulx estans ainsy agravez[2], se malcontentoient de plus en plus, de tant qu'ilz estoient, oultre lesdictes griefves charges de gendarmeries, tant chargez de tailles, gabelles et impostz nouveaux, pour subvenir à l'entretenement desdictz gens de guerre.

Au mesme temps ceulx de Gandt, nonobstant ledict placcart publié, persistoient en l'exercice de ladicte religion réformée et, suyvant icelle, baptizoient, marioient et entheroient les trespassez; s'absentans lors aucuns des quattre ordres dictz des mendians, ensamble d'aultres ordres et couventz dudict Gandt. Audict temps ung énorme et exécrable cas de sodomiste se descouvra aux cloistres des Cordeliers et Augustins, tant audict Gandt qu'en la ville de Bruges, par l'accusation d'aucuns novices estans esdictz cloistres, de sorte qu'ilz en prindrent prisonniers xiiij audict Gandt et ix ou x audict Bruges, *et furent tous exécutés à mort par le feu*[3].

Et le jour de la Pentecoste dudict an 1578, ceulx dudict Anvers se misrent en armes pour la difficulté et refuz que les Jésuistes faisoient de jurer et faire serment d'entretenir ladicte pacification, et d'assister Son Altèze et Estatz généraulx de corps et biens, ou en faulte de ce sortir la ville, tenans les rues de à l'environ du lieu et cloture desdictz Jésuistes, ayant appartenu aux Schetz et par aprez acheté

[1] *Mesmes*, surtout.
[2] *Agravez*, surchargés, de *aggravare*.
[3] Dans le manuscrit les mots imprimés en italiques sont écrits en marge du folio.

d'iceulx Schetz, serrées; suyvant qu'iceulx d'Anvers leurs avoient faictz tous debvoirs de remonstrances, que ne faisant ledict serment, ilz auroient à sortir, en les conduisant seurement pour éviter inconvéniens par la fureur populaire, estans fort irritez contre eulx pour leur mauvaise réputation d'adhérer ausdictz ennemys de la patrie. Et, environ les deux heures aprez disner dudict jour, sortirent iceulx Jésuistes et furent menez en ung batteau pour estre conduictz seurement, avecq bonne garde desdictz bourgeois, jusques à Mallines, et d'illecq sur le chemin de Louvain pour y aller ou ailleurs à leur plaisir et volunté[1]. Et estans ainsy sortyz, lesdictz bourgeois d'Anvers serrèrent les portes d'icelle maison de Jésuistes de cloux et chaynes, allant iceulx bourgeois de là, en nombre de deux enseignes, au cloistre des Cordeliers dudict Anvers, tenans aussy les rues serrées de à l'environ dudict cloistre, avecq bonne garde, tant qu'iceulx Cordeliers auroient faict ledict serment d'entretenir ladicte pacification et d'eulx tenir coyment.

Au mesme jour de Pentecoste, aucuns desdictz Cordeliers dudict Gandt, ensamble des Carmes et Augustins, furent chassez hors leurs couventz pour ce qu'ilz ne vouloient jurer de ne tenir le party dudict don Jan et ses adhérens, estans chargez aucuns d'iceulx religieux de avoir usé de poison au pain et vyande des soldatz qu'ilz avoient en leurs couventz, pourquoy lesdictz soldatz se desbordèrent de ladicte pacification et se prindrent aucuns

[1] *Voy.* pour plus de détails *Bor*, liv. XII, fol. 27.

d'iceulx de Gandt à pillier et sacager aucuns desdictz religieux.

Le lendemain de ladicte Pentecoste, ceulx d'Anvers continuèrent encoires en armes pour l'ultérieur refuz que faisoient lesdictz Cordeliers d'icelle ville, ou aucuns d'eulx, de jurer et faire le serment de fidellité avecq les bourgeois de la ville, assçavoir qu'ilz ne leur seroient contraires et tenir coyement en leur couvent, sans leur donner empeschement; et pour ce moyenner furent députez vers eulx Cordeliers ledict seigneur abbé de Marolle, conseillier dudict conseil d'Estat et aultres seigneurs.

Ce pendant les garnisons de Louvain et Nyvelle en Brabant se vindrent présenter devant ledict Bruxelles et allirent devant quelque petit chasteau de Sterbeque[1], muniz de quelques pièces d'artillerie, pour y faire la contrevenge desdictz deux maisons et fortz qu'ilz avoient paravant perdu, comme dict est.

Et, le 20e dudict mois de may 1578, sortirent 15 desdictz Cordeliers avecq le gardien de leur cou-

[1] Sterrebéek, à deux lieues de Bruxelles. La seigneurie de Sterrebéek appartenait à Philippe Vander Meeren, fils de Walter et de Catherine de Nassau. Ce gentilhomme, ancien confédéré, fut banni le 17 août 1568; gracié en vertu du pardon général publié par Requesens, il rentra dans son pays et fit le relief des seigneuries de Sterrebéek et de Saventhem, le 11 juin 1575, de concert avec ses frères Henri et Paul. Le château de Sterrebéek était occupé par les troupes des États depuis le mois d'avril 1578. Le 18, Claude de Witthem écrivait à don Juan : « Nos ennemis ont occupé Reister, et de l'aultre costé envers Bruxelles « ont mis gens à Sterbeque, Hullebergue et deux ou trois petits « chasteaux là enthour, mesmement à la Vure, où j'eusse piéçà « désiré avoir quelque gens. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 176.

vent audict Anvers, ne veullant faire ledict serment contre ledict don Jan et ses adhérens, suyvant ladicte pacification, et 4 aultres d'iceulx Cordeliers qui en estoient sortyz paravant, y en restant 16 qui feirent ledict serment. Et furent menez et conduictz lesdictz estans sortyz par la mesme voye de Mallines vers Louvain avecq garde, comme dessus. Ce que fut aussy faict en celuy temps ès villes de Douay, Sainct-Omer, et aultres places d'Arthois et de Flandres des religieux et Jésuistes y estans.

Lors arrivèrent audict Anvers le seigneur comte Jan de Nassua et Georges Schinck[1], pour entendre de Son Altèze et conseil d'Estat de leurs charges de chevallerie, estant ledict seigneur prince lieutenant général toujours besoingnant, tant du matin que aprez disner, puis au conseil d'Estat, puis au conseil de guerre, aprez avecq les Estatz généraulx et ès logis particuliers d'aultres seigneurs et chiefz de gendarmerie, sur le faict et conduicte des affaires générales requises pour le bien et repoz desdictz Pays-Bas.

Lors, audict mois de may dudictan 1578, vindrent nouvelle de la prinse dudict Philippeville[2], frontière de France vers le pays de Luxembourg, place forte et imprenable pour estre assize en lieu plat

[1] Claude de Witthem écrivait à don Juan, le 22 avril : « Le « baron de Schincke at passé vendredy dernier à Niemeghem « accompagnié de mil chevaux et de trois mil hommes de piet « et ont prin leur chemin à Ravestain et thirent enver la *langue-* « *strate* en la Campine. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 176.

[2] La prise de Philippeville eut lieu le 21 mai. Voy. *Bor,* liv. XII, fol. 25 *b. Strada,* traduction de Du Ryer, t. II, p. 364.

descouvrant demi lieuwe à l'environ; s'estant la garnison y estant, rendue audict don Jan aprez la avoir tenue environ 4 mois, enserrez de ses gens, sans y avoir approché aucune artillerie, pour la battre, comme asseurez de la povoir avoir par le moyen de certains ses volluntaires d'icelle garnison, qui avoit soustenu, comme dict est, par les debvoirs desdictz bons soldatz y estantz en plus grand nombre qu'iceulx malveullans, si que lesdictz ennemys ne les ozoient approcher pour la battre et assaillir, prévoyant qu'ilz de la ville les descouvroient de si long qu'icelle ville ne estoit prenable ny de gaigner de force, sans grand perte de gens ou par faulte de vivres, comme ilz de la garnison estoient. Et fut ladicte rendition dudict Philippeville moyennant qu'ilz sortiroient à enseignes desployées, comme ilz feirent, la mesche allumée et plomb en bouche, assçavoir les cincq enseignes, et trois aultres enseignes lesquelz y demeurarent pour le service dudict don Jan avecq le seigneur gouverneur d'icelle ville Florenne et ledict Havrou, lesquelz, du moingz icelluy Florenne, avoit paravant venu renouveller et confirmer son serment devant Son Altèze estant audict Anvers, d'estre bon et fidel patriot, et par aprez traistrement soy destourné du fidel debvoir, pour avoir cerché occasion de livrer la ville audict don Jan, comme dict est. A cause de quoy aucuns bons et fidelz patriotz en icelle garnison, y veullans pourvoir, en incitèrent d'aultres, remonstrant l'importance de ladicte ville, tant qu'ilz avoient saisyz prisonniers lesdictz seigneurs Florenne, gouverneur, et Havrou, son lieutenant,

quelque temps paravant ladicte rendition, estans pour lors encoires détenuz; que aucuns dudict peuple disoient l'avoir faict et mené à poste par lesdictz gouverneur, son lieutenant et aultres soldatz y estans demeurez leurs adhérents à l'intention dudict don Jan, se tenans asseurez qu'ilz en sortiroient par icelle rendition, assez lâche et infâme pour y avoir munitions bastantes de la tenir encoires deux mois, s'ilz gouverneur et son lieutenant eussent faict les debvoirs convenables à telle forte place tant importante, si comme de régir etdistribuer les munitions des vivres et de guerre y estantz, que non, ains les consumoient sans propos, affin de parvenir à ladicte occasion de rendre la place, comme dessus, et eulx tenir audict service dudict don Jan; ayant sur le bruit de leur dicte nécessité de vivres esté amené quelque ravitaillement à deux lieuwes près dudict Philippeville par la conduicte de maistre Jacques Ronsel[1], hault-bourgoignon, lequel démonstroit avoir bon zèle à ceste patrie, estant lors employé en commissions secrètes pour le service desdictz Pays-Bas, comme paravant il avoit esté employé de par Sa Majesté en France pour le faict du siége de Sainct-Quentin, pourquoy il fut détenu

[1] Nous ne connaissons pas ce personnage. Gollut mentionne un Jean de Ronchaux parmi les seigneurs bourguignons qui accompagnèrent l'empereur Charles-Quint dans son expédition contre les protestants d'Allemagne; et un Catherin de Ronchaux à qui l'empereur fit obtenir, en 1543, une prébende de l'abbaye de Saint-Paul. Ce Catherin de Ronchaux avait « dépendu la plus « grande partie de son bien pour avoir servi en plusieurs expé- « ditions, comme de Hongrie, à la répulsion du Turc, Tunis, « Provence et Alger. » — *Mémoires de la République séquanoise*, col. 1649 et 1718.

longtemps prisonnier et misérablement traicté à Paris ; en faveur duquel service il fut aprez pourveu d'une pension par icelle Sa Majesté, laquelle pension ne luy suyvoit pour estre chargé de tenir le party desdictz de la religion réformée, ayant abandonné sa profession de prestrize. Mais ledit ravitaillement ne sçeut parvenir jusques en ladicte ville de Philippeville, que attendoient lesdictz bien veullans de ladicte garnison de sortir et venir recevoir à grand dévotion, et ce par la couardize d'aucuns nostres de cheval qui ne voulurent convoyer ledict ravitaillement contre lesdictz ennemys l'ayant environné, comme dict est ; de manière que ladicte occasion de la rendre, comme dessus, se advanchoit de plus au désir desdictz gouverneur et aultres siens malveullans et rebelles de leur patrie.

Lors, audict temps d'icelle rendition, fut résolu et arresté audict Anvers de ne accepter ledict seigneur duc d'Alençon[1] et son armée franchoise, s'estant

[1] *Voy.* sur la négociation avec le duc d'Anjou, Groen Van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. VI, p. 378 et suiv. Nous donnons aux pièces justificatives une lettre des États-généraux du 20 mai 1578, par laquelle ils expriment au duc leurs regrets de ce que les conférences de Saint-Ghislain n'aient pu aboutir. La reine Elisabeth était très-contraire à cette négociation. Le 28 mai, son ambassadeur requit les États de ne rien conclure avec le duc d'Anjou sans la participation de la reine sa maîtresse, qui « treuve fort étrange, disent les États « dans leur Registre aux résolutions, ceste communication, « sans respecter ou avoir égard aux sinistres menées qui nous « menacent ; requérant, si nous faisons compte d'elle de ne rien « conclure avec le duc d'Anjou, sans les ambassadeurs qu'elle « envoie soyent ouys sur ce que convient pour le bien et secours « de nous autres ; que si nous ne faisons compte de nostre pro- « messe, elle est d'intention d'envoyer à Casimire, affin qu'il ne

présenté au service desdictz Estatz, comme devant est déclairé; dont en fut faict le raport audict seigneur ambassadeur de France y estant de la part dudict seigneur duc d'Alençon, auquel pluisieurs ne se confioient pour ce qu'il s'estoit détourné, disoientilz, des seigneurs prince de Condé et aultres de ladicte religion réformée, lors appellée en France des hughenoz, contre sa foy et promesse; et que partant icelluy peuple estoit de tant plus en craincte qu'il n'y eust quelque perverse menée et intelligence avecq ledict don Jan et le roy de France, son frère, que pluisieurs dudict peuple réputoient estre tirans, faulsaires, meurdriers et larons, ainsy qu'icelluy roy de France avoit assez démonstré en France, et icelluy don Jan en ces pays. Ce que servoit souffisamment aux habitans et subjectz d'iceulx Pays-Bas, tant foullez et cruellement oultragez, de miroir pour eulx garder et pourvoir contre l'ultérieure tirannye desdictz leurs ennemys, comme ilz avoient assez menaché de vouloir user vers eulx.

En ce temps dudict mois de may 1578, le 23e jour,

« passe oultre jusques à ce qu'il aura autre advis d'elle ; et « aussy que les vingt-mille livres sterlings qui sont entre les « mains de son ambassadeur présentement à Anvers, ne nous « soyent comptez. Et pour mieulx estre asseurée de ce qu'est « passé entre nous et les François, désire avoir copie des capi- « tulations faictes avecq eulx, signées par leur secrétaire. » (Ms. cité, n° 9,238, p. 129.) On verra plus loin que, malgré l'insuccès de ses démarches et les difficultés que rencontrait l'exécution de ses desseins, le duc ne se découragea point. Le comte de Lalaing lui ayant demandé au nom des États de joindre à l'armée de ces derniers quinze cents à deux mille arquebusiers de ses troupes, il profita de cette occasion pour faire avancer ses soldats et entrer dans les Pays-Bas.

furent exécutez audict Anvers, par l'espée, deux bourgeois d'icelle ville d'Anvers, sur le grand marché, où estoient les cincq sermentz dudict Anvers en armes, assistans la justice, ayant serrez icelluy marché de chaines, pour crainte de la comotion dudict peuple; entre lequel peuple en y avoit qui murmuroient, ne se contentant de ladicte exécution de leurs bourgeois, pour si petite faulte, disoient-ilz, si comme d'avoir paravant à ladicte poursuyte desdictz Cordeliers d'Anvers, pour les faire jurer fidélité ou sortir, comme dessus, déclairé qu'ilz vouloient avoir iceulx Cordeliers dehors et qu'ilz ne se sousioient dudict seigneur prince, lequel estoit, disoient-ilz, trop bon.

Lors, au mesme temps, ceulx de Sainct-Omer, assistez des paysans, prindrent l'église de Sainct-Nicollas en Bredenarde[1], poursuyvant aprez d'avoir ung fort nommé Hennin[2] et ung aultre nommé Rybusch[3], que les soldatz dudict don Jan, y envoyez par ledict de la Motte, disoient ne se vouloir rendre pour le dernier homme, démonstrans ainsy noz ennemys plus grand fidélité à leur chief que les nostres pour le bien et repoz de ladicte patrie, contre leur naturel, par faulte de bon ordre et conduicte,

[1] Bredenaerde ou pays de l'Angle, dont le gouvernement avait été donné au seigneur de la Motte, par le conseil d'État, en 1577. *Voy.* la *Correspondance de Valentin de Pardieu*, p. 28 et 82.

[2] Hennuin ou Hennewyn, au pays de l'Angle, au delà de la rivière l'Aa. Le seigneur de la Motte s'en était emparé le 10 avril 1578. *Voy. Correspondance de Valentin de Pardieu*, p. 24.

[3] Rébus. *Voy.* la *Correspondance de Valentin de Pardieu*, p. 24.

comme devant est déclairé et selon que se disoit entre ledict peuple voyant le continuel désordre.

Et vers la fin dudict mois de may 1578, lesdictz de Sainct-Omer avecq aultres soldatz et paysans de ce quartier assistens, soubz la conduicte du seigneur Manuy[1], lieutenant du régiment dudict seigneur comte d'Egmont, estant audict Sainct-Omer en garnison avecq deux enseignes d'icelluy régiment, se vindrent présenter devant le fort dudict Hennin avecq quelques pièces d'artillerie pour le battre en cas de ne eulx vouloir rendre ausdictz Estatz, suyvant la somation qu'en feist faire ledict seigneur lieutenant; à quoy iceulx dudict fort aueroient respondu qu'ilz n'y estoient pour eulx rendre et que les nostres feissent leur mieux, ilz avoient pouldre et plomb pour eulx respondre; estant ce pendant la ville de Dunckerke furnye de garnison soubz ledict sieur Van Hecke[2] suspecté d'entre aucuns dudict peuple d'avoir intelligence avecq ledict seigneur de la Motte, et le seigneur Dolphay[3], ayant esté lieu-

[1] Nicolas d'Aubremont, chevalier, seigneur de Manuy-Saint-Pierre, gouverneur de Saint-Omer; il y commandait cinq enseignes de gens de pied. D'abord dévoué à la cause de l'indépendance nationale, il ne tarda pas à se séparer des États-généraux. Après la reddition d'Audenaerde au prince de Parme, en 1582, il fut nommé gouverneur et grand-bailli de cette ville. Il mourut en 1584.

[2] Un sieur Van Ecke était capitaine d'une des compagnies levées au commencement de l'année 1578, par le seigneur de la Motte, pour la garde du West-Quartier de Flandre.

[3] La *Correspondance de Valentin de Pardieu* fait mention, p. 186, d'un « monsieur Doffay » gouverneur de Dunkerque. Lorsque le seigneur de la Motte se prononça pour don Juan, monsieur Doffay fut nommé gouverneur du West-Quartier de Flandre. Au mois de septembre 1578, l'archiduc Mathias et le

tenant du feu seigneur de la Crésonnière, gouverneur en son temps dudict Gravelinghes, et aprez le trespas d'icelluy feu seigneur Crésonnière fut mis et estably pour gouverneur dudict Gravelinghes en son lieu; mais en fut icelluy seigneur Dolphay, vaillant et vertueux capitaine, démis pour y comectre et establyr ledict seigneur de la Motte, congnu de condition et humeur espaignolique plus qu'icelluy seigneur Dolphay, lequel par aprez fut esleu et choysy pour sergeant-major de l'armée et camp desdictz Estatz généraulx.

Audict temps, fin dudict mois de may, estans entrez amiablement audict Quesnoy-le-Comte deux enseignes de Franchois, ceux d'icelluy Quesnoy les chassèrent hors la ville, pour avoir lors mauvais bruit d'estre surprins et captyfz desdictz Franchois[1]. Au mesme temps, sur le mauvais bruit de ceulx des quattre ordres mendians audict Gandt, les Ganthois saisissent iceulx lieux des quattre ordres avecq leurs biens meubles y estans demeurez, lesquelz furent mis en vente au plus offrant et dernier renchérisseur; ayant constituez prisonniers au viel chasteau dict le comte audict Gandt XIV desdictz Fremineurs[2] et Augustins desdictz ordres de Gandt.

prince d'Orange ayant jugé le sieur Doffay très-propre à remplir au camp la charge de chef du guet, et la lui ayant conférée, le prince d'Orange pria les quatre membres de Flandre de le remplacer dans l'emploi qu'il occupait. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. 68.

[1] *Voy.* à la suite de ce volume, une lettre des lieutenant et jurés de la ville du Quesnoy aux États-généraux; elle est datée du 24 mai 1578. On sait que le Quesnoy était une des villes réclamées par le duc d'Anjou, pour sa sûreté.

[2] *Fremineurs*, Frères Mineurs.

Lors ceulx d'Amsterdam, assçavoir les malveullans et rebelles, d'eulx-mesmes et leurs successeurs naturelz résolurent, sur l'intention dudict don Jan, de faire trahyson de ladicte ville, mais estans descouverte par aucuns bons patriotz d'icelle ville d'Amsterdam y vigilans, saisirent aucuns des magistratz et des gens de ladicte Église romaine et les chassèrent aprez, tant prestres que aultres religieux de leurs ordres romanistes, hors la ville, et abatirent les ymaiges y estans, ayans lors moyen de y exercer leur dicte religion réformée[1]. Quant audict Gandt, l'on y feist sortir pluisieurs prestres et aultres gens de ladicte ordre romaine hors la ville, pour ce qu'ilz ne vouloient jurer avecq lesdictz Ganthois d'entretenir ladicte pacification; s'augmentant ce pendant l'exercice de ladicte religion réformée par l'occasion susdicte desdictz découvremens de sodomites, comme se disoit, et qu'ilz avoient illecq assez vescu en abusion.

Et estant ladicte chevallerie de reyters preste et en voye au pays de Clève pour venir à l'assistence desdictz Estatz, ledict don Jan manda d'avoir vivres hors d'icelluy pays et aultrement le vouloir favorizer avecq ses gens; sur quoy le seigneur duc dudict pays de Clève[2], réputé pour simple d'entendement, ne faisant cas dudict don Jan, mist sa main soubz son

[1] Voy. *Bor*, liv. xii, fol. 26 *b*.

[2] Guillaume, dit le Riche, duc de Gueldre, de Clèves, de Berg, de Juliers, comte de la Marck et de Ravensberg, né en 1516, avait succédé en 1539 à son père Jean III. Il mourut le 25 juin 1592. Le 5 juillet 1546, il avait épousé, à Ratisbonne, la princesse Jeanne, fille du roi des Romains, Ferdinand.

menton, démonstrant qu'il falloit desgoiller ledict don Jan et les siens.

Lors icelluy don Jan avecq son armée se treuve au quartier de Tubize tirant vers Bruxelles, ayant ses gens pilliez et emmenez d'icelluy lieu de Tubize jusques à Pépingen près dudict Bruxelles plus de 2,000 bestiaulx[1]. Mais la garnison dudict Bruxelles sortirent et les vindrent treuver à la queuwe, tellement qu'ilz recouvrarent grand partie desdictz bestiaulx, lesquelz ilz ramenèrent audict Bruxelles avecq aucuns prisonniers desdictz Espaignolz noz ennemys.

Le premier jour de juing dudict an 1578, lesdictz ennemys font course sur ladicte ville de Lière, et l'ayant entendu ceulx dudict Lière sortirent couraigeusement sur eulx, tant de la garnison y estant que des bourgeois d'icelle ville de Lière, de manière qu'ilz rencontrèrent lesdictz ennemys espaignolz et aultres de leur suyte, qui estoient en grand nombre, si que, en donnant l'ung sur l'aultre par grand furie, en demeurarent aucuns dudict Lière, comme fut d'iceulx ennemys, qui repoulsarent iceulx de Lière par ce qu'ilz n'avoient chevallerie, comme avoient lesdictz ennemys environ de 300 chevaulx légiers; si que se retirarent lors iceulx ennemys avecq bon

[1] Le 24 mai, on écrit de Nivelles à don Juan que « les pau« vres subjectz de l'obéyssance de ce lieu de Nivelles sont ex« trêmement follés et molestés par les gens de guerre du camp, « qui depuis deux jours ençà ont prins bestailles à la quantité « de six centz bestes rouges, ce que toustesfoys n'ont occasion « commectre pour les vivres, mais pour les rançonner, exerçent « choses inhumaines et indignes. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 177.

nombre de bestiaulx qu'ilz avoient prins et pilliez en cestuy quartier de Lière. Le jour mesme estoient Son Altèze, ledict seigneur prince son lieutenant général et pluisieurs aultres seigneurs principaulx, allez disner hors dudict Anvers, au quartier dudict Lière, à une lieuwe près dudict rencontre desdictz ennemys; dont pluisieurs en murmuroient, disant que ledict seigneur prince, ayant tant d'ennemys luy monstrant néantmoingz bon samblant d'amys, le pouroient bien par telz disners, chà et là, en lieux assez dangereux, mener à la boucherie, comme pluisieurs avoient esté menez du passé, et que partant le debvoit remémorer et avoir devant les yeulx sans soy ainsy hazarder, tant va la kenne[1] à l'eauwe que elle brise; mesme qu'il ne se debvoit ainsy laisser conduire d'ung Brecht[2], dict fol malicieux, courtizant journellement près Son Altèze, disant davantaige entre icelluy peuple que par telz faisant ainsy le folâtre à l'entour des princes et seigneurs, sont souvent cause de grand maulx, pourquoy l'on s'en peult garder.

Ledict jour de juing 1578, lesdictz Ganthois commencèrent à faire presches ès cloistres des Cordeliers et Carmes, desquelz en estoient faict sortir aucuns hors leurs couventz n'ayant voulu jurer, et d'aultres accusez dudict pêché de sodomie, duquel pêché les Cordeliers de Hulst et d'aultres places

[1] *Kenne*, cruche, de *kan*, mot flamand.

[2] L'auteur a déjà mentionné, t. I, p. 31, un Thierry de Brecht. Un Jean de Brecht, ancien échevin et chef de police de la ville d'Anvers, fut député par cette cité à l'assemblée d'Utrecht, le 30 juin 1579.

dudict pays de Flandres furent accusez par lesdictz sodomistes estans prisonniers. En ce mesme temps du mois de juing, fut bruslée une grand partie de la ville de Hault, que aucuns disoient de meschief et aultres par quelques terraystres illecq appostez desdictz ennemys, comme ilz s'estoient vanté de faire pour surprendre les villes à leur advantaige; comme aussy furent bruslez aucunes maisons dudict Bruxelles, où que se faisoit principallement garde contre les boutefeuz, lors tant redoubtez, pour estre assez advisés des pervers faictz desdictz ennemys l'ayant entreprins et signament sur ledict Bruxelles.

Audict commenchement de juing 1578, noz gens et lesdictz ennemys se rencontrèrent au quartier de Nyvelle, vers Enchin, où iceulx ennemys eurent du pire, tellement que ledict sieur capitaine Marnault amena quelques capitaines et aultres d'iceulx ennemys prisonniers audict Bruxelles, et d'aultres qui demeurèrent en la place tailliez en pièces. Ce pendant lesdictz ennemys d'aultre part, en nombre de 4,000 piedtons et 1,500 chevaulx, soubz la conduicte dudict seigneur d'Hierge, vindrent vers Boisleduc pour y treuver les reyters qui marchoient pour nostre assistence vers ladicte ville de Bruxelles; lesquelz reyters furent assistez en diligence par les nostres tant Escochoys, Anglois, Wallons, que Allemans, soubz la conduicte dudict seigneur comte de Boussu, estans secondez de nostre chevallerie d'ordonnance en brave équipaige[1] ; si qu'iceulx

[1] Le 14 juin, Claude de Witthem écrivait à don Juan : « A cest

ennemys ne treuvèrent moyen de y mordre, ains se retirarent comme appartient à saiges et discretz souldatz de ne hastivement donner sur leurs ennemys sans apparence de quelque advantaige.

Ce pendant arivoient vers iceulx nostres grand nombre de chariotz de Flandres et Brabant pour dresser nostre camp et servir aux munitions de guerre y requises. Lors fut ledict seigneur de Willerval estably gouverneur de Lille, Douay et Orchies, vacant par le trespas dudict seigneur de Steenbeke advenu peu aprez y avoir esté commis par l'emprisonnement dudict Rasseghem.

Le viij[e] jour dudict mois de juing 1578, furent exécutez audict Bruxelles, par la corde, aucuns des gens dudict seigneur comte Hollach y estans, et aultres furent envoyez hors la ville sans armes, pour avoir mis ceulx dudict Bruxelles en trouble dangereux, par leur commotion, par ce que l'on avoit peu paravant exécuté de nuict ung aultre de leur compaignie, par la corde, sur ledict grand marché de Bruxelles, ayant prétendu par aultres soldatz d'icelle leur compaignie le recouvrer hors des mains de justice, comme ilz avoient promis de faire; mais par l'ayde des Escochois avecq les bourgeois fut ladicte exécution accomplie, oires qu'iceulx bourgeois assistèrent audict seigneur gouverneur dudict Bruxelles,

« instant ay reçeu nouvelles de pluisieurs costez que les Anglois « et Escossois qui estoient en garnison à Bruxelles, sont sorti « et sont tiré droict à Anvers et delà vers Bosleducq, en convoye « de bonne quantité de chariotz chargez d'argent, et oultre, « l'on m'advertit pour sçeur qu'ilz vont se joindre avecq quel- « ques reytres qui viennent par Gheldre en çà... » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 178.

si en furent tuez deux ou trois sur ledict grand marché et aultres cincq ou six de ladicte compaignie du seigneur comte Hollach, ayant ainsy mis en danger icelle ville de Bruxelles desdictz ennemys, lesquelz estoient près la porte. Lors fut ledict seigneur de Cappres envoyé vers Arthois, pour y recevoir et faire acconduire au lieu de nostre camp quelque trois cens chevaulx et six milz de fanterie franchoise envoyez du seigneur prince de Condé[1] pour lesdictz Estatz généraulx contre lesdictz ennemys de ces Pays-Bas. Tost aprez furent exécutez audict Bruxelles aultres trois par la corde, et la reste de la compaignie Hollach envoyez hors la ville pour n'estre telz mutins duisables en garnison de telle ville frontière desdictz ennemys, ains y convenoit avoir de plus discretz et vaillantz soldatz pour la garder et deffendre.

Au mesme temps de juing, vindrent lettres d'Espaigne par lesquelles le roy Philippe se déclairoit ennemy desdictz Estatz[2], n'estant de ce trop bien advisé, selon le dire dudict peuple, pour ce qu'icelluy roy d'Espaigne debvoit au contraire, par toutes voyes de bénignité et clémence, garder et préserver iceulx ses Pays-Bas en paix et transquilité, pour ne les

[1] Henri Ier, fils de Louis de Bourbon, prince de Condé, assassiné en 1569, à la suite de la bataille de Jarnac, était né en 1552. Il n'avait échappé au massacre de la Saint-Barthélemy qu'en abjurant le calvinisme; mais, devenu libre, il avait repris sa religion et levé des troupes pour combattre les catholiques. Il mourut en 1588, empoisonné, croit-on, par ses domestiques, à l'instigation de sa femme.

[2] Placard donné à Madrid le 1er février 1578. Voy. *Bor*, liv. XII, fol. 22.

exposer en ruyne et perdition, comme le feu hault et puissant seigneur empereur, son père, luy avoit tant recommandé et prédict ladicte ruyne et perdition de sesdictz Pays-Bas, lorsqu'il s'en desvestyt et partyt pour Espaigne, advenant l'advisement et conseil d'Espaigne, comme dict est au principe de ce livre.

En icelluy temps de juing, le ravitaillement envoyé par ledict de la Motte à ceulx dudict fort de Hennin, fut destroussé par les paysans et aultres noz soldatz de ce quartier, l'ayant environné; pourquoy icelluy de la Motte prétendit noyer le pays de Bredenarde par la rompture d'une dycke à la première marée illecq cresante[1]. Mais iceux nostres là entour vigilant, l'ayant apperçeu, feirent incontinent et en diligence une dycke ou trenchy allencontre de ladicte rompture, tant qu'icelluy pays de Bredenarde fut préservé de ladicte inundation.

Lors ung jeune homme de la comté de Sainct-Paul estant au dernier supplice mené sur ung eschaffault en la ville d'Arras, pour y estre exécuté par l'espée, fut abandonné du boureau ou maistre des haultes-œuvres, sur le cry du peuple regardant illecq et mesmes de ceulx de son villaige. Si qu'icelluy patient, aprez avoir varyé quelque temps pour estre aucunement privé d'entendement, obstant icelle sa préparation à la mort, saultyt de hault en bas et fut sauvé par l'ayde dudict peuple luy ouvrant le passaige, de sorte qu'il n'en morut pour ce coup.

Audict temps de juing 1578, se disoit entre le

[1] *Cresante*, de *crescere*, croître, monter.

peuple que aucuns seigneurs et capitaines se vouloient desjoindre de ladicte union, prendant pour excuse que ceulx de Gandt s'advanchoient trop contre ladicte pacification. Et aultres disoient qu'ilz Ganthois ne faisoient que bons debvoirs de fidelz patriotz, puisque ledict don Jan et ses adhérens leurs malveullans s'estoient premier desbordez d'icelle pacification, comme cy-devant s'est assez démonstré, par leurs faulses et iniques expériences contre les bons et fidelz patriotz; et partant n'avoient iceulx seigneurs et capitaines solvente occasion[1] de pour ce eulx desjoindre de ladicte union; mais c'estoit, disoit icelluy peuple, pour ce qu'ilz estoient plus affectez ausdictz ennemys que à leur patrie, disant aussy qu'ilz avoient reçeu innumérables deniers de leurs gaiges, sans eulx avoir monstrez vertueux en service pour le bien et repos de ces pays tant requis, comme est apparu esdictz camps, ains seullement d'amasser et tryumpher à leur plaisir ès villes et villaiges arrière des coupz, tant qu'ilz avoient l'occasion de mener noz gens à la boucherie et de prendre et tenir les villes et chasteaux d'importance pour la comodité dudict don Jan et des siens; pour quoy ledict peuple se descourageoit de plus en plus d'estre ainsy abusivement entretenu à leurs grandissimes despens, foulles et travaulx desdictz soldatz, sans monstrer leurs debvoirs requis au faict du repoulsement et deffence des opressions et envahies desdictz ennemys, voires tellement que jusques à dire par aucuns d'icelluy peuple qu'ilz seroient constrainctz

[1] *Solvente occasion*, motif raisonnable.

de finallement prendre le faict en main et y remédier comme ilz treuveroient mieux convenir, affin d'en estre une fois à repos ou mourir en la place, car, disoient-ilz, nous ne le sçavons plus endurer ne supporter tant de charges l'une sur l'aultre, sans advancement de descharge desdictz despens, foulles et tourmens.

Lors y avoit aultre trahyson sur la main dudict Boisleduc pour être livrée audict don Jan; mais estant icelle trahyson descouverte par les bons patriotz d'icelle ville de Boisleduc, bourgeois et aultres leurs amys y estans, chassèrent ou feirent sortir aucuns des magistratz et gens de ladicte Église romaine[1] qu'ilz entendoient leur estre con-

[1] L'évêque de Bois-le-Duc, Laurent Metsius, prit la fuite et se réfugia à Diest. Le 19 juin, il écrivit, de cette ville, à don Juan d'Autriche la lettre suivante :

« Monseigneur, estant arrivé icy à Diest, j'ay fait toute diligence à la réquisition du sieur Baptiste de Monte pour sçavoir l'estat de la ville de Boisleducq. Et vray est que j'ay entendu qu'il a esté quelque dissention entre les bourgeois. Mais ilz sont derechief aulcunement accordez. Car la clergie, dont je crains que plusieurs du chapitre anciens ennemys de toute réformation, ont esté cause, a faict le serment par eulx requis. Et ont faict ung édict que nul bourgeois, tant laicq que clercq, peult rescevoir lettres ou avoir quelque communication avecq ceulx qui sont des villes et places subjectz à Vostre Altèze; mais, comme on m'escript, ilz persistent enchore à celà qu'ilz ne veullent recepvoir aulcune garnison; par quel moyen on espère fort, si ung camp formel assisteroit la ville qu'on la pouroit facilement prendre, veu la sécheresse présente. Ce combien que j'avoy communicqué audict sieur Baptiste de Monte, m'a requis que je l'advertisse à Vostre Altèze, à laquelle je suis tousjours prest faire tout humble service et incessamment prier Dieu le Créateur qu'il luy plaise donner à Vostre dicte Altèze santée et heureuse victoire des ennemys

traires. Et estoit ce que ledict seigneur d'Hierge cerchoit, assçavoir de surprendre ladicte ville de Boisleduc avecq l'ayde desdictz malveullans ayans intelligence avecq icelluy seigneur d'Hierge, et non d'aller rencontrer nostre dicte chevallerie venant dudict pays d'Allemaigne vers ledict Boisleduc[1], qui estoit au quartier de Nymeghe attendant l'argent pour passer monstres; estant ce pendant entré ledict seigneur de Boussu audict Boisleduc pour entendre ce que s'estoit passé illecq dudict faict de trahyson et y pourvoir de remède convenable pour le bien et garde d'icelle ville de Boisleduc, une des fortes places capitales dudict pays de Brabant, de grand importance.

Et continuant lesdictz ennemys en leur pillaige d'ung costé et d'aultre, comme maistres de la campaigne, pour ce que noz gens n'estoient fort assez de chevallerie pour les rencontrer en icelle campaigne, vindrent d'iceulx ennemys, le 13 dudict mois de

de Dieu et Sa Majesté, nécessaire pour conservation de la religion catholicque. De Diest, ce 19e de juin 1578.

« De Vostre Altèze,

« Très-humble chapellain,

« Laurens Metsius,

« évesque de Boisleducq. »

[1] Le 26 juin, on informait don Juan que « le conte Jehan de « Nassau et le conte de Swartzenbourg sont avecq leurs rit- « meistres à Boisleduc et debvront avoir auprès d'eulx quatre « tonneaulx d'or estans venuz de Flandres pour le payement de « leurs gens. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 178.

juing 1578, environ quattre cens chevaulx et six cens de piedt devant la ville de Mallines et pillarent grand nombre de bestiaulx de ce quartier de Mallines, comme peu paravant ilz avoient faict au quartier de Gasbeke et à l'environ près dudict Bruxelles, tirant vers Flandres; ayant iceulx ennemys emmenez plus de deux milz bestes, et les gens qu'ilz y treuvoient, pour les ranchonner ou aultrement, furent traictés cruellement à leur plaisir. Et comme ilz se retiroient dudict quartier de Mallines avecq leurdict grand pillaige de bestiaulx, sortirent quelque peu de la garnison dudict Mallines, qui les allèrent charger sur la queuwe, tellement qu'il en demeura huict ou neuf desdictz ennemys et, entre aultres, ung de leurs capitaines, et si furent reprins quelque partie de leurs bestiaux, voires qu'il en y eult reschapé bien peu si toutte la garnison dudict Mallines, si comme de trois cens chevaulx et quattre enseignes de gens de piedt, en eust ozé sortyr; mais non, pour craincte que, estans sortyz, aucuns dudict Mallines affectez audict don Jan ne eussent fermé les portes et livré la ville à ses gens, comme l'on entendyt aprez leur retraicte avoir proposé de faire avecq l'assistence et faveur d'iceulx mal affectez, advenant ladicte sortye de toutte la garnison[1].

[1] Les Espagnols, en se présentant devant Malines, avaient espéré en effet que la trahison leur aurait ouvert les portes de la place. Le 8 juin, un religieux de cette ville, nommé « frère « Pierre le carmélite, » fort connu du docteur del Ryo, avait envoyé à Louvain « ung homme exprès pour parler audict sei- « gneur docteur, pensant qu'il estoit par deçà, et lui dire de sa « part que les Malinois s'estoient fort altérez pour la mauvaise « manière de procéder du prince, lequel il avoyent prins en

Et le 15 dudict mois se treuva de retour audict Anvers le seigneur Saincte-Aldegonde avecq son besoingné audict pays d'Allemaigne vers ceulx de l'Empire, dont pluisieurs s'en resjouyssoient enten-

« grand abhorrissement, de façon, écrivait Claude de Witthem « à don Jnan, que ledict frère Pierre se faisoit fort que, en « cas que Vostre Altèze envoyasse qnelque peu de cavaillerie « et infanterie devant la vilie, il feroit autant que icelle se « reduyroit en ponvoir de Vostre Altèze; mais que ponr ce il « seroit nécessaire envoyer audict frère une lettre de Vostre « Altèze ou bien du docteur del Ryo, par laquelle les bourgeois « fussent asseurez d'estre receuz en grâce, vie et biens saulfz, et « ne leur mectre auitre garnison que de ceulx qu'ilz choisi- « roient des gens de Vostre Altèze, comme icelle a permis à « cenlx de Louvain. Aussi désireroit ledict père avoir nng « saulfconduict pour povoir librement parlementer et entrer au « camp de Vostre Altèze. » Don Juan, en recevant cet avis, ne voulut pas laisser échapper nne si bonne occasion. Il chargea le seigneur de Rossignol de la négociation et lui remit les lettres demandées. M. de Noyelles se rendit sur-le-champ à Louvain; il y eut nne conférence avec le docteur del Ryo et le seigneur de Ruysbroeck, à la suite de laquelie il fit retourner à Malines la personne que frère Pierre avait envoyée, la chargeant de faire connaître à ce dernier son arrivée avec les lettres qn'il réclamait, et qu'il eut à se tenir prêt et à faire savoir ce qu'il fallait qu'on fît. Le 12 juin, à onze heures du soir, après avoir reçu un dernier avis, M. de Noyelles sortit de Louvain et se dirigea vers Malines, accompagné de don Alonzo de Sottomayor et escorté des qnatre compagnies de ce dernier, de la compagnie du seigneur de Ruysbroeck, de deux cents arquebusiers wallons, de cent antres arqnebnsiers et de cent piques aliemandes. Le lendemain, il dut rentrer à Louvain comme il en était parti, et voici en qnels termes il rendit compte à don Juan de l'lnsnccès de son expédition : « Il me desplest que je ne pnis mander à Vostre « Altèze meileures nonveiles du succès de nostre négociation « en laquelle j'ay fet ce que j'ay peu et le conseiler del Ryo « aussy, mes ces gents là sont si froids et ont sy peu de corage « qu'ils n'ausent exécuter ce qu'ils voldroient et n'eust esté pour « crainte que j'avois de les mettre en total désespoir et qu'ils « eussent pensé qn'on les eusse du tout abbandonné, je fusse

dant ledict besoingné estre favorable à ladicte patrie pour avoir iceulx de l'Empire résolu d'assister Son Altèze et lesdictz Estatz généraulx de tout leur povoir au repoulsement desdictz ennemys, enquoy ilz se povoient bien employer, comme disoit ledict peuple, pour avoir assez expérimenté audict Allemaigne la tirannye desdictz Espaignolz ès lieux où ilz avoient estez les maistres, comme encoires ilz se vantoient audacieusement de les traicter, advenant au boult de leurdicte intention de Flandres et aultres Pays-Bas, voires de n'en faire moingz audict pays d'Angleterre, disans en leur langaige : *Noz governamos las Indas, las Itallie, los Estados bacos, y despuis governamos l'Allemaigne et l'Inglaterra*, faisant ainsy souvent leurs comptes sans leurs hostes; disant par pluisieurs dudict peuple qu'ilz espéroient bien, Dieu aydant et les bienveullans desdictz Pays-Bas

« esté d'advie de m'en retourner dois avant-hier vers Vostre « Altèze sans riens attenter, mès comme cheluy duquel elle m'a « envoié la lettre tenoit la chose pour fesable, affin de ne lesser « escouler une sy bone occasion, ayant isy à la main le seigneur « don Allonso avecq ses troppes, nous fumes d'advis d'aler « contre leurs voluntés, sans attendre le seigneur Octavio, puis « que nous avions gents assés. Hier, voiants qu'il n'y avoit « aulcun rumeur en la ville et que la guarnison ne voloit sortir, « estant jà environ les deus heures après midy, nous résolusmes « de leur monstrer toutes nos forches et leur envoiames une « trompette avecq les lettres que Sa Majesté et Vostre Altèze « escrivent aulx magistrat et commis bourgeois de ladicte ville « sans aultre, saulf deus mots que j'escrivois ausdicts magis- « trat et bourgeois, car tel estoit l'oppinion du personage de « là dedens, lequel entendoit que Vostre Altèze deusse assiéger « la ville. Nous n'avons eu aulcune responce ny la trompette est « revenue; je ne scay ce qu'ilz en feront... » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 178.

avecq le secour de leurs bons voysins et amys, de les vaincre et expulser vaillamement hors d'iceulx pays, du moingz ceulx, disoient-ilz, ayans moyen de eulx retirer sans y laisser piedt ou aile.

Lors fut envoyé du pape appellé Sainct-Père ung pardon et indulgence[1] audict don Jan et à tous ses adhérens tenans de la papauté; par lequel pardon leur estoient pardonnez tous leurs pêchez jusques à leur mort et aprez, pour eschauffer ledict don Jan et les siens tant plus à persévérer en leurdicte tyranye de meurdres, massacres, violemens et aultres forces et foulles vers les povres desdictz Pays-Bas, tant désolez, au lieu de, selon droict tant divin que humain, cercher tous les moyens gracieux pour les mectre en repos et transquilité, sans donner aux siens papaux tel pied de tiranyzer, comme se disoit entre ledict peuple qu'il n'y avoit apparence de appeller icelluy pape Sainct-Père, par ce qu'il soustenoit iceulx siens en telles voyes détestables et abominables.

En icelluy temps de juing 1578, ledict seigneur de Berlaymont[2] morut audict Namur de la corenche ou flux de ventre, comme aussy morut son filz, le comte de Meghem avecq sa compaigne[3], par laquelle

[1] Par bulle datée du 18 janvier 1578, Grégoire XIII avait accordé indulgence plénière à tous ceux qui suivraient le parti de don Juan d'Autriche.

[2] Charles de Berlaymont, conseiller d'État, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur et souverain bailli du comté de Namur.

[3] Lancelot de Berlaymont, seigneur de Beauraing, devenu comte de Meghem par son mariage avec Marie, fille de Georges de Brimeu et héritière de Meghem. Le style de l'auteur pourrait

feue[1] dame comtesse icelluy feu comte estoit parvenu à icelle comtée de Meghem. Si mourut lors au mesme temps le receveur Van Havre[2] de la peste en certain hospital dudict Anvers, estant chargé dudict peuple d'avoir largement usé de compositions et d'aultres malversations en son estat de receveur des confiscations, comme aultres desdictz pays de Flandres et Brabant, ainsy que cy-devant est déclairé.

Audict temps de juing dudict an 1578, les gens dudict don Jan, soubz la charge dudict seigneur de Vaux, ayant surprins par subtilesse le chasteau de Bapalme, y estans entrez fil à fil par jour de marché, que lors donnarent ung coup de canon pour, sur le son d'icelluy canon, faire approcher les autres demeurez en enbuscade près d'icelle ville et chasteau de Bapalme, pour entrer et gaigner la ville, se tenans asseurez de leur entreprinse par le moyen de ladicte surprinse de chasteau; mais les bourgeois, avecq quelques soldatz estans en ladicte ville, se monstrarent tant vaillantz qu'ilz reprindrent soubdainement ledict chasteau par eschelles, et après avoir en-

faire supposer que Marie de Brimeu mourut en même temps que son époux; au lieu des mots *comme aussy morut son filz, le comte de Meghem, avecq sa compaigne*, nous croyons qu'il faut lire *comme aussy morut son filz, le comte de Meghem, par sa compaigne*. Marie de Brimeu vécut jusqu'au 18 avril 1605; elle épousa en secondes noces Charles de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay.

[1] Ce mot permettrait de croire que le manuscrit dont nous avons entrepris la publication, aurait été écrit postérieurement à l'année 1605.

[2] Louis Van Havere, receveur des confiscations, sous le gouvernement du duc d'Albe, pour le quartier de Bruges, du Franc, Furnes, Hontschote et Berghes-Saint-Winnocq.

chassé lesdictz enbuschez approchant la ville sur ledict son de canon, et en deffaict une partie d'iceulx par une saillye qu'ilz feirent, deffeirent aussy ceulx estans entrez audict chasteau, ne trouvant la voye pour en sortir, comme ilz y estoient entrez par ladicte voye subtille; par où se doibt, advisant l'entrée de quelque lieu, de aussy adviser comment l'on en poura sortyr. Si retindrent par lesdictz nostres quattre desdictz soldatz entrez audict chasteau, pour sçavoir la vérité de ladicte entreprinse.

En ce mesme temps, le collonel desdictz Escochoys estant sorty dudict Bruxelles fut reprins et remonstré par ledict seigneur lieutenant général sur la requeste par luy présentée à Son Altèze ou à Son Excellence pour avoir son payement, assisté d'ung Charles de Hoyere, solliciteur; estant icelluy collonel chargé d'avoir peu paravant, en passant monstres audict Bruxelles, par devant ledict seigneur de Champaigny, commissaire, et aultres ses adjoinctz pour ledict faict de monstres, emprunté entre les siens plus de 300 hommes, bourgeois dudict Bruxelles et aultres qu'icelluy sieur collonel avoit peu retrouver, pour mectre au lieu d'aultres de ses compaignies escochoises, estans mortz, blessez et malades; disant par icelle Son Excellence audict Charles, solliciteur, comme il se qualifioit, dudict sieur collonel, qu'il se retirât ou qu'il le feroit pendre.

Lors au mesme temps de juing 1578, advint ung pitoyable meurdre en ung basteau passaigier de Zélande vers le quartier de Gandt, auquel basteau estoient certains receveurs et fermiers de tonlieu, ayant grand somme d'argent; dont quelques quattre

volleurs ou meurdriers estantz advertyz par leurs espiez, seroient aussy entrez audict basteau, disant aux passagiers y estans qu'ilz s'enbarquoient pour aller négocier leurs affaires audict Flandres. Et avant que de ariver au rivaige dudict quartier maritime de Gandt, iceulx meurdriers, en ghyze de marchans, comme dessus, s'attachèrent ausdictz receveurs et aultres qui avoient à leur samblant bonne bourse, et les meurdrirent illecq pitoiablement par pluisieurs playes, prendant après leurs argentz et joyaulx qu'ilz avoient. Ce faict, constraindirent au marinier de les mectre à terre sur ledict quartier de Gandt, où tost aprez estans poursuyvys furent treuvez et constituez prisonniers au lieu dict Assenede, près dudict Gandt, et y reçeurent leur sallaire de meurdriers.

En ce mesme temps de juing, ledict don Jan feist présenter une requeste aux seigneurs ellecteurs de l'Empire assamblez à la diette tenue en la ville de Worms, affin qu'ilz seigneurs ellecteurs ne donnassent audience audict seigneur de Saincte-Aldegonde[1], y ayant esté député par lesdictz Estatz, affin, comme

[1] Il doit y avoir ici une erreur et une confusion de temps. Marnix revint à Anvers le 15 juin. Ce n'est pas à cette date que don Juan peut avoir fait présenter aux princes-électeurs la requête mentionnée par l'auteur. On nous permettra de faire connaître ici une particularité, jusqu'à présent ignorée, de la vie de Marnix, pendant son séjour à la diète de Worms. Don Juan, qui redoutait la persuasive éloquence de ce redoutable ennemi, bien plus que les armées de l'archiduc Mathias, chercha à se débarrasser de lui et, suivant une pittoresque expression du temps, plaça sur sa tête plusieurs milliers d'écus. C'est ce que nous apprend nne lettre écrite de Worms, le 23 juillet, après la clôture de la diète, par Werner, comte de Salm, et Jean de Hal-

disoit le peuple, d'acconduire tant plus leur intention suyvant celle dudict don Jan, obstant qu'icelluy seigneur de Saincte-Aldegonde, réputé de grand sçavoir et affecté à ladicte religion réformée, ne se treuva en leurs consaulx d'Estat et desdictz Estatz généraulx, pour retourner et divertir leurdicte intention papale; demandant davantaige par ledict don Jan par sa dicte requeste ausdictz seigneurs ellecteurs qu'ilz le voulussent ayder et favorizer, comme il feroit s'ilz avoient à faire de luy et des siens, et aussy qu'ilz donnassent empeschement au seigneur duc Cassemir de passer avec ses gens en cesdictz Pays-Bas. Enquoy icelluy don Jan perdit son temps, ne ayant lesdictz seigneurs ellecteurs faict cas de sadicte requeste[1], congnoissant sadicte dévotion de

stein. Les deux envoyés de don Juan hésitent à retonrner aux Pays-Bas, parce que les chemins ne sont pas sûrs et surtout parce qu'ils craignent des représailles et qu'on ne venge sur eux le tort qui pourrait être fait à Marnix. — Archives dn Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 178.

[1] Nous croyons qu'on nous saura gré de faire figurer en regard de ce que dit l'auteur, le texte d'une lettre écrite à Worms, le 16 juin, par le comte de Salm et Jean de Halstein. Voici ce que disent les commissaires de don Juan : « On a longuement « icy dispnté s'il conviendroit d'escripre aux Estats et les admo- « nester selon noz requestes, mais comme ilz se sont eslevez et « prins les armes de lenr authorité ou fantasie privée et que « tout ce qu'ilz font est au desçeu et contre la volonté de Sa « Majesté, mesmes que par le contenu du placcart à nons der- « nièrement envoyé, Sadicte Majesté casse et révocque la con- « grégation desdictz Estats avec touttes leurs actions et ce qu'en « dépend, a esté trouvé mleulx de point escripre ny à l'archedne « Mathias ny ausdictz Estats, ains suffit de remonstrer (oultre « et pardessus la responce qu'on a donné par escript sur leure « demande à leurs commis, et verbalement en plain conseil) la « faulte qu'ilz ont faict et continuent encoires de mal en pis do

assubjectir lesdictz Pays-Bas ausdictz Espaignolz comme esclaves, et en aprez les aultres pays circumvoysins, suyvant leurdicte vantize et jactance sans leurs hostes, lesquelz avecq l'ayde de Dieu entendoient qu'ilz cheroient mesmes au fil par eulx

« se formaliser en la sorte qu'ilz procèdent contre leur seigneur « et prince naturel, laquelle remonstrance, ensemble l'admonition bien estroicte qu'on a faict à leurs commis de se déporter « de telles entreprinses tant indeues et dangereuses non seulement au regard de Sadicte Majesté, mais aussi de l'Empire « en général et touttes ses Estats, pour la conséquence qu'en « est à craindre, oultre l'injustice et iniquité du faict en soy, a « donné sy petit contentement ausdictz commis qu'ilz s'en sont « fort plainct, jusques à protester, s'ils ne recoivent aultres « solaigement et succours de l'Empire, que force leur sera le « chercher alieurs, avec aultres propos semblables; quoy toutes « fois nonobstant n'ont sçeu obtenir aultre chose que dict est. « Touchant la proposition particulière que l'Empereur a faict au « commencement de ceste jornée au conseil des électeurs ou « leurs commis, n'en avons encoires jusques à présent sçeu « avoir copie quel debvoir et extrème diligence en ayons faict, « par ce qu'icelle, comme on nous dict, a esté faicte verbalement « et non par escript, avec deffence bien expresse de ne la communicquer à personne que à ceulx du conseil des électeurs. « De sorte que ny les commissaires de l'archiducq Ferdinand ny « aulcun des aultres du conseil des princes sçavent pour ceste « heure le contenu et les particularités d'icelle, sinon qu'elle est « en tout à l'advantaige de Sa Majesté et pour appaiser les « troubles par delà par aultre voye et moyens plus convenables « que par force d'armes et ultérieure effusion de sang. Et combien les responces que les seigneurs députez ont donné sur « noz remonstrances et celles des Estats généraux semblent « donner comme sy telle proposition de l'Empereur eust esté « faicte à touts les députez de ceste journée, sy est-il toutesfois « que ceulx du conseil des princes ne sont pas aultrement ou « plus informez du contenu de ladicte proposition et de ce qu'a « esté délibéré sur icelle au conseil des électeurs, sinon qu'on « leur a remonstré l'Empereur avoir proposé au conseil des « électeurs aulcuns moyens pour, par intercession et composition amiable, parvenir sans ultérieure rigueur à la fin et

tendu à leur perpétuelle infamie et malheur. Ce pendant ariva en ladicte ville d'Anvers ung ambassadeur de l'Empire avecq la résolution et arrest de ladicte impériale journée ou diette tenue audict Worms, icelluy seigneur ambassadeur appellé le baron de Bronner[1]. Laquelle résolution se disoit en court estre telle que l'Empereur et ceulx de son Empire estoient pour la protection desdictz Pays-Bas, soubz conditions de entretenir ladicte pacification. A quoy ledict peuple disoit ne avoir trop seur arrest, disant que le tout n'estoit que pour les entretenir continuellement d'abusions, comme appercevant que lesdictz seigneurs de ces pays ou aulcuns d'eulx masquez ne tachoient de satisfaire à ladicte pacification, mesmes au poinct contenant en icelle d'expulser lesdictz ennemys hors de cesdictz pays.

Lors, audict temps de juing 1578, lesdictes cincq compaignies sortyes dudict Philippeville, par ladicte rendition d'icelle, alléguant qu'ilz n'y avoient voulu demeurer audict service de don Jan, se vindrent présenter devant ladicte ville de Bruxelles, préten-

« wydainge des troubles par delà, et que iceulx du conseil des « électeurs auriont lesdicts moyens sy bien secundé de leur « advis qu'on y doibt espérer tout bon succès et telle fin que « pour le service de Dieu, de Sa Majesté et bien publicq con- « vient, sans déclarer toutesfois lesdicts moyens, et que partant « conviendroit remectre les plainctes et doléances des ambedeux « parties à icelle intercession et érection de paix que l'Empereur « prétend de faire. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 178.

[1] C'est probablement un nom mal orthographié. Au mois de juin 1578, l'empereur Rodolphe envoya aux Pays-Bas Siegfried Preiner, conseiller aulique. *Voy.* Groen Van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. VI, p. 477.

dant y entrer, mais aucuns d'icelle ville, craindans que ce ne fust pour rendre ledict Bruxelles ès mains dudict don Jan, comme il en estoit ouvrier et practicqueur, disant pluisieurs dudict Bruxelles qu'iceulx de Philippeville eussent bien peu tenir plus longtemps icelle place tant forte, ne voullurent partant iceulx de Bruxelles pour pluisieurs raisons recevoir icelles cincq enseignes.

Ce pendant lesdictz ennemys ayant quelque favorable intelligence avecq aucuns de la garde de Lembourg, place forte et munye de vivres et munitions y bastantes ou requises pour tenir huict mois, la prindrent à bon marché, s'estant renduz[1] ceulx de

[1] Les habitants de Limbourg rendirent la ville, après une courte résistance, le 16 juin 1578. Ils se remirent à la miséricorde du Roi et firent serment de demeurer à l'avenir fidèles sujets de l'Espagne. Voici la teneur de l'accord conclu à cette occasion entre eux et le prince de Parme : « Comme les bour« geois et inhabitans de la ville de Lembourg, estans mal con« seillez et par induction et persuasion de leur chastelain et « gouverneur et aussi d'aucungs espritz, ont attendu le camp « et armée de Sa Majesté, laquelle y estoit envoyée pour la « renger soubz l'obéissance de Sadicte Majesté, s'estans laissez « baptre avec l'artillerie et estans par ce moyen venu à l'ex« trême, craignans les entière ruine et désolation, ont enfin « suplié monseigneur le prince de Parme, de Plaisance, etc., « général pour Sa Majesté en ceste armée, les prendre et rece« voir en miséricorde, promettant de doiresenavant estre et « demourer bons et léaulx subjectz de Sadicte Majesté et obéyr « et accomplir ce que de sa part sera commandé. Ce que Son « Excellence, ensuyvant la clémence et miséricorde de Sadicte « Majesté, laquelle ne prétend ny demande rien de sesdictz sub« jectz que les mener soubz son anchienne obéissance, leur a « consenty et permis, et, avec ce, libéralement donné corps et « biens. Par quoy, veullans lesdictz borgeois et inhabitans, avec « les bourgmestres, eschevins et ceulx de la loy de ladicte ville « de Lembourg, dois resenavant demorer soubz la deue obéis-

dedens par le moyen de la trahyson du gouverneur d'illecq nommé Belver, lequel par aprez fut détenu prisonnier audict Anvers[1], desquelles prisons il en

« sance de Sa Majesté, comme bons et léaulx subjectz, ilz ont « faict le serment et juré de maintenir ce que s'ensuyt ès mains « de monseigneur de Mondragon, gouverneur du pays d'Outre- « meuse, en présence de Jehan de Boodt et Lauwerens Gantzen- « miller, secrétaire de Sadicte Majesté : en premier lieu, comme « bons chrestiens, qu'ilz demeureront en la religion catholicque « romaine en laquelle ilz ont esté nez et ont reçeu Sa Majesté, « sans en ce contrevenir ny souffrir y estre faict aucung scan- « dale, ains y résister de corps et biens, abjurant et renonceant « à toutes hérésies et nouvelle religion, et aussi à toutes ligues, « confédérations et sermens qu'ilz porroient avoir faict avec les « Estatz de pardeçà, prince d'Oranges et aultres; et qu'ilz seront « et demeureront doiresenavant bons et loyaulx subjectz de Sa « Majesté, sans faire ny souffrir estre faict aucune chose con- « traire à ses autheurs et authoritez, et ensuyvant ce seront « tenuz réveller et déclairer toutes conspirations, menées et tra- « hisons qui porroient estre déménées audict pays de Lembourg « contre et en préjudice dudict pays et de Sadicte Majesté, « comme bons et léaulx subjectz sont tenuz. Aussi seront-ilz « tenuz d'obéir, cheoir et caresser le lieutenant gonverneur « général institué et commis par Sa Majesté en ce pays de « pardeçà, et accomplir et satisfaire aux commandemens et or- « donnances que leur seront faiz au nom et de la part de Sadicte « Majesté. De mesme ilz obéyrout au gouverneur et lieutenant « particulier que par ledict gouverneur général sera commis en « ce pays d'Oultremeuze, et, en son absence, à son lieutenant, « et l'assister de conseil et aultrement en tout ce qu'il aura de « besoing pour le service de Sa Majesté, bien et conservation « dudict pays et du publicque; et, au reste, se conduyront et « régleront en tout et partout selon que bons et léaulx subjectz « sont tenuz et doibvent faire. » Au bas de ce document on lit : « Ce jourd'huy, xxij[e] de juing 1578, les bourgmestres, eschevins « et ceulx du magistrat, avec les bourgeois de ladicte ville, « assemblez en la maison eschevinalle, ont presté le serment, ès « mains dudict gouverneur dudict pays d'Outremeuse. Faict les « jour, mois et an que dessus, etc. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience,* liasse 178.

[1] Suivant *Strada,* t. II, p. 370, le gouverneur de Limbourg fut

auroit esté eslargy par justice disoient les aucuns, et aultres disoient par faveur, comme l'on faisoit, disoient-ilz, journellement des aultres prisonniers mal famez.

En icelluy temps de juing 1578, ledict seigneur de Lallaing faict debvoir de entrer à Bouchin avecq quelque chevallerie; mais ceulx d'icelluy Bouchin luy refusarent l'entrée disant qu'il euist à monstrer ordonnance de Son Altèze, ne le veullant aultrement recongnoistre pour leur gouverneur d'Haynnault s'il ne monstroit ladicte ordonnance[1]. Laquelle il se gardoit de la venir quérir ou demander audict Anvers, où estoit la court d'icelle Son Altèze, pour estre grandement tenu et réputé pour suspect de ne vouloir trop de bien à ladicte patrie[2].

Lors estant ledict Marnau avecq sa compaignie de cent chevaulx audict quartier de Boisleduc près d'Indove, icelle compaignie fut surprinse de cincq cens chevaulx desdictz ennemys, les quelz avoient def-

conduit, ainsi que sa femme, jusques à Aix-la-Chapelle, escortés tous les deux d'une compagnie d'Espagnols.

[1] On se défiait du comte de Lalaing, et ce n'était pas sans raison. Chaque jour quelque fait nouveau laissait apercevoir combien son autorité devenait précaire. Le 7 juin, il écrivait aux États-généraux pour leur signaler un refus d'obéissance qui lui avait été opposé par les seigneurs de Harchies et de Roisin. Sa lettre est imprimée dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 2e série, t. VIII, p. 478.

[2] *Voy.* dans les *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas*, t. 1er, p. 14, une lettre de Philippe de Lalaing, adressée le 10 juin 1578 aux magistrats de la ville d'Ypres, et dans laquelle il proteste contre les calomnies dont il est l'objet. *Voy.* aussi une lettre de même date adressée aux Etats-généraux.— *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 2e série, t. VIII, p. 480.

faict ou prins deux centenelles des noirs harnas estans en cestuy quartier, en nombre de cincq cens chevaulx, passans monstres; lesquelz noirs harnas furent en grand danger d'estre tous taillez en pièces desdictz ennemys, s'ilz ne eussent treuvez le rencontre de ladicte compaignie Marnau; lesquelz se deffendirent tant vaillament en faisant leur retraicte jusques ad ce qu'ilz parvindrent ausdictz noirs harnas qui s'estoient mis en armes, si qu'ilz assistèrent lesdictz de Marnau, aprez qu'ilz en eurent faict quelque difficulté du commenchement, disant qu'ilz ne vouloient combattre tant qu'ilz auroient passé icelles leurs monstres; de sorte qu'iceulx de Marnau, avecq ladicte assistence de environ trois cens desdictz noirs harnas, chargèrent tous ensamble de telle furie que lesdictz ennemys furent constrainctz de eulx retirer avecq perte de leurs gens; ayant icelluy capitaine Marnault perdu son chariot de bagaige qu'il ne regretoit tant que la perte de cincq ou six chevaulx de grande estimation, lesquelz furent emmenez à leurdicte surprinse avecq deux de ses soldatz qui furent deffaictz en eulx deffendant vaillament tant qu'ilz povoient. Duquel exploict icelluy Marnault parvenoit en plus grande réputation de vaillant et vertueux capitaine, si que pluisieurs disoient que à tel vertueux capitaine se debvoit donner charge de mil chevaulx. Et comme ledict seigneur viconte de Gandt perdyt lors ses chevaulx de grand valeur au villaige de Ghillenghien en Haynnault, destroussez desdictz ennemys par mal garde, furent pluisieurs prins prisonniers et mis à ranchon comme bon leur sembloit; les paysans, tant pilliez et foullez de tous

costez, voires rasez jusques aux os avecq leurs povres femmes et enffans, ne sçavoient bien avoir la patience.

Audict temps, 20 du mois de juing 1578, ledict comte Charles de Mansfelt mourut[1], de quelque poyson, comme se disoit, pour récompense de ses services en faveur dudict don Jan, contre lesdictz Estatz. Et le 22 dudict mois de juing 1578, vindrent nouvelles en court audict Anvers de monsieur de Hèze, gouverneur audict Mastrecht, apportées par ledict monsieur d'Alennes[2] d'ung fouldre advenu audict Lemburg par le feu prins en l'amonition de pouldre, que l'on disoit avoir esté faict par quelque traynée, comme lesdictes nouvelles portoient, que le chasteau et ville dudict Lembourg estoit presque tout emporté en l'air et les gens y estans, du moings la plus grand partie, et entre aultres y estoient mis en pièces le seigneur prince de Parme, le seigneur Dragon et aultres desdictz ennemys[3]; mais aprez furent icelles nouvelles desjà légièrement imprimées sur

[1] L'auteur commet ici une erreur. Charles de Mansfeld, après avoir fait les guerres du prince de Parme, s'en alla en Allemagne, devint maréchal de camp des armées de l'empereur Rodolphe II et mourut en Hongrie, en 1595, en combattant contre les Turcs. Il avait épousé Marie-Christine d'Egmont, fille du célèbre Lamoral et de Sabine de Bavière.

[2] Chrétien Sarazin, seigneur d'Alennes, colonel d'un régiment d'infanterie wallonne. Il prit parti pour les mécontents et se signala par la prise de Courtray, dont il se rendit maître dans la nuit du 26 au 27 février 1580. Déjà le 6 avril 1579, il avait servi de témoin à l'engagement pris par le baron de Montigny vis-à-vis du seigneur de la Motte, de rentrer sous l'obéissance du Roi. Il fut nommé chevalier par lettres-patentes du 10 juin 1582.

[3] Voy. *Strada*, traduction de Du Ryer, t. II, p. 374.

lesdictes lettres dudict seigneur de Hèze, et distribuées en vente en pluisieurs lieux, treuvées qu'il n'y avoit emporté que une tour dudict Lembourg et quelques soldatz y estans; par où se démonstroit ne avoir esté escript par ledict seigneur de Hèze et aprez imprimé par congé de Son Altèze que pour encoires abuser le peuple pendant que on le pluchoit et rasoit.

Le 23 dudict mois de juing 1578, ledict capitaine Marnault fut faict et créé chevalier de par Son Altèze, et aprez ledict anoblissement luy fut donné plus grand charge qu'il ne avoit paravant, si comme chief et capitaine de cincq cens chevaulx, en considérations des bons et léaulx services qu'il avoit faict pour lesdictz Pays-Bas. Et tost aprez ladicte rendition de Lembourg, fut aussy prinse desdictz ennemys la villette et chasteau de Dallen[1], gisant à deux lieuwes près dudict Lembourg, par force, et y fut faict grand massacre des gens y estans.

Ce pendant aucuns prestres et religieux se allioient par mariaige audict quartier de Flandres, et entre aultres ung cordelier dudict Gandt à une riche vefve, et se mist à prescher selon ladicte religion réformée, pour quoy luy fut donné bonne pension par ceulx dudict Gandt. Lors, audict temps de juing 1578, fut publié ès villes des Pays-Bas, que ceulx ausquelz estoient envoyez billetz pour prester argent ausdictz Estatz, s'estans absentez pour eschaper ledict prest d'argent, eussent à retourner en leurs maisons déans quattre jours de ladicte publication, à paine de confiscations de biens.

[1] Le baron de Chevreaulx s'empara de Dalhem le 20 juin.

Au mesme temps Son Altèze porta le deul de madame la duccesse de Loraine[1], fille du roy de Denemarcq, ayant premièrement espouzé le duc de Milan, et après sa mort, sans en avoir génération, espouza le duc de Loraine, duquel icelle dame duccesse eult deux filles[2] et ung filz[3] lequel estant eagé de sept ans, le roy de France avecq forces d'armes le vint saisyr en la court de ladicte feue dame duccesse, au lieu de Nansy, et le mena en son pays de France, au grand regret et desplaisir d'icelle feue dame duccesse de veoir emmener son enfant, oultre la spoliation de beaucoup de tryumphantes et riches tapisseries, vaiselles et joyaulx d'or et d'argent, qu'icelle feue dame duccesse avoit illecq dressez en attendant la réception et recuel amyable dudict roy de France, comme il avoit mandé de y venir en amy pour la saluer, comme dict est.

Ce pendant s'approchoient grand nombre de chariotz vers le quartier de Mallines pour mener les vivres et munitions de guerre la part que leur seroit ordonné. Et, le 29 dudict mois de juing 1578, ceulx de la garnison d'Enghien rencontrant quelque nombre desdictz Espaignolz, qui avoient prins beaucoup

[1] Christine, fille de Christiern II, roi de Danemark, et d'Élisabeth d'Autriche, sœur de Charles-Quint. Elle avait épousé, en 1534, François Sforce, duc de Milan. Devenue veuve peu de temps après, elle se remaria, en 1540, avec François, duc de Lorraine et de Bar, qui mourut en 1545.

[2] Rénée, qui épousa Guillaume II, duc de Bavière, et Catherine, mariée, en 1589, au grand-duc de Toscane.

[3] Charles II de Lorraine, dit le Grand, né à Nancy le 18 février 1543. Il épousa le 15 février 1559, Claude de France, fille de Henri II.

de bestiaux en ce quartier, les emmenant vers ledict Nyvelle en Brabant, s'attachèrent les ungz aux aultres, si que lesdictz Espaignolz furent rompuz et abandonnarent leurdict butin de bestiaux avecq perte de leurs gens. Et amenèrent ainsy les nostres lesdictz bestiaux audict Bruxelles et audict Enghien, où que l'on faisoit venir les povres paysans pour recongnoistre et reprendre leurs bestes.

Ledict jour, y eult quelque trouble audict Bruxelles entre quelques reytres sur le Marché au bois, si que iceulx reytres se prindrent aprez contre les bourgeois, lesquelz, assistans en diligence l'ung l'aultre, contraindirent lesdictz reyters à eulx retirer en leurs logis; que lors ung desdictz reyters, estant à une fenestre, tira d'ung pistoulet dont en fut attainct ung jeune homme, filz d'ung advocat, passant illecq ou survenu d'aventure, et mourut le lendemain d'ung coup au ventre pénétrant en la jambe.

En ce mesme temps, Charles Brimeu, filz battart du feu comte de Meghe[1], trespassé à Zwole en l'an 1572, sans hoirs, obtint 300 florins pour se accoustrer, et 1,200 florins par an héritables sur les biens, confisquez au prouffit desditz Estatz, dudict dernier comte de Meghe, filz de Barlaymont, ayant espousé la niepce dudict feu comte de Meghe trespassé audict Zwole, succédée en icelle comtée, suyvant les trespas d'iceulx derniers comte et comtesse sa compaigne, avec leurs deux enffans; ayant

[1] Charles de Brimeu, comte de Meghem, chevalier de la Toison d'Or, mort à Zwoll le 8 janvier 1572. C'est par erreur que M. Rahlenbeck, dans les *Mémoires de Jacques de Wesenbeke*, p. 236, fixe à l'année 1569 la mort de ce seigneur.

ledict Charles esté engendré au corps d'une damoiselle Vander Eyke, de bonne maison et lignaige dudict Bruxelles, à laquelle ledict feu seigneur comte, oncle de ladicte feue dame comtesse, avoit promis mariage avant que de vouloir accorder charnelle conversation, comme elle disoit.

En la fin dudict mois de juing 1578, ariva en ladicte ville d'Anvers l'ambassadeur de ladicte Sérénissime Réginale Majesté d'Angleterre, asscavoir le noble seigneur Broike, baron de Cobham, connestable du chasteau de Douvre et gardien des cincq portz, assisté d'ung aultre ambassadeur nommé messire François Walsingham, chevalier, secrétaire d'Estat et conseillier ordinaire du Privé Conseil[1]; estans iceulx seigneurs ambassadeurs accompaigniez de pluisieurs nobles et gentilzhommes dudict pays d'Angleterre, en brave et excellent ordre. Et furent reçeuz hors la porte Sainct-George dudict Anvers des seigneurs comte d'Egmont et prince de Chymey, assistez de pluisieurs aultres seigneurs et gentilzhommes de ces pays. Lesquelz acconduirent iceulx seigneurs ambassadeurs en grand honneur et magnificence jusques à leur logis, qui est de la nation angloise audict Anvers. Et pendant leur entrée par ladicte porte Sainct-Georges, se donnarent pluisieurs coupz d'artillerie sur les murailles dudict Anvers, pour la joyeuse venue desdictz seigneurs

[1] Ces ambassadeurs étaient porteurs de deux lettres de créance, l'une, en latin, datée du 31 mai et adressée à l'archiduc Mathias; l'autre, en français, datée du 12 juin et destinée aux États-généraux. Le lecteur les trouvera à la suite de ce volume.

ambassadeurs audict Anvers, allant lesdictz seigneurs capitaines et marchans devant, lesdictz seigneurs et gentilzhommes d'Angleterre aprez, et iceulx seigneurs ambassadeurs derière, au milieu desdictz seigneurs d'Egmont et de Chymey. Et en passant sur le pont de la Merre, les bourgeois, y estans de garde d'une enseigne, feirent la salutation d'harquebousades ausdictz seigneurs ambassadeurs, tant s'en resjouyssoit le peuple, entendant la bonne assistence de ladicte Réginale Majesté de gens et argent, contre lesdictz ennemys de cesdictz pays, mais aucuns desdictz Estatz n'entendoient faire la guerre offensible mais deffensible; par où se povoit appercevoir, disoit ledict peuple, l'affection qu'ilz avoient ausdictz noz ennemys, qui avoient par leurs dictes foulles et cruelz traictemens tant irritez et provocquez ceulx desdictz Pays-Bas, qu'il estoit temps de soy deffendre et les repoulser hors d'iceulx Pays-Bas, sans attendre ultérieure cause offensible, pour ne leur donner encoires tant d'avantaige, comme devant.

En ceste fin dudict mois de juin furent exécutez par le feu en la ville de Gand au Marché de bled, quattre Cordeliers, et ung Augustin fustigé de verges, et deux aultres Cordeliers et ung Augustin fustigez de verges, et leurs cheveulx bruslez de la teste, ayant les yeulx bendez, et ung aultre Cordelier dudict Gand nommé Pieter de Hamere; icelluy s'estoit empoisonné ou esté faict donner le poison par aucuns de ses gens ou amys ès prisons, quelque jour paravant ladicte exécution; et fut le corps d'icelluy empoisonné d'anchien eage mené sur le-

dict Marché de bled et illecq aussy bruslé; le tout à cause dudict abominable péché de sodomye ou aultrement appellé bougeronnerie. Tant que aux aultres religieux prisonniers, tant audict Gandt que en la ville de Bruges en nombre de seize, demeurarent encoires ès prisons, se démenant leur procès, aussy chargez dudict péché exécrable de sodomye.

En ce mesme temps vindrent nouvelles que l'évesque et prince de Liége avoit faict entrer ledict don Jan avecq aucuns des siens de guerre, mais aprez se trouva qu'icelluy don Jan et ses gens ne sçeurent parvenir à ladicte entrée par l'empeschement que donnoient les bons y estans affectez à ceulx desdictz Pays-Bas. Audict temps dudict fin dudict mois de juin 1578, se commenchèrent à faire presches publicquement audict Anvers, selon ladicte religion réformée, sicomme en deux maisons, dont pluisieurs contraires à icelle religion et signamment les prestres et aultres preslatz de ladicte église romaine en murmuroient pour la craincte qu'ilz avoient de perdre leurs bénéfices et prélatures, desquelles ilz faisoient plus de cas, disoient aucuns d'entre le peuple, que d'entretenir icelle religion réformée selon l'Evangile, mais selon l'usaige de Rome leur couverture, qui les maintenoit en leurs auctoritez de vivre en leur liberté.

Lors, audict temps de juing 1578, ledict seigneur de la Motte tient audict Gravelinghes le seigneur de la Moulleryе[1] prisonnier, lequel de la Moullerie

[1] Antoine de Lalaing, seigneur de la Mouillerie et de Maffles, maître d'hôtel de l'archiduc Mathias. Il fut arrêté par le seigneur

y estoit envoyé pour traicter quelque appoinctement par charge de Son Altèze et desdictz Estatz avecq icelluy seigneur de la Motte, sicomme de ne vouloir estre contraire ausdictz Estatz de ces pays; à quoy il respondit obscurément que non, ce que les aveugles et sourdz ne povoient veoir ny entendre.

Si furent en icelle fin dudict mois de juing abatues et ostées les ymaiges ès quattre ordres à Gandt, asscavoir des Cordeliers, Augustins, Jacopins et Carmes; et blanchirent les parois, l'accommodant pour y exercer leurdicte religion réformée. Desquelz brisemens d'ymayges, ceulx de la religion romaine, du moingz des pays d'Arthois, chastellenie de Lille, Haynaut et aultres places de ces pays, s'en malcontentèrent, disant : *Voylà que on rompt les ymaiges en Flandres!* Et ceux de ladicte religion réformée disoient qu'ilz ne rompoient que les ymaiges deffendues, de ne les debvoir faire tailler ne adorer de quelque choze que ce fut ès cieux ny en bas, suyvant le commandement de Dieu en Exode et aultres approbations des Sainctes-Escriptures.

Lors, au mesme temps de juing, les dictz seigneurs ambassadeurs d'Angleterre vindrent près Son Altèze, assistez de pluisieurs gentilzhommes de chevallerie en excellent ordre. Et alloient devant eulx aucuns gentilzhommes d'icelle Son Altèze, qui estoient allé quérir iceux seigneurs ambassadeurs. Après y vindrent ledict seigneur prince, lieutenant général, assisté dudict seigneur Saincte-Aldegonde; aussy y vint ledict seigneur comte d'Egmont. Lors

de la Motte dans les derniers jours du mois de mai. Voy. la *Correspondance de Valentin de Pardieu*, p. 27, 29, 223 et suiv.

marchoient lesdictz Franchois en nombre d'environ 4,000 de fanterie et quelque chevallerie, ayant passé par la comté de Sainct-Paul et la chastellenie de Lille, conduictz par ledict seigneur de Cappres jusques en Flandres; approcharent ainsy par le quartier d'Enghien en Brabant, pour aller treuver ledict seigneur duc Casimir avec ses gens, estans encoires au quartier de Geldres illecq temporisant la commodité de marcher où le cas se présenteroit contre lesdictz ennemys, ayans iceulx Franchois pour leur chief et général d'armée le seigneur la Noue[1], choisy, pour sa valeureuse réputation, maistre de camp pour lesdictz Pays-Bas, et pour leurs collonelz ilz avoient les seigneurs de Moy[2] et d'Argenlieu[3], ambedeux gentilzhommes de la Picardie, et aultres deux seigneurs Lentin et Bonecourt[4], ayans chascun d'iceulx

[1] François de la Noue, dit *Bras-de-Fer*, gentilhomme breton, né en 1531, l'un des plus illustres guerriers de l'époque. C'est de lui que Mezeray a dit que sa seule tête « ne valoit pas moins qu'une armée. » C'était la seconde fois qu'il venait aux Pays-Bas; en 1572, il avait aidé Louis de Nassau à défendre Mons. Nous ne pouvons résumer dans le court espace d'une note l'existence aussi bien remplie que brillante de ce capitaine célèbre. Nous renvoyons le lecteur à la notice très-étendue que MM. Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick lui ont consacrée dans les *Documents historiques inédits*, t. I, p. 404. M Kervyn a également publié la correspondance de François de la Noue pendant son séjour aux Pays-Bas.

[2] Arthus de Vaudray, seigneur de Movy ou de Mouy, avait accompagné Genlis au secours de Mons en 1572.

[3] Jean de Hangest, seigneur d'Argenlieu. En 1580, lorsque la Noue eut été fait prisonnier, il fut question de lui confier le commandement de l'armée.

[4] La *Correspondance de François de la Noue* mentionne plusieurs fois les seigneurs de Lenthy et de Bonnecourt, colonels français.

collonelz ung régiment de dix enseignes faisant lesdictz 4,000 hommes Franchois[1]. Et se disoit qu'iceux seigneurs collonelz et leurs gens nous seroient fidelles; mais les povres paysans par où ilz passoient se plaindoient fort de leurs foulles et rudesses, qu'ilz usoient vers eulx trop hors de raison et de règle ordonné cy-devant sur la conduicte de gendarmerie. Tant que aux villes ilz n'y trouvoient entrée, voires en Armentières non fermée où ilz prétendoient entrer, les bourgeois leur monstrarent teste en dilligence, équipez d'armes telles qu'ilz povoient, tellement qu'ilz les feirent retirer par aultre chemin; et craindoient ceulx des villes et villettes que, les laissant entrer, ilz n'en seroient deschargez à leur vollunté pour pluisieurs raisons qu'ilz alléguoient,

[1] A la même époque les troupes françaises que le duc d'Anjou avait fait lever pour marcher au secours des Pays-Bas, s'approchaient également des frontières. Le 4 juillet, Philippe de Recourt, seigneur de Licques, en donnait avis à don Juan, en ces termes : « Comme je ne fay doubte que Vostre Altèze ne soit « très-particulièrement advertie des deseins de monsieur le duc « d'Anjou, néanmoins, pour mon debvoir, ne puis moins faire « que d'advertir icelle qu'il prétend s'emparer de quelques villes « que par aulcuns particuliers luy auriont esté offertes, et qu'à « ces causes faict marcier trois à quatre mille harquebuziers « françois soups la conduicte de Bussy d'Amboize, et quelque « nombre de cavallerie conduis par la Chartre; lesquelles troup- « pes se doibvent rendre entre Péronne et Sainct-Quantin, où « les régimens de la Rochepot et Combelles les attendent pour, « par ensamble, entrer au païs, que l'on tient devoir estre par le « Cambrésis où les doibvent suivere à la fille beaucoup de com- « pagnies quy encores se lèvent en divers lieux par la France, « suivant les patentes que pour cest effect ont esté despèchées « de la part dudict seigneur duc, en nombre de six vingt ensei- « gnes et quelques six à sept mille chevaulx. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 179.

oires que beaucoup tenoient lesdictz Franchois ne estre contraires à ceste patrie; mais aultres disoient n'y avoir trop de confiance.

Lors s'assambloient près dudict Enghien les bendes d'ordonnance de ces pays, en nombre de 14 bendes, faisant 3,000 chevaulx, y compris les compaignies de chevaulx légiers soubz la charge et conduicte dudict seigneur viconte de Gandt, esleu chief général de la chevallerie, et vindrent camper près Vilvoorde assistez de quelques régimentz de fanterie. En ce mesme temps furent chassez et envoyez hors d'Utrecht les moisnes et religieux, pour ce qu'ilz refusoient de jurer leur estre fidelles, et d'ensuyvre ladicte pacification. Si commenchèrent ceulx de la ville d'Utrecht à faire presches suyvant ladicte religion réformée[1].

Et comme, au commenchement du mois de jullet 1578, les reyters soubz la charge des seigneurs de Havre et de Zwartsenbourg approchoient vers le quartier dudict Boisleduc à leurs despens, ne voulurent en chemin marcher plus avant vers lesdictz ennemys sans estre payez en argent au cours et valuation du pays de Germanie ou Allemaigne, comme ilz disoient leur avoir esté promis à Francfort, et non au pris fort recherché pardechà, pourquoy mancquoient encoires vingt milz florins pour furnir leurdict payement audict pris d'Allemaigne; à quoy satisfaisant et ayans comme les aultres, ilz marcheroient plus avant audict service des Estatz; qu'estoit assez mal pourveu, disoit ledict peuple,

[1] Voy. *Bor*, liv. XII, fol. 27.

pour l'advancement de nostre armée, veu que paravant l'on sçavoit lesdictes promesses et conditions desdictz reyters. Ce pendant ledict don Jan et les siens se ramassoient et vindrent camper près Herst vers Hérental, en nombre d'environ 5,000 chevaulx et 3,000 de fanterie espaignole et d'aultres leurs adhérens de ces pays, qui les secondoient. Et nostre camp s'assambloit aussy audict Hérental à trois lieuwes près dudict Herst.

Le 7 dudict mois de jullet 1578, le bancquet se feist en court par Son Altèze audict Anvers aux ambassadeurs d'Angleterre, où se trouvèrent aussy lesdictz ambassadeurs de l'Empire et de l'Empereur, le seigneur prince d'Orenge, le seigneur duc d'Arschot, le seigneur conte d'Egmont et aultres nobles. Au mesme temps se préparoit ledict seigneur duc Casimirus[1], estant au quartier de Zuytphen, pour

[1] Le 19 juin, on informe don Juan que « le duc Casimirus est « parti de Keysers-Lauteren le xviij^{e} de juing, ayant aussi faict « marcher ses gens de guerre qu'il entend amener ès Pais-Bas, « et à cest effect requis à Monsr l'archevesque de Trèves pour « avoir le passaige par la ville et pont de Confluence, ce que « ledict archevesque at refusé; mais de passer sur l'eaue cecy se « fauldroit permectre. Toutes les nouvelles et advertissemens « disent conformément que les reytres dudit Casimir descen- « dront le mesme chemin que le prince at aultrefoys prins avecq « ses reytres, qu'est tout au long vers Munster-Meyenfelt et « deslà vers la chaussée et la ville de Duren. Aultres adver- « tences disent que la pluspart des reytres dudit Casimir se « doibvent assambler à Marburg pardelà le Rhin et deslà passer « oultre vers Emerich pour celle part passer le Rhin et prendre « la monstre à l'entour de Nyemegen et de la plaine de Mock, ce « que affirment plusieurs aultres advertences. Aultres veuillent « dire que lesdictz reytres tireront vers Coulongne pour guères « long delà passer le Rhin pour se joindre avecq les gens de « pied qui se debvent assembler au quartier de Sintzich et Run-

se venir joindre avecq son armée à l'assistence de nostre camp desjà rassamblé en nombre de 9,000 chevaulx et 16,000 de fanterie, tant Angloys, Escochoys, Allemans que Walons, soubz le chief et général de nostre dicte armée, dudict seigneur comte de Boussu.

Ce pendant ledict seigneur de Ville, gouverneur dudict pays de Frize, avecq ses gens faisoit debvoir de assubjectir les villes de Zwole, Campe et Deventer, places d'importance scituées oultre une rivyère dudict pays de Frize dicte en thyois Overyssel, c'est-à-dire oultre Yssel, qu'est le nom d'icelle rivière. Lesquelles trois villes estoient occupées de garnisons d'Allemans pour la commodité dudict don Jan, en tant qu'ilz seroient payez de leurs gaiges. Lesquelz Allemans se voyant environnez dudict seigneur de Ville avec ung sien régiment et ung aultre que luy fut en ce temps envoyé de recreute, assisté aussy des bourgeois et paysans d'icelluy quartier de Frize, vindrent entrer en voye d'accordt, prétendant par icelluy seigneur de Ville que lesdictz Allemans luy auroient à rendre lesdictes trois places en ses mains ou en sa puissance, comme gouverneur du-

« bach. » D'après une lettre écrite à Worms, le 30 juin, par Werner, comte de Salm, et Jean de Halstein, Jean-Casimir avait avec lui « le duc Friedericq de Deux-Ponts, palatin, le duc « Moritz de Lunenbourgh, le duc Casimir de Pommérie, le « conte Burchart de Barby, le conte Otto de Soltz, le conte « Henry de Levenstein, le conte Guillaume de Wydtt, le rein- « graff Otto, le reyngraff Adolf, le conte Friedereich de Ho- « henloe, deux filz du conte Charles de Mansfeldt, le baron « Fabian de Thann, le conte Friederich de Thann, le baron « Michiel Salvata, bohémois, le baron de Litt. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 178.

dict quartier de Frize de par lesdictz Estatz, redoubtant par iceulx Allemans l'armée dudict seigneur duc Casimirus qu'ilz entendoient estre si proche d'eulx.

Audict temps, quelques compaignies de ceulx de Gandt marchèrent vers le villaige d'Everghem où estoient environ 300 desdictz Franchois, faisant grand foulles et rudesses aux villaigeois d'icelluy villaige. Et estans iceulx Ganthois abordez près desdictz Franchois, se prépararent pour eulx rencontrer d'harquebousades, mais iceulx Franchoys se voyant les plus faibles se retirarent en escarmussant, emmenans avecq eulx deux ou trois prisonniers desdictz Ganthois, lesquelz en avoient aussy prins trois ou quatre desdictz Franchoys, sans aultrement y advenir aultre perte de gens, ou peu d'ung costé et d'aultre.

Le 12 dudict mois de jullet, ledict seigneur d'Alençon fut reçeu en la ville de Mons[1], ville capitale et

[1] Dans un rapport adressé à don Juan, le 16 juillet, le comte du Roeulx donne les détails suivants sur l'entrée du duc d'Anjou : « La femme que j'avois envoyé à Mons, retournat hier au soir ; « laquelle m'a faict rapport que son parastre luy a compté que « le duc d'Allenchon entrat en Mons sabmedy dernier à unze « heures devant midy, estant en une litière, accompaigné de « trente ou quarante chevaulx ; et comme je lui avois donné « charge de s'enquester quelle sorte d'homme c'estoit, elle m'a « dict que c'est ung petit homme noir, assez laid, ayant ung « petit nez camus ; enfin elle me dict : il est encore plus laid que « le conte de Lalaing et si est aucunement de sa grandeur. « Ledict duc avecq iceluy conte de Lalaing vont tous les jours « pourmener aux rampars et visiter les forteresses. A l'arrivée « dudict duc fut démenée grand joye en la ville par les bour- « geois et inhabitans, faisans feuz de joye, allumans tonneaulx « de pouldre, et aultres manières de faire à l'entrée de quelque

principale forteresse d'Haynnaut, où se tenoit ledict seigneur de Lallaing tant suspecté de pluisieurs d'entre ledict peuple; n'estant icelluy seigneur duc

« grand prince, sans avoir esgard qu'il est estrangier. Le bruict « est tout commun en Mons, et leur certiffie-t-on, qu'il y at « quinze mille Franchois, comprins quatre mille chevaulx, qui « sont en pays, et sont campez alientour de Bavay, en attendant « encoires quelques trois ou quatre mille hommes aussy Fran- « chois qui viennent se joindre avecq, faisans cenlx de la ville « courre le bruict qu'ilz s'allieront plus tost au Turcq que d'en- « durer les Espaignolz en pays. » (Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 179.) Le jour même de l'entrée du duc à Mons, Philippe de Lalaing écrivait aux États-généraux : « M'ayant monseigneur le duc d'Anjou le jour d'hier « faict sçavoir que suivant ce qu'il vous avoit mandé, il s'estoit « personnellement avant ses trouppes, approché de ce lieu, je « despêchay mon frère de Montigny pour l'aller trouver ; mais « comme, pour la distance et longueur de chemin, il ne pent « lors gaigner ceste ville, ce qu'il a faict ce matin, je vous en ay « bien voulu advertir par ce gentilhomme exprès, estimant que « ne trouverez mauvais la maigre réception qu'ay faict de sa « personne, veu qu'il at ainsy désiré ; en quoy, et par sa venue, « accompaigné seulement de dix à douze chevanlx, se peult « assez cognoistre le bruict qui se semoit de l'intelligence qu'il « avoit avecq don Jehan, estre fanlx, faisant ouvertement pa- « roistre la bonne envie qu'il a de nous ayder et secourrir en une « si urgente nécessité. » (Ms. cité, n° 7,199, p. 289.) Le lendemain de son arrivée, le dnc d'Anjou écrivit au prince d'Orange; sa lettre a été insérée dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. VI, p. 404. Il écrivit également aux États-généraux pour les informer de ses desseins et les prier de charger quelques-uns de leurs membres de régler avec lui les conditions de son intervention. Il adressa, dans le même but, des lettres circulaires aux magistrats des principales cités des Pays-Bas. « Je « ne faict aucune doubte, — dit-il dans ces lettres, — que n'ayez « esté amplement advertyz de la négociation qu'a esté faicte « entre messieurs des Estatz généraulx de ces pays et moy sur « la prière et requeste qu'ilz m'ont cy-devant faicte de les se- « courrir et ayder pour se délivrer de la tirannie et l'oppression « de l'Espagnol, qui me gardera vous en faire aultre redicte.

d'Allençon, à icelle sa première entrée, accompaignié que de dix ou douze chevaulx. Pluisieurs craindoient la désunion et desjonction desdictz pays d'Arthois,

« Je vous diray seullement qu'aïant embrassé leur protection et « défense et à ceste fin faict lever les forces que j'ay pensé estre « nécessaires pour nne si juste entreprinse et leur avoir donné « le rendez-vous, je me suis acheminé en touttes diligences en « ceste ville accompaigné seullement d'aulcuns mes plus con- « fidens et spéciaulx serviteurs, aïant laissé la charge de mon « armée en ung personnaige digne de tele charge, pour la con- « duire après moy en tonte diligence, comme j'espère qn'il fera « en brief. Et d'aultant qu'en touttes affaires d'importance, et « singnlièrement en celles de la guerre, la diligence est très- « requise, je n'ay pas plustost esté arrivé que j'ay bien vouln « advertir mesdictz sieurs des Estatz de ma venue, affin qu'ilz « envoient aulcungs d'entre enlx pour résouldre promptement « et d'ung commun advis ce qui sera besoing pour mener et « conduire à une heureuse fin ceste tant juste et équitable en- « treprinse; de quoy je vous ay bien vouluz particulièrement « advertir, vous priant d'y vouloir aussy de vostre part envoïer « aulcuns d'entre vous, qui aïent en tele recommendation le « repos et liberté de la patrie qu'il est reqnis et nécessaire, et « que tous d'une mesme nnion et concorde commencent de « mectre à bon escient la main à la besoingne, gardant sur « toutes choses que la division et mescontentement n'y puissent « trouver aulcune entrée, d'aultant que c'est la chose que deb- « vons plus craindre et éviter que les forces de l'ennemy qui ne « demanderoit pas nng meilleur moyen pour parvenir au dessus « de ses desseings. » (Ms. cité, p. 297.) C'était au comte de la Rochepot que le duc d'Anjou avait confié le commandement de son armée. Le 12 juillet, ce seigneur s'était approché de Cambray et avait requis le gouverneur de cette ville de « luy accom- « moder ses troupes. » Bandonin de Gavre s'y était refusé sous le prétexte qu'il n'en avait point reçu l'ordre des États-généraux, et que, l'eût-il reçu, il lui aurait été impossible d'y satisfaire, ayant été « surprins à l'improviste. » A la suite de ce refus, le comte de la Rochepot écrivit, le même jour, aux États : « Suivant la réquisition que vous avez faict à monseigneur que « qninze cents ou deux mil harquebousiers se joignent en vostre « armée, je me suis acheminé et depuis fort longtemps entre-

de Haynaut et d'aultres Pays-Bas de leurs conditions[1].

Le lendemain, 13 dudict mois de jullet 1578, le-

« tenu sur ceste frontière avecq ses troupes, suivant le com« mandement exprès que j'en ay de monseigneur, attendant « avecq beaucoup de patience l'ordre et résolution que vous « auriez pris tant sur les asseurances que pour l'envoy des « commissaires nécessaires pour le passaige et conduicte de ses « troupes qui sont soubz ma charge, ne voulant advancer ce « pendant plus avant et sans vous en advertir, comme j'ay faict « avecq monsieur d'Incy, gouverneur de Cambray, affin de ne « fouler et endommaiger le peuple assez oppressé et foullé « d'ailleurs par le mal ordinaire de la guerre qui y est, et pour « le bien et conservation duquel je suis expressément envoïé et « commandé de Son Altèze pour tant plus tost vous tesmoigner « le zèle et affection qu'il porte à vostre patrie, et pour ce que « j'auroys ung extrème regret si, sur les advis que j'ay de l'ap« prochement de deux armées, il s'y faisoit quelque bon effect « sans moy à qui il ne reste que l'occasion pour vous faire « cognoistre la vérité des intentions de mondict seigneur. Pour « ceste occasion, ayant escript au seigneur d'Incy que je pen« sois avoir eu vostre commandement, pour me faire furnir de « commissaires et de vivres, et après avoir entendu par luy qu'il « n'en avoit aulcung, je l'ay prié de vous en advertir prompte« ment et de mon arrivée en ce lieu, et par mesme moyen vous « envoyer la présente, vous priant, messieurs, de m'adviser en « diligence de l'ordre que vous y aurez faict establir pour la « conduicte de mes troupes en vostre armée, et suivant icelluy « m'envoyer les commissaires, qui après avoir veu faire la « monstre et paie d'icelles, que j'ay toute preste, nous condui« sent là où vous aurez avisé, et nous facent furnir, en payant, « ce que nous sera nécessaire, affin que par noz actions et effectz « vous jugiez au vray de la sincérité des intentions de mondict « seigneur et de ses serviteurs envers vous. » — Ms. cité, p. 291, 295.

[1] A Arras, on faisait courir le bruit qu'il y avait « grande « division et dissention entre le Conseil d'Estat et les députez « des Estatz généraulx et que monseigneur le prince d'Oranges « se seroit avecq grande colère et mescontentement retiré de l'as« semblée desdictz députez, et davantaige que Son Excellence

dict seigneur prince lieutenant général feist le bancquet en son logis, au lieu dudict chasteau d'Anvers, aux nobles seigneurs ambassadeurs de la dicte Réale Majesté d'Angleterre, et y vint aussy ledict seigneur

« auroit ou point ou peu de cure et de soucy des provinces « d'Artois, d'Haynnau et antres voisines, ne se souciant que de « Brabant et de Flandres, veoire qu'il envoieroit toutes les fi- « nances qu'il peut conquester en Hollande et Zeelande, quoy « qu'elles soient destinées à la canse commune, pour lequel « regard ne seroit expédient d'envoier doresenavant deniers par « deçà. » Le 25 juin, les États-généraux écrivirent aux mayeur et échevins d'Arras pour démentir ces bruits « et aultres propos « semblables autant eslognez de la vérité comme préjudiciables « à la généralle union. Il nous a semblé convenir, disaient-ils, de « vous escripre la présente pour vous prier et exhorter, comme « faisons avecq toute instance, de ne vouloir en façon quel- « conque adjouster foy auxdictz ou autres semblables rap- « ports, lesquelz nous vous asseurons en vérité estre du tout « controuvez et faulx, et entièrement indignes de la grande sol- « licitude, diligente et fidelle affection que Son Excellence par « toutes ses actions et comportemens monstre avoir envers le « bien, salut et conservation générallle de tous ces pays, « dont vous pouvons asseurer par cestes, vous priants nous « croire en ceste chose, dont pouvez, à toutes les fois qu'il « vons plaira, estre liqnidement esclaircis par les effectz; et « comme lesdictes criminations tendent entièrement à engen- « drer semences de division très-dangereuses, mesmes en ce « temps icy, nous a semblé qne malaisément pourroyent avoir « esté proférées de quelqn'un qui n'eut le cœur saisy de quelque « mauvaise volunté ou passion contraire au bien de la patrie, et « pour tant vous prions d'en vouloir faire soigneuse et diligente « recerche pour entendre s'il est ainsy à la vérité que telz pro- « pos auroient esté dicts et sur quels fondements se seroit ap- « puyé l'autheur d'iceux, affin que selon l'exigence du cas et la « nécessité du temps présent vous en preniez la raison, ainsy « que trouverez convenir pour le plus grand bien de la patrie, « maintenant au reste, comme jusques ores avez faict, en tout « et par tout, l'estroicte et indissoluble union avecq nous et « tous les Estatz des pays, ainssy que de nostre costel ne manc- « querons de faire. » — Ms. cité, n° 7,199, p. 280.

duc d'Arschot et son filz le prince de Chymey. Et aprez avoir iceulx seigneurs ambassadeurs esté festoyez, sortirent, estantz convoyé dudict seigneur lieutenant général jusques au bas de la gallerie dudict logis, et s'en allèrent ainsy lesdictz seigneurs ambassadeurs accompaigniez de pluisieurs gentilshommes en brave ordre à la mode d'Angleterre; et tost aprez suyvoit ledict seigneur de Havré qui se mist au rancq desdictz deux ambassadeurs, et quelque peu aprez suyvoit ledict seigneur duc d'Arschot et son dict filz. Et estans iceulx seigneurs tous sortys, ledict docteur Léoninus, appellé entre le peuple Longotius, se vint présenter vers Son Excellence en la salle haulte, tenant aucuns propos audict seigneur prince en la fenestre, desquelz propos Son Excellence démonstroit ne estre trop content, disant par aucuns d'entre ledict peuple les regardant d'en bas à ladicte fenestre, qu'ilz avoient craincte qu'icelluy docteur Longotius et aultres ses semblables ne abusassent icelle Son Excellence, de tant que le mesme docteur estoit mal voulu d'entre ledict peuple, disant davantaige par icelluy peuple que pluisieurs masquez monstroient plus d'amytié vers Son Excellence qu'ilz ne luy désiroient de bon ceur et affection. Ce mesme jour, se partyt Son Altèze en coche vers Lière, assez près du lieu où estoit nostre camp[1], pour veoir l'armée, ayant en sa compaignie

[1] Claude de Witthem écrit de Louvain à don Juan, le 10 juillet: « J'ay advertence ce matin que noz ennemis se sont retirez « du costé de Lière en quelque lieu advantageulx, où ilz tachent « se trencher, et ne sont délibéré combattre ne riens hazarder, « avant l'arivée de Casimirius, qui sont attendant. L'on faict

les seigneurs comte d'Egmont et comte de Boussu, avecq aultres seigneurs de sa court en trois aultres chariotz à mode de coches, sans ses archiers de corps, ains fut convoyé de quelques ses hallabardiers jusques à la porte de Sainct-Georges dudict Anvers.

Lors y eult quelque différent en Allost pour le faict de la presche, comme avoit aussy division pour le mesme faict de presches audict Boisleduc, pour quoy furent députez aucuns de par Son Altèze pour appaiser ceulx dudict Boisleduc. Audict temps de jullet, furent chassez hors la ville de Dinze, près Gand, les prestres et aultres de la religion romaine, et mesmes les nonnes avecq l'abbesse du cloistre y estant, de grand estime en richesse. Suyvant ce y rompirent les ymaiges, disant ceulx de ladicte religion que l'on ne les debvoit adorer ne honnorer, suyvant ladicte deffence de Dieu touchant ladicte adoration; dont aucuns vouloient dire qu'iceulx ymaiges n'estoient que pour une souvenance de Dieu et des Sainctz et Sainctes; sur quoy lesdictz de la religion réformée replicquoient que puisque Dieu l'avoit deffendu, comme dict est, que les Sainctes-Escriptures et expositions d'icelles par les prescheurs chrestiens debvoient suffir pour souvenance, laissant la détermination de ce différent d'adoration aux lecteurs saiges et entenduz ès aultres pluisieurs passaiges, tant du Viel que du Nouveau Testament, qui enseignent assez aux chrestiens le droict chemin d'aymer et honorer sur toutes chozes le seigneur Dieu tout puissant et l'adorer en esprit et vérité, d'ung ceur

« force pain et servoise à Lière et Malines. » — Archives du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 179.

contrict et humilié; mais quoy! lesdictz de la religion romaine, ne se contentans d'iceux passaiges des Sainctes-Escriptures, alléguoient qu'icelle leur religion romaine estoit anchienne et approuvée par pluisieurs concilles tenuz par les docteurs et prélatz de l'église papale, à quoy l'on se debvoit arrester sans en faire aultre dispute.

Ledict jour de jullet, lesdictz seigneurs ambassadeurs d'Angleterre s'en allèrent aussy veoir l'armée de nostre dict camp. Et le 15 dudict mois de jullet, estant Son Altèze de retour d'icelluy camp audict Anvers, ledict seigneur lieutenant général se trouva en court de l'aprez disner, pour luy donner le bon retour; aprez icelluy seigneur lieutenant général s'en allyt enbarquer devant son logis audict Anvers, assçavoir le lendemain xvj[e] dudict mois, pour se treuver en la ville de Termonde, en l'assamblée desdictz Estatz de Flandres. Et estant arivé audict Termonde, se feist illecq, le jour suyvant icelluy son arivement, la proposition de pluisieurs articles aux Estatz susdictz de Flandres par ledict sieur conseillier d'Estat, Metkerke, présent ledict seigneur prince, lieutenant général, et ladicte assamblée desdictz de Flandres, contenant entre aultres icelle proposition que ce que s'estoit faict et passé depuis ladicte pacification seroit oublié ; que ès places dudict Flandres y demandant l'exercice de ladicte religion réformée[1], seroit par les magistratz

[1] Une requête avait été présentée à l'archiduc Mathias et au Conseil d'État, pour demander l'exercice de la religion réformée. On lit à ce sujet, dans le registre aux résolutions des États-généraux, à la date du 12 juillet, que « monsieur de Be-

des villes et places du plat-pays ordonnez certains lieux pour l'exercer, si avant qu'il s'en treuva cent en chascun desdictz lieux y ayans résidez ung an et tenuz pour gens de bien, qui le demandassent; de touttes questions et différens que sourdroient entre ceulx de ladicte religion catholicque et romaine, seroit wydiez et appaisez par députez d'ung costé et d'aultre de chascun lieu en nombre de huict, hommes bien entenduz au faict de la justice; et que la levée d'argent sur touttes espèces de vivres et sortes de marchandizes, portaige de velour, chaines et anneaux d'or, avecq aultres moyens accordez, comme dict est, pour l'entretenement de l'armée contre nosdictz ennemys, se continueroit; et si ne pouroient ceulx desdictes deux religions user de reproches ny riens mesdire ne meffaire l'ung à l'aultre, sur paine

« vere du Conseil d'Estat a faict lecture des poinctz et articles « concernans la religion-fred, laquelle faicte et achepvée fut « résolu par pluralité de voix que Son Altèze les envoieroit par « les provinces, par l'advis des Estatz généraulx, n'estans les « députez desdictz Estatz auctorisez pour faire ledict envoy, « attendu que la remonstrance de ceulx qui désirent vivre selon « la réformation de l'Évangile, ne s'est addressée ausdictz Estatz, mais à Son Altèze et le Conseil lez icelle. Suyvant quoy « Sadicte Altèze, par l'advis desdictz Estatz, envoiera tant lesdictz articles que la remonstrance, avecq lettres y servantes, « aux provinces, pour entendre leur résolution, bien entendu « que les provinces de Haynnau et Tournésiz sont d'advis que « ledict envoy ne se doibt faire, ains que les susdictz désirans « vivre selon la réformation de l'Évangile se doibvent addresser « aux particulières provinces et illec faire leur prétension, protestans du surplus que encores que ledict envoy se fist, la « clause par advis des Estatz, ne se doibt inserrer aux lettres de « Son Altèze, veu que lesdictes deux provinces ny ont presté « consentement, de quoy ont demandé acte *in formâ.* » — Ms. cité, n° 7, 199, p. 292.

arbitraire ou telle que se treuveroit de droict convenir par lesdictz députez dudict Flandres; et que ceulx estans treuvez y contrevenans seroient tenuz pour rebelles et perturbateurs de la républicque desdictz Pays-Bas. Sur laquelle proposition fut prins par lesdictz Estatz de Flandres huict jours pour eulx adviser avecq leurs collèges et de respondre comme ilz treuveroient convenir. Lors, ce faict, se séparèrent lesdictz Estatz hors dudict Termonde, chascun en son quartier.

En ce dict temps de jullet 1578, le prévost de Lille avecq ses hapechairs assisté d'aucuns de la gouvernance de Lille, se transportèrent vers Prémesque, à une lieuwe près d'Armentières et deux lieuwes dudict Lille, près de la bleuwe maison, où se faisoit presche à grand multitude de gens desdictz de la religion réformée; et y estans abordez lesdictz du prévost et de la gouvernance de Lille en nombre de cinquante ou environ de cheval et de piedt, demandèrent aux auditeurs de la dicte presche de povoir passer pour parler au prédicant. Sur quoy lesdictz auditeurs s'ouvrirent incontinent, laissant passer ledict prévost et telz de ses gens que bon luy sembloit. Et parvenu au lieu où estoit ledict prédicant luy dirent qu'il descendit et qu'il failloit qu'il vint avecq eulx. A quoy le prédicant dict : *Je viendray puisque dictes avoir charge de me emmener*, s'en allant ainsy prisonnier entre lesdictz hapechairs. Que lors aucuns de ladicte assamblée d'auditeurs commencèrent à desgaigner leurs espées et dagues, et aultres n'ayans armes prindrent des pierres et bastons qu'ilz povoient treuver prestement, disant qu'ilz ne emmé-

neroient ledict prédicant et qu'ilz le laisassent incontinent aller. Sur ce, frappèrent iceulx de Lille en ladicte troupe, comme faisoient aucuns d'icelle troupe après lesdictz de Lille, estans abandonnez d'aultres de leur assamblée, n'ayant armes ou ne se veullant deffendre contre lesdictz du prévost, s'enfuyant ainsy avecq pluisieurs femmes et enffans. Et demeurant les aultres en leurs deffences, entremeslez, frappans et tirans de harquebouses et pistoletz les ungz aprez les aultres, ung desdictz auditeurs y demeura en la place, et pluisieurs desdictz du prévost furent blessez, tellement qu'ilz hapechairs furent constrainctz de prendre la fuyte et abandonner ledict prédicant, pour le furieux repoulsement d'iceulx auditeurs, et ne fût esté la prière dudict prédicant pour iceux ses ennemys, il n'en fût demeuré ung seul desdictz du prévost, lesquelz ne treuvèrent si bonne amorse qu'ilz avoient estimé de prendre les povres gens et tiranizer comme du passé. Ilz avoient faict par trop cruelz tourmens, comme lesdictz tenans ladicte religion papale, ou grand partie d'eulx, proposoient de encoires à l'advenir renouveller les playes, de brusler, et aultrement tourmenter lesdictz désirant vivre selon ladicte religion réformée, eulx laissant prendre comme brebis des loupz, ainsy qu'ilz entendoient estre proposé et menachez de faire par lesdictz barbares Espaignolz, Ytaliens, Haulx-Bourgoingnons et plusieurs aultres desdictz Pays-Bas, leurs affectez et de mesme humeur cruelle, voires, disoient-ilz, pire que les Juyfz, qui ont persécutez et mis à mort Jésucrist, nostre rédempteur, et les siens ayans voulu suyvre sa saincte trache chrestienne,

sans quelque remort, comme esdictz Pays-Bas et en la France se peult plus amplement treuver estre advenues pluisieurs exécutions, par le feu vyf, les langues perchées, billonnez, et d'aultres meurdriz et saccagez, signament à Paris, Lyon, Rouan, Naerde, Anvers et en pluisieurs aultres lieux où ilz povoient parvenir à leur tiranye, me déportant d'en faire plus ample déclaration.

Le 19 dudict mois de jullet, environ les unze heures avant midy, advint audict Anvers le trespas de Sabyne, palatyne, de haulte-mémoire, à icelluy son trespas noble et magnanime dame princesse de Gavre et contesse d'Egmont, etc., délaissant trois filz et trois filles[1] de son dict feu noble, hault et puissant seigneur mary prince de Gavre et comte d'Eg-

[1] Sabine de Bavière, veuve de Lamoral d'Egmont, laissa trois fils et six filles. Ses fils furent : Philippe, dont nous avons déjà esquissé la biographie, et qui épousa Marie de Hornes, fille de Martin, comte de Houtekercke, et d'Anne de Croy, vicomtesse de Furnes; Lamoral, deuxième du nom, mort à Bruges, le 23 mai 1617; et Charles, comte d'Egmont, prince de Gavre, fait prisonnier, en même temps que son frère aîné, à la prise de Ninove, et mort à la Haye, le 18 janvier 1620, après avoir obtenu de Philippe II le collier de la Toison d'or, et rempli les fonctions d'ambassadeur en Allemagne et en Danemarck. Parmi les filles, trois prirent le voile : Marie et Jeanne, à l'abbaye de la Cambre, près de Bruxelles, et Anne, au couvent de Sainte-Claire, lez-Arras; deux, Françoise et Isabeau, moururent sans alliance. L'aînée, Léonore, épousa Georges de Hornes, comte de Houtekercke. Madeleine fut alliée à Floris de Stavele, comte de Herlies. Marie-Christine épousa en premières noces Oudart de Bournonville, vicomte de Barlin, baron de Capres; devenue veuve en 1585, elle donna sa main, en 1587, à Guillaume de Lalaing, comte d'Hooghstraete. En troisièmes noces, elle épousa Charles de Mansfeld, fils de Pierre-Ernest et de Marguerite de Bréderode, mort en 1595. Enfin, Sabine, dame de Beyerland, eut pour époux Georges, comte de Solms.

mont. Au mesme temps le seigneur d'Ohain[1] fut commis général des postes desdictz Pays-Bas au lieu dudict Baptiste de Taxis[2] retiré près dudict don Jan avecq aultres, comme dict est. Lequel seigneur d'Ohain s'estoit paravant retiré hors de ce pays, ès limites d'Allemaigne, pour craincte desdictz ennemys de la patrie. Et ayant entendu le pardon général se debvoir publier au temps du gouvernement dudict feu don Loys de Requesens, manda audict d'Ohain et aultres de ses subjectz qu'il ne povoit venir audict pardon sans avoir argent pour payer ce qu'il debvoit audict quartier d'Allemaigne, et qu'ilz luy envoyassent quelques trois milz florins de prest, affin de povoir venir audict Ohain. Sur quoy ceulx dudict Ohain, meuz d'amityé et d'affection vers ledict seigneur leur maistre, treuvèrent, par collectations entre iceulx ses subjectz, la somme d'environ quatorze cens florins, que aucuns d'eulx députez portèrent audict seigneur d'Ohain leur maistre. Lequel, ayant reçeu ledict argent, les festoya et remerchia de leur bonne amytié et assistence, disant qu'ilz se povoient bien retirer vers leurs maisons, et qu'il ne povoit encoires venir, mais qu'il espéroit que sa venue seroit de brief, que lors il leur monstreroit recongnoissance de ladicte amytié. Et estans de retour iceulx députez d'Ohain, ceulx dudict conseil des

[1] Jean Hinckaert, seigneur d'Ohain. En 1580, il fit partie de l'ambassade chargée d'offrir au duc d'Anjou la souveraineté des Pays-Bas.

[2] Jean-Baptiste de Taxis ou Tassis, chevalier de Saint-Jacques, conseiller et gentilhomme de la maison du roi, superintendant général des vivres. On sait que la charge de maître des postes fut longtemps héréditaire dans la maison de Tassis.

troubles, ayant entendu ledict prest, prétendirent le faire rendre et par dessus ce les pugnir, pesant par lesdictz conseilliers Vergas et del Ryo ledict cas de prest estre griefve offence, pour avoir paravant, au-temps dudict duc d'Albe, esté deffendu de ne ayder ny favorizer en nulle manière les absentz et fugityfz pour ledict faict des troubles. Et sans l'ayde d'aucuns bons amys, que feirent ceulx qui avoient faict ladicte collecte de deniers, iceulx collecteurs en eussent supporté grand despens et griefve pugnition; mais fut ainsy les chozes apaisées par le moyen d'iceulx amys, et demeura ledict seigneur d'Ohain à venir de retour en cesdictz Pays-Bas, jusques au temps de ladicte pacification, comme dict est.

Ledict xixe de jullet 1578, ledict seigneur duc d'Arschot se partyt d'Anvers pour Mons en Haynnaut, accompaignié du seigneur de Bassigny[1] et aultres seigneurs, affin de y aller recevoir de par Son Altèze et lesdictz Estatz ledict seigneur duc d'Alençon, et communicquer avecq Son Altèze, frère du roy de France, que l'on appelloit monseigneur monsieur la Grand Altèze, touchant le faict de sa venue en cesdictz Pays-Bas[2], que aucuns dudict peuple es-

[1] Ne serait-ce pas Jean de Hornes, comte de Beaucignies, baron de Boxtel et de Lokeren, ancien lieutenant de la bande d'ordonnances du prince d'Orange, qui fut gouverneur de Dort en 1572, puis de Bois-le-Duc, en 1579, et mourut à Utrecht en 1606?

[2] Le duc d'Arschot et le comte de Beaucignies étaient porteurs d'une lettre des États-généraux adressée au duc d'Anjou et dont voici la teneur : (Ms. cité, n° 7199, fol. 154 *b*.)

« Monseigneur, nous avons reçeu les lettres qu'il a pleu à Vostre Altèze nous escripre, et par icelles entendu vostre venue pardeçà pour la délivrance de ces pays hors des misères et op-

timoient nous estre advantaigeuse, mais aultres en estoient en doubte de bon succès. Lors, en ce mesme temps de jullet, se forge en dilligence monnoye d'or et d'argent, et signament audict Anvers, des joyaulx et relicques d'ymaiges et aultrement treuvées esdictes

pressions où elles ont esté sy longtemps détenues par la tirannie des Espagnolz, pour response de quoy ne pouvons obmectre de déclarer à Vostre Altèze que ceste sienne affection et bonne volunté en nostre endroict nous oblige grandement à rendre paine de la déservir par toute humble recognoissance, ne pouvans prendre ceste promptitude sinon pour gaige et asseurance de l'entier désir qu'elle a à nostre entière délivrance, dont certes la remercions très-humblement. Mais comme ainsy soit que ceste venue de la personne de Vostre Altèze, ensemble l'acheminement de ses troupes vers ces pays de pardeçà, ne sont du tout conformans à la dernière communication, nous eussions bien volontiers envoié noz députez vers Vostre Altèze selon sa réquisition, pour en traicter plus clairement et particulièrement, n'estoit que n'estans pour le présent une partie des députez des provinces encores arrivez, ne leur eussions peu donner auctorité ny pouvoir et instruction convenable et arrestée de toute la généralité, joinct que suivant le traicté faict avec la royne d'Angleterre nous désirerions bien que la chose peult se faire avecq le sçeu et consentement de ses ambassadeurs cy-présens. Voilà pour quoy, pour accélérer ceste affaire, nous supplions Vostre Altèze très-humblement nous vouloir envoier quelcun des siens avecq plaine puissance pour de sa part nous proposer les conditions sur lesquelles icelle entend de fonder et conclure le traicté que une fois avoit esté mis en avant, affin que les ayant bien entendues nous puissions d'un commun accord, selon les nécessitez urgentes que de jour à aultre s'offrent, prendre une tele et si bonne résolution que nous aïons moyen non-seulement de procurer le bien général de nostre patrie, mais aussy monstrer par les effectz à Vostre Altèze combien la grandeur et service d'icelle nous est recommandé; en attendant laquelle déclaration, nous avons trouvé convenir de prier et requérir monseigneur le duc d'Arschot et le baron de Bassigny de se trouver vers Vostre Altèze pour la saluer de nostre part et luy offrir noz très-humbles services, et sur ce, monseigneur, aprez noz bien humbles recommandations,

églises romaines de Brabant et d'aultres quartiers, ensambles des prestz faictz en masse, vaisselles et aultrement, faictz tant en général que particulier, et signament de ce que avoit esté advancé par ladicte Réginale Majesté d'Angleterre, pour subvenir audict entretenement de guerre, comme dict est.

Et comme en cestuy temps dudict mois de jullet 1578 lesdictz Estatz de Flandres s'estoient retirez dudict Terremonde, affin d'eulx adviser chascun en son quartier avecq leur collège de ce qu'ilz respondroient sur ladicte proposition y faicte comme dessus, ledict seigneur lieutenant général se délibéra de aller visiter ceulx d'Allost, comme il estoit soigneux et désireux de contenter et entretenir ung chascun en amytié par sa présence, en attendant les milleurs moyens que se pourroient treuver, pour quoy Son Altèze, Son Excellence et aultres bons seigneurs patriotz affectez plus au bien général que à leur particulier, comme il sembloit audict peuple ou aucuns d'eulx, besoingnoient de tous costez pour consoler et soulager lesdictz Pays-Bas. Mais icelluy seigneur lieutenant général n'eust lors moyen de se treuver près desdictz d'Allost qui s'attendoient de le recevoir et donner la bien venue, y estant préparé ung excellent bancquet, par ce qu'il fust mandé par lesdictz

supplions Dieu octroyer à Vostre Altèze l'accomplissement de ses plus vertueulx et héroicques désirs. D'Anvers, ce xix[e] de juillet 1578.

« De Vostre Altèze,

« Bien humbles en service,

« Les Estatz généraulx des Pays-Bas. »

Estatz de retourner audict Anvers, comme il feist en diligence, si qu'icelle Son Excellence ariva audict Anvers par le mesme chemin de eauwe, environ le midy du jour ensuyvant, ayant lors illecq à traicter de l'ordre de nostre dict camp, pour deffendre et repoulser l'invahye dudict don Jan avecq les siens, qui approchoient à force, avecq les nostres, vers ledict quartier de Mallines.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, à don Juan d'Autriche, à Namur.

Charlemont, 22 août 1577.

Monseigneur, ayant à cest instant reçeu si bonnes nouvelles que de la réduction de la ville de Maryenbourg à l'obéyssance de Sa Majesté et de Vostre Altèze, ayant les soldatz osté les clefz de ladicte ville et des munitions au seigneur de Rongyz et prins résolution de garder la place pour le Roy et Vostre Altèze, je n'ay voulu laisser luy en advertir par ceste, comme aussi elle entendra plus particulièrement par la lettre qu'ilz luy escripvent et par celle qu'ilz m'ont escript aussi, lesquelles j'envoye cy-joinctes[1], ne faisant doubte que Dieu donnera à Vostre Altèze beaucoup de telz succès, attendu qu'elle ne désire que son service. Le sieur de Rongyz a esté arresté, mais à ce que j'ay entendu de celuy que j'avoyz envoyé vers là, par le moyen de quelque sien amy, il s'est depuis saulvé. J'ay envoyé vers ceulx de Marienbourg l'en-

[1] Nous n'avons pas trouvé ces deux pièces.

seigne de ceste garnison, estant gentilhomme bien asseuré, pour leur offrir mon service et toute assistence, aussi pour sçavoir ce que leur peult estre deu, pour suyvant ce en advertir Vostre Altèze, laquelle je suplie très-humblement vouloir envoyer la somme de xxiiij mil florins, avec ung commissaire de pardeçà, en la plus grande diligence que faire se pourra, afin de se povoir asseurer de ladicte place en y mectant plus de gens jusques à cent cincquante testes, lesquelz il plaira à Vostre Altèze m'envoyer au plustost des plus fidelz et asseurez qu'elle pourra recouvrer et ausquelz ne soit riens deu. Et pour aultant que le conte de Lalaing entendant cecy pourroit faire marcher quelque infanterie ou cavallerie alentour dudict Marienbourg, laquelle ville j'entendz estre assez mal furnye et de vivres et de pouldre, je suplie très-humblement à Vostre Altèze de m'envoyer la compaignie de harquebousiers à cheval de Malhonneur pour cincq ou six jours, laquelle me servira de beaucoup, tant pour l'asseurance dudict Marienbourg que pour réduyre aussi ceulx de Philippeville à la raison, ayant jà despesché vers eulx, comme aussi j'ay fait vers ceulx d'Avesnes, espérant de les esbranler aussi. Je suplie très-humblement Vostre Altèze d'escripre lettres de remerciement à ceulx dudict Marienbourg avec asseurance itérative de leur faire payer au terme promis ce que peult leur estre deu, en quoy je suplie très-humblement Vostre Altèze ne vouloir faillir, puisque par ce moyen elle gaignera crédit vers toutes les aultres garnisons. J'envoye le sieur de Chasteau vers Vostre Altèze pour luy porter de si bonnes nouvelles; il est gentilhomme de la compagnie de Charlemont et c'est luy qui a fait le meilleur office pour réduyre le tout au service de Sa Majesté et de Vostre Altèze, la supliant très-humblement l'avoir en favorable recommandation. Sur quoy je finiray ceste, priant Dieu donner à Vostre Altèze, monseigneur, en toute prospérité heureuse et bonne vie, me recommandant très-humble-

ment à sa bonne grâce. De Charlemont, le xxij[e] d'aoust 1577.

De Vostre Altèze,

Très-humble et obéyssant serviteur,

GILLES DE BERLAYMONT.

Suscription : A Son Altèze.

Archives du Royaume, *Papiers d'État*, liasse 171.

II.

Instructions données par les États-généraux au marquis d'Havré, envoyé en ambassade vers la Reine d'Angleterre.

Bruxelles, 31 août 1577.

Instruction pour vous monsieur le marquis de Havrech, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté catholicque et de son Conseil d'État, lequel envoyons présentement de nostre part vers la Royne d'Angleterre.

Premièrement vous sera délivré une lettre de crédence à Sa Majesté *in amplissima forma,* en vertu de laquelle, après avoir faict noz très-humbles et deues recommandations, ferez excuses de nostre part de ce que plus tost ne l'avons adverty de l'estat auquel se retrouvent pour le présent les affaires de pardechà;

Déclairant que ne seroit advenu à faulte de bonne volunté ou désir de à tousjours maintenir la bonne et syncère correspondence des deux pays, considérant mesmes les grandes obligations esquelles nous nous retrouvons

vers Sa Majesté pour la prompte assistence, faveur et addresse qu'elle nous a faict et donné, mais pour aultant que n'avions encores prins résolution finale pour la direction de noz affaires desquelz désirons de faire solide rapport à Sa Majesté.

Partant donnerez vivement à cognoistre que après qu'avions rendu tant de paines et travaulx avecq excessifs despens pour parvenir à une bonne et stable pacification, et que le tout estoit jà en espoir d'estre en brief restauré et remis en son premier estat et prospérité par l'intercession des ambassadeurs impériaulx et aultres princes voisins, lesquelz aviont tenu la bonne main pour la conclure et arrester au gré et contentement des deux partyes, comme apparut par l'aggréation et ratiffication de Sa Majesté catholicque et lettres qu'icelle en a escript aux particulières provinces, comme sçavons que Sa Majesté en a esté amplement advertie par l'envoy du viconte de Gand dépesché par le seigneur don Jehan après sa réception au gouvernement;

Et lors qu'estimions debvoir jouir du fruict de ladicte pacification, et qu'après la sortie des Espaignolz et adhérens n'y resteroit aulcune difficulté à l'accomplissement des aultres poinctz comprins en icelle, auxquelz de nostre part allions satisfaisans de jour à aultre, tant par le licentiement de toutes noz forces estrangières et pluspart de naturelz, que par la négociation encommenchée sur la retraicte des Allemans, auxquelz avions faict offres si justes et raisonnables que au moyen d'icelles ne doubtons avoir plainement satisfaict, selon mesmes que le seigneur don Jehan nous l'avoit déclairé, adjoustant que au cas qu'ilz feroient refus de les accepter et suyvant icelles se retirer amiablement, que luy mesmes prendroit les armes avec nous pour les faire condescendre à la raison;

Et cognoissant assez que nous estions eslargiz jusques à l'extrême, et qu'avions surpassé noz forces, promist

nous faire secourir par Sa Majesté catholicque et qu'à ces fins dépeschoit le secrétaire Escovédo vers icelle, comme le tout se vérifie par les pièces de ceste négociation dont les copies vous en seront délivrées.

Et pendant que de toutes partz faisions amas de deniers pour satisfaire audict traicté qu'auroit esté accepté par les colonnelz et principaulx officiers, s'est descouvert que ledict seigneur don Jehan estoit de toute contraire intention, comme se voit par les lettres qu'ont esté interceptées en France, par luy et ledict secrétaire escriptes à Sa Majesté catholicque et aultres, et la retenue faicte soubz main desdictz Allemans en nouveau service, et plusieurs diverses menées, tant sur les ville et chasteau d'Anvers, Charlemont, qu'aultres places de grande importance, selon que les escriptz que vous sont baillez en font foy.

Or, estant ledict seigneur don Jehan adverty que ses desseings et secrètes menées nous estiont descouvertes, se seroit résolu de haster ses emprinses, ausquelles vint fort à propos l'arrivée de la Royne de Navarre qu'il disoit ne pouvoir s'excuser de la bienvienner passant par son gouvernement, pour estre si proche parente de Sa Majesté catholicque, son frère.

A quelle fin se seroit transporté en la ville de Namur, où après peu de séjour, faindant aller à la chasse, se saisist, à l'assistence d'aulcuns seigneurs ayantz part à ses menées, du chasteau, prétextant quelque conjuration avoir esté faicte contre sa personne, selon les lettres que nous en auroit escript.

Et comme en ces tempz estiez auprès de la personne dudict seigneur don Jehan, pourrez plus particulièrement donner compte à Sadicte Majesté des debvoirs par nous faictz par l'envoy de noz députez plusieurs fois réitéré, tant pour entendre les conspirateurs ou dénunciateurs, affin d'en faire le chastoy convenable, que plainement asseurer sa personne par garde souffisante et extraor-

dinaire; en quoy n'avons rien sçeu prouffiter pour le redressement des affaires et oster les sinistres impressions et diffidences que de temps à aultre prendoient accroissement, persistant de vouloir absolument commander ce que luy sembloit convenir, sans prendre aulcun esgardaux privilèges du pays, cerchant par toutes voies diminuer l'auctorité des Estatz.

Sur tout représenterez à Sadicte Majesté que de toutes sesdictes menées n'en a faict aulcune part aux seigneurs du Conseil d'Estat, ordonné et estably par Sa Majesté catholicque pour avecq leur advis manier les affaires du pays, ains auroit le tout dressé par ceulx de son arrière Conseil, gens estrangiers et aultrement suspectz, ausquelz il auroit seullement confié les dépesches d'importance, sans soy servir d'aulcun secrétaire du Roy, le tout au contraire de ladicte pacification.

Et continuant de plus en plus ses maulvaix desseings par levées extraordinaires des gens de guerre qu'il faict de toutes partz, oultre les Espaignolz naguerres sortiz qu'il a rappellé, a faict ligue en France pour nous accabler et replunger en une guerre civile plus cruelle que jamais, et remectre en perpétuelle servitude des Espaignolz, à quoy ilz ont sy longtemps prétendu.

Toutes lesquelles occasions et manifeste infraction de ladicte pacification, espérons que Sadicte Majesté trouvera souffisantes pour de nostre costé nous préparer à la deffence de noz privilèges, franchises et libertez, et nous affranchir avecq nostre postérité de ce joug perpétuel, à quoy sommes résoluz employer toute nostre substance, en conformité de l'union par nous faicte pour l'entretenement de ladicte pacification, soubz l'obéissance deue à Sa Majesté catholicque, comme nostre prince naturel, en l'observation de nostre saincte foy et religion catholicque.

Et pour plus grande corroboration de nostre juste diffidence, porterez avecq vous la lettre que ledict seigneur

don Jehan a escript de sa propre main à l'impératrice, par laquelle se descouvre amplement la sinistre opinion qu'il a de nous, présumant assez qu'il n'a obmis de faire semblables vers aultres princes et potentatz, pour nous rendre odieux à iceulx et affoiblir noz forces, vous servant au surplus des moyens reprins par nostre justification, de laquelle en estant requis en pourrez donner copie.

Et comme pour la direction de ceste nostre intention et tant juste deffence est surtout requis faire grands amas de deniers, tel que de six cent mil florins par moys, selon l'estat sur ce dressé à l'advis de ceulx de nostre conseil de guerre et mesme de monseigneur le prince d'Orainges, donnerez à cognoistre à Sadicte Majesté que pour ung commenchement les provinces ont accordé deux millions vij[c] quatre xx mil florins, pour furnir selon leurs quotes accoustumées, à deux termes telz de quatre moys en quatre moys, estant le premier terme desdictz deux millions au dernier de décembre premièrement venant, selon les actes que vous en sont délivrez.

Mais pour aultant que convient avoir deniers promptement pour faire la levée des gens de guerre, remerchierez en premier lieu Sadicte Majesté de la prorogation qu'elle a esté servie accommoder les Estatz de xx[m] livres sterlincx, la suppliant bien humblement que, sur l'accord desdictz deux millions de florins, luy plaise, en considération de l'extrême nécessité en laquelle nous nous retrouvons et pour éviter les dangiers et périlz imminens de nostre totale ruyne, nous accorder en prest la somme de trois ou quatre cent mil escuz que sera remboursée avec lesdictes xx[m] livres sterlincx audict premier terme, ou par moictié, si faire se peult, ausdictz deux termes.

Et pour plus grande asseurance, oultre lesdictz actes d'accord, présenterez obligations des provinces particulières que vous seront envoyées au contentement de Sa Majesté.

Et si avant que Sadicte Majesté vint à insister d'avoir

respondant de marchans particuliers, nous en advertirez en diligence pour y satisfaire, usant au surplus de tous les meilleurs moyens, inductions et persuasions desquelz vous pourrez adviser pour parvenir à une bonne et fructueuse négociation.

Et affin de mieulx mouvoir Sadicte Majesté de s'incliner à nostre requeste, ferez resentir à icelle combien ceste querelle nous est commune, comme Sa Majesté a desjà peu cognoistre par lettres dudict Escovedo, par lesquelles se descouvrent manifestement les emprinses des Espaignolz sur ses royaulmes, lesquelles par mutuelle intelligence et bonne ayde l'ung de l'aultre se pourroit non seullement rabattre mais aussy oster tous moyens et occasions d'y pouvoir à jamais prétendre, par asseurance d'une ferme alliance, semblable à celle que du passé les prédécesseurs de Sa Majesté ont eu avecq ceulx de la conté de Flandres.

Pour à quoy mieulx parvenir voůs seront délivrées aultres lettres de crédence pour les contes de Leicester et Sussex, trésorier général Burgley, secrétaire Walsinghem, comme estans du Conseil et plus privez de Sadicte Majesté.

Et d'aultant que sommes advertiz ledict conte de Leycester estre en grand crédict vers Sa Majesté, et que cognoissons passé longtempz la bonne affection qu'il porte à ce pays, ayant plusieurs fois présenté servir avecq sa propre personne pour la deffence de nostre tant juste querelle, pourez requérir Sadicte Majesté de nostre part, qu'estans bien informez de ses grandes qualitez, prudence et vertu, luy permectre et donner congé d'accepter charge de dix enseignes angloises et aultres dix escossoises, soubz le colonel Balfour, pour confirmation de la mutuelle correspondence et aultre ferme, pour les tenir en wartgelt et asseurer en service, et les faire marcher en cas de besoing.

Faisant aussy le mesme debvoir vers ledict conte,

affin que luy plaise accepter ladicte charge selon les patentes, et de son bon conseil nous assister en faict de guerre, et au surplus de tenir la main que la négociation d'argent puist réussir bon effect, y employant tout son crédict et auctorité.

Et selon que jugerez lesdictz seigneurs ou aulcuns d'eulx avoir faict bons offices et assistençe au complément de vostre dicte charge les pourrez honorer et récompenser gracieusement à vostre discrétion pour le maintien de nostre réputation et crédict.

Finablement, estans advertiz que l'ambassadeur de Sadicte Majesté, délégué vers ledict seigneur don Jehan et nous, a depuis eu charge expresse de la Royne sa maistresse de ne bouger de nous, présenterez de nostre part d'y envoyer et entretenir quelque agent pour meilleure direction et advanchement des affaires, suyvant que Sadicte Majesté le trouve bon et convenable, vous recommandant au surplus d'user de toute célérité, diligence, dextérité et prudence, selon que plainement nous confions, nous advertissant du succès de ceste vostre légation.

Arresté le dernier d'aoust 1577.

Ms. cité : nos 5,884-5,925, fol. 115.

III.

Louis de Berlaymont, archevêque de Cambray, à don Juan d'Autriche.

Bonnefontaine, 8 août 1577.

Monseigneur, le grand feu des troubles que nous voyons jà tout allumé pardeçà, me mect en une terrible paine, comme il advient sans doubte à tous aultres bons

et léaulx serviteurs de Sa Majesté, et en Beaureng et depuis que j'en suis party, je n'ay faict que tourner mon esprit çà et là et me conseillé à ceulx à qui je debvois prendre advis pour diriger toutes mes actions au vray sentier par lequel je pourrois faire plus de service à Sa Majesté et à Vostre Altèze, et le bien et advancement de mon peuple en ces occurrences si importantes. Enfin, je me trouve tant en hayne de ceulx qui se sont usurpé pour l'heure quelque puissance sur le peuple, soit pour mes desseingz qui sont contraires aux leurs, ou soit par ce que je suis filz à monsieur de Berlaymont et frère à ses enffans serviteurs de Vostre Altèze, que pour la force qu'ilz ont sur la ville de Cambray et voisinance à tout le pays de Cambrésis, il n'est nullement du monde conseillable que je n'en retire, estant avisé qu'à la moindre volunté qui leur viendra, ilz peuvent aisément mectre la main sur moy, qui ne pourroit estre qu'à leur alégresse et au retardement du service de Sa Majesté. Aussi, les mesmes m'ont mis en telle soupçon vers le peuple, voire générallement de tout le pays, que là où je seray le plus coy du monde, si penseront-ilz que je brasseray merveille, et où ung mien vicaire ou aultre pourra faire quelque chose pour le service de Vostre Altèze, s'il vient de moy, il ne sçaura sortir son effect. En semblables extrémitez, au moins des guerres, mes prédécesseurs souloient avoir quelque ville de retraicte au pays de Haynau, qu'on leur assignoit; mais à cest heure rien me reste et ne puis estre nulle part seur. Partant et considéré aussi que je ne puis pas moy mesme exercer nul acte de ma charge en mon diocèse qui est le pays de Haynau, après avoir commis ung vicaire en ma ville de Cambray, qui est mon suffragant, et estably, mesmes selon les lettres de Vostre Altèze du xxve de juillet et premier d'aoust, les affaires de ladicte ville, de manière que j'espère Vostre Altèze en aura contentement, si mes bourgeois d'aventure ne sont forcez, j'ay trouvé, par le conseil de mes plus fidelz amys

et serviteurs, le plus expédient de me retirer à Rome vers nostre Sainct-Père, et dès maintenant je parte pour Paris où j'espère trouver monsieur l'ambassadeur de Sa Majesté. De quoy je n'ay point voulu faillir d'advertir Vostre Altèze, la suppliant très-humblement, si elle trouve mes raisons bonnes, m'en vouloir donner congé, et s'il luy plaist me commander chose vers Sa Sainctеté ou ailleurs, qu'elle soit servye m'envoyer à Paris toute instruction en la maison dudict sieur ambassadeur. Monseigneur, je prie en cest endroict le Créateur conserver Vostre Altèze en longue vie et prospérité, me recommandant très-humblement en la bonne grâce d'icelle. De Bonnefontaine, le viij^e jour d'aoust 1577.

De Vostre Altèze,

Très-humble et dévot orateur,

Loys de Berlaymont, arch. de Cambray.

Suscription : A Son Altèze.

Archives du Royaume, *Papiers d'État,* liasse 171.

IV.

Les États-généraux des Pays-Bays à Élisabeth, reine d'Angleterre.

Bruxelles, 11 octobre 1577.

Madame, ce nous at esté chose merveilleusement agréable que d'entendre par le marquis de Havrech le bon recueil qu'il a pleu à Vostre Majesté luy faire avec le tesmoignage du grand zèle, bonne affection et promptitude qu'elle a tousjours porté pour nostre salut, bien et

repos de nostre povre patrie présentement tant affligée, mesmement que en ceste nostre nécessité, Vostre Majesté se seroit trouvée servie de nous secourir de la somme de cent mil livres sterlings et avec ce proroguer le remboursement d'aultres vingt mil piéçà prestées, jusqu'au Noël prochainement venant. En quoy Vostre Majesté nous a plus estroictement rendus ses obligez et submis à le recognoistre par mutuelle obligation et promptitude, comme promectons faire à touttes occurrences, s'offrant l'occasion, où nous y employerons bien voluntiers de toutes nos forces, et au surplus ne fauldrons effectuer les asseurances pour le remboursement des cent mil livres, pour lesquelles remercions Vostre Majesté bien humblement, nous ressentans, tant pour ce regard que pour plusieurs aultres grands bénéfices et faveurs qu'avons jusques ores reçeu, infiniment obligez à Vostre Majesté, de tant plus qu'icelle se seroit aussy eslargie de nous secourir de mil chevaulx et cincq mil piétons soubz la conduicte du conte de Leycester, dont quant à présent remercierons bien humblement Vostre Majesté, pour estre jà prochain de l'hyver, et que préallablement désirons donner quelque ordre aux affaires de ce pays, remectans d'en supplier Vostre Majesté sy avant que la nécessité requierra, prians le Créateur nous donner les moyens de le pouvoir par effect recoignoistre, et à Vostre Majesté le complément de ses très-vertueulx désirs, présentans nos bien humbles recommandations à la bonne grace d'icelle. De Bruxelles, ce xj[e] d'octobre 1577.

De Vostre Majesté,

Très-humbles et très affectionnez en service,

Les Estatz généraulx des Pays-Bas.

Ms.cité, n° 9,288, p. 236.

V.

Henri III, roi de France aux États-généraux des Pays-Bas.

Paris, 17 novembre 1577.

Messieurs, les sieurs baron d'Aubigny et de Manssart nous ont délivrez voz lettres du xve du mois passé et faict entendre les causes qui vous ont meu de prendre les armes, et autres particularitez dont vous leur avez donné charge, lesquelles nous avons reçeu en bonne part; néantmoins pour l'affection et bonne volunté que nous vous portons, et l'amitié et vraye intelligence qui est entre le Roy catholicque nostre très-cher et très-amé bon frère et nous, nous ne vous pourons céler que nous n'en ayons ressenty très-grand desplaisir pour les maulx et inconvéniens que nous cognoissons qui vous en peuvent advenir, au moyen de quoy nous ne pouvons faire de moings que de vous admonester, conseillier et prier très-affectueusement, comme nous faisons par la présente, de vous mettre en tout debvoir de destourner au plustôt l'oraige qui se prépare sur vous, dont les effectz vous seront inévitables, si de bonne heure vous n'avez recours aux remèdes nécessaires et convenables. Nous voulons croire, selon que vous nousavez mandé, que vous sçaurez tousjours rendre bon compte de voz actions ; toutefois nous estimons tant de la bonté et juste intention de nostre bon frère le Roy catholicque, que nous cuidons que vous obtiendrez de luy plus facilement ce que vous faict besoing, par submissions et supplications très-humbles, teles que subjectz doibvent usèr à l'endroict de celluy qui leur est ordonné de Dieu pour les régir et commander, que par la voye des armes; en quoy si vous cognoissez que nostre intervention en son endroict vous

puisse ayder et valoir en quelque chose, nous vous prions vous asseurer que nous l'y employerons de très-bon cœur, comme nous avons plus particulièrement déclaré aux dicts baron d'Aubigny et de Manssart, lesquelz nous ayans au reste faict entendre la joye que vous avez reçeu de ce qu'il a pleu à Dieu nous faire la grâce de pacifier les troubles de nostre royaulme, nous n'avons voulu obmectre vous en remercier, en priant Dieu, messieurs, vous bien heurer de pareille grâce et vous conserver en icelle. Escript à Paris, le xvij^e jour de novembre 1577.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

Suscription : A messieurs des Estatz des Pays-Bas de Flandres.

Ms. cité, n° 7,199, fol. 297 *b*.

VI.

Catherine de Médicis aux États-généraux des Pays-Bas.

Paris, 17 novembre 1577.

Messieurs, vous entendrez des sieurs baron d'Aubigny et de Manssart le desplaisir que le Roy monsieur mon filz et moy avons reçeu, ayants par eulx esté advertiz de l'estat auquel se retreuvent à présent les affaires des Pays-Bas, tant pour la singulière affection que je vous porte, que pour la bonne paix et amitié qui est entre le Roy monseigneur et le Roy catholicque monsieur mon beau-filz, ne pouvant penser que vous n'ayez bonne et entière cognoissance des maulx et ruynes que tire après soy le renouvellement de la guerre, telle qu'est

celle qui vous doibt tomber sur les bras. Car, combien que vous estimez avoir juste occasion de l'entreprendre et vous résoudre d'en attendre et soustenir l'événement, touttesfois comme le debvoir de bons et loyaulx subjectz vous oblige à ne vous opposer aulcunement aux volontez de vostre seigneur et prince ordonné de Dieu, certainement je crains grandement qu'il ne vous advienne tout le contraire, et prie que vous regardissez de bonne heure d'amortir le feu qui se prépare pour vous embraser, sans vous désespérer de la bonté et clémence du Roy vostre seigneur. En quoy, si vous estimez que je vous puisse ayder de quelque chose, je vous prie me le mander, vous offrant d'y employer de bon cœur tous les moiens que Dieu m'a donné, ce que je feray d'aultant plus voluntiers que je cognois que toutte la chrestienneté at interrest que les affaires desdicts pays se composent par l'amiable. C'est ce que j'ay prié lesdicts sieurs baron d'Aubigny et de Manssart vous faire entendre de ma part, priant Dieu qu'il vous ayt, messieurs, en sa saincte garde. Escript à Paris, le xvij^e de novembre 1577.

CATHARINA.

DE NEUFVILLE.

Suscription : A messieurs les Estatz du Pays-Bas de Flandres.

Ms. cité, n° 7,199, fol. 296 *b*.

VII.

Les États-généraux des Pays-Bas à François, duc d'Anjou.

Bruxelles, 29 novembre 1577.

Monseigneur, nous ne sçaurions dire à Vostre Altèze le grand marissement qu'avons de ce que plus tost elle

n'a peu estre servie de nostre responce, laquelle en premier lieu fut retardée pour la multitude d'aultres affaires se présentans à cause de la conjoincture du temps et pour l'absence d'aulcuns seigneurs principaulx, les plus abbrevez en la maniance des négoces, et depuis ayans despèché le sieur Nepveu pour retourner avecq la responce illecq, prendant son chemin par Arras (à raison qu'aux environs des passaiges ordinaires l'on entendoit aulcuns chevaulx discourrir avecq intention de le détrousser et pareillement tous aultres qui seroient de nostre part envoyez vers Vostre Altèze, pour par ce moyen cognoistre et sonder la bonne correspondence que désirons avoir et tenir avecq icelle Vostre Altèze) fut rencontré par noz députez les sieurs baron d'Aubigny et de Mansart, et requis de retourner, comme il a faict, en ceste ville, soubz espoir que le poulrions encharger de nouvelles lettres et responces à Vostre Altèze.

Certes, monseigneur, nous avons esté fort ayses du saulf retour de noz dictz députez et encores plus du bon rapport qu'ilz nous ont faict de la singulière affection que Vostre Altèze nous monstre en ce que requerrons, comme aussy par ses lettres que le sieur d'Alféran nous a délivré et le discours qu'il nous a faict de bouche, appercevons deuement, de quoy ne sçaurions assez condignement remercier Vostre dicte Altèze, mais bien la pouvons asseurer que pour ses faveurs et advancemens nous nous tiendrons à jamais tant obligez que perpétuellement luy serons serviteurs bien affectionnez et désirans de son aggrandissement et continuelle prospérité méritée de ses vertus.

Lequel sieur d'Alféran, selon que Vostre Altèze commande, nous avons requis de demeurer auprès de nous pour l'advertir de ce que s'offrira pour nostre conservation, attendant l'arrivée du sieur de Montdoulcet, conseillier et chambellan ordinaire de Vostre Altèze, qu'elle dict envoyer vers nous, de quoy sommes très-joyeux et

de tant plus obligez à Vostre Altèze, n'ayans ce pendant voulu plus longuement tenir ledict Nepveu, attendu que pour les causes avant dictes ne nous est présentement possible de respondre si particulièrement que désirons, ce que néantmoins feront si tost que pourrons, et hasterons en toutte diligence, pourquoy ne sera ceste plus longue, sinon que prierons le souverain et omnipotent créateur maintenir et conserver Vostre Altèze, monseigneur, en santé, longue et heureuse vie, avecq accomplissement de ses haultz, très-nobles et très-vertueux désirs et desseings. De Bruxelles, ce XXIXe de novembre 1577.

De Vostre Altèze,

Très-humbles et affectionnez serviteurs,

Les Estatz généraulx des Pays-Bas.

Ms. cité, n° 7,199, fol. 303.

VIII.

Jean de Croy, comte du Rœulx, à don Juan d'Autriche à Luxembourg.

Namur, 30 octobre 1577.

Monseigneur, hier au matin les ennemiz s'estoient mis la nuict en embuscade en ung canain (?) desoubz l'hermitaige de Sainct-Georges, qui est du costé du fort de la montaigne, et environ les neuf heures prindrent ung chasavant et deux chevaulx de chariot qui alliont au bois. Estant là le collonnel Verdugo envoya deux harquebuziers Espaignolz pour recognoistre que c'estoit, mais

comme aultres Espaignolz y alloient à la file, ledict Verdugo allat pour les retirer, et estant prez dudict canain, regardant le lieu et le moyen qu'il y avoit d'y mectre quelque aultrefois une embuscade, voyant les ennemis les nostres si près d'eulx, tirarent et firent une rontiade en fachon de salve. Oyant celà, comme j'estoie lors au trenchy dudict fort regardant les ouvraiges, m'en retournay donner ordre au chasteau et envoyay le plus de gens que je peulx à toute diligence pour renforccr les nostres. Où il s'attacha une escarmouche qui dura jusques environ une heure après midy, et y avons perdu cincq ou six Italiens que Espaignolz, deux Bourguignons et ung Alleman, qui fut tué d'ung coup de harquebuze dessus le trenchy. Ilz ont aussi rencontré deux ou trois aultres Allemans allans à la picore, lesquelz ilz ont dépesché. Leur perte a bien esté double au regard de la nostre, et estiont, à ce que l'on povoit conjecturer de la susdicte rotiade, plus de mille hommes. Ils commenchent à user de cruaulté de guerre, ayant couppé les nez, les oreilles et le poulche droict ausdictz Espaignolz après estre morts. Ledict Verdugo fut en grand dangier, mais retourna sans nul mal. Ilz essayent par tous costez de nous povoir nuire, ne povant encoires sçavoir par où ilz voldront commencher. J'espère que nous aurons quelque jour nostre revenge et que Vostre Altèze ne nous laissera en dangier. Il est besoing principallement qu'elle nous envoye argent, de quoy nous sommes en grand disette, tant pour achapter munitions de toutes sortes que aultres choses extraordinaires. Quant aux munitions de guerre, Vostre Altèze sçait qu'elles nous sont du tout nécessaires, principallement de mesches, de quoy nous sommes en grande nécessité, et est besoing en envoyer en toute diligence. J'ay dépesché vers le baron de Chevreau, lequel est à deux liewes d'icy avecq la reste de ses gens, affin qu'il viengne ung tour jusques icy pour ordonner son quartier et adviser comment nous nous debvrons conduire. Il est aussi

nécessaire qu'ayons icy trente ou quarante mousquettes pour les Espaignolz et aultres. A quoy il plaira à Vostre Altèze faire pourvoir le plus tost le meilleur. Qui sera l'endroict où finiray par supplier le Créateur, monseigneur, donner à icelle longue et heureuse vie, me recommandant très-humblement en sa bonne grâce. De Namur, le pénultiesme d'octobre 1577.

De Vostre Altèze,

Très-humble et très-obéissant serviteur,

JAN DE CROY.

Suscription : A Son Altèze.

Archives du Royaume, *Papiers d'État*, liasse 172.

IX.

Don Juan d'Autriche aux habitants d'Amsterdam.

Luxembourg, 12 décembre 1577.

Très-chiers et bien amez, nous ne povons dire avec quel contentement avons entendu les bonnes nouvelles de la ville d'Amsterdam, comment par la grâce de Dieu avec vostre fidélité, prudence, force et vertu vous vous estes conservez de la malheureuse trahison que vostre capital ennemy le prince d'Orenges et autres sectaires ses adhérens et complices, ne procurans que vostre destruction et mort et la totalle ruyne de ladicte ville, vous avoyent préparé et presque exécuté, et dont debvez rendre à la bonté divine éternelles actions de grâce, non seullement qu'il vous a préservé pour ce coup, mais que vous estes bien aprins qu'il n'y a que se fier à telz malheureux

trompeurs, parjures et hérétiques, et qu'il ne désire riens plus que vostre perdition et ruyne. En quoy, pardessus tant de preuves que vous avez fait de vostre vigilance et fidélité par l'espace de cincq à six ans, qu'il a tousjours fait ses effortz pour, par finesses, ruzes, praticques et forces, vous occuper, ceste dernière en est une singulière et bien remarquable pour jamais n'oublier de la postérité. Et vous asseurons que la ferons bien entendre au Roy monseigneur, lequel ne fauldra vous en sçavoir le bon gré et vous bien récompenser comme vous méritez, et vous povez asseurer que cecy n'advancera petitement voz prétensions des privilèges et aultres honneurs et avancemens que avez requis de Sa Majesté. A quoy de nostre part nous employerons les recommander de bien bonne affection, vous requérant en oultre, puisque vous avez perçeu à quelle fin ledict prince d'Orenges a voulu diminuer vostre garnison, que veullez encoires entretenir vostre garde des deux enseignes de six cens bourgois, comme avez fait jusques ores. En quoy Sadicte Majesté et nous en son nom ne fauldrons d'assister de secours d'argent pour vostre support et entretenement de ladicte garde, et joinctement vous envoyer au plustost le secours qui sera nécessaire, pour en tout vous asseurer et délivrer des travaulx que jusques ores ledict prince d'Orenges et les siens vous ont fait. A tant, très-chiers et bien amez, nostre seigneur vous ait en garde. Escript à Luxembourg, le xij[e] jour de décembre 1577.

Post data. Et puis que les forces de Sa Majesté commencent à s'assembler et joindre, nous ne fauldrons de porter soing et donner tout bon ordre que avant longtemps et le plustost que aucunement faire se pourra, vous serez secouruz et assistez d'icelles.

Archives du Royaume, *Papiers d'État,* liasse 172.

X.

L'archiduc Mathias aux États-généraux des Pays-Bas.

Anvers, 17 décembre 1577.

Messeigneurs, comme il vous a pleu nous faire l'honneur de nous requérir et accepter pour gouverneur et capitaine général de ces Pays-Bas au nom de Sa Majesté, soubz les condicions et articles par messeigneurs les Estatz, *dico* prélatz de Saincte-Gertrude et de Maroilles, le duc d'Arschot, le prince d'Orainges, sénéchal de Haynault et le sieur de Frézin, nous de vostre part présentez et délivrez, nous ne vous pouvons assez remerchier de la bonne affection et faveur que monstrez en nostre endroict, espérans que le bon Dieu nous donnera le moyen de le recognoistre et de monstrer par effect nostre bonne réciprocque affection et intencion. Et ayantz meurement leu et examiné lesdictz articles et condicions, ne pouvons ny voulons aucunement difficulter ce que si prudamment a esté par vous advisé convenir pour le bien, repos et tranquilité publicq; avons partant accepté et aggréé, acceptons et aggréons par cestes lesdictz articles et condicions, avec offre de nous conduire durant ledict gouvernement selon le contenu d'icelles, et oultre ce, nous conformer en toutes occurrences selon vostre conseil et advis, et nous employer par tous moyens possibles, sans espairgner corps ou biens, pour délivrer ces pays et bons subjectz des calamitez et misères si longtemps endurées, et remectre le tout en repos, tranquilité et prospérité, soubz l'asseurance que vous, messeigneurs, avecq bonne correspondance, nous assisterez fidellement en ceste dange-

reuse conjoincture, selon la nécessité du temps et importance des affaires; de nostre part, avecq l'ayde du Créateur, ne mancquerons jamais d'aulcune chose que pourra servir d'allégement et conservation des bons subjectz, comme plus amplement vous déclaireront les susdictz seigneurs, à la souffisance desquelz nous nous rapportons. Sur ce, prions Dieu très-puissant vous maintenir, messeigneurs, en sa saincte garde. D'Anvers, ce xvij[e] jour de décembre 1577.

Vostre bon, affectionné et parfaict amy,

MATTHIAS.

Suscription : A messieurs, messieurs les Estatz généraulx assemblez à Bruxelles.

Ms. cité, n° 16,126, fol. 129.

XI.

Jean Marmier, seigneur de Gastel, à don Juan d'Autriche.

Londres, 26 novembre 1577.

Monseigneur, après avoir ung long temps séjourné à Bouloigne et Calais pour la contrariété des vens et la vigilance des batteaulx du prince d'Orainges, qui, à l'instance du marquis de Havrech, estions m'attendant en mer, je suis, grâces à Dieu, arrivé en ce royaulme, dont chascun s'esbahissoit et s'estoient faictes deux ou trois jours auparavant gajeures à la bourse de ce lieu, qu'estois prins et conduict à Flessinghes.

Tout ce peuple ne cesse me dire n'y avoir jamais eu

ambassadeur tant bien receuilly de la Royne et de ses ministres comme ledict marquis de Havrech, et principalement du conte Leycestre avecq lequel privément souppe, et l'après soupper va en sa companie joyr de la musique privée, et ce auparavant l'emprisonnement de son frère, durant lequel a esté exempt des caresses, auxquelles dois le sçeu de l'élargissement a tourné à la mesme privaulté.

Et arrivant sabmedy vingt-troisiesme en ceste ville, receuz une lettre du secrétayre de la Royne, Valsingham, me donnant le bien-venu, m'advertissant que à regret négotieroit la Royne avecq moy venant de ce lieu où l'on s'est mort et meurt l'on de peste; qui l'occasionne m'advertir envoyer devers luy, affin que promptement me soit donné logis près de la court. Ce que j'ay faict, et m'a esté envoyé ung gentilhomme de la maison de la Royne, pour me conduyre à cinq milles de Windesor, où est maintenant la Royne, me priant, pour oster le scrupule, me aërer un jour ou deux.

Mais à ce que je suis informé, elle m'esloingne d'elle, pour ce qu'elle despesche ledict marquis de Havrech, lequel n'a peu obtenir sinon crédit de soixante mil angelotz, desquelz sont demeurez respondans plusieurs marchans d'Anvers. Il prétendoit deux cens mil, ce que avecq l'ayde de plusieurs milords et marchans de ce royaulme fut faict, moyennant que les Estats généraulx eussent mis en main de la Royne, les villes de Flissinghes, Middelbourg, Gravelinges et Bruges, dont j'ay sçeu faisoit grande instance aux Estats le conte de Leycestre, le conseillant à la Royne, et de donner promptement ayde ausdictz Estatz, offrant ledict de Leycestre passer la mer pour la conduicte de ceulx qui s'envoieriont. La Royne a esté fort sollicitée de soy descouvrir contre le Roy, et luy seroient données les places susdictes, mais elle fut desconseillée par milort trésorier, l'expérience duquel est fort respectée, et me semble qu'elle suyvra soubz main

les assister. L'on me asseure de bon lieu qu'elle a faict passer à Francfort un crédit de cent mil angelotz.

Ce jourd'huy est arrivé monsieur de Famas et ung gentilhomme du duc de Vendosme, et se dit qu'il passera en Zélande, Flandres et Alemaigne. Dois quelques jours a traversé ce royaulme une comette, qui ne donne peu de payne à la Royne. L'on ne peult croyre le retour des Espaignolz vers Vostre Altesse et tiennent pour asseuré que les Estatz généraulx vous combattront par famine, estimant qu'à Namur, Marienbourg, Charlemont et Luxembourg se meure de faim. Il me reste dire à Vostre Altesse les sieurs de Mauvesières, ambassadeur du Roy très-chrestien, et le chevalier Giralde, ambassadeur du Roy de Portugal, m'ont faict démonstration de grands serviteurs de Vostre Altesse, le nom de laquelle, avecq congé, employeray, pour sacquer Anthoine de Goras de prison, le méritant sa valeur et preudhomie. Il me tarde jouyr du bien et honneur de la présence de Vostre Altesse, laquelle suplye très-humblement me tenir vif en ses bonnes grâces, pour très-humble et fidèle serviteur, et baysant les mains à Vostre Altesse en toute humilité, prie Dieu vous donner, monseigneur, en santé très-bonne et longue vie. De Londres, ce 26e jour de novembre 1577.

De Vostre Altesse,

Très-humble et fidèle serviteur,

JEHAN MARMIER-GASTEL.

Suscription : A Son Altesse.

Archives du Royaume, *Papiers d'État*, liasse 172.

XII.

Élisabeth, reine d'Angleterre, aux États-généraux des Pays-Bas.

Hampton-Court, 22 décembre 1577.

Messieurs, comme par cydevant avons tousjours bien démonstré nostre affection sincère au bien et repos d'iceulx Pays-Bas, aussy maintenant estant entrée en considération des apparences manifestes qui menacent un renouvellement ou plustost une continuation de troubles par les apprestz de guerre qui se font de deux costez, nous en sentons telle compassion que pour éviter un accroissement de misères, qui ne peuvent faillir d'advenir par guerre, nous nous sommes résolue d'interposer noz moyens encore une fois vers nostre bon frère le Roy catholicque, pour moyenner une bonne et parfaicte pacification à ces pays-là, et à ceste fin nous avons desjà despesché ung gentilhomme des nostres à nostre bon frère. Et pour obvier ce temps pendant aux dégastz et calamitez qui tousjours accompaignent les guerres et qui possible pourront donner occasion de retarder ou enthièrement empescher une telle bonne pacification, il nous a semblé qu'il se doibve faire une suspension d'armes entre vous et don Jehan jusques à ce que nous entendions la volunté du Roy nostre dict bon frère, et à ce que vous et nostre cousin don Jehan y soyez persuadez, nous avons expressément envoyé ce gentilhomme présent porteur, le sieur de Leyton, gouverneur de l'isle de Gersaye, pour en communicquer et avecq vous et avec nostre dict cousin don Jehan, selon que luy avons baillé en charge et

comme plus à plain il vous déclairera, vous prians, messieurs, le vouloir croire en ce qu'il vous dira de nostre part comme feriez à nous mesmes, et à tant, prions le Créateur vous donner et à iceulx pays la tranquillité que vous mesmes pouvez désirer. Escript à Hampton-Court, le xxij^{e} jour de décembre 1577.

Vostre bonne amye,

ÉLISABETH.

Suscription : A messieurs les Estatz généraulx des Pays-Bas du Roy nostre bon frère, le Roy catholicque.

Ms. cité, n° 7.199, fol. 254 *b*.

XIII.

Don Juan d'Autriche aux habitants de Maestricht.

Luxembourg, 19 décembre 1577.

Don Jehan d'Austrice, etc. Très-chiers et bien amez, vous sçavez comme dois nostre advenement au gouvernement général de pardeça, sur vostre réquisition pour estre excusez de garnison, dont la ville de Maestrecht avoit esté par si longues années grandement chargée et travaillée, nous fismes tout ce qu'il fut en nous pour vous en descharger, commettant le sieur de Gheleen, gouverneur de Limbourg, Faulquemont, et d'aultres pays d'oultre Meuze, afin d'avoir la charge de la garde d'icelle ville, pour par ce moyen vous povoir tant plustost du tout délivrer desdictz gens de guerre, en vous laissant à

vostre propre garde et de voz citoyens qui ont tousjours esté si catholicque et fidelz à Sa Majesté et à l'évesque de Liège, leurs princes.

Toutesfoiz nous entendons que depuis ces nouveaulx troubles ceulx des Estatz qui se sont levez et rebellez contre le Roy leur souverain seigneur et prince naturel, non contens de vous avoir chargé d'une enseigne de gens de guerre, ont tasché par ruzes et finesses vous en mettre davantaige, sans avoir regards à voz travaulx passez, dont vous apperchevans auriez trouvé moyen de vous en descharger et éviter vostre mal, ne les ayans voulu recevoir. En quoy ne povons que grandement vous louer et sçavoir bon gré à la bourgeoisie, qui n'a voulu faire cette chose contre Sadicte Majesté, car en termes présens n'y a que doubter d'aulcuns voisins. Pour ceste cause, nous vous requérons que ne laissez opprimer vostre liberté, ny vous faire force par les gens de guerre, pour quelque persuasion que ce soit, comme ces malheureux perturbateurs du repos publicq ne cessent de forger telles inventions pernicieuses, pour esmouvoir les subjectz contre l'obéissance qu'ilz doibvent à leurs princes et souverains seigneurs, vous promettant et asseurant par cestes signées de nostre main, que nostre intention n'est de faire aucun mal, tort, ny force à vous ny à nulz autres qui se voeullent contenir en la dévotion de la religion catholicque romaine, comme vous faites, et porter l'obéissance au Roy, comme avez tousjours fait, et qui ne prendront armes ou feront hostilité contre le Roy, mais s'accommoderont et rendront obéissance comme à bons subjectz appartient; ains au contraire de les deffendre et protéger contre et devers tous, et meismement puisque les forces du Roy commenchent à s'assembler et joindre, s'il en est besoing et que le requerriez, vous nous trouverez prest de vous deffendre et garentir contre tous tortz et violences. Vous asseurant de rechief que le Roy et nous en son nom ne voulons autre chose que ce que dit

est, de la religion et obéissance. Et moyennant ce, vous maintiendrons voz droitz, loix, coustumes, usances et previlèges comme du passé, et selon que vous avez esté entretenu soubz le régime de feu l'empereur monseigneur et père, et vous laisserons à vostre propre garde, vous faisant quictes de celle que vous avez sous nostre auctorité. Et pour autant que le baron de Hierges par nostre ordonnance et pour le service de Sa Majesté se pourroit trouver gaires loing de vous, luy pourrez faire entendre vostre responce, vous asseurant que non seullement il va celle part pour ne vous offenser et faire quelque force, mais aussi il a charge de vous préserver de force de tous autres dont (que avons dit) povez estre asseurez. Et nous sera assez que vous faictes quictes des gens de guerre des rebelles de Sadicte Majesté, maintenant ladicte religion catholicque romaine et vous abstenant de faire hostilité contre les gens de guerre de Sadicte Majesté. A tant, trèschiers et bien amez, nostre Seigneur vous ait en sa garde. Escript à Luxembourg, le xixe jour de décembre 1577.

Archives du Royaume, *Papiers d'État,* liasse 171.

XIV.

Jean de Croy, comte du Rœulx, à don Juan d'Autriche.

Binche, 13 mars 1578.

Monseigneur, estant arrivé devant Binch, ceulx de la ville, sans vouloir dire aultre chose, se sont mis à tirer après, et depuis les prisonniers que j'ay amené avecq moy m'ont requis de povoir aller parler à ceulx de ladicte ville, ce que j'ay octroyé à deux, et y sont esté par deux fois, les pensant amener à la raison, à quoy ilz n'ont

voulu entendre. Il y avoit de ceulx du magistrat de la ville qui estiont contens de venir vers moy pour parlementer ; aucuns du peuple en estiont contens et les aultres non, lesquelz ont esté la plus forte partie et sont demeurez opiniastres. Les Walons à leur abordée se sont logez aux faulxbourgs et sont jusques aux portes; ilz en ont tué ung et quelques ungz blessez ; nous aviserons se ceste nuict se polroit mectre le feu en quelque porte. Les Allemans ne sont arrivez, de quoy mons[r]. de Meghem est bien esbahy; il at envoyé vers eulx pour sçavoir l'occasion. Nous sommes icy bien peu de gens pour bien serrer ladicte ville. Toutesfois, nous ferons pour ceste nuict du mieulx qu'il nous sera possible, et ferons tous la garde. Il me semble, soubz correction, que Vostre Altèze fera bien de faire haster l'artillerie et envoyer à toute diligence vivres, pouldre et mesche pour les soldatz. Noz chevaulx légiers ont esté courre jusques à la porte de Mons et si près qu'ilz ont veu serrer la porte, d'où ilz ont ramené prisonniers deux hommes d'armes de la compaignie du marquis de Havrech, lesquelz disent qu'il n'y a nulle gensdarmerie audict Mons, et que ceulx de la ville ne font plus de compte de mons[r]. de Lalaing et que les plus petitz y gouvernent. Le bruict est icy que la compaignie d'hommes d'armes dudict mons[r]. de Lalaing qui estoit dedens Soingnies l'at abandonné, qui est ce que se passe icy pour le présent, priant sur cest endroict le Créateur, monseigneur, donner à Vostre Altèze longue et heureuse vie, me recommandant très-humblement en la bonne grâce d'icelle. De la Hute, le xiij[e] de mars 1578.

De Vostre Altèze,

Très-humble et très-obéissant serviteur,

Jan de Croy.

Suscription : A Son Altèze.

Archives du Royaume, *Papiers d'État*, liasse 175.

XV.

Jean de Croy, comte du Rœulx, à don Juan d'Autriche.

Binche, 14 mars 1578.

Monseigneur, ce matin ceulx de ladicte ville de Binch ont envoyé ung bourgeois vers moy avecq une lettre, laquelle j'envoye à Vostre Altèze, et depuis sont venuz parlementer avecq moy bon nombre des ecclésiasticques et magistrat de ladicte ville, avecq lesquelz, par l'advis du conte de Meghem et le sieur Camillo de Monte, ay traicté comme Vostre Altèze verra par l'extraict qui va cy-joint. Je ne fauldray de faire bonne justice avecq bonne exemple de ceulx qui ont esté cause que ladicte ville ne s'a rendu dès le premier jour. Vostre Altèze polrat à ceste heure faire cheminer son artillerie et son camp où bon luy semblera, si me polra mander comment il luy plaist que je use des armes des bourgeois, sçavoir si je leur feray quicter ou bien les laisser aux magistratz seullement, lesquelz, à ce que disent et aussy à ce que j'ay peu entendre à la vérité, n'ont peu estre plustost maistre du menu peuple. Ceste nuict avons bouté le feu en une porte, qui toutesfois a esté de peu d'effect; si esse ce que celà les peult avoir intimidé. Je m'en voy dedens la ville pour éviter tout désordre, où j'attendray les commandemens de Vostre Altèze, à laquelle je prie le Créateur, monseigneur, donner longue et heureuse vie, me recommandant très-humblement en sa bonne grâce. De la Hute, ce xiiij^{e} de mars 1578.

Post date. Je pense qu'il souvient à Vostre Altèze qu'elle m'at accordé le gouvernement de Binch, de quoy

je luy suplie, et qu'il luy plaise envoyer une sauvegarde et trois ou quatre hallebardiers à Mariemont qui est maison du Roy, tant que le camp de Vostre Altèze soit passé.

De Vostre Altèze,

Très-humble et très-obéissant serviteur,

JAN DE CROY.

Archives du Royaume, *Papiers d'État*, liasse 175.

XVI.

Articles arrêtés avec ceux de Binche.

Binche, 14 mars 1578.

Le conte du Rœulx accorde à ceulx de la ville de Binch qu'ilz demeureront en leurs privilèges comme de toute anchienneté, à condition qu'ilz ne facent doresenavant chose préjudiciable au service de Dieu et de Sa Majesté;

Que les prisonniers seront renduz sans payer ranchon;

Que les paysans s'estans retirez dedens ladicte ville avecq leurs bestiaulx polront retourner en leurs maisons quant bon leur semblera, sans que aucun empescement leur sera faict; néantmoingz sera bon qu'ilz attendent encoires quelque temps, jusques à ce que le camp soit passé;

Que on leur mectera pour à ceste heure deux enseignes de Walons pour la garde de la susdicte ville;

Quant aux cuyrs que les soldatz ont prins, qu'ilz seront

renduz moyennant qu'ilz contentent honestement lesdictz soldatz.

Faict à la Hute, le xiiij^e de mars 1578.

Archives du Royaume, *Papiers d'État*, liasse 175.

XVII.

Lancelot de Berlaymont à don Juan d'Autriche.

Château de la Hutte, 15 mars 1578.

Monseigneur, comme hier le soir je vis que l'obstination du commun peuple de Binch estoit telle qu'ilz ne vouloient entendre à la raison, je m'advisay la nuict de leur faire mectre le feu dans aucunes portes et leur toucher armes de tous costez, ayant logez fors mousquetiers et harquebusiers ès plus proches maisons des portes, lesquelz ne laissoient personne parer à la muraille. Ce qu'a causé que ceulx de ladicte ville n'ont attendu le point du jour à se rendre, ayant envoyé vers monsieur le conte de Rœulx pour avoir miséricorde, à quoy ilz ont esté receuz. Ceulx du magistrat ont promis de livrer les mutins et me semble qu'il seroit fort bon d'en faire pendre aucuns pour donner exemple aux autres. Les Allemans ne sont hier arrivez en ce lieu, s'excusant qu'ilz avoient assiégé deux chasteaulx, desquelz ilz ont prins l'ung par force, l'autre par composition, l'ung se nomme Escosine, et je pense que l'autre est la Folie. Ilz ont penduz aucuns des païsans qui estoient dans celuy des chasteaulx qu'ilz ont prins par force.

Monseigneur, je suplie le Créateur maintenir Vostre

Altèze en sa saincte digne garde, me recommandant très-humblement en la bonne grâce d'icelle. Du chasteau de la Hutte, ce xv[e] de mars 1578.

De Vostre Altèze,

Très-humble et très-obéissant serviteur,

LANCELOT DE BERLAYMONT.

Suscription : A Son Altèze.

Archives du Royaume, *Papiers d'État,* liasse 175.

XVIII.

Lancelot de Berlaymont à don Juan d'Autriche.

Beaumont, 17 mars 1578.

Monseigneur, estant arrivé devant ceste ville, le magistrat et les bourgeois se sont incontinent réduictz à l'obéyssance du Roy et de Vostre Altèze, ayant accepté une compaignie de gens de pied pour la garde de ladicte ville. Les chevaulx légiers qu'avois envoyé pour descouvrir, ont rencontré une vingtaine de chevaulx ennemis ausquelz ilz ont donné la charge, et en ont prins deux et blessés trois ou quatre. Les autres sont enfuiz. Je dépescheray encoires ceste nuict la part de Philippeville pour sçavoir ce qu'il y a en chemin; je laisse pour ceste nuict mons[r]. de Hautepenne en ceste ville pour y donner requis (*sic*), et moy je m'en yray loger au chasteau de Brabanson auprès de l'infanterie. La cavallerie est logée à Sour-Sainct-Géry [1] entre Beaumont et Barbanson, mais

[1] Solre-Saint-Géry (?)

il fault que Vostre Altèze entende qu'il ne reste pas astheure plus de deux cens hommes de pied, parceque ceulx qui sont esté envoyez à Maubeuse ne sont encoire de retour, mais j'espère que seront ce soir à la Bussière; par ainsi me semble que puis demain passer outre vers Walcourt, ne soit que sois mieulx accompaigné d'infanterie, attendu que desjà il y a ennemy partout et que les païsans sont en grande quantité en armes, de quoy ay bien volu adviser Vostre Altèze, et n'estant ceste à aultre fin, suplieray le Créateur qu'il doint à Vostre Altèze, monseigneur, en santé très-heureuse vie, me recommandant très-humblement à la bonne grâce d'icelle. De Beaumont, ce xvij^e de mars 1578.

De Vostre Altèze,

Très-humble et très-obéissant serviteur,

LANCELOT DE BERLAYMONT.

Suscription : A Son Altèze.

Archives du Royaume, *Papiers d'État*, liasse 175.

XIX.

Élisabeth, reine d'Angleterre, aux États-généraux des Pays-Bas.

Greenwich, 4 mars 1578.

Messieurs, le capitayne Leyton nous at à son retour exposé par le menu l'estat de voz affaires à présent et faict entendre que demeurez fondez sur l'espérance du secours que vous avons promis; en quoy ne vous man-

querons comme bonne voisine et qui a tousjours pourchassé vostre bien et repos, comme encores faisons et par cy-après continuerons de faire, ce que ce porteur, le sieur Rogiers, vous exposera plus au large. Lequel avons esté d'advis de despècher par devers vous, priant de luy donner foy et crédict en ce que de nostre part il vous dira, et de croire que, pour l'affection et bienveuillance que vous portons, nous n'espargnerons le moyen que Dieu nous a donné pour subvenir à voz nécessitez et vous garantir contre voz ennemys. Et sur ce, prierons Dieu, messieurs, vous maintenir tousjours en sa saincte et digne garde. Escript à nostre hostel de Greenwich, ce ive jour de mars 1578.

Vostre très-affectionnée bonne cousine,

ÉLISABETH.

Suscription : A messieurs noz bons amys les Estatz généraulx des Pays-Bas.

Ms. cité, nº 7,199, fol. 236.

XX.

Les États-généraux des Pays-Bas à Élisabeth, reine d'Angleterre.

Anvers, 8 mars 1578.

Madame, monsieur le marquis de Havrech prend de rechef la paine d'aller par devers Vostre Majesté, pour la supplier de la part de Son Altèze et de la nostre qu'il luy plaise de condescendre à la finale résolution des traictez

si bien encommenchez, et suyvant ce nous faire gouster le fruict de son secours si longuement attendu. Il ne fauldra d'asseurer Vostre Majesté de la dévotion qu'avons de demeurer à jamais ses très-humbles et léaulx serviteurs et voisins, ensamble luy faire entendre l'estat général de nostre patrie. N'avons voulu faillir de l'accompaigner de ce mot pour supplier bien humblement à Vostre Majesté prendre de bonne part tout ce qu'il représentera en nostre nom, et qu'elle soit servie d'adjouster audict seigneur marquis foy et crédence comme personnaige de sa qualité et zélateur du bien publicq, et en considération de la nécessité que se présente, luy faire jouir de la plus favorable et briefve despèche que faire se pourra, ensuyvant ce que monseigneur l'archiduc Matthias le supplie aussy à Vostre Majesté, pour la prospérité et accroissement de laquelle, madame, nous serons obligez à jamais prier le Tout Souverain, nous recommandant très-humblement à la bonne grâce d'icelle. D'Anvers, ce viij[e] jour de mars 1578.

De Vostre Majesté,

Très-humbles et affectionnez serviteurs,

Les Estatz généraulx, etc.

Ms. cité, n° 7,199, fol. 237.

XXI.

Remontrance de l'envoyé d'Angleterre, Daniel Rogers, aux États-généraux.

Anvers, ... mars 1578.

Messieurs, la Royne ma maistresse ayant entendu l'estat des affaires des Pays-Bas, par le rapport qu'en a

faict à Sa Majesté le sieur de Leyton, lequel elle avoit envoïé par devers vous, et ayant par là cogneu combien il vous estoit de besoing d'avoir ung prompt secours pour opposer aux forces de don Jehan, lesquelles croissans tous les jours menassent ces pays, elle n'a peu, pour la bonne et sincère affection qu'elle vous porte et à la conservation de ces pays, que en recepvoir ung singulier regret et desplaisir, et quant et quant adviser soigneusement aux moyens qu'il y auroit de survenir à la nécessité de vos affaires et prévenir les dangers dont ces pays sont menacez. Suyvant quoy, ayant Sa Majesté mis le tout en délibération pour en avoir l'advis de son Conseil, et ayant finablement trouvé ung moyen et expédient pour vostre bien et soulaigement, elle m'a envoié par devers vous avec chargé de vous faire entendre la résolution de Sa Majesté sur le secours que vous debvez attendre d'elle, laquelle résolution, encores que de prime face elle puisse sembler à quelques ungs estre aucunement différente de sa première volunté, Sa Majesté espère néantmoins que vous en ferez tout autre jugement, si, comme elle en a bien ceste espérance, vous venez bien à l'examiner et peser selon vostre prudence accoustumée; car Sa Majesté estime que ce moyen dernier qu'elle a trouvé avec son Conseil, lequel j'ay commandement de Sa Majesté de vous faire entendre, apportera plus de bien, soulaigement et advantaige à ces pays et moings d'incommodité que n'eust faict l'exécution et l'accomplissement de la délibération que premièrement elle avoit prins, car si vous estes bien informez de l'estat des affaires de la France et des entreprinses et préparatifz que ce Roy faict, vous povez aisément juger comme il est bien résolu d'employer la plus grande part de ses forces sur ces pays, s'il apperçoit que Sa Majesté y doibve envoier nombre des soldatz anglois, comme ainsy soit qu'il se persuade entièrement que l'intention de Sa Majesté est d'entrer en ce pays pour se rendre dame et maistresse de quelques-unes de voz pro-

vinces, pendant que d'autre costel vous serez empeschez à faire la guerre. De quoy encores que Sa Majesté soit aultant esloignée, comme le roy de France est plain de ceste crainste et jalousie, néantmoins ne se voulant ledict Roy laisser aulcunement divertir de ceste opinion, il faict des préparatifz qui semblent vous debvoir causer très-grandes difficultez, si vous n'avez recours aux remèdes qui semblent à Sa Majesté vous estre plus advantagieux. Et à la vérité, messieurs, la Royne ma maistresse ne s'est pas trouvée peu empeschée, lorsque, se proposant ce que premièrement elle avoit arresté, elle a quant et quant voulu cercher tous les moyens d'éviter les inconvéniens qui vous en eussent peu arriver. Mais enfin elle a trouvé ung expédient, qui luy semble estre propre tant pour subvenir à la nécessité en laquelle se retrouvent présentement ces pays, comme aussy pour obvier aux maux à venir, lequel elle a opinion que vous trouverez aussi bon et advantagieux, comme il luy a semblé de l'estre.

Or, il est tel. Sa Majesté a entendu par le sieur Beuterich, lequel monseigneur le duc Casimir auroit nouvellement despèché vers Sa Majesté, que vous avez recerché ledict sieur duc son maistre de vous amener quelque nombre de cavallerie et d'infanterie pour vostre secours et service, à quoy ledict sieur Beuterich a asseuré Sadicte Majesté que mondict sieur le duc pouvoit estre aisément persuadé, moyennant que vous luy donnassiez moyen de venir en ce pays avec tel nombre de gens de guerre qu'il appartient à sa réputation et sçeureté de sa personne, attendu que par cidevant il a commandé à de belles et puissantes armées, joinct aussy que la maison dont il est yssu, le rang qu'il tient et ses vertus, méritent qu'il soit accompaigné d'une suffisante armée, estant prince de telle qualité qu'il ne se doibt légèrement hazarder ny se fier des forces qui ne soient bonnes et grandes, ce qui doibt estre bien et meurement considéré de ceulx qui peuvent juger combien le service d'un tel prince peut

apporter de proufict et d'avantaige à ces pays, et quel malheur ce seroit si par faulte de chose à quoy on eust peu aisément pourveoir, il mésadvenoit en quelque sorte que fust à sa personne.

Et pour tant, la Royne, ma maistresse, cognoissant que par ceste voye de mondict seigneur le duc Casimir elle obvie à toutes les incommoditez qui en eussent peu par son moyen vous donner ung bon secours[1], veu mesmement qu'elle est bien advertie que vous avez traictez et négociez avecq mondict seigneur le duc, elle a estimé qu'il seroit très-expédient de le requérir qu'en lieu des forces que Sa Majesté avoit délibéré de vous envoier, il face une levée de cincq mille reytres et six mille Suisses, pour avecq iceulx vous faire service sous le commandement dudict seigneur duc; et pour le faire le plus promptement que faire se pourra, Sa Majesté a promis audict seigneur conseillier de mondict seigneur le duc de faire furnir à son dict maistre, au cas qu'il soit en ceste volunté, la somme de vingt mil livres monnoye d'Angleterre, m'ayant Sa Majesté pour ceste fin mis entre les mains les lettres et povoirs qui sont de besoing pour le recouvrement de ladicte somme, et davantaige luy a accordé une aultre pareille somme de vingt mil livres à la place monstre de son armée, laquelle elle entend que vous luy furnirez sur les cent mil livres que vous recevrez en vertu des obligations que Sa Majesté vous a promis par ses premiers contractz ; et néantmoins la bonne volunté et affection que vous porte Sa Majesté, n'est si estroictement renclose dans ces bornes, que je n'aye bien exprès commandement de vous dire de sa part, que s'il se trouve des difficultez qui puissent retarder l'effect de sa bonne volunté, de sorte que vous ne puissiez avoir reçeu lors de la monstre de l'armée dudict seigneur

[1] Cette phrase est incomplète. Le copiste doit avoir omis quelques mots en transcrivant la pièce.

duc ny toutte la somme de cent mil livres ny ceste somme de vingt mil livres qu'il sera besoing d'envoier audict jour de monstre, à faulte de quoy il vous pourroit advenir grand inconvénient, qu'en ce cas Sa Majesté pour subvenir à voz affaires et vous faire sentir par effect l'envie qu'elle a de vous ayder et secourir de tous moyens, elle promect encores de délivrer audict seigneur duc la somme de vingt mil livres.

C'est là le moyen dont Sa Majesté estime qu'il peut revenir le plus de prouffict et advantaige à voz affaires, veu la cognoissance qu'elle a de la vertu, prudence, prouesse et fidélité de mondict seigneur le duc Casimir, lequel à la vérité s'est tousjours comporté de telle façon que ceulx, pour le secours desquelz il marchera, auront occasion de s'en promectre tout bon succès.

Il me reste maintenant de vous requérir de la part de Sa Majesté et selon l'exprès commandement que j'en ay, si tant est que vous trouviez bon cest expédient, que lorsque vous serez advertiz que ledict seigneur duc aura touché ladicte somme de vingt mil livres, vous furnirez entre les mains de l'ambassadeur réséant en ces pays pour Sa Majesté vostre obligation pour l'asseurance de la restitution et remboursement de ladicte somme, et ce, en telle forme qu'est couchée la première obligation d'une pareille somme que Sa Majesté vous presta l'année passée; elle entend aussy que vous en ferez tout aultant, si, selon l'exigence des affaires, elle envoie audict seigneur duc les vingt mil livres que luy resteront à payer à la place monstre, à la charge toutefois que dans ung an à compter dez le jour de la date de vostre obligation, vous rembourserez Sadicte Majesté desdictes sommes.

Quant aux obligations que Sa Majesté vous a promis pour le recouvrement de cent mil livres, elle les furnira selon sa promesse, sans aulcun retardement, et vous les fera mectre ès mains.

Ce que dessus estant par vous trouvé bon, je vous

veux bien advertir que j'ay commandement de Sa Majesté d'aller en diligence vers le seigneur duc Casimir, affin que luy de son costel, aïant reçeu la somme que dessus, face toutte diligence de vous amener du secours.

DANIEL ROGERS.

Ms. cité, nº 9,238, p. 254.

XXII.

Mathieu Moullart, évêque d'Arras, à don Juan d'Autriche.

Amiens, 16 avril 1578.

Monseigneur, je supplie très-humblement qu'il plaise à Vostre Altèze entendre qu'apprès avoir finablement trouvé que ne m'estoit plus possible demourer en mon éveschez sans estre appréhendé par les ministres du prince d'Orenges, pour la persuasion qu'ilz avoient qu'estois selon qu'ils appellent Joanniste, à raison des bons offices que par la grâce de Dieu ay tasché continuellement faire, tant pour le maintiennement de la religion catholique et l'obéissance due à Sa Majesté, que pour amener aultant qu'en moy seroit les Étatz généraux ou particuliers à une bonne réconciliation avecq Sa Majesté et Vostre Altèze, soy dépestrant des lacqués dudict prince; je me suis retiré en ce lieu comme ville catholique et des plus proces de mondict éveschez, afin d'ichy continuer mesdicts bons offices sy avant que ma possibilité s'extenderoit.

De quoy, incontinent après mon arrivée, ay certioré

monsieur de Vaux, embassadeur moderne de Sadicte Majesté en ce royaulme de France, afin qu'il en puisse faire advertance à icelle et Vostre Altèze, leur signifiant coment j'aurois mieux aimé moy réfugier et recosigner en la protection et saulvegarde de Sadicte Majesté et de Vostre Altèze, moy confiant en la clémence des ambedeux, suivant leur débonéreté naïsve, que davantage demourer au dangier très-évident de tumber ès graux du lion mégyssant ès Pays-Bas contre tous vrais catholiques, principalement ecclésiastiques affectés au service de Sadicte Majesté et de Vostre Altèze.

Sur quoy, nonobstant que je ne face doubte que mondict sieur l'ambassadeur en aurat informé Vostre Altèze et au loing, selon qu'il m'a rescrit du vj[e] de ce mois qu'il feroit, sy est-ce qu'aïant oportunité par monsieur de Germigny faire tenir ce mot asseurément, n'ay volu faillir à mon debvoir, suppliant très-humblement qu'il plaise à Vostre Altèze, comme lieutenant de Sa. Majesté et gouverneur général des Pays-Bas, prendre de bonne parte madicte retraicte et absence de mon éveschez et me rechevoir aggréablement, comme celuy quy suis vraiment prest à m'emplier de toute ma possibilité d'une intégrité de cœur, au service de Dieu et de mon prince naturel et de Vostre Altèze respectivement.

Touchant quoy, supplie très-humblement me faire entendre vostre bon plaisir pour m'y conformer entièrement, fut pour l'aller trouver et servir selon ma vocation où qu'elle est, ou retourner en mondict éveschez, pourvu qu'il y eut plus d'asseurance pour ma personne, selon qu'aucuns me mandent y estre présentement; ou bien demourer en ce lieu en continuant les offices dessusdictes le mieulx que je polray. Ce pendant finiray ceste, suppliant très-humblement qu'il plaise à nostre bon Dieu maintenir toujours Vostre Altèze, monseigneur, en santé, prospérité, bonne longue vie, très-heureusement, me tenant pour très-recommandé en vostre très-bonne et

très-excellente grâce. De la ville d'Amiens en Picardie, le xvj[e] d'apvril 1578.

De Vostre Altèze,

Très-humble et très-obéissant serviteur, orateur et chappelain,

MATHIEU MOULLART, évesque d'Arras.

Archives du Royaume, *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. I[er], fol. 208.

XXIII.

Propositions faites par les seigneurs de Mondoucet et d'Alféran, ambassadeurs du duc d'Anjou, aux États de Hainaut [1].

Mons, 27 février 1578.

Messeigneurs, je croy qu'il n'y a celluy de vous qui ne soit bien adverty comme nous sommes envoyez par deçà de la part de Monseigneur, frère du Roy, ainsy que par

[1] Ce document figure, dans le registre d'où nous l'extrayons, comme ayant été adressé aux États-généraux; mais d'après le Ms. de la Bibliothèque Royale, n° 7,199, il aurait été présenté aux États de Hainaut et transmis par ces derniers à l'archiduc Mathias et au Conseil d'État. Voici la teneur de la lettre d'envoi :

« Messeigneurs, pendant qu'estions assemblez délibérans sur les poinctz et articles proposez, nous ont demandé audience les sieurs de Mondoulcet et d'Alféran, qui nous ont faict la proposition cy-enclose. Sur quoy ayant meurement pensé et advisé, avons résolu de la présenter à Vostre Altèze et Seigneuries, trouvans bien requis et nécessaire d'accepter le secours offert de

plusieurs et diverses fois l'avons faict entendre à messieurs les Estatz généraulx à Bruxelles, lesquelz, sur les remonstrances et offres que nous leurs avons faictes de la part de Son Altèze pour l'ayde, secours et assistence de ce pays, et pour son bien et repos, y auroient quelques fois si bien presté l'oreille qu'ilz auroient envoïé leurs députez en France vers icelle, pour l'entretenir en bonne dévotion en leur endroict, et pour autres particularitez mesmes nous auroient diversement priez, en leurs assemblées sur lesdictes remonstrances, faire tous bons offices possibles en ceste négociation, et de demeurer à ces fins par deçà, attendant qu'ilz eussent prins une meilleure résolution sur lesdictes offres, et encores dernièrement auroient député les sieurs conte de Boussu, de Willerval et de la Motte pour en traicter avecq nous; ce qui auroit esté interrompu par l'inopiné désastre advenu à vostre armée et la retraicte desdictz Estatz généraulx en aultre part; mais comme nous croyons que la principalle occasion de ce retardement provient qu'en ung affaire de tele importance les députez des provinces particulières estans en ladicte assemblée n'en ont voulu résouldre sans premièrement en advertir leurs maistres et supérieurs,

la part de monseigneur le duc d'Anjou, moiennant que le trouvez bon, soubz conditions néantmoins justes et légitimes et non contrevenantes aux promesses et serment faictz par l'union, pour par ce moyen venir à une paix légitime. Messeigneurs, après noz très-humbles et très-affectionnées recommandations à la bonne grâce de Vostre Altèze et Seigneuries, prions Dieu donner à icelles accomplissement de leurs vertueulx désirs. De Mons, ce xxvij^{e} jour de febvrier 1578.

« De Vostre Altèze et Seigneuries

« Très-humbles et très-affectionnez serviteurs,

« Les Estaz du pays et conté de Haynnau.

« Par charge expresse de mesdictz sieurs :

« Carlier. »



comme nous croyons que debvez estre advisez, toutesfois m'estant lors de quelque accident retiré en ma maison icy prochaine, et ayant entendu que suivant céla il en auroit esté tenu propos bien avant en la dernière assemblée des Estatz d'Arthois, jusques à avoir résolu qu'il falloit remonstrer l'urgence et importance de ce faict ausdictz Estatz généraulx, ayant aussy sçeu qu'en ceste province, qui est l'une des principalles du pays et la plus abundante en noblesse, pareille assemblée se debvoit faire ce jourd'huy, laquelle à l'exemple de ceulx d'Arthois pourroit estre esmeue à prendre semblable pied et résolution, nous n'avons voulu laisser de vous remectre devant les yeulx la bonne volunté et sincère affection que mondict seigneur a tousjours porté et porte eucores à vostre salut, ainsy qu'il le fera paroistre quand il en sera requis, selon que la qualité d'ung si grand prince le mérite, vous priant, messieurs, peser et mectre bien avant en considération maintenant l'importance de ce faict, et comme Son Altèze n'a espargné aulcune chose par le passé pour vous faire obtenir le but de voz désirs qui estoit une paix, si elle eut peu durer, et à présent qu'il a les moyens meilleurs et plus libres (par son départ de la court advenu puis peu de jours) de vous assister, vous pouvez croire que sa volunté ne sera diminuée, quoy que par l'appel que lesdictz Estatz ont faict d'aultres forces et secours estrangiers, il en peut estre justement dégousté. Il y a davantaige, messieurs, que le meilleur conseil que mondict seigneur vous pourroit donner ès affaires présentes, seroit d'entendre de rechef à une bonne paix, à laquelle (selon que nous avons tousjours faict en son nom) il vous enhorte, s'asseurant que comme ceulx qui s'y emploieront seront personnaiges advisez et prudens, ils considèreront aussy et remédieront à ce que les ennemis d'icelle ne produisent plus de mal que de bien; car ceulx qui voient la condition des choses présentes et qui cognoissent le naturel et cous-

tumes de ceulx avecq lesquelz il la faut traicter, ne se persuaderont qu'elle puisse durer, s'il n'y est très-bien pourveu.

Jugez doncques, messieurs, quel est l'estat de voz affaires, et comme vous ne pouvez parvenir à l'ung et remédier à l'aultre, sy ce n'est par l'assistence d'ung si grand prince qui seul vous peut faire honorablement sortir de voz affaires, et considérez que le succès de la guerre dépend en partie de la réputation, laquelle, quand elle décline la valeur des soldatz, décline aussy et se diminue la foy et constance des peuples, comme en semblable viennent à défaillir les revenuz et moyens destinez à l'entreténement d'une tele guerre; et, au contraire, le courage croist à l'ennemy, les doubteux se résolvent et touttes difficultez s'augmentent. Voilà pourquoy il est maintenant plus que temps (saulf meilleur advis) de prendre une ferme et asseurée résolution en ce faict, car plus elle tardera et plus elle vous pourra estre dommageable. Que si vostre ennemy vient encores à avoir une fois advantaige sur vous, comme il est à craindre qu'il y aura, si vous n'estes assistez, il semble que mal aisément vous pourrez remectre le cœur en vos soldatz, voires [1] en danger évident de veoir ung soulèvement de peuple par tout le pays, ce que Dieu ne veuille, mais face que vostre entreprinse encommencée si généreusement vous tourne du tout et à vostre postérité à grand fruict et gloire, évitant le dommaige, perte et ruyne du pays, à quoy nous vous asseurons que Son Altèze tiendra toujours la main, lorsque le requererez à bon escient, puisqu'au jugement des plus grands et plus clairs voïans desdictz Estatz, c'est le seul chemin et vray but pour parvenir au salut commun de ceste patrie.

Archives du Royaume, *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. 1er, fol. 146.

[1] Il faut probablement ajouter ici le mot *serez*.

XXIV.

François, duc d'Anjou, aux États-généraux des Pays-Bas.

Angers, 9 mars 1578.

Messieurs, je croy que vous aurez entendu bien par le menu le succès de mes affaires que le sieur de la Foeugère que j'ay naguères despêché par delà, aura déclaré à mon cousin le prince d'Orenge et l'affection singulière que je porte au bien et advancement des vostres, mesmement en temps que vous pouvez cognoistre en avoir besoing, qui est celuy où l'on faict preuve de ses amys, dont toutesfois je me treuve en paine pour luy avoir expressément commandé de faire diligence et m'en rapporter une prompte et entière résolution, aussy que telle longueur me retient en suspens d'autres desseings et entreprinses qui se présentent journellement, qui m'a faict vous escripre ceste lettre en général et commander expressement audict sieur de Mondoulcet de la délivrer de ma part et continuer à vous faire entendre qu'elle est mon intention en vostre endroict, ainsy que desjà vous l'aurez peu apprendre par ledict sieur de la Fougère, dont je vous prie luy donner toute foy et considérer combien j'ay eu de depuis quelques années en ça vostre conservation, secours et bonne amitié en singulière recommandation, et que pour disgrâce qui vous soit advenue je n'en ay perdu la volunté, mais désirant l'esclaircissement de la vostre vous aurez encore ceste-cy pour une dernière foys. A tant, messieurs, je supplieray le Créa-

teur vous avoir en sa très-saincte et digne garde. Escript à Angers, le ix[e] jour de mars 1578.

Vostre bien bon amy,

Françoys.

Suscription : A messieurs les Estatz généraulx des Pays-Bas, assemblez en Anvers.

Ms. cité, nº 7,199, fol. 211 *b*.

XXV.

François, duc d'Anjou, au seigneur de Mondoucet, son ambassadeur vers les États-généraux des Pays-Bas.

Angers, 10 mars 1578.

Monsieur de Mondoulcet, vous aurez reçeu deux de mes lettres, l'une par la Fougère et l'aultre par Harenger, par lesquelles vous aurez esté bien particulièrement adverty de mon intention à l'endroict de messieurs les Estatz de delà et de la continuation de la bonne volunté pour les secourir en leurs affaires, qui a esté la première dépesche que j'ay faict soubdain après mon départ de la court, ce que je m'asseure ilz auront bien peisé et considéré, estant plus party pour leurs respectz que pour nul aultre que ce soit. Je tiens pour certain que vous aurez assisté ledict de Fougère de bonnes addresses et de tout ce qu'il aura eu besoing par delà pour mon service, et pour le faire ouyr et déclairer à mes cousins le prince d'Orenge et comte de Lalaing le fond de ma volunté, en-

semble le désir extrême que j'ay d'estre promptement esclaircy de la leur et de celle des Estatz généraulx par leur moyen, pour plusieurs raisons qui vous auront esté déclairées par luy, desquelles à dire vérité je me trouve tous les jours plus pressé de faire une fin, n'estant point satisfaict de la demeure et retardement dont il est usé à l'expédition de la Fougère, que j'attend à touttes heures; mais pour ce que depuis son partement d'auprès de moy, j'ay pensé que n'ayant escript par luy ausdictz Estatz généraulx, celà auroit peu causer telle dilation, et que aussy à ceste occasion il ne se sera présenté à eulx pour leur faire veoir clair en mes offres et en la parfaicte amitié que je leur porte, qu'ilz doibvent maintenant plus remarcquer que jamais, je vous en ay bien voulu envoier une[1] avecq copie d'icelle que vous verrez, que je vous prie bien fort, monsieur de Mondoulcet, leur présenter et leur remonstrer de ma part combien je me suis efforcé depuis assez longtemps à faire beaucoup de démonstrations de mon intention envers eulx, pour lesquelles ilz se doibvent monstrer plus eschauffez en mon endroict qu'ilz n'ont faict jusques icy, et qui ne leur ont grandement servy et peu prouficté à mes affaires. Toustefois, j'estime que plus ilz iront avant et plus ilz considèreront ce qui importe à leur bien et salut (que je désire), mais aussy vous sçaurez ceste fois pour touttes que je ne veux plus estre mené en ce faict des délayz accoustumez, leur représentans que ce que je leur offre ne leur est de peu de proufict et honneur, s'ilz le sçavent juger. Partant faictes-en une fin, suivant laquelle vous vous conduirez, soit pour achever ce qui restera pour mon service, ou bien pour vous retirer du tout et me venir trouver, ordonnant à d'Alfeyran et autres mes serviteurs, entendu leur responce et résolution, de faire le semblable, suivant ce que je leur escrips, et n'en parler plus aucunement, et pour

[1] C'est celle qui précède.

cause. Sur ce, remectant sur vous le surplus que vous aurez à leur dire de ma part, je prieray Dieu, monsieur de Mondoulcet, qu'il vous ayt en sa saincte garde. D'Angers, ce x^e^ de mars 1578.

Vostre amy,

FRANÇOYS.

Ms. cité. n° 7,199, fol. 212 *b*.

XXVI.

Le seigneur de Mondoucet, ambassadeur du duc d'Anjou, aux États-généraux des Pays-Bas.

Mons, 17 mars 1578.

Messieurs, il y a deux jours que ledict sieur de la Fougère, que monseigneur avoit despèché devers le prince d'Orange, pour luy faire entendre son intention sur les offres de son secours et ayde, que je vous ay souvent présenté de sa part, est repassé par icy, m'ayant communicqué la responce que vous luy avez faict làdessus, suivant laquelle j'estois délibéré et résolu de partir d'icy pour m'en aller à Cambray attendre les seuretez de passeport que vous désirez avoir pour les sieurs personnaiges principaulx que vous disiez vouloir envoier devers Son Altèze, affin d'incontinent après vous en advertir, pour au terme que vous luy avez préfixé, les faire acheminer. Mais sur celà m'estant présentement arrivé une aultre despèche de Son Altèze avec une lettre qu'il vous escript, qu'il me commande de vous présenter, j'ay pensé que restant si peu qu'il faict du terme que vous avez pris de luy res-

pondre, aussy que les chemins ne sont à présent guerres seurs à cause des ennemys qui les battent de tous costez, et que ma présence n'estoit guerres nécessaire près de vous, qu'il estoit aussy expédient de la vous envoier, ce que j'ay faict, messieurs, avec copie de la lettre que Son Altèze m'a escript, que j'ay leue et monstrée au sieur de Louvigny, présent porteur, lequel j'ay prié de vous présenter mon pacquet, et par ce que par ladicte despèche vous serez très-bien eslargiz de la bonne et parfaicte amitié que Son Altèze porte à vostre bien et salut, et de son intention à ce faict, je ne m'amuseray à vous en faire autres remonstrances et persuasions; seullement je vous diray que si vous jugez que l'aide, faveur et assistence d'un si grand prince vous est utile, nécessaire et honnorable, comme elle est pour donner une heureuse fin à voz travaulx, vous veuillez y donner prompte résolution, selon ce que vous luy avez mandé par ledict sieur de la Fougère. Vous devez, messieurs, estre assez stimulez de vous-mesmes pour prendre garde à ung affaire si importante et qui touche vous et vostre postérité de si près, considérant que les guerres civiles, dont celle que vous avez à présent justement entreprinse se peut dire de ceste nature et qualité, ne se terminent jamais que par l'entière éversion de l'une ou l'autre des parties, qui sera une chose longue et suivie de beaucoup de ruines et calamitez, si vous n'y pourvoiez par le secours et assistence d'un prince puissant qui ayt les moyens d'y mectre une bonne et heureuse fin, ce qui se présente à vous maintenant et qu'il me semble vous ne debvez différer de recevoir, sy ce n'est que vous ne veuillez du tout plus faire estat. J'attendray en ce lieu responce, selon laquelle je me conduiray, soit pour accompaigner les seigneurs que vous voudrez députer devers Son Altèze, que vous debvez choisir de qualité (sy en y est), ou bien pour avec voz bonnes grâces me licentier ainsy qu'il m'est commandé. En cest endroict, après vous avoir saluez bien humble-

ment, je prie Dieu, messieurs, vous donner, en parfaicte santé, très-bonne et très-longue vie, heureux succès de voz affaires. De Mons, ce xvij[e] jour de mars 1578.

Vostre bien humble et plus affectionné serviteur et amy,

DE MONDOUCET.

Suscription : A messieurs les Estatz généraulx des Pays-Bas.

Ms. cité, nº 7,199, fol. 221 *b*.

XXVII.

François, duc d'Anjou, aux États-généraux des Pays-Bas.

Angers, 27 mars 1578.

Messieurs, j'ay entendu par le sieur de la Fougère vostre disposition et bonne volunté sur ce que je vous avois faict entendre par luy, et l'asseurance que me donnez d'envoier bien tost devers moy personnaige de qualité pour me faire entendre vostre entière et finale résolution, ce que j'ay eu fort agréé. Mais d'autant que l'attente dudict personnaige en ce lieu viendroit à longueur et temporisement trop grand en voz affaires, lesquelz, à ce que j'ay peu entendre, requièrent célérité, j'ay advisé vous envoier deux de mes chambellans et conseilliers de mon Conseil[1], ausquelz et au sieur de Mondoucet, aussy mon conseillier et chambellan, j'ay donné povoir bien ample de traicter et négotier avecq vous tout ce qu'ilz jugeront nécessaire en cest affaire, lesquelz vous croirez de ma part, s'il vous plaist; et pour vous en

[1] Le comte de la Rochepot et Roches des Sorbies, seigneur d'Espruneaux.

donner advis plus prompt j'ay advisé de vous despècher devant ledict de la Fougère, qui vous pourra asseurer le temps de leur arrivée par delà, à ce que donnez ordre de faire rendre en mesme temps voz députez, pour conférer avecq eulx, en tel lieu sur la frontière que vous jugerez plus commode, priant Dieu en cest endroict, messieurs, vous avoir en sa saincte et digne garde. Escript à Angers, le xxvij[e] jour de mars 1578.

Vostre bien bon et asseuré amy,

FRANÇOYS.

Suscription : A messieurs les Estatz généraulx des Pays-Bas, assemblez à Anvers.

Ms. cité, n° 7,199, fol. 223 *b*.

XXVIII.

Claude de Witthem à don Juan d'Autriche.

Louvain, 9 mai 1578.

Monseigneur, comme il nous convient à cest heur despescher ung estaffet à Vostre Altèze pour l'advertir les difficultez qu'avons à prendre la monstre aux Alamans, n'ay voulu laisser d'ung chemin mander les advertences qu'ay eu de divers lieux que les ennemis voeullent jecter quelque bon nombre de gens en une ylette nommée Werchteren [1] qu'ilz pensent fortiffier, ou j'ay une maison du curé qu'ay fortiffié et mis vingt-six soldatz wallons et y envoyeray encoire quinze ou vingt aultres.

[1] Werchter, près d'Haecht, à deux lieues de Louvain.

Les ennemis les furent hier recongnoistre avecque deux cens chevaulx reytres et deux enseignes de harquebouziers à pied, et ont passé la rivière au guet, ce que leur est licitte estans les eaues basses comme elles sont à présent, ce qui me faict croire quelque desseing, en conformité des advertences que j'ay eu comme dessus qu'il ont recognu tout les villaiges et maisons là enthour sans aultre samblant, et tous les paysans là enthour s'enfuyent à Malines. Je leur ay envoyé commander de la part du Roy et de Vostre Altèze, qu'ilz n'eussent à se retirer, eulx, leurs biens et bestial à Malines ou aultres villes rebelles de Sa Majesté, à paine de mectre tout au feu et espée, comme ont faict le samblable les ennemis en lieux circonvoisins. Ils ont mis trois cens reytres à Lière, quattre cens à Malines, trois cens à Vilvoerden, et l'on dict qu'ilz attendent encoires en ces villes noeuf enseignes d'infanterie. Entendant aultres nouvelles ne fauldray en advertir et finiray ceste après avoir très-humblement baysé les mains à Vostre Altèze. Et supplie le Tout-Puissant luy permectre, monseigneur, sa saincte grâce. De Louvain, ce ixe de may 1578.

De Vostre Altèze,

Très-humble et obéissant serviteur,

Claude de Witthem.

Suscription : A Son Altèze.

Archives du Royaume, *Papiers d'État,* liasse 177.

XXIX.

Claude de Witthem à don Juan d'Autriche.

Louvain, 16 mai 1578.

Monseigneur, depuis avoir escript et adverty ce matin à Vostre Altèze les dessingz des ennemis et l'ordre qu'avons mis à mander toute la cavaillerie icy à l'enthour, sur les deux heures après disner ay esté adverty de la prinse du chasteau de Wildre, qu'il est bruslé par les sieurs de Boussu, visconte de Gand, conte d'Egmont et de Holach, Bours et pluisieurs aultres seigneurs, avecque deux mil hommes tant de cheval que de pied et neuf pièces d'artillerie entre quelles y avoit quattre demy cannons. Et après avoir tiré huict ou dix coups, et rompu le pontleviz dudict chasteau, les soldatz se sont rendu et mené prisonniers devant ung aultre nommé Rysbecke[1], où il ont aussy assy le cannon et présenté lesdictz prisonniers pour les pendre, en cas qu'ilz ne se rendisent, qui a causé que le deuzième chasteau s'est aussy rendu, et ont eu leur vie sauve et conduictz par ledict sieur de Boussu hors de leur troupe. Sy j'eusse eu cent lances espaignoles, nous eussions fort bien secouru les places, mais avecq le peu de cavaillerie qu'avions ne les peurent accommettre; je tiens ceulx dudict deuziesme chasteau prisonnier, et après avoir bien informé et enquis particulièrement, entendons que les deux places n'estoient tenables ny résistables au cannon, car les murailles n'estoient que de bricques et demye. Néantmoings, comme dict est, tiens

[1] Roosbeek, entre Louvain et Tirlemont (?).

iceulx prisonniers en attendant qu'il plaise à Vostre Altèze m'en ordonner. Ce que supplie povoir estre bien tost. Ils sont en nombre de quatorze. J'ay à ceste instante reçeu nouvelles que la cavaillerie qu'avoys mandé s'encheminne en chà, laquelle arivée adviserons de leur donner la revange et ne fauldray mander à Vostre Altèze toutes particularitez, ce pendant feray fin invocquant le bon Dieu permettre, monseigneur, à Vostre Altèze sa saincte et divine grâce, après avoir très-humblement baisé les mains d'icelle. De Louvain, ce xvj[e] de may 1578.

De Vostre Altèze,

Très-humble et obéissant serviteur,

Claude de Witthem.

Suscription : A Son Altèze.

Archives du Royaume, *Papiers d'État*, liasse 177.

XXX.

Henri de Vienne à don Juan d'Autriche.

Diest, 18 mai 1578.

Monseigneur, incontinent que j'ay heu advertissement que l'ennemy vouloit forcer le chasteau de Wildre, je feis sortir touttes les compaignies de cavallierie qu'il a pleu à Vostre Altesse mectre soubz ma charge, pour aller celle part, lesquelles n'y peurent arriver si tost qu'il eust esté de besoing, mais pensant encoires rencontrer ceulx qui estoient venu avec l'artillerie, les suyvirent jusques

aux portes de Brucelles et ne faictz doubte que, s'ilz heussent passé leur artillerie de l'aultre part de la rivière, ilz eussent esté en dangier de la laisser en payement, chose que j'eusse beaucoup désiré pour l'envye que j'ay de rendre très-humble service à Vostre Altèze, auquel je continueray tout le reste de ma vie avec cette affection que je supplie le Créateur, monseigneur, donner à icelle augmentation de ses heureux désirs. De Diest, le xviij^{e} de may 1578.

De Vostre Altèze, très-humble serviteur,

DE VIENNE.

Suscription : A Son Altèze.

Archives du Royaume, *Papiers d'État*, liasse 177.

XXXI.

Les États-généraux des Pays-Bas, à François, duc d'Anjou.

Anvers, 20 mai 1578.

Monseigneur, estans les affaires si avant venues que Vostre Altèze nous a faict présenter son secours, affin de nous deffendre et garantir de la tirannie jà par nous longtemps imméritoirement soufferte, avons plus particulièrement communicqué avec ses ambassadeurs et par articles, responces et conférences réciproques espérions que à coup aurions achevé ce traicté à l'advancement de sa grandeur et de nostre conservation, jusques là que nous sommes eslargiz à promectre que jamais rentrerions en amitié avecq le roy d'Espaigne sans le sçeu et consentement de Vostre Altèze que de ses trouppes, et que mec-

trions en ses mains les villes de Quesnoy, Landrechies et Philippeville, et autres belles et advantageuses offres faictes de nostre part; qui nous causoit tenir pour certain que Sa Grandeur, s'accommodant à la bonne affection et dévotion en laquelle sommes, ne nous recercheroit quant à présent plus avant, que de tout nostre pouvoir avons satisfaict à ce que de sa part estions requis, assçavoir luy donner tiltre honnorable pour s'embarcquer en nostre tant juste cause, et villes pour sceûreté. Mais voyant que le tout est accroisé sur bien maigres poinctz, assçavoir de Vostre Altèze entretenir dix mille hommes de pied et deux mille chevaulx l'espace de deux mois seullement, au lieu que désirions trois mois; en second lieu d'avoir encorre une ville par dessus les dessus nommées, ce que trouvons pour le présent ne nous estre possible; et finablement qu'entrant Vostre Altèze en ce pays elle commanderoit sur l'une et l'autre armée en qualité de défenseur de la liberté Belgicque contre la tirannie espagnolle avecq nostre nom conjoinctement, sur quoy, comme ne pouvons nous trouver en personnes ès armées, avons faict déclarer que Vostre Altèze y estant en personne, il y seroit commandé demain comme par Vostre Altèze, en ladicte qualité, et monsieur le conte de Boussu, général de nostre armée, ou aultre qui pourroit succéder en son lieu, et en l'absence, par nostre général seul; et en cas d'évocation et assemblement du conseil de guerre, Vostre Altèze auroit deux ou trois des siens pour avecq eulx et ceulx qui par nostre dict général seroient convocquez, adviser et résouldre des affaires qui se présenteront; nous en avons esté extrêmement mary, puisque de nostre part ne nous pouvons, pour le temps présent et plusieurs bonnes considérations, nous eslargir plus avant, comme est assé notoire à ceulx qui se désillans les yeulx vouldroient plus clairement veoir et cognoistre noz bonnes intentions et affections à Vostre Altèze, l'estat auquel noz affaires se treuvent, et disposition des

cœurs de chascun peuple dont la républicque prent sa forme et composition; ne doubtans que Vostre Altèze plainement informée de noz droictes et seures actions, sçaura très-bien et très-prudemment balancer et peser cecy, et le tout interprêter et prendre de bonne part, l'asseurant qu'à nostre grand regret est advenue la séparation de l'assemblée de sesdictz ambassadeurs et de noz députez, n'ayans à ceste cause voulu obmectre d'envoier à Vostre Altèze copie desdictz articles, responsives et conférences, affin que de plus près elle puisse juger de quel pied nous marchons en cest endroict et combien et comment nous avons désiré l'achèvement de ce négoce. Sur quoy, attendans en singulier désir et bonne dévotion la responce et résolution de Vostre Altèze, prierons Dieu le Créateur la maintenir et conserver, monsieur, en sa très-saincte grâce, santé, longue et heureuse vie, avec le comble de ses très-nobles et très-vertueux désirs. D'Anvers, ce xxe de may 1578.

De Vostre Altèze,

Très-humbles et affectionnez serviteurs,

Les Estatz-généraulx des Pays-Bas.

Ms. cité, n° 7,199, fol. 202.

XXXII.

François, duc d'Anjou, aux États-généraux des Pays-Bas[1].

Alençon, 12 juin 1578.

Messieurs, dès le xxve de may dernier, j'ay reçeu par vostre courier, présent porteur, les lettres que vous m'a-

[1] Cette lettre fait réponse à la précédente.

vez escriptes le xx[e] précédent, avec le double des articles proposez en l'assemblée et conférence de voz députez et les miens, contenans les demandes et responce de chacune, sur lesquelles je n'ay peu, si tost que j'eusse bien désiré, faire responce, tant pour l'incertitude en laquelle j'estois que ledict courier n'eust esté par vous despèché, et pour n'avoir nouvelles de mesdictz députez[1], et d'ailleurs je ne pouvoy nullement comprendre le contenu desdictes lettres, estans aussy esloigné de l'amitié et bénévolence dont m'avez tousjours asseurez. Qui est cause que je l'ay retardé jusques à ce que j'eusse esté mieulx informé de ladicte conférence et séparation de vosdictz députez et les miens, ne pouvant m'imaginer l'occasion de tel refroidissement d'affection et bonne volunté, lequel j'ay depuis entendu n'estre fondé sur aulcune mauvaise intention du général, ains plus tost de quelque particularité que j'ay entendu par le sieur de la Fougère; ce que ne m'empeschera de continuer l'acheminement de mon secours le plus diligemment qu'il sera possible, car je n'ay jamais tant désiré qu'à vous faire paroistre le singulier désir et affection que j'ay tousjours eu à la conservation de vostre liberté publicque, et m'opposer aux oppressions, violences et indignes traictements qui vous sont faictz par voz ennemys, ainsi que j'espère avec l'ayde de Dieu vous faire bientost paroistre par les effectz, et que plus amplement entendrez par ung des miens que j'envoieray bientost par delà m'asseurant que ce pendant aurez donné ordre à la conclusion des poinctz qui sont en différence et mesmes sur le dernier qui importe le plus à ma réputation et la vostre, si vous ouvrez tant soit peu les yeulx pour y adviser comme il faut, vous priant tant affectueusement que je puis de vouloir vous conserver en l'union

[1] Les ambassadeurs du duc d'Anjou avaient consenti à demeurer à Mons, à la prière des États de Hainaut, qui avaient ressenti « ung marrissement extrême » de la rupture des conférences.

qu'avez jurée, à laquelle de tout mon pouvoir je tascheray vous unir davantaige, priant Dieu, messieurs, vous avoir en sa très-saincte et digne garde. Escript en ma ville d'Alençon, le xij^{e} jour de juing 1578.

Vostre bien bon amy,

FRANÇOYS.

Suscription : A messieurs les Estatz généraulx des Pays-Bas.

Ms. cité, n° 7,190, fol. 178 *b*.

XXXIII.

Les lieutenant et jurés de la ville du Quesnoy aux États-généraux des Pays-Bas.

Quesnoy, 24 mai 1578.

Messeigneurs, encores qu'aïons reçeu lettres de Voz Seigneuries du xj^{e} de ce mois, par lesquelles icelles défendoient de traicter avec les ambassadeurs de monseigneur le duc d'Anjou, si est-ce que dois le viij^{e} dudict mois, suivant les lettres de monseigneur le conte de Lalaing et commandement de monsieur le baron d'Aubigny, gouverneur de ceste ville, y avons reçeu une compaignie francoise, soubz espoir d'en estre quict peu de jours ensuivants, comme nous avoit esté promis. Toutesfois, sur aultres lettres de mondict sieur le conte, ilz y ont esté jusques ce jourd'huy matin, que le peuple continuant en ses altérations pour n'en avoir eu lettres ni charge de Voz Seigneuries, aussy que le bruict estoit de y en mectre une aultre compagnie jà venue aux faubourgs de ceste ville, et qu'il n'y en y a ès autres villes, a causé que on

les a faict sortir la ville, sans néantmoings y estre advenu inconvénient de blessure ny aultrement. De quoy n'avons voulus faillir d'advertir Voz Seigneuries et les supplier bien humblement nous faire entendre comme nous debvrons conduire et reigler à l'advenir, et qu'il plaise à icelles avoir tousjours en mémoire et favorable recommandation ceste pauvre ville, les asseurant qu'ilz la trouveront aultant affectionnée à leur donner toutte obéissance que nulle aultre, comme sçait le Créateur, auquel supplions avoir messeigneurs en sa protection et saincte garde. De Quesnoy, ce xxiiij[e] jour de may 1578.

De Voz Seigneuries,

Très-humbles et obéissans serviteurs,

Lieutenant et jurez de la ville de Quesnoy.

Suscription : A messeigneurs messeigneurs les Estatz généraulx.

Ms. cité, nº 7,199, fol. 206 *b*.

XXXIV.

Élisabeth, reine d'Angleterre, à l'archiduc Mathias.

Greenwich, 31 mai 1578.

Élisabetha, Dei gratiâ Angliæ, Franciæ et Hyberniæ regina, fidei defensor, etc., illustrissimo principi ac domino Matthiæ, archiduci Austriæ, inferioris Germaniæ gubernatori, amico et consanguineo nostro charissimo salutem.

Scire Excellentiam Tuam arbitramur, quantæ nobis curæ semper fuerit et esse debet inferioris Germaniæ universæ status et tranquillitas, quam magnis nostris

sumptibus et periculis sublevare antehàc saepe studuimus, et hoc adhuc ipso tempore paratæ sumus. Nulla enim natio est, quâcum vetustior nobis necessitudo aut arctiora fœderis jura, quam cum inferioris Germaniæ populis intercesserint : nec ulla gens, quæ, propter locorum et sitûs opportunitatem necessario amicitias conciliantem, res et rationes omnes nobiscum æquè conjunctas habeat.

Quæ res facit, ut hoc ipso tempore quo bello planè miserabili provinciam illam ardere intelligimus, praestantes viros D. Guillelmum Cobhamum, è praecipua nobilitate delectum, quinque portuum nostrorum custodem, et D. Franciscum Walsinghamum a secretis et interiori nostro consilio, unicè nobis charos, ad Excellentiam Tuam et ejus provinciæ status mittamus, ut sese in hoc pacificationis negotio interponant litesque quantum fieri potest sedent, et res nunc exulceratas ad mitem aliquem exitum perducant.

Petimus igitur ab Excellentia Tua ut legatos hosce nostros singulari tuâ humanitate amplectaris, et non minorem illis fidem in singulis adhibeas, quam ipsis nobis adhiberes, si praesentes coram vobis propriâ voce loqueremur; quod Excellentiam Tuam pro publico totius provinciæ bono et utilitate sponté facturam confidimus.

Deus Opt. Max. Excellentiam Tuam quam diutissimè florentem servet. Datum in regiâ nostrâ Grenwichi xxxi die maii anno Domini MD. LXXVIII, regni vero nostri XX.

Vestra bona consanguinea,

ÉLISABETHA.

Suscription : Illustrissimo principi ac Domino Matthiæ, archiduci Austriæ, inferioris Germaniæ gubernatori, amico et consanguineo charissimo.

Ms. cité, nº 7,199, fol. 187 *b*.

XXXV.

Élisabeth, reine d'Angleterre, aux États-généraux des Pays-Bas[1].

Greenwich, 12 juin 1578.

Messieurs nos bons amys et voisins, il nous déplaist grandement que voz affaires sont maintenant en telz termes et conditions que par les advertissemens qu'avons de là, nous voïons se trouver, et que tous les moyens dont nous avons peu adviser et mectre en avant pour vostre soulaigement, n'ont trouvé aulcung lien avecq ceulx qui nous semblent ne cercher aultre chose que par vostre ruyne d'avancer leur gloire et proufict particulier. Et partant affin que soyez bien asseurez que ne portons moindre affection à vostre cause à présent que par le passé, avons bien voulu dépescher par devers vous noz très-féaulx et bien amez le sieur Cobham, gardien de noz cincq ports, et messire François de Walsingham, chevalier, conseillier en nostre Conseil privé et l'ung de noz premiers secrétaires d'Estat, tant pour vous communicquer nostre résolution touchant voz affaires et ce que nous semble nécessaire et expédient d'estre faict et mis en exécution pour divertir et reboutter les maulx et dangers que voïons à nostre grand regret se ruer sur ce pays là, que pour y faire les meilleurs offices qu'ilz pourront en cet endroict, vous priant leur donner le crédit que

[1] Cette lettre a été déjà imprimée, mais imparfaitement, par M. G. Van Hasselt, dans le recueil intitulé *Stukken voor de Vaderlandsche historie*, t. III, p. 355.

feriez à nostre propre personne, en tout ce qu'ilz vous diront de nostre part, qui sera l'endroict que prierons Dieu, messieurs noz bons amys et voisins, qu'il vous ayt tousjours en sa saincte et digne garde. Escript à nostre maison de Greenwich, ce xij^e de juing 1578.

Vostre très-asseurée bonne amye et cousine,

ÉLISABETH.

Suscription : A messieurs les Estatz généraulx des Pays-Bas.

Ms. cité, nº 7,199, fol. 177 *b*.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

ERRATA.

Tome Ier, page 67, note 4, ligne 2; était racontée, *lisez :* étaient racontées.

» » 343, ligne 4 ; du temps dudict empereur son frère, *lisez :* du temps dndict empereur son père.



Tome II, page 23, note 1; Eric II..... duc de Brunswick-Wolfenbnttel, *lisez:* de Brunswick-Lunebourg.

» » 87, ligne 8; estargy, *lisez :* eslargy.

» » 162, » 23, à la note; nons, *lisez :* vons.

» » 339, lettre VIII, ligne 2; canain, *lisez :* camain, de l'espagnol *camino,* chemin.

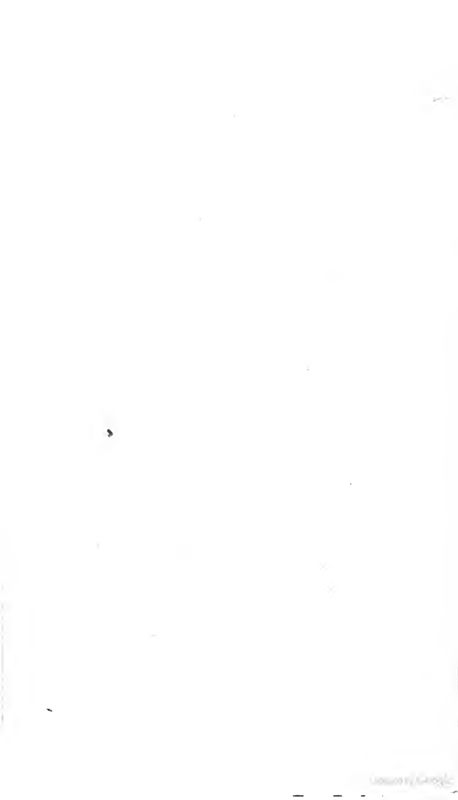


TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES ANONYMES.

Pages.

1577. — Les États-généraux chargent le président Sasbont de se rendre en Hollande pour traiter avec les habitants d'Amsterdam; ils envoient en Frise le conseiller Micault 5

Le seigneur de Trélon occupe le château d'Anvers pour don Juan d'Autriche. 6

L'amman de Bruxelles refuse d'admettre au château de Vilvorde les arquebusiers du seigneur de Capres. . . 9

Le seigneur de Liedekercke s'introduit dans Anvers; Pontus de Noyelles prend possession du château au nom des États, chasse les troupes allemandes et fait Trélon prisonnier 10

Arrestation de l'amman de Bruxelles. Le baron de Rassenghien et le comte de Bonssu sont envoyés vers don Juan d'Autriche 12

Plusieurs vaisseaux de guerre appartenant au prince d'Orange viennent jeter l'ancre devant Anvers. Arrivée à Bruxelles de Marnix de Sainte-Aldegonde. Le comte d'Egmont prend possession du château de Vilvorde. . . 13

Le duc d'Arschot et le marquis d'Havré s'échappent de Namur; leur retour à Bruxelles. Ils sont mandés par les États à l'hôtel de ville; réception que leur fait le peuple. 14

Retour du comte de Boussu. Le comte d'Egmont met garnison dans la ville de Lierre. Institution d'un conseil de guerre. La ville de Nivelles reçoit les troupes des États. 17

Mission du seigneur de Grobbendonck 18

PAGES.

Les habitants d'Anvers élèvent un nouveau rempart. Prise de Berg-op-Zoom par le seigneur de Hèze. 20
Surprise de Gembloux par les soldats allemands. . . 21
L'archevêque de Cambray essaie d'introduire les Espagnols dans cette ville; tentatives infructueuses sur Saint-Omer, Aire et Douay. 22
Les troupes du duc de Brunswick, en marche pour venir au secours de don Juan, sont détournées en chemin. Le colonel Foucker est amené à Bruxelles. Arrestation du prévôt Morillon 23
Proposition et demande d'argent aux États-généraux pour le payement des gens de guerre. 24
Retour à Bruxelles de l'évêque d'Ypres, de l'abbé de Saint-Ghislain et du trésorier-général Schets, envoyés en qualité de commissaires vers don Juan d'Autriche . . . 26
Démantèlement du château d'Anvers. Les troupes des États reprennent possession de Gembloux; elles s'emparent des châteaux d'Ohain, de Sombreffe et de plusieurs autres places voisines de Namur 27
Le seigneur de Hèze devant Breda; investissement de cette place et de Bois-le-Duc. Les régiments de Champagney et de Montigny viennent renforcer les troupes des États campées près de Namur. Démantèlement du château de Gand. Le comte de Lalaing et le seigneur de Capres vont en Hainaut et en Artois, pour mettre ordre aux affaires de ces provinces. Le duc d'Arschot se rend à Gand. 29
Arrestations diverses. 30
Le comte de Mansfeld accourt auprès de don Juan. Mauvais devoirs du baron de Rassenghien en son gouvernement de Douay 31
Établissement d'un conseil populaire à Bruxelles. La ville de Marienbourg livrée à don Juan. 32
Retour du duc d'Arschot. Artillerie nombreuse amenée d'Anvers. Formation d'un camp près de Namur. Le comte de Lalaing, lieutenant général de l'armée. . . 33
Paix de Bergerac entre le roi de France et les huguenots. Réponse des États aux propositions de don Juan. . . 34
Guillaume de la Marck offre ses services à la cause nationale. Artillerie amenée de Gand à Bruxelles. 35
Les troupes des États se mutinent devant Breda; désordres à Gembloux et au camp devant Namur. Soupçons du peuple à l'égard de plusieurs membres des États. . . 36

Pages.

Destrnction de Saint-Laurent-le-Royal en Espagne. L'évêque de Liége envoie des députés à Bruxelles pour traiter de la paix; accueil qu'ils reçoivent. Les gentilshommes belges qui se trouvent auprès de don Juan sont invités à comparaître devant les États, sous peine de corps et de confiscation de biens. Le comte d'Egmont et d'autres seigneurs se rendent à Anvers pour communiquer avec le prince d'Orange. 38

L'archevêque de Cambray abandonne les Pays-Bas. Escarmouche devant Breda 39

Retonr à Bruxelles du trésorier-général Schets; il fait part aux États des conditions mises par don Juan à sa retraite 40

Arrivée du prince d'Orange à Anvers. 41

Reddition de Bois-le-Duc. Nonvelles propositions de don Juan. 43

Entrée du prince d'Orange à Bruxelles 44

Découverte de plnsieurs dépôts d'effets militaires à Anvers; soupçons de trahison 48

Ravitaillement de Marienbourg et de plusieurs autres places tenues pour don Juan. Envoi du seigneur de Willerval et de l'évêque de Bruges à Namur 49

Le duc d'Arschot est nommé gouverneur de Flandre. Processions à Bruxelles; banquet à l'hôtel de ville. . . 50

Lettres des députés envoyés vers don Juan. Escarmouche devant Namur; les troupes des États se rassemblent devant cette place 51

Banquets donnés par les comtes de Lalaing et d'Egmont. 52

Les députés de la ville d'Amsterdam s'accordent avec le prince d'Orange. Difficultés avec les soldats allemands de Bois-le-Duc 53

Le capitaine Marneau passe la Meuse et se dirige vers Maestricht; combat entre ses troupes et les allemands mutinés 54

Les habitants de Lille font refus de remettre le château de cette ville entre les mains des commissaires des États. Préparatifs du duc de Guise en faveur de don Juan. Ce dernier se retire à Luxembourg. Rupture des négociations 56

Charles de Mansfeld lève des troupes en France pour le service de don Juan. Reddition de Breda. Les États donnent l'ordre de démanteler le château de Lille. 58

PAGES.

La place de Bouvignes livrée aux troupes des Etats. Démantèlement du château de Béthune. Désordres et indiscipline des soldats 59
Les Etats font imprimer leur justification 61
Proposition de Louis Carlier, greffier de la ville de Mons. 63
Arrestations à Bruxelles. Le prince d'Orange manifeste l'intention de se retirer à Breda; il offre un banquet aux membres du collége des Dix-Huit, visite les fortifications de Bruxelles et ordonne que des travaux y soient effectués. 64
Négociations avec la reine d'Angleterre. 67
Accord avec les habitants d'Amsterdam. 69
Investissement de Ruremonde par les troupes des Etats. 70
Lettres de don Juan d'Autriche. 71
Renforts au camp devant Namur. Requête présentée aux Etats-généraux par les membres du collége des Dix-Huit 72
Le prince d'Orange est nommé ruward ou gouverneur du Brabant. Débats à l'occasion de cette nomination. . . 73
Départ du prince pour Breda. Le duc d'Arschot va présider les Etats de Flandres. Arrivée de l'archiduc Mathias aux Pays-Bas. 74
Démantèlement du château de Valenciennes. Don Juan à Paris. Ambassade du baron d'Aubigny vers le roi de France 77
Le duc d'Arschot à Gand; troubles dans cette ville; arrestations. 78
Escarmouches devant Namur. 82
Opérations du siége de Ruremonde. 83
Justification des nobles, notables et commune de la ville de Gand 84
Le duc d'Arschot est mis en liberté; son retour à Bruxelles 87
Poursuites faites par les Gantois pour le rétablissement de leurs anciens priviléges. 89
Tentative du seigneur d'Eecke pour mettre fin à sa détention. Apparition d'une comète 93
Élargissement du colonel Frenndtsperg. Prise de Chimay par les troupes espagnoles. Celles-ci tentent le passage de la Meuse et sont repoussées 94

PAGES.

Arrestations à Anvers et à Bruxelles; exécutions dans cette dernière ville et au camp des États 97

Entrée de l'archiduc Mathias à Anvers. 99

Tentative infructueuse pour surprendre Amsterdam. 101

Requête présentée par ceux de Gand pour le renouvellement de la loi 104

Le conseiller Hessele est transféré à la prison du Châtelet 105

Proposition des États-généraux anx nations de Bruxelles pour la réception de l'archiduc Mathias. Le comte de Hohenlohe est blessé au siége de Ruremonde. 106

Épuration des comptes de la recette des confiscations. 107

Secours amené à don Jnan d'Autriche. Escarmonche devant Namur. 108

Différend entre ceux de Groningue et des Ommelandes. 112

Résolution des nations de Bruxelles pour la réception de l'archiduc Mathias 113

Arrestations à Gand. Arrivée d'un ambassadeur dn roi de Portugal. 114

Don Jnan est déclaré ennemi pnblic. 115

Commissaires des États-généraux envoyés à Anvers pour régler avec l'archidnc Mathias les conditions de son acceptation au gouvernement des Pays-Bas. 117

Refns du chancelier de Brabant de se transporter à Anvers pour y renouveler la loi. Noces de l'évêque de Cologne. 118

Prise du château de Seilles par les troupes des États. . 119

Arrivée du prince de Parme à Luxembourg. 121

Bruits erronés sur les mouvements des huguenots en France 122

L'archiduc Mathias accepte les articles qui lui ont été présentés. Députés envoyés à Gand par les dix-huit Hommes de Bruxelles 123

Arrivée d'un régiment d'Écossais au camp des États. Nouvelles d'Angleterre; secours promis par la reine Élisabeth 124

Le prince d'Orange se rend à Gand; sa réception dans cette ville 125

Rapports de don Juan avec l'Empereur et les princes de l'Empire. 126

Pages.

Remontrance des bons bourgeois de Bruxelles aux États-généraux, au sujet du seigneur de Champagney, du docteur Léoninus et de plusieurs autres membres des États soupçonnés de trahison 127

Discussions pour la formation du nouveau Conseil d'État; comment il est composé; le prince d'Orange gouverneur du Brabant. Lettres de l'archiduc Mathias. . . 129

Arrestations à Gand. Retour du marquis d'Havré de son ambassade en Angleterre. 133

Le seigneur de Gastel envoyé vers la reine Élisabeth par don Juan d'Autriche. 134

1578. — Levées de troupes en Italie. Les nations de Bruxelles rétablissent l'usage de siéger sous la couronne. Le prince d'Orange est nommé gouverneur du Brabant. 135

Arrivée à Bruxelles du seigneur de Leyton, envoyé d'Angleterre. Sa mission. Opérations du siége de Ruremonde 137

Tentative pour surprendre Maestricht. Lettres de don Juan aux bourgeois de cette ville. 141

La ville de Venloo reçoit garnison. 144

Nouvelles de France. Publications à Bruxelles pour la réception de l'archiduc Mathias. 145

Tentative sur la ville de Saint-Omer. 146

Démantèlement des châteaux d'Aire et de Béthune. Les religieux de Saint-Bertin refusent de reconnaître Frédéric d'Yve en qualité d'abbé 148

Entrée de l'archiduc Mathias à Malines. Opérations du camp des États devant Namur. 150

Arrestation du bailli et du greffier d'Axel. Le pensionnaire et plusieurs membres du magistrat de Bruges, soupçonnés de trahison, prennent la fuite. 153

Levées de soldats en faveur du roi de Portugal; elles cachent une tentative pour surprendre les îles de Zélande et de Walcheren. 154

Entreprise sur la ville de Venloo. Renouvellement du magistrat de Gand. 155

Entrée de l'archiduc Mathias à Bruxelles. Sa réception en qualité de gouverneur général des Pays-Bas; processions, banquets, prestations de serment 157

Levée du camp devant Namur. Défaite de Gembloux; attaque et prise de cette place par les Espagnols. . . . 165

Pages.

Les Allemands du régiment de Foucker s'avancent jusque sons les murs de Bruxelles. Arrestation dn conseiller Boischot. 169
Le comte de Boussu prête serment en qualité de gouverneur de Bruxelles; mesures pour la défense de cette place et de Malines. Arrestation du président du grand conseil et du seigneur de Boevekercke. Trahison découverte à Anvers. 170
Prise de Bouvigne et de Tirlemont par les Espagnols. 172
Travaux exécutés aux fortifications de Bruxelles. . . 174
La ville d'Amsterdam rentre sous le gouvernement du prince d'Orange. Les Espagnols se présentent devant Vilvorde. 175
Le seigneur de Champagney met garnison dans la ville de Hal et se retire à Mons. Attaque de Nivelles par les troupes de Charles de Mansfeld. 176
Arrestation du secrétaire Prats 177
Entreprise du seigneur de Licques contre les villes de Douay et de Bouchain. Les Espagnols s'emparent du duché d'Arschot. 178
Soupçons du peuple à l'égard de plusieurs seigneurs . 179
Nouvelles d'Italie. Révolte à Naples 180
Prise de Genappe par Charles de Mansfeld. Échange de prisonniers. 181
Prise de Sichem et de Diest par le prince de Parme. . 182
Mécontentement du peuple. Prise de Léau et massacre d'une enseigne du régiment du comte d'Egmont. . . 183
Le seigneur de Steenbecque gouverneur de Lille, Douay et Orchies. Les biens des églises sont mis en inventaire, en Brabant et en Flandres. Exécntions à Bruxelles. 184
La reine Élisabeth s'engage à aider les États-généraux. Ordonnances pour la levée des gens de guerre. . . . 186
Sortie opérée par la garnison de Philippeville. Ordonnances pour la police des étrangers 187
Charges nombreuses occasionnées par l'entretien de l'armée. Travaux aux fortifications de Bruxelles. . . . 189
Tentative des Espagnols pour surprendre Maestricht . 191
Trahison découverte à Vilvorde. Soupçons du peuple à l'égard du comte de Lalaing 192
Le comte Charles de Mansfeld se dispose à attaquer Nivelles. 194

PAGES.

Le conseiller Boischot est mis en liberté. Siége et prise de Nivelles. Exécution de plusieurs bourgeois de cette ville 195
Reddition de Binche. 197
Personnages de la maison de don Juan amenés prisonniers à Bruxelles. Exécutions dans cette ville. . . . 198
La reine d'Angleterre fait difficulté d'envoyer aux Pays-Bas le secours promis aux États-généraux. Deuxième ambassade du marquis d'Havré. 199
L'armée des États se rassemble aux environs de Bruxelles. Levées en Allemagne. 200
Tentative pour surprendre Mons. Arrestation du bailli d'Antoing 201
La ville de Hal reçoit garnison. Fermeture du convent des Cordeliers à Anvers. Secours envoyé par ceux de Gand à la ville de Bruxelles 203
L'abbé d'Hasnon se retire auprès de don Juan. Arrestation de Servais de Steelant. Troubles à Arras. 204
Le commandement du régiment du seigneur de Champagney est donné au comte d'Egmont. Soupçons contre Champagney 206
Arrestations à Bruxelles. Renouvellement de la loi de Bruges; bons devoirs faits par Ryhove pour la garde de cette ville 208
Martin Schenck refuse de venir dans les Pays-Bas. Opérations militaires du comte de Boussu contre les gens de Charles de Mansfeld 210
Arrivée des soldats espagnols levés en Italie pour le secours de don Juan. 211
Les magistrats de Bruxelles s'efforcent d'empêcher le renouvellement de la loi de cette ville. Escarmouche près de Saint-Ghislain. 212
Arrestation de la femme de l'amman de Bruxelles. Le comte de Boussu s'assure de la ville de Mons. 213
Exécution du bailli d'Antoing 214
Combat de cavalerie aux environs de Mons. 215
Ambassade des barons de Frésin et d'Aubigny en France. Marnix de Sainte-Aldegonde est chargé de représenter les États à la diète de Worms. 216
Arrestation dn grand-bailli de Courtray. Le baron de Florines, gouverneur de Philippeville, est sonpçonné de vouloir livrer cette ville à don Juan; il est fait prisonnier par ses soldats 217

—

Pages.

Le seigneur d'Exaerde est nommé grand-bailli du pays de Waes, et Oudart de Bournonville gouverneur d'Artois. Retour du comte de Boussu à Bruxelles. 218

Défection de Valentin de Pardieu. Ordonnances défendant aux prédicatenrs de diffamer dans leurs sermons le prince d'Orange et les membres du gouvernement. . . 219

Autres ordonnances rappelant à Bruxelles les habitants qui se sont enfuis de cette ville. Mutinerie d'une partie de la garnison de Maestricht. 220

Les commissions données aux *vrybuiters* sont révoquées par le conseil d'État. Travaux de défense à Lille, à Enghien et à Alost. Mécontentement du peuple. 222

Renouvellement de la loi à Bourbourg, Dunkerque, Furnes, etc. Le seigneur de Staden est nommé gouverneur d'Ypres 226

Prise de la ville et dn château de Chimay. Cruautés exercées par les Espagnols aux environs de Maubeuge. Requête présentée à ceux de Gand pour l'élargissement des seigneurs prisonniers. 227

Les bonrgeois de Bruxelles refusent de recevoir dans leurs murs les soldats du colonel de la Garde; ces troupes sont mises en garnison à Malines et à Vilvorde. Désordres commis par les gens de guerre. 228

Arrestations à Utrecht 230

Arrivée à Anvers de plnsieurs compagnies d'infanterie hollandaise et d'un régiment de soldats écossais. . . . 231

Négociations du baron de Selles. Nouvelles d'Allemagne et de la diète de Worms. 232

Envoi de commissaires à Gand pour la mise en liberté des seigneurs prisonniers. Le gouverneur de Bourbourg, accusé d'être d'intelligence avec Valentin de Pardieu, est emprisonné. Plusieurs seigneurs de la Haute-Bourgogne déclarent approuver la résistance des États-généraux 235

Le prince d'Orange à Gand. 237

Retour du marquis d'Havré de son ambassade en Angleterre. Réjouissances à Anvers 238

Mesures prises par plusieurs villes de la West-Flandre pour s'opposer aux desseins du seigneur de la Motte. Trahisons pour livrer les villes de Vilvorde et de Hal à don Juan 240

Pages.

Enghien sommé par les Espagnols de se rendre. Arrestation à Gand de plusieurs conseillers du conseil de Flandre. Mesures contre les prêtres et les gens d'église. . 242

L'évêque d'Arras est chassé de cette ville. Le seigneur d'Havroult, soupçonné de vouloir livrer Philippeville aux ennemis, est arrêté par ses soldats. 244

Tentative de trahison à Maestricht. Châtiment des coupables. 245

Le duc d'Anjou s'approche de Quesnoy-le-Comte avec son armée. Négociations pour régler les conditions de son intervention. 247

Mutinerie des soldats allemands à Bruxelles. 249

Le seigneur de Vendeville est nommé gouverneur des ville et châtellenie de Cassel. 250

Députation de la ville de Cambray à l'archiduc Mathias. 251

Combat à Berlaymont entre les troupes des États et les soldats espagnols. Belle défense de Philippeville. Plaintes et mécontentement du peuple contre plusieurs seigneurs 252

Attaque et prise des châteaux de Wilder et de Campenhout par la garnison de Bruxelles; détails sur cette expédition 254

La religion réformée est pratiquée ouvertement à Gand. Crimes affreux découverts dans cette ville 257

Les garnisons espagnoles de Louvain et de Nivelles s'avancent aux environs de Bruxelles. Les Cordeliers sortent d'Anvers. Arrivée dans cette ville du comte Jean de Nassau et de Georges Schenck. Reddition de Philippeville. 259

Les États-généraux font refus d'accepter l'intervention du duc d'Anjou 263

Exécutions à Anvers. Les habitants de Saint-Omer cherchent à s'emparer des forts de Hennuin et de Rébus aux environs de Gravelines 265

Les troupes françaises entrées au Quesnoy sont chassées de la ville. Vente à Gand des biens ayant appartenu aux quatre ordres mendiants. 267

Les images sont enlevées des églises à Amsterdam. Progrès du culte réformé en Flandre. Don Juan invite le duc de Clèves à s'opposer au passage des gens de guerre levés en Allemagne pour le service des États-généraux 268

Pages.

Violences exercées par les soldats espagnols dans les campagnes. Entreprise projetée sur la ville de Lierre . . 269
Prêches à Gand. 270
Destruction par le feu d'une partie de la ville de Hal. Escarmouche au quartier de Nivelles. Le seigneur de Hierges se dirige vers Bois-le-Duc à la rencontre des reîtres allemands; le comte de Boussu marche au secours de ces derniers. 271
Le seigneur de Willerval gouverneur de Lille, Douay et Orchies. Exécutions militaires à Bruxelles. 272
Mission du seigneur de Capres en Artois. Arrivée de troupes françaises. Le roi d'Espagne se déclare ennemi des Pays-Bas 273
Le secours envoyé par le seigneur de la Motte au fort de Hennuin est défait en chemin. Plaintes et mécontentement du peuple au sujet de la mauvaise direction des affaires; soupçons à l'égard de plusieurs seigneurs. . . 274
Découverte d'une trahison à Bois-le-Duc; le comte de Boussu s'assure de cette ville. 276
Combat près de Malines. Tentative pour livrer cette place à don Juan. 278
Retour à Anvers de Marnix de Sainte-Aldegonde . . . 279
Indulgence plénière accordée par Grégoire XIII aux partisans de don Juan. Mort de Charles et de Lancelot de Berlaymont. 281
Tentative des Espagnols sur la ville de Bapaulme. . 282
Conduite répréhensible d'un colonel écossais 283
Requête présentée par don Juan aux électeurs de l'Empire 284
Arrivée à Anvers d'un ambassadeur de l'Empereur. Les compagnies sorties de Philippeville se présentent devant Bruxelles; les bourgeois de cette ville font refus de les recevoir 287
Reddition de Limbourg au prince de Parme. 288
Le comte de Lalaing essaie de mettre garnison à Bouchain; les habitants refusent l'entrée à ses soldats. Combat de cavalerie près d'Eindhoven. Belle conduite du capitaine Marneau. 290
Fausses nouvelles de la destruction de Limbourg . . 292
Le capitaine Marneau est créé chevalier. Prise de Dalhem par les Espagnols. Progrès de la religion réformée en Flandre. Prêches à Gand. Publication d'ordonnances émanées des États-généraux, pour le rappel des absents. 293

Pages.

Mort de la duchesse de Lorraine. Réquisition de chariots pour le service de l'armée des États. Combat entre la garnison d'Enghien et les Espagnols. 294
Émotion à Bruxelles causée par les reîtres. 295
Arrivée et réception à Anvers de Guillaume Cobham et de François Walsingham, ambassadeurs d'Angleterre. . 296
Exécution à Gand et à Bruges de plusieurs moines accusés du crime de sodomie 297
Tentative de don Juan sur la ville de Liége. Prêches réformés à Anvers. Le seigneur de la Mouillerie prisonnier à Gravelines 298
Enlèvement des images dans les monastères des quatre ordres mendiants à Gand. Mécontentement de ceux d'Artois, de Lille, etc. Visite des ambassadeurs d'Angleterre à l'archiduc Mathias 299
Approche des troupes françaises levées pour le secours des États-généraux; François de la Noue mestre de camp de l'armée 300
Les bandes d'ordonnances se réunissent à Enghien et vont camper près de Vilvorde. Les moines et les religieux chassés d'Utrecht; prêches dans cette ville. Arrivée des reîtres d'Allemagne. 302
L'armée de don Juan s'avance vers le quartier de Malines. Banquet donné à Anvers aux ambassadeurs d'Angleterre. Arrivée de Jean-Casimir à Zutphen. 303
Le baron de Ville se rend maitre des villes de Zwoll, Campen et Deventer. Violences exercées dans les campagnes par les soldats français. Entrée du duc d'Anjou à Mons. 305
Bruits calomnieux semés dans l'Artois et qui font craindre la défection de cette province 307
Banquet au château d'Anvers, offert par le prince d'Orange aux ambassadeurs d'Angleterre. 308
Visite de l'archiduc Mathias au camp de Lierre. . . . 310
Difficultés à Alost et à Bois-le-Duc pour l'exercice du culte réformé. Religieux chassés de Deynze; destruction des images en cette ville. 311
Les ambassadenrs d'Angleterre vont visiter le camp de Lierre. Le prince d'Orange se rend à Termonde pour la tenue des États de Flandre; proposition du conseiller Meetkercke au sujet de l'exercice dn culte réformé. . . 312
Prêche près d'Armentières. Conduite du prévôt de Lille 314

Pages.

Mort de la comtesse d'Egmont 316

Le seigneur d'Ohain est nommé intendant-général des postes par les États-généraux, en remplacement de Jean-Baptiste de Tassis 317

Mission du duc d'Arschot et du comte de Beaucignies auprès du duc d'Anjou. 318

Les États font frapper monnaie; activité déployée à la monnaie d'Anvers 319

Le prince d'Orange projette d'aller visiter ceux d'Alost; il est rappelé par les États pour délibérer d'urgence sur les mesures à prendre dans le but de repousser l'armée espagnole 320

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, à don Juan d'Autriche à Namur. Charlemont, 22 août 1577 323

II. Instructions données par les États-généraux au marquis d'Havré, envoyé en ambassade vers la reine d'Angleterre. Bruxelles, 31 août 1577. . 325

III. Louis de Berlaymont, archevêque de Cambray, à don Juan d'Autriche. Bonne-Fontaine, 8 août 1577 331

IV. Les États-généraux des Pays-Bas à Élisabeth, reine d'Angleterre. Bruxelles, 11 octobre 1577. 333

V. Henri III, roi de France, aux États-généraux des Pays-Bas. Paris, 17 novembre 1577. . . . 335

VI. Catherine de Médicis aux États-généraux des Pays-Bas. Paris, 17 novembre 1577. 336

VII. Les États-généraux des Pays-Bas à François, duc d'Anjou. Bruxelles, 29 novembre 1577. . . . 337

VIII. Jean de Croy, comte du Rœulx, à don Juan d'Autriche. Namur, 30 octobre 1577 339

IX. Don Juan d'Autriche aux habitants d'Amsterdam. Luxembourg, 12 décembre 1577. 341

X. L'archiduc Mathias aux États-généraux des Pays-Bas. Anvers, 17 décembre 1577 343

XI. Jean Marmier, seigneur de Gastel, à don Juan d'Autriche. Londres, 26 novembre 1577. . . 344

Pages.

XII. Élisabeth, reine d'Angleterre, aux États-généraux des Pays-Bas. Hampton-Court, 22 décembre 1577. 347
XIII. Don Juan d'Autriche aux habitants de Maestricht. Luxembourg, 19 décembre 1577. 348
XIV. Jean de Croy, comte du Rœnlx, à don Juan d'Autriche. Binche, 13 mars 1578 350
XV. Le même au même. Binche, 14 mars 1578 . . . 352
XVI. Articles arrêtés avec ceux de Binche. Même date. 353
XVII. Lancelot de Berlaymont à don Juan d'Autriche. Château de la Hutte, 15 mars 1578. 354
XVIII. Le même au même. Beaumont, 17 mars 1578. . 355
XIX. Élisabeth, reine d'Angleterre, aux États-généraux des Pays-Bas. Greenwich, 4 mars 1578. . 356
XX. Les États-généraux des Pays-Bas à Élisabeth, reine d'Angleterre. Anvers, 8 mars 1578. . . 357
XXI. Remontrance de l'envoyé d'Angleterre, Daniel Rogers, aux Etats-généraux des Pays-Bas. Anvers, . . mars 1578 358
XXII. Mathieu Moullart, évêque d'Arras, à don Juan d'Autriche. Amiens, 16 avril 1578 363
XXIII. Propositions faites par les seigneurs de Mondoucet et d'Alféran, ambassadeurs du dnc d'Anjou, aux Etats de Hainant. Mons, 27 février 1578. 365
XXIV. François, duc d'Anjou, aux Etats-généraux des Pays-Bas. Angers, 9 mars 1578 369
XXV. Le même au seigneur de Mondoucet, son ambassadeur vers les Etats-généraux des Pays-Bas. Angers, 10 mars 1578. 370
XXVI. Le seigneur de Mondoucet, ambassadeur du duc d'Anjou, aux Etats-généraux des Pays-Bas. Mons, 17 mars 1578 372
XXVII. François, duc d'Anjou, aux États-généraux des Pays-Bas. Angers, 27 mars 1578. 374
XXVIII. Claude de Witthem à don Juan d'Autriche. Louvain, 9 mai 1578. 375
XXIX. Le même au même. Louvain, 16 mai 1578 . . . 377
XXX. Henri de Vienne à don Juan d'Antriche. Diest, 18 mai 1578. 378
XXXI. Les États-généraux des Pays-Bas à François, duc d'Anjou. Anvers, 20 mai 1578 379

PAGES.

XXXII. François, duc d'Anjou, aux États-généraux des Pays-Bas. Alençon, 12 juin 1578. 381

XXXIII. Les lieutenant et jurés de la ville du Quesnoy aux États-généraux des Pays-Bas. Quesnoy, 24 mai 1578. 383

XXXIV. Élisabeth, reine d'Angleterre, à l'archiduc Mathias. Greenwich, 31 mai 1578 384

XXXV. La même aux Etats-Généraux des Pays-Bas. Greenwich, 12 juin 1578 386

Errata 389

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

IMPRIMÉ A BRUXELLES

CHEZ M. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI

AUX FRAIS ET PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE BELGIQUE

MARS MDCCCLX

